
Procès-verbal

Conseil municipal du 27 mai 2021

(Délibérations n° 2021/723 à 2021/901)

Présidence de M. Grégory Doucet, Maire

Le jeudi 27 mai 2021 à 9 heures, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 17 mai 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis par visioconférence via l'outil StarLeaf dans les conditions décrites à la délibération n° 2020/365 adoptée lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour et bienvenue pour cette session du Conseil municipal du 27 mai 2021.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Audrey Hénocque.

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y a pas d'oppositions. Madame Audrey Hénocque est désignée.

Au préalable, je vous rappelle qu'en application de l'article 6 de la loi numéro 2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, prorogé dans son application jusqu'au 1^{er} juin 2021 par la loi numéro 2020-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser immédiatement le formulaire de pouvoir à la Direction des assemblées aux adresses mail indiquées dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à ces mêmes contacts.

Par ailleurs, vous avez reçu deux codes de connexion à l'outil de vote électronique QuizzBox, un code collectif et un code personnel. Je vous invite à vous connecter dès à présent, si ce n'est pas déjà fait, en vue du test auquel nous procéderons à l'issue de l'appel nominal.

Je donne maintenant la parole à Madame Audrey Hénocque pour procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : Mme Alcover, Mme Augey, Mme Bacha-Himeur, M. Berzane, M. Billard, M. Blache, M. Blanc, Mme Blanc, Mme Borbon, M. Bossetti, Mme Bouagga, Mme Braibant Thoraval, M. Broliquier, Mme Bruvier Hamm, Mme Cabot, M. Chihi, M. Chapuis, M. Chevalier, M. Colomb, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois-Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinci, Mme Ferrari, Mme Gailliot, M. Genouvrier, Mme Georgel, M. Giraud, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénocque, M. Hernandez, M. Husson, M. Képénékian, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Palomino, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, M. Souvestre, Mme Tomic, M. Vasselin, Mme Verney-Carron, M. Vivien, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Vidal, Mme Fréry (donne pouvoir à Mme Popoff).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Alcover (donne pouvoir à M. Genouvrier), M. Blache (donne pouvoir à Mme Croizier), M. Blanc (donne pouvoir à Mme de Montille), M. Bossetti (donne pouvoir à M. Chevalier), Mme Braibant Thoraval (donne pouvoir à Mme Augey), Mme Bruvier Hamm (donne pouvoir à M. Ekinci), Mme de Montille (donne pouvoir à M. Blanc), Mme Delaunay (donne pouvoir à Mme Goust), Mme Georgel (donne pouvoir à Mme Perrin), M. Giraud (donne pouvoir à Mme Runel), Mme Goust (donne pouvoir à Mme Tomic), Mme Perrin (donne pouvoir à Mme Georgel), M. Souvestre (donne pouvoir à M. Chevalier).

Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents est atteint.

Pour procéder aux scrutins à venir, nous utiliserons comme précédemment l'outil QuizzBox. En cas de problème de fonctionnement, nous pourrions procéder à un vote sur appel nominal. Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons procéder à un test.

À cet effet, je vous invite à prendre en main votre outil QuizzBox, par lequel vous allez être invités à procéder à un vote test. Vous disposerez de 40 secondes pour voter ou modifier votre vote. À l'issue du vote, il ne sera plus modifiable.

Si vous disposez d'un pouvoir, deux tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Si vous disposez de deux pouvoirs, trois tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Il vous appartient de voter autant de fois que nécessaire dans ce même délai de 40 secondes.

Pour celles et ceux utilisant QuizzBox sur leur smartphone, je recommande de ne pas répondre à leur téléphone pendant un vote, car, dans le cas contraire, le téléphone privilégierait l'appel téléphonique par rapport au scrutin.

Je vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Vous pouvez voter « pour », « contre », « abstention », « ne prend pas part au vote », c'est égal. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Chacun a pu voter. Le scrutin test est clos.

Ce test étant concluant, nous utiliserons donc l'outil QuizzBox pour voter.

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021 et de la séance du 22 février 2021

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du Conseil du 28 janvier 2021 et de celui du 22 février 2021. Aucune demande de temps de parole n'a été formulée sur leur rédaction. Je mets donc ces deux procès-verbaux aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les procès-verbaux sont adoptés.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier 2021/723. Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu. Nous allons donc procéder au vote et je vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopé)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le vote est favorable. Je vous remercie.

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Mes chers collègues,

Nous allons bientôt entamer l'examen de l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Juste quelques mots en introduction avant de laisser la parole aux Présidents de groupe qui ont souhaité avoir la parole en introduction de ce Conseil municipal.

Comme vous vous en souvenez, notre dernier Conseil municipal date des 25 et 26 mars derniers. Il remonte donc déjà à un certain temps. Il m'importe de vous communiquer aujourd'hui quelques éléments d'information en complément du compte rendu des décisions prises en vertu de mes délégations que nous venons de voter, de manière à, comme je m'y étais engagé, être transparent sur l'activité de la Ville à votre égard.

La période que je viens d'évoquer, donc depuis notre dernier Conseil municipal, est caractérisée bien évidemment par la poursuite de la mobilisation de la Ville pour la santé des Lyonnaises et des Lyonnais, car n'oublions pas que nous sommes toujours en période de crise sanitaire et nous l'avons été évidemment sur les dernières semaines. Elles ont été notamment consacrées à l'adaptation des modalités d'organisation du Centre de vaccination de Gerland, puisqu'en effet, nous avons accompagné l'accélération de la campagne vaccinale, avec une montée en puissance de cette campagne sur les mois de mars, avril et mai.

La visite du Premier ministre en avril a pu lui permettre de se rendre compte de l'exemplaire fonctionnement de notre centre de vaccination et de dépistage. J'en profite pour, encore une fois, remercier toutes les équipes de la Ville, bien sûr celles des Hospices civils de Lyon, de l'ARS, des URPS, qui, chaque jour, nous permettent d'avoir un centre de vaccination et de dépistage exemplaire, opérationnel et qui rend des services très précieux à la population.

J'en profite également pour vous faire part de l'amélioration des relations, du dialogue entre la Ville et le ministère de la Santé. C'est un fait notoire qu'il m'importe de vous signaler. Est-ce ce qui a conduit le ministre de la Santé à choisir Lyon comme ville de visite pour annoncer l'investissement du ministère de la Santé dans la rénovation de l'hôpital Édouard Herriot ? Il me plaît de le penser. En tout cas, ce sont 50 millions d'investissements qui ont été annoncés pour la rénovation de cet hôpital et je crois que nous pouvons nous en réjouir.

Je le disais, nous sommes toujours en période de crise sanitaire, mais, bien sûr, vous le savez, la situation sanitaire s'améliore et nous avons également travaillé à la préparation de la sortie, si j'ose dire, de cette crise sanitaire, une sortie progressive évidemment, vous le savez, avec l'opération « On sème », qui est la programmation d'une multitude d'activités visant à permettre à la Ville de retrouver sa vitalité. Nous avons pu programmer un certain nombre d'actions très concrètes à petite échelle, mais qui visent véritablement à énergiser la Ville. J'en profite pour remercier les équipes des arrondissements, les Maires d'arrondissement, qui se sont extrêmement mobilisés pour préparer cette opération « On sème ».

En parallèle, nos institutions culturelles ont été accompagnées pour la reprise de l'action culturelle. J'en profite pour remercier mon Adjointe à la Culture, Nathalie Perrin-Gilbert, qui a œuvré en ce sens. Une magnifique programmation culturelle, je tiens à vous le dire, nous attend. Certains d'entre vous ont peut-être déjà pu en profiter, en bénéficier. Je me permettrai, chère Nathalie, vous me le pardonnerez, de citer quelques-uns de ces événements. Je suis certain que vous aurez à cœur de nous en parler un peu plus tard, mais nous avons une nouvelle exposition permanente sur les cours d'eau au Musée Gadagne, magnifique exposition. Nous avons la chance d'avoir pu accueillir un nouveau tableau du grand peintre Matisse au Musée des Beaux-Arts. C'est aussi notre Littérature Live Festival, organisé par la Villa Gillet qui a été lancé cette semaine, un très, très beau festival de littérature. L'occasion bien sûr aussi avec la réouverture de nos institutions culturelles de redécouvrir les expositions du Musée d'Art contemporain, du Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique. Bref, il est top difficile de vous faire la liste exhaustive de tout ce qui va se passer dans les prochaines semaines en matière culturelle sur la Ville.

Mais je voudrais aussi profiter de cette occasion d'évoquer la culture pour nous féliciter de l'excellente coordination entre la Ville, l'Opéra, la DRAC, la Préfecture, pour faciliter le dialogue avec les occupants de l'Opéra. Cela nous a permis de mettre un terme à la séquence d'occupation dans le respect et dans l'écoute des intérêts de chaque partie. Pour cela, chère Nathalie, je vous remercie vivement, même si nous avons mené de front cette action.

Je n'oublie pas bien sûr non plus notre action visant à faciliter la reprise d'activité de nos restaurateurs, de nos cafetiers. Là, en l'occurrence, ce sont mes Adjoints Camille Augey et Valentin Lungenstrass qui ont été en première ligne, que j'en profite donc pour remercier. Comme moi, vous avez dû constater les retours des sourires en terrasse et c'est évidemment très réjouissant.

Ce retour de la joie de vivre, pour autant, ne nous a pas fait oublier la nécessité de nous mobiliser sur les questions de tranquillité publique et de sécurité. Je ne vous détaille pas ici l'intégralité du travail réalisé ensemble avec Mohamed Chihi, qui aura d'ailleurs l'occasion au cours de ce Conseil municipal de prendre la parole pour vous parler de son action, mais il m'importe de vous signaler qu'au cours de la période écoulée s'est tenue une nouvelle fois la réunion de pilotage de la coordination des services de la Direction départementale de la Sécurité publique, donc de la Police nationale, avec nos services de la Police municipale et également les services du Procureur. Au cours de cette rencontre, de cette réunion de travail, en passant en revue les indicateurs, nous avons pu constater la mobilisation massive de l'ensemble des services sur le secteur Péri, l'amélioration objective de la situation sur la Presqu'île. Nous y avons entériné la création de la cellule Rodéo dont Mohamed Chihi vous parlera un peu plus tard, qui vise à accroître l'efficacité de la réponse coordonnée à ce phénomène en développement dans l'ensemble des agglomérations du pays. Parce que le sujet est complexe, il requiert une parfaite coordination. Vous n'êtes certainement pas sans savoir que, sur les consignes du ministère de l'Intérieur, il n'y a pas d'intervention au moment des faits de rodéo, mais les images de vidéoprotection de la Ville nous permettent de faciliter le lancement des enquêtes, qui visent à retrouver ces délinquants routiers. Le travail avance donc et je pense que Mohamed Chihi aura l'occasion de revenir sur ce sujet.

Un dernier mot toujours sur le même thème pour vous dire ma satisfaction d'avoir pu constater l'installation dans des locaux neufs, rue Terme, de nos policiers municipaux. Ils permettent aux agents de travailler dans de bonnes conditions, mais également d'accueillir le public dans de bonnes conditions.

Voilà ce que j'avais à cœur de vous partager, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Cette communication étant terminée, Monsieur Képénékian, je vous passe la parole pour 10 minutes comme cela a été retenu lors de la Conférence des Présidents. C'est à vous, Monsieur Képénékian.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Merci, Monsieur le Maire, mais je retire mon intervention.

M. LE MAIRE : Bien noté. Merci, Monsieur Képénékian.

Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 3 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Pour l'ouverture de ce Conseil municipal, je souhaiterais revenir rapidement sur deux sujets qui ont fait réagir notre groupe.

Tout d'abord, j'ai eu l'occasion de vous le signaler, nous regrettons vivement de ne pas être invités lors des cérémonies de commémoration et manifestations inaugurales.

Les contraintes de rassemblement qu'impose la crise sanitaire ne sauraient justifier de telles différences de traitement. Les protocoles nationaux interdiraient une représentation des groupes d'opposition lors de la commémoration du 8 mai, qui rassemble traditionnellement l'ensemble des formations politiques lyonnaises, alors que cette cérémonie se tient en extérieur au Parc de la Tête d'Or et que vous réunissez plus de 30 personnes le 6 mai aux Substances dans un lieu clos pour présenter votre opération « En Scène » ou défilez écharpe de Maire en bandoulière à la Marche pour le Climat qui réunissait des milliers de personnes.

Grossière et désinvolte, cette attitude atteste une fois encore de votre indifférence désormais coutumière aux égards élémentaires dus à votre opposition.

Dans quelques semaines, espérons-le, la fin de la pandémie et des prétextes sanitaires vous ramènera à plus d'urbanité. Alors, peut-être verrons-nous à l'œuvre le Maire de Lyon et non le chef de clan.

Monsieur le Maire, est-ce faire offense à votre dignité d'édile de notre belle cité que vous rappeler que la plupart des inaugurations que vous honorez de votre présence consacrent l'aboutissement de projets mis en œuvre par la majorité précédente ? Peut-on imaginer que votre prédécesseur soit absent lorsque vous couperez, par exemple, le ruban des Terrasses de la Presqu'île, quai Saint-Antoine, dont il fut l'initiateur ? Celui qui officialisera la fin de travaux sous le pôle d'échange de Perrache ou bien encore le roof top du centre commercial de la Part-Dieu ou la Plaine asiatique au Parc de la Tête d'Or ?

Je suis content que vous ayez cité les investissements qui vont être poursuivis sur HEH dans la continuité du pavillon que nous avons réalisé. Je ne pense pas que vous l'ayez envisagé, mais il est plus sage de le rappeler.

Le deuxième sujet sur lequel je souhaite revenir concerne la formation sur le budget que les élus de la majorité et la Première Adjointe aux Finances ont suivie.

Madame la Première Adjointe, vous avez affirmé avoir dispensé à vos collègues et non suivi cette formation, non sans vous insurger, soutenue par le chœur des majorités municipales et métropolitaines, indignées contre cet écolo bashing, aggravé de sexisme. Mais il n'y a pas plus d'écolo bashing que de sexisme quand une opposition s'inquiète du déploiement des crédits de formation et encore moins une attaque personnelle sur vos compétences.

Madame la Première Adjointe, le véritable sujet dans cette histoire, c'est qu'en confirmant avoir non pas suivi mais dispensé cette formation sur le budget, vous évitez de répondre à la question de savoir pourquoi vous émergez à la liste de ceux ayant suivi cette même formation.

Pourquoi avoir fait facturer à la Ville de Lyon le suivi d'une formation que vous avez pourtant en partie assurée ? Si vous avez participé à l'élaboration du programme de cette formation, avez-vous été rémunérée comme formatrice ? Quel est donc l'organisme agréé par le ministère de l'Intérieur qui a organisé cette formation ?

Ce sont ces légitimes interrogations, relayées par la presse locale que nous partageons et qui nécessitent des éclaircissements. Il n'est ici ni question de vos compétences, de genre, ni même d'opportunité de la formation en cause, mais de l'esprit de son financement et de l'utilisation de l'argent public.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de conclure, Monsieur Cucherat.

M. CUCHERAT Yann : Permettez-moi de vous le dire, verte majorité, le recours systématique à tout moment et à tout sujet au nom des grands principes et des grands sentiments à des excommunications et des incriminations a priori du... (*intervention Inaudible dûe à une coupure*), à contre-emploi de nos concitoyens de moins en moins dupes.

M. LE MAIRE : Je vous interromps une seconde, Monsieur Cucherat, vous avez été coupé pendant quelques secondes et vous êtes de nouveau coupé. Nous n'avons pas entendu les deux, trois dernières phrases que vous avez prononcées, même si je vous rappelle que vous avez dépassé votre temps de parole. Merci donc de reprendre pour que nous puissions comprendre la fin de vos propos. Nous ne vous entendons plus de nouveau. Il semblerait que votre connexion soit de mauvaise qualité. Merci de couper votre caméra pour retrouver de la bande passante. Nous vous voyons et entendons de nouveau. Vous pouvez reprendre votre propos. C'est à vous.

M. CUCHERAT Yann : Je reprends simplement pour terminer, pour vous dire que les accusations permanentes d'écolo bashing contre votre opposition et maintenant la presse sont risibles et inacceptables et nous demandons donc une transparence totale sur cette affaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BLANC Étienne : Je renonce à mon intervention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blanc.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Odiard, c'est à vous pour 5 minutes.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Concernant les formations, nous défendons une approche nouvelle de la politique, dans laquelle elle n'est pas nécessairement un métier. Notre groupe est composé d'élus ayant acquis une certaine expérience en politique et de nombreux autres élus qui entamaient leur premier mandat il y a moins d'un an. Ce renouveau constitue notre force. Il nous permet de mieux représenter les Lyonnaises et les Lyonnais.

Pourtant, nous observons une recrudescence de polémiques, dont certaines sur des bases mensongères, comme lorsque notre collègue Audrey Hénocque a été accusée de se former sur les finances publiques. Mais il aurait mieux valu vérifier les sources d'abord. Audrey Hénocque a coanimé une formation pour les élus de la majorité désireux de se former sur les questions budgétaires sans être rémunérée évidemment. On appelle apprentissage par les pairs cette modalité d'apprentissage entre les individus d'un même groupe ou d'une même entité. Parfois appelé apprentissage à l'horizontale, par opposition à l'apprentissage vertical, il envisage la possibilité d'apprendre avec ses collègues, des personnes extérieures, sans passer exclusivement par le canal de transmission du formateur, ce dernier, s'il est présent – c'était le cas en l'espèce –, exerçant alors une mission de facilitateur. Ce mode d'apprentissage développe le potentiel de notre intelligence interpersonnelle, lorsque des individus interagissent et apprennent les uns avec les autres en mode participatif et mode collaboratif.

Ce renouvellement de nos pratiques, c'est aussi cela, des élus qui ne sont pas des professionnels de la politique et qui s'engagent à se former dès le début du mandat pour être à la hauteur des politiques publiques qu'ils ambitionnent de porter.

Enfin, faire un procès en incompétence à la Première Adjointe aux Finances, Audrey Hénocque, c'est encore une fois un procès en incompétence à une femme, je persiste. Difficile de louper le caractère sexiste de l'accusation, mais c'est surtout mal tombé, Audrey Hénocque est administratrice, sortie de l'INET, équivalent de l'ENA pour les collectivités territoriales, ce qui constitue un bon indice de son niveau d'expertise et donc de sa capacité à coanimer une formation parmi ses pairs.

Nous pourrions aussi aller faire le recensement des formations qu'ont suivies les élus de votre groupe ces dernières années, mais nous ne voulons pas faire de politique politicienne, créer ce genre de polémiques dont personne ne veut.

D'une manière plus générale, nous observons une recrudescence des polémiques à l'image de celle-ci, dont toute une partie sur des bases mensongères, comme je viens de vous le montrer. Ces fausses accusations nuisent au débat public et à la politique en général. Nos organismes de formation sont des organismes agréés par le ministère de l'Intérieur. Il n'y a aucun doute sur la légalité et sur le caractère réglementaire des formations que les élus de mon groupe suivent dans cette assemblée.

Nourrir ces polémiques ne correspond pas à la politique que nous voulons mener. Nous espérons à l'avenir et a fortiori pendant ce long Conseil, mais je suis pessimiste, travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des élus au service des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Odiard.

DÉNOMINATIONS

2021/753 - Changement de dénomination de la place Toni Morrison en esplanade Toni Morrison à Lyon 7^e

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dénominations prévues dans ce Conseil. Monsieur Lungenstrass, je vous cède la parole pour le premier rapport.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Une fois n'est pas coutume, cette délibération de dénomination est plutôt d'ordre technique pour faire une nouvelle dénomination en hommage à une personnalité, en l'occurrence Toni Morrison. La délibération a déjà pu être prise lors de la précédente mandature. Il s'agit ici d'une délibération plutôt technique, pour passer d'une place à une esplanade étant donné la programmation d'aménagement urbain qui a pu être changée dans un espace plus large, plus végétalisé, avec une prairie fleurie.

En cohérence également avec l'esplanade Denise Vernay-Jacob et l'esplanade Mandela, nous proposons ici la dénomination esplanade Toni Morrison dans cet aménagement du 7^e arrondissement.

Je vous propose bien sûr de donner un avis favorable à cette délibération.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur Lungenstrass.

Monsieur Hernandez, pour le groupe Pour Lyon, c'est à vous pour 7 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Monsieur le Maire, l'intervention a été retirée.

M. LE MAIRE : Vous me l'apprenez, très bien.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Billard, c'est à vous pour 3 minutes. Non, on m'informe que c'est retiré également. Vous me le confirmez ?

M. BILLARD Romain : Oui, tout à fait, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Très bien. Merci, Monsieur Billard.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/764 - Dénomination des locaux associatifs (EI 08214) et du jardin public mitoyen (EI 08138) situés 5 rue du Presbytère à Lyon 8^e : Espace Clara-Anna

Rapporteur : M. BERZANE Olivier

M. LE MAIRE : Pour la délibération suivante, Monsieur Berzane, je vous cède la parole et j'en profite pour saluer la présence dans le public de Madame Véronique Lacroix.

M. BERZANE Olivier, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec une grande émotion que je sou mets aujourd'hui cette délibération au Conseil municipal de la Ville de Lyon.

Dans la nuit du 9 février 2019, Clara Mocquot et sa fille Anna périssaient dans un incendie criminel dans leur appartement du quartier Grand Trou-Moulin à Vent-Petite Guille. Clara était âgée de 33 ans et devait accoucher le mois suivant du petit frère d'Anna, âgée de 4 ans. La cupidité, la bêtise et l'irresponsabilité ont abrégé la vie de ces trois innocentes victimes.

Je veux ici avoir une pensée pour Julien D'Antonio, le compagnon de Clara et père d'Anna, qui a, cette terrible nuit, perdu ce qu'il avait de plus cher au monde et doit aujourd'hui vivre avec sa douleur, sa peine et ses blessures.

Ils et elles sont toujours en attente avec leurs proches que justice leur soit rendue. Le procès de l'incendiaire qui s'était enfui en Tunisie et devait comparaître ce 18 mai devant la Cour criminelle de Médenine a de nouveau été reporté au 13 juillet prochain.

Après des études en sciences politiques et en géographie, Clara avait fait le choix d'un métier de création en devenant chapelière. Attachée à son quartier, Clara œuvrait inlassablement pour le développement de liens sociaux apaisés sur cette partie de l'arrondissement. Elle était impliquée dans différentes initiatives, qui ambitionnaient de donner à chacune et chacun sa place, quels que soient son âge, ses origines et son genre.

La disparition de Clara et Anna dans ces conditions tragiques a suscité un fort émoi au sein de la population et notamment au sein de l'école où était scolarisée Anna.

Les parents de Clara voulaient que le nom de leur fille et petite-fille s'inscrivent dans l'avenir du quartier où elles vivaient, un avenir où la solidarité et l'empathie l'emporteront sur la haine et le rejet.

Nous avons souhaité avec les élus de l'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition, entendre cette demande, portée également par le Conseil de quartier et les habitants et les habitantes. Il est temps de passer à la reconstruction, tout en n'oubliant pas cette sinistre nuit d'hiver.

C'est pourquoi je vous propose de dénommer l'espace associatif dit du Presbytère, local dont la Ville de Lyon est propriétaire, espace Clara Anna en leur mémoire.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Berzane.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Ferrari, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme FERRARI Laura : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je ne serai pas longue, nous souhaitons simplement par cette prise de parole rendre un hommage à Anna, Clara, ainsi qu'à l'enfant qu'elle portait.

Nous pensons bien sûr ce jour à toute sa famille, ses parents, son époux, ses amis.

C'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole aujourd'hui concernant la dénomination de ces lieux, ce local, ce jardin, dans lequel, en plus, j'ai pu jouer toute mon enfance.

Nous nous souvenons toutes et tous de ce drame qui a touché le 8^e arrondissement, qui a bouleversé et traumatisé et endeuillé tout un quartier et même au-delà.

Nous saluons cette initiative, Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur le Maire du 8^e, et nous vous en remercions. Cette démarche permettra de ne jamais oublier. Ainsi, Anna et Clara s'inscriront à jamais dans nos mémoires et surtout dans l'avenir de notre quartier.

Il est important également de rappeler à quel point les acteurs de notre quartier (associations, conseils de quartier, habitants, commerçants) se sont mobilisés, ont fait preuve de solidarité et de fraternité suite à cet horrible drame.

Enfin et surtout, au nom de notre groupe, j'adresse une pensée très fraternelle à la famille de Clara, ses parents et son époux Julien.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Ferrari.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Chère Madame Lacroix,

Si à travers le rapport présenté aujourd'hui vous avez exclusivement des élus du 8^e arrondissement qui s'expriment, c'est bien parce que ce drame, cet assassinat, qui doit être jugé dans quelques jours, a marqué notre arrondissement. Le soutien clairement marqué alors par la Mairie du 8^e arrondissement, la Ville de Lyon, la Métropole a unanimement touché le quartier, l'arrondissement et même la Ville de Lyon.

Dans la vie municipale, il est des temps, des questions, qui font appel à nos fondamentaux et qui doivent nous unir, en rappelant que tout ce qui rassemble grandit.

Face à cet acte abject et inexcusable, le chagrin, la solidarité, la compassion à la famille de la victime, à ses proches, ont laissé la place à la colère et à la volonté de comprendre et de ne jamais accepter. La mobilisation de tout le quartier, associations, écoles, habitants, réunis pour dire qu'ils n'acceptent pas, qu'ils n'acceptent pas qu'une forme de violence, qu'ils n'acceptent qu'une femme, une mère enceinte et sa fille scolarisée dans l'école du quartier, l'école Philibert Delorme, aient une mort aussi violente.

Ce que nous n'acceptons pas aujourd'hui, nous ne l'accepterons pas demain. Nommer un espace public Anna Clara, c'est aussi une garantie contre l'oubli. Dans la Grèce antique, les hommes ordinaires disparaissaient dans l'oubli d'Hadès et devenaient des anonymes, des sans-noms. Nommer est donc bien un acte primordial, un acte important.

Cette démarche-là aussi recueille l'adhésion des habitants, tant elle fut aussi soutenue par le Conseil de Quartier Grand Trou-Moulin à Vent-Petite Guille.

Cette dénomination est le symbole de tout un quartier qui n'accepte pas cette violence et cette injustice, injustice car également située non loin de la rue Chantal Sandrin, à laquelle nous pensons également aujourd'hui, et du Commandant Beltrame, symbole des valeurs de la République.

Au nom de mon groupe Pour Lyon, nous vous remercions pour cette démarche et nous approuverons ce rapport.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lévy.

Pour les groupes Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et les Écologistes, Madame Runel, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Monsieur le Maire du 8^e,

Madame Lacroix,

Il y a un peu plus de deux ans, nous apercevions effarés des fumées noires au-dessus de notre arrondissement et le terrible drame que ces flammes allaient provoquer. Je ne reviendrai pas sur ces événements tragiques, qui ont pu être présentés dans la délibération et par Monsieur le Maire du 8^e arrondissement, mais au-delà des mots aujourd'hui, des mots de mes collègues du 8^e arrondissement, qui sont présents dans notre Conseil municipal, nous sommes tous profondément touchés et affectés.

Le quartier a été exemplaire, à l'image de Clara, qui était investie en tant qu'habitante, mais aussi en tant que parent d'élèves.

Nous étions nombreux à aller marcher aux côtés de la famille pour témoigner de notre soutien, aux côtés des copains d'Anna, qui avaient perdu une copine sans véritablement en comprendre la raison.

Nous étions nombreux à lâcher des ballons lors de l'inauguration de la plaque dans le jardin du square du 14^e Régiment de Zaouves, rue Saint-Vincent-de-Paul, où toutes les deux, elles aimaient aller.

Le fait aujourd'hui de pouvoir baptiser cette salle associative du nom de Clara et Anna permettra à tous ceux qui les ont connues de se rappeler, de qui elles étaient, et à tous les nouveaux habitants, parents, bénévoles associatifs de ce quartier, de penser à elles dans des moments de joie, de débat, de réunion ou de rassemblement.

Je sais ce que l'ensemble du Conseil municipal pense aujourd'hui et aurait fait de toute manière, car, au-delà du symbole, nous voulons accompagner la famille et les amis d'Anna et Clara dans la solidarité, mais aussi dans l'avenir.

De cette majorité comme de la précédente, nous suivons avec attention ce qui se passe en Tunisie et les déclarations des autorités tunisiennes, si elles n'effacent pas la peine, témoignent en tout cas d'une volonté de rendre justice.

L'ensemble de nos prises de parole, en tant qu'élus du 8^e arrondissement, témoigne aussi de notre émotion et de notre volonté partagée de pouvoir faire de ce quartier, Grand Trou-Petite Guille-Moulin à Vent, un quartier où il fait bon vivre et un quartier où on se rappelle à quel point la bêtise humaine a amené à un drame humain et nous touche aussi aujourd'hui.

L'ensemble de nos groupes votera bien évidemment ce rapport et nous vous remercions également pour la présence de Madame Lacroix dans cette assemblée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

2021/798 - Dénomination du groupe scolaire Anne Sylvestre place Julien Duret à Lyon 8^e

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Madame Stéphanie Léger, je vous cède la parole pour la dénomination suivante.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Lors du dernier Conseil municipal, j'ai eu le plaisir de présenter la délibération relative à l'ouverture de la nouvelle école qui vient d'être livrée dans le 8^e arrondissement, place Duret. Les travaux se sont amorcés sur le dernier mandat, afin d'accueillir la croissance des effectifs scolaires.

Le groupe scolaire compte 18 classes, avec l'ensemble des équipements inhérents au bon fonctionnement d'une école, dont un gymnase.

La présente délibération a pour objet de dénommer officiellement le groupe scolaire en hommage à Anne Sylvestre. Le choix de cette dénomination est issu d'une concertation réalisée par la Mairie du 8^e arrondissement, associant directeurs et directrices des écoles en proximité, des parents d'élèves, des membres du Conseil de quartier, le Centre social, les MJC, les élus.

Anne Sylvestre, de son vrai nom Anne-Marie Thérèse Beugras, est une chanteuse française née le 20 juin 1934 à Lyon 6^e et décédée le 30 novembre dernier.

Au fil d'un siècle de créations et de rencontres avec ses publics, Anne Sylvestre a su relier les gens, s'adresser à tous les âges, œuvrer pour la compréhension mutuelle, se faire l'avocate des différences et de la tolérance autant que de la voix de toutes les fragilités.

Dès 1962, elle veut donner aux enfants un répertoire à la hauteur, en proposant « Les Fabulettes », ces fameuses Fabulettes. Je ne vais pas chanter aujourd'hui, parce que le temps est suffisamment mitigé, mais je vous rappelle ses créations célèbres auprès des enfants, qui nourrissent les rêves, l'imagination des enfants, qui éveillent leurs appétits artistiques, créent des mélodies que les enfants peuvent mémoriser et emploient un langage à leur portée. Ces Fabulettes ont été chantées dans les écoles et ont marqué des générations d'enfants.

Tout au long de sa vie, elle s'est intéressée aux faits de société, et notamment à la condition des femmes, revendiquant le terme de chanteuse féministe. Elle a défendu toutes les causes, s'orientant vers plus de tolérance et d'humanisme, en abordant des thèmes sensibles, voire tabous, tels que le viol, l'avortement, la misère, le mariage gay, l'homosexualité et les préjugés qui lui sont attachés, les sans-abri, etc.

Depuis la fin des années 50, Anne Sylvestre incarne une chanson à texte intelligente faisant fi des modes. La Ville de Lyon a à cœur de bâtir la ville des enfants, d'octroyer une place plus large à la culture, de faire progresser l'égalité hommes-femmes, de promouvoir le lien intergénérationnel. Une école lyonnaise portera le nom d'Anne Sylvestre. Il s'agit à la fois d'un honneur, d'un hommage et d'une profonde incarnation de ses valeurs humanistes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger. Je vous imaginai entonner « Balan-balançoire ».

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Ce sera ce soir.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 3 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Je ne chanterai pas non plus.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Quelques jours après le décès d'Anne Sylvestre, en novembre dernier, nous interpellions le Maire d'arrondissement et vous-même en Conseil municipal, afin de dénommer cette future école du nom d'Anne Sylvestre. Cette démarche visait à soutenir l'action des associations du quartier, conseils de quartier, conseils citoyens, qui avaient initié également dans le précédent mandat une démarche de concertation. Quelques jours plus tard, la Mairie d'arrondissement prenait l'initiative d'un dialogue auquel nous avons pris part.

Nommer un lieu d'éducation, de savoir, Anne Sylvestre relève d'une symbolique importante et nécessaire. Importante, car, après les écoles Olympe de Gouges, Simone Veil, le Centre social Gisèle Halimi, il s'agit bien de rappeler que c'est par l'éducation et l'éducation populaire que l'on impose sa façon de penser, que l'on affiche clairement les idéaux que l'on défend.

Anne Sylvestre laisse l'image d'une chanteuse dotée d'une forte personnalité et qui n'avait pas peur de s'engager sur des sujets sensibles. Elle a chanté sur l'amour, le désamour, sur la guerre d'Algérie, le mariage homosexuel ou encore le droit à l'avortement.

Cette école située face à l'espace des Quatre-Vents, lieu d'expression, de culture, d'éducation populaire, rendra un bel hommage à Anne Sylvestre, car, comme la culture, la musique, une des ambitions de l'école est bien de développer l'esprit critique des élèves en leur donnant des repères.

Ainsi, sur l'un des plus célèbres morceaux, « Les gens qui doutent », Anne Sylvestre chantait de cette voix très affirmée portant caresses et sourires en coin : « J'aime les gens qui passent la moitié de leur temps dans leurs godasses moitié à côté, j'aime ceux qui paniquent, ceux qui sont pas logiques, enfin pas comme il faut. »

Douter, dialoguer, écouter, les paroles sont d'une criante actualité, Monsieur le Maire.

Ainsi, Anne Sylvestre écrit ses textes, compose ses mélodies, c'est déjà une revendication féministe qui ne portait pas le nom. Dans ses chansons, elle dessine les portraits de femmes qui prennent leur destin en main. Sa carrière de femme, de mère de famille était déjà un combat féministe.

Et puisque nous abordons le thème des dénominations des bâtiments publics et des rues, dans un autre domaine, Monsieur le Maire, vous avez été destinataire d'une demande de plusieurs associations, qui ont demandé de baptiser une rue ou un bâtiment public du nom de Danielle Mitterrand, fondatrice de France Libertés. Elle répondait aux appels de détresse des femmes et des hommes démunis à travers le monde. Dès ses débuts, la fondation accompagne ses actions de sensibilisation et soutient les initiatives de terrain pour la reconnaissance et le respect des droits humains fondamentaux. Nous souhaitons qu'une issue favorable à cette demande associative soit soutenue et donc accompagnée.

Lors d'un précédent Conseil municipal, Monsieur le Maire, nous vous avons également interpellé concernant les modalités d'attribution des noms des rues et de bâtiments publics. Nous avons proposé la mise en place d'une commission, d'un groupe de travail, comme vous voulez, qui pourrait émettre des propositions pour une véritable mixité de genre, mais aussi sociale et d'origine. C'est une proposition à laquelle nous tenons et nous vous remercions pour votre réponse.

M. LE MAIRE : Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Odiard, c'est à vous pour 2 minutes.

M. ODIARD Patrick : Je retire mon intervention, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Très bien.

Nous reviendrons sur les modalités de dénomination à un autre moment, si vous le voulez bien, Monsieur Lévy, mais nous avons bien reçu à la fois la demande concernant Danielle Mitterrand et votre proposition de contribuer au travail de préparation des dénominations. Rassurez-vous. Nous reviendrons vers vous.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté. Merci.

DÉSIGNATION

2021/724 - Assemblée générale de l'association Observatoire régional de la Santé (ORS) Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. Grégory DOUCET

M. LE MAIRE : Nous allons procéder à une désignation.

La Ville de Lyon dispose d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'association Observatoire régional de la Santé (l'ORS) Auvergne-Rhône-Alpes.

Je vous propose la candidature suivante pour cette fonction, Madame Céline de Laurens.

(Vote.)

(Adopté)

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue. Félicitations.

QUESTIONS DES ARRONDISSEMENTS

Question du Conseil du 1^{er} arrondissement : Logement

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions des Conseils d'arrondissement. Nous examinons aujourd'hui les questions des 1^{er}, 2^e et 3^e arrondissements.

Madame Yasmine Bouagga, Maire du 1^{er} arrondissement, je vous donne la parole.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans le 1^{er} arrondissement, la hausse des prix de l'immobilier se poursuit, avec près de 12 % d'augmentation en un an, une augmentation de plus de 10 % par an sur les dernières années. Ce n'est pas parce qu'il y a une forte pression d'arrivée de nouveaux habitants, au contraire, nous enregistrons sur la même période une baisse de la population, que l'on a vue dans les effectifs scolaires notamment.

L'augmentation des prix de l'immobilier se fait au bénéfice de particuliers ou de fonds d'investissement à la recherche de rendements élevés par la spéculation ou par des usages autres que le logement ordinaire. C'est en particulier le cas pour les meublés touristiques.

Les grandes villes sont confrontées à cette situation complexe qui implique de réguler les intérêts particuliers au service de l'objectif d'intérêt général, qui est de maintenir du logement abordable pour une ville habitable.

Encadrement des loyers, création de logements sociaux, mise en place de garanties locatives, des mécanismes de loyers solidaires permettant à des particuliers de louer leurs biens en toute sécurité à des personnes en situation sociale fragile, ce sont des leviers qu'au niveau de la Ville et de la Métropole, notre majorité mobilise avec énergie.

Mais compte tenu de la situation sur le terrain, ne pourrait-on faire plus ?

Confrontée à une terrible crise du logement et l'effondrement du tourisme en période de pandémie, la Ville de Lisbonne a investi dans les meublés touristiques pour les transformer en logements sociaux, par un mécanisme de conventionnement.

À Paris, lorsqu'il s'agit de louer un logement autre que sa résidence principale, une autorisation de changement d'usage doit être demandée avec un mécanisme de compensation dès les premiers mètres carrés, une réglementation récemment validée par la Cour de cassation.

Un rapport concernant l'Île-de-France et publié aujourd'hui même présente une mesure précise du phénomène et montre combien les efforts considérables de la puissance publique pour créer de nouveaux logements et accueillir de nouveaux habitants sont réduits à néant par la véritable hémorragie de logements passés en meublés touristiques.

Autre cause de départ des habitants et des familles en particulier, la division des appartements en petites surfaces, plus rentables au mètre carré, puisque l'on peut monter jusqu'à 9000, 10000 euros du mètre carré désormais dans le 1^{er} arrondissement. Des particuliers, mais aussi des fonds d'investissement, pour qui ces investissements sont particulièrement rentables.

L'un des enjeux majeurs, vous l'aurez compris, pour les élus du 1^{er} arrondissement est de favoriser le logement social abordable, vecteur de lien et de mixité sociale.

Or des locataires nous alertent, démunis, sur des projets de vente en bloc ou de vente à la découpe de leur immeuble. Les pratiques de vente, d'expulsion sont parfois douteuses, la pression sur les locataires inadmissible.

Par ailleurs, trop de familles quittent l'arrondissement faute de logements adaptés à leurs besoins, devant laisser la place à des logements à vocation touristique.

Monsieur le Maire, quels sont les leviers que la Ville de Lyon compte activer pour freiner ce processus, pour accompagner les locataires dans leurs droits, pour mieux encadrer ou limiter les ventes à la découpe, qui contribuent au découpage et à la surproduction de petits logements ou à la transformation de logements touristiques au détriment de logements familiaux ? Plus largement, quelles actions la Ville de Lyon compte-t-elle mettre en place pour lutter contre la spéculation et la financiarisation de l'immobilier ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Bouagga.

Pour vous répondre, Monsieur Michaud, c'est à vous.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Madame la Maire,

Je vous remercie pour cette intervention.

Je partage votre inquiétude sur le logement et le pouvoir d'habiter des Lyonnais. Vente en bloc, vente à la découpe, les appellations sont obscures, les montages sont opaques. La réalité est pourtant limpide. De plus en plus de Lyonnaises et de Lyonnais sont évincés de leurs logements et ne peuvent plus se loger dans leurs quartiers. Les habitants se retrouvent démunis face à la finance.

À deux pas de nous, place du Griffon, je sais que les habitants et les commerçants sont inquiétés par des fonds d'investissement. Leur domicile est revendu par leur propriétaire à un acteur financier.

Rue Bugeaud, dans le 6^e, la Métropole a intercepté in extremis une vente de logements occupés face à un fonds de vautours, réputé pour ses reventes rapides et ses plus-values gigantesques.

Le marché des transactions immobilières est un marché à 5 milliards dans l'agglomération lyonnaise. Le logement est vu comme un produit financier qui attise les convoitises pour investir. Cet appétit profite d'une conjoncture alléchante : forte hausse des prix des logements, baisse des taux d'intérêt, évolution de la fiscalité sur le patrimoine.

La Ville de Lyon elle-même a contribué à la spéculation avec la vente du patrimoine du quartier Grolée, l'État de même avec le Fort Saint-Laurent rapidement revendu à d'autres investisseurs avec des plus-values de plusieurs millions d'euros pour les acquéreurs.

Alors, spéculer ou habiter ?

J'assume que, désormais, nous privilégions les occupants aux investisseurs. Cette hiérarchie s'opère en respectant le travail des bailleurs, qui permettent aux locataires de se loger. Nous dialoguons avec les fédérations (UNIS, FNAIM), mais aussi avec les acteurs de l'immobilier qui utilisent l'épargne privée pour produire du logement abordable.

La Ville de Lyon et la Métropole ont pris sur le marché financiarisé du logement. Nous mobilisons tous les leviers pour permettre à chacune et à chacun de se loger dignement.

Nous limitons la vente à la découpe.

Nous modifions le règlement de l'urbanisme et de l'habitat pour permettre la mise en place des servitudes de taille minimale de logements, puis la mise en place du permis de diviser et ainsi vérifier leur mise en œuvre par les propriétaires.

Nous avons voté, Madame la Maire, ensemble, un budget inégalé pour augmenter le nombre de logements abordables, immeubles construits ou immeubles achetés, presque 40 millions contre les 25 millions dépensés dans le mandat précédent, et l'ambition de résorber 100 % de notre déficit en matière de logement social.

Nous traquons les logements vacants. Le recensement du patrimoine de la Ville nous a permis d'identifier des dizaines de logements aujourd'hui vacants, que nous souhaitons remettre sur le marché. Et ce n'est qu'un début.

Nous mettons fin à la spéculation débridée. L'expérimentation de l'encadrement des loyers permet une meilleure transparence sur les prix et contribue à limiter la hausse des prix.

Nous sortons du marché des centaines de logements grâce à des montages fonciers, tels que l'habitat coopératif ou le bail réel solidaire. Les Rencontres nationales de l'Habitat prévues début juillet permettront de dévoiler les nouveaux terrains dédiés à ces logements à prix maîtrisé.

Nous empêchons la concurrence entre les touristes et les habitants. La Ville réglemente les meublés touristiques autant que le permet la loi.

Des agents assermentés contrôlent le respect de la réglementation. Nous veillons avec beaucoup d'attention pour que ce phénomène reste limité à Lyon.

Enfin, nous faisons valoir les droits de tous. Nous organisons le 28 juin prochain une réunion pour les locataires avec l'Agence d'Information sur le Logement, pour leur rappeler leurs droits face à ces fonds d'investissement vautours.

Le logement n'est pas un produit, c'est un domicile, c'est un foyer. À travers ces actions, nous redonnons à l'habitat son juste champ lexical et son rôle de lien social.

Les Lyonnaises et les Lyonnais peuvent nous aider, par leur vigilance et en faisant valoir leurs droits. Je sais que les élus du 1^{er} arrondissement accompagnent les locataires, habitants et commerçants et je vous en remercie. C'est un travail collectif du trio formé par les institutions, les acteurs de l'immobilier et les habitants au service d'un logement abordable pour toutes et pour tous.

Continuons à y travailler ensemble.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Michaud.

Question du Conseil du 2^e arrondissement : Insécurité dans le 2^e arrondissement

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Monsieur Pierre Oliver, Maire du 2^e arrondissement, pour la question de l'arrondissement.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020, j'avais déjà évoqué les problématiques liées à l'insécurité dans le 2^e arrondissement. Nous avons d'ailleurs présenté en octobre 2020 un plan de tranquillisation de la Presqu'île qui nous permettait de jaloner les étapes vers un arrondissement plus paisible, où les habitants se sentiraient enfin en sécurité.

Depuis, je n'ai cessé de vous interpeller sur ce sujet. Cela peut-être vous paraître répétitif de ma part, voire lassant, mais je ne m'arrêterai pas tant que je ne vous verrai pas entreprendre de véritables réformes en faveur de la sécurisation de la Presqu'île, tant que les habitants de l'arrondissement dont je suis maire ne pourront pas dormir tranquilles.

Vous n'êtes pas sans savoir que les nuisances dans le 2^e et particulièrement les rodéos ne diminuent pas. Au contraire, ils se multiplient. Pire, les délinquants auteurs de ces nuisances viennent directement sous vos fenêtres vous défier et, pourtant, toujours aucune réaction de votre part.

Le constat que je fais aujourd'hui est le suivant : la Mairie centrale est dans l'incapacité de nous apporter des réponses claires, efficaces et concrètes aux enjeux que nous lui faisons remonter quotidiennement.

À l'évocation des problèmes d'insécurité dans le 2^e arrondissement, l'Adjoint à la Sécurité, Mohamed Chihi, nous a répondu que nous étions l'arrondissement avec le plus de caméras par habitant. C'est peut-être vrai, mais cela ne suffit pas.

Plutôt que de nous apporter des solutions efficaces, d'avancer sur le recrutement des policiers, vous préférez dépenser l'argent public pour faire des petits audits sur l'efficacité de la vidéosurveillance, alors même que les exemples pour vous la prouver sont quotidiens.

Mes élus et moi-même sommes régulièrement sur le terrain à la rencontre des riverains de manière quotidienne et nous sommes le premier point d'entrée de l'expression de leurs craintes et de leur sentiment d'insécurité.

Face à l'absence de réponse à nos questions lors du précédent Conseil municipal, nous souhaitons ici reposer exactement les mêmes questions et nous continuerons de vous les poser tant que nous n'aurons pas de réponses concrètes de votre part.

Première question, comment comptez-vous lutter contre la délinquance ? Quels moyens mettez-vous en œuvre pour tranquilliser les riverains et pour qu'ils se sentent en sécurité chez eux ?

Où en êtes-vous précisément dans les recrutements au sein de la Police municipale ?

Où en êtes-vous de l'audit sur l'utilité des caméras de vidéosurveillance ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Chihi, c'est à vous pour répondre au Maire du 2^e arrondissement.

M. CHIHI Mohamed, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Avant de répondre une nouvelle fois à monsieur Oliver sur les moyens déployés par la Ville pour lutter contre la délinquance, en particulier sur le secteur de la Presqu'île, permettez-moi de rendre de nouveau hommage aux fonctionnaires et agents de police présents chaque jour sur le terrain pour assurer la sécurité et la tranquillité des citoyens.

Ces policiers, ces policières sont régulièrement malmenés. J'en veux pour preuve quatre agents du GOM blessés la semaine dernière lors d'un refus d'obtempérer alors qu'ils intervenaient sur un véhicule en infraction diverses au code de la route dans le 2^e arrondissement.

Notre police montre toujours un investissement sans faille et je les en remercie.

Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, notre plan de lutte contre la délinquance vous a été présenté lors de la Commission générale Sécurité du 22 février 2021. Vous n'êtes donc pas sans savoir tout cela. Je vais vous donner à voir les actualités récentes qui vous permettront d'apprécier que nous utilisons tous les outils et moyens à disposition, que ce soit dans le champ de la sécurité ou de la prévention.

Les effectifs de notre Police municipale ont été portés à 365 agents. Plus important encore, nous avons lancé un travail essentiel autour de la fidélisation et de l'attractivité de notre Police. Grâce aux premiers efforts réalisés, nous en sommes sur l'année 2021 à 25 recrutements, alors que les lauréats du concours ne sont pas encore connus. Il est à souligner que, sur notre plus belle année, 26 recrutements avaient été effectués, et cela, en année pleine.

Vous le constaterez par vous-même, Monsieur Oliver, nos efforts portent leurs fruits et nous reconstituons petit à petit les effectifs. Nous avons également de très bonnes perspectives avec les futurs lauréats des concours police municipale cette année. Je vous rappelle que la Ville a demandé une augmentation significative du nombre de postes ouverts aux concours et qu'elle est dans une démarche proactive avec les candidats reçus qui sont tous contactés sans exception.

Partenaires de notre police, les forces de sécurité intérieure ont également bénéficié d'un accroissement de leurs effectifs suite à la demande répétée de Monsieur le Maire de Lyon : 300 policiers supplémentaires à raison de 100 par an à l'échelle de la circonscription.

Toutes ces ressources sont mobilisées pour lutter contre les phénomènes que nous connaissons régulièrement en Presqu'île avant le confinement et le couvre-feu.

C'est un des volets majeurs du plan de sécurisation-tranquillisation acté avec l'État par le truchement du Préfet de Région, du Procureur de la République et du Directeur départemental de la Sécurité publique.

Nous n'avons également jamais relâché nos efforts sur le secteur Herriot avec le maintien du dispositif d'interdiction de circuler à partir de 22 heures les vendredis et samedis soirs.

Nous avons amplifié la vidéoverbalisation, avec désormais une nouvelle salle dédiée. Sur la Presqu'île, depuis le début d'année, plus de 500 verbalisations à la circulation des véhicules et 500 PV de stationnement ont été dressés par ce biais. D'ailleurs, je tiens à vous remercier de votre soutien sur ce sujet, Monsieur Oliver. La vidéoverbalisation nous permet de libérer les pistes cyclables des véhicules, notamment dans le 2^e arrondissement.

Je le disais, avec le confinement et le couvre-feu, la Presqu'île a vu de nombreuses problématiques largement réduites et d'autres apparaître, comme le phénomène des rodéos dont vous vous êtes fait l'écho à plusieurs reprises, donnant de la visibilité et médiatisant ces pratiques, tout ce qu'attendent ces « rodéomen ».

En ne prenant pas en compte l'effort conjugué de tous les services, la mobilisation générale sur ces sujets, mais aussi et surtout les contraintes

d'intervention, vous avez mis en difficulté les institutions par une attitude peu responsable. Monsieur Pierre Oliver, en tant que Maire d'arrondissement, nous attendons de vous un soutien sans faille à nos policières et policiers. Nier leurs efforts est impropre à votre statut de représentant des Lyonnaises et des Lyonnais.

Car sachez que, pendant que vous relayez les faits de rodéo sur les réseaux sociaux, nous travaillons sur l'identification des auteurs, main dans la main avec les services de police et le Procureur. Vous serez donc ravi d'apprendre que deux individus, auteurs de ces rodéos, place Bellecour et place des Terreaux, ont été interpellés et déférés. Sur un autre secteur de Lyon 2, deux autres individus ont également été interpellés pour les mêmes faits.

La cellule rodéo que nous appelons de nos vœux va se réunir pour la première fois pour poursuivre ce partenariat resserré indispensable. Notre engagement et les moyens déployés sont donc bien à la hauteur des enjeux.

Autre sujet, Monsieur Oliver, en cette période de déconfinement, nous attendons une reprise de la vie nocturne, avec une effervescence des lieux festifs. Nous allons donc proposer au cours de ce Conseil municipal le vote d'une subvention pour expérimenter la médiation sociale nocturne. Présents sur l'espace public jusqu'à minuit, les médiateurs pourront compléter utilement l'action des services de police en intervenant en prévention sur les nuisances provoquées par les clients des établissements de nuit. Cette action sera menée sous l'égide du Conseil lyonnais de la Nuit, que je vais lancer officiellement le 3 juin prochain et auquel vous êtes convié.

De façon tout à fait objective, la délinquance générale a baissé de 21 % sur Lyon entre 2019 et 2021 et précisément de 26 % dans le 2^e arrondissement. C'est la plus grosse baisse après le 1^{er} arrondissement.

Notre action donne des résultats probants et nous allons poursuivre dans cette dynamique.

Je n'oublie pas votre dernière interrogation, Monsieur Oliver, sur l'audit de la vidéosurveillance. Vous nous demandez où nous en sommes, alors que vous venez de participer à notre première réunion du collège d'éthique, qui a validé le cahier des charges. Encore une fois, vous n'êtes censé ignorer aucun élément sur le sujet. Je vous annonce donc que j'ai demandé aux services de lancer le marché public pour la publication de l'offre. La démarche avance, comme je m'y étais engagé.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chihi.

Question du Conseil du 3^e arrondissement : Espace public genré

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Madame Véronique Dubois-Bertrand, Maire du 3^e arrondissement, pour la question de l'arrondissement.

Mme DUBOIS-BERTRAND Véronique, Maire du 3^e arrondissement : Merci.

Monsieur le Maire,

La fabrique de la ville a été jusqu'à présent une construction sociale imprégnée de valeurs patriarcales où les femmes sont souvent rendues invisibles. Cela est par exemple très facile à constater simplement en observant les noms donnés aux rues. Seuls 10 % des espaces publics lyonnais portent le nom d'une femme. 10 % et parfois on ne le sait même pas. Qui à Lyon sait que la rue Mazenod ou la rue Servient, pour ne parler que du 3^e arrondissement, se réfèrent à une femme, et, en l'occurrence, la même, avec son nom de naissance et son nom de femme mariée ?

La ville est donc inégalitaire et androcentrée. Cet état de fait entraîne à l'évidence des stratégies d'évitement de certains lieux, de dissimulation de soi par un choix de vêtements dits « adéquats » par les femmes de notre ville.

Notre ambition est de redonner aux femmes un droit à la ville, un droit qui soit participatif et qui soit inclusif. Nous souhaitons rétablir la liberté de circulation des femmes dans tous les lieux et à tout moment. Elles ne doivent plus craindre de marcher à pied la nuit en ville.

Certaines villes ont déjà traduit par des aménagements publics cette volonté politique : Montréal, Vienne ou Barcelone, pour ne citer qu'elles.

Nous souhaitons corriger les inégalités d'accès à l'espace public et effectuer ce travail avec les femmes en les concertant dans le cadre de la démocratie locale sur la démasculinisation de l'espace public en vue de réaliser un espace mixte.

Si du travail est déjà engagé, notamment dans les quartiers Politique de la Ville, cette problématique de l'égalité femmes-hommes traverse toute la ville et pas seulement ces territoires. J'aimerais donc savoir, Monsieur le Maire, quelles sont nos ambitions et surtout les moyens d'action envisagés par la Ville de Lyon afin de préparer et améliorer la pratique mixte des usages des espaces publics, et notamment des cours d'école, de l'accès aux toilettes, aux parcs ou aux stades.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, Monsieur Lungenstrass.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Madame la Maire,

Je vous remercie pour cette question au sujet de l'égalité femmes-hommes dans notre ville, en particulier dans ses espaces publics.

Vous avez raison, à notre arrivée, seuls 10,3 % des rues avaient des dénominations en hommage à des femmes, ce qui n'est pas une exception en France. Cela reflète malheureusement l'invisibilisation des femmes ayant marqué l'Histoire ou leurs domaines de compétences, avec une mise en avant trop fréquente de leurs collègues masculins. Par exemple, qui sait que le premier algorithme informatique a été écrit par Ada Lovelace, pionnière anglaise de la science informatique, alors que l'on connaît Charles Babbage ou Alan Turing.

C'est aussi le cas pour certaines plaques de notre ville, vous mentionnez la dame de la Part-Dieu, Catherine Mazenod et Servient de ses deux noms, ou encore Irène Joliot-Curie, également prix Nobel de Chimie, alors que la rue Joliot-Curie ne rend hommage qu'à son conjoint, Frédéric.

Il me semble essentiel, et je pense que nous le partageons tous aussi, que nous rééquilibrions la place donnée à des femmes remarquables dans notre ville. C'est pour cela qu'avec ma collègue Florence Delaunay, nous nous sommes engagés pour établir une large majorité de dénominations de la mandature en honneur à des femmes.

Nous avons déjà commencé avec les dénominations de l'esplanade Denise Vernay-Jacob inaugurée mardi, le parc Élise Rivet, le jardin Suzanne Buisson ou encore le jardin Marie-Thé Mora.

Bien sûr, notre action en faveur de la place des femmes à Lyon ne s'arrête pas là. C'est là aussi tout l'intérêt de l'analyse du budget souhaitée par notre majorité pour mesurer quels investissements bénéficient plus ou moins aux hommes et aux femmes. Cela nous permettra d'ajuster éventuellement des projets à l'avenir.

Cela se fera de même dans les cours d'école, avec un meilleur partage de l'espace entre filles et garçons, ce qui correspond également aux attentes des élèves.

Cette logique s'applique aussi dans l'espace public à la conception de nouveaux projets ou lors de requalification de certains espaces publics. L'usage des espaces créés n'est jamais dédié à une population plus qu'une autre, mais elle peut être plutôt dans les faits quand on observe la situation. Tout comme l'est la prévention situationnelle sur des questions de sécurité et de tranquillité, nous serons attentifs aux usages effectivement observés pour en tirer les bonnes conclusions et concevoir des espaces les plus partagés possibles par toutes et tous.

Ceci est d'ailleurs particulièrement vrai aussi pour les mobilités. Alors que les hommes se déplacent en moyenne plus loin, plus longtemps, les femmes effectuent plus de trajets dans la journée, des trajets souvent dits contraints. Cela concerne tous les types de mobilités, que ce soit la voiture, les transports en commun ou le vélo. Là est une des raisons pour le déploiement prochain de réseaux express vélos plus larges, plus confortables, séparés des autres flux et donc plus sûrs et faciles à utiliser. L'objectif est bien d'inciter toutes et tous, femmes et hommes de tous âges, à cette pratique. C'est également le travail mené par le SYTRAL sur la place des femmes dans les transports publics.

Ensemble, nous avons de grandes responsabilités en la matière et beaucoup de beaux projets à mener à bien, en concertation avec toutes et tous et en cohérence avec les objectifs de lutte contre les inégalités femmes-hommes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lungenstrass.

Merci pour les questions et réponses.

**COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS -
RESSOURCES HUMAINES**

2021/725 - Mise en œuvre du dispositif pérenne de télétravail à la Ville de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Nous allons maintenant passer à l'examen de notre ordre du jour, en commençant par la Commission Finances, Commande publique, Administration générale, Promotion des Services publics et Ressources humaines, avec un premier dossier, pour lequel je cède la parole à Monsieur Bosetti.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Il y a deux semaines, le gouvernement est enfin parvenu à formaliser un accord de méthode avec les syndicats autour du télétravail dans la fonction publique. Un accord de méthode, ce n'est pas un accord sur le télétravail. C'est seulement un accord sur les règles du jeu de la négociation qui va s'ouvrir. Autant dire qu'il faudra encore plusieurs mois au gouvernement pour aboutir sur ce dossier.

À la Ville de Lyon, a contrario, nous nous sommes mis autour de la table dès le mois de septembre. Pendant plusieurs mois, nous avons élaboré avec les partenaires sociaux une charte du télétravail dans un dialogue particulier nourri.

Cette Charte du télétravail, qui vous est présentée aujourd'hui, a pour objectif premier d'améliorer les conditions de travail des salariés, en leur offrant plus de souplesse dans l'organisation de leur activité, pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Sachez-le, le télétravail était un vieux serpent de mer à la Ville de Lyon. On en parlait beaucoup, mais on en faisait peu. Et tout cela s'explique, pour aller vers le télétravail, il faut avant tout faire confiance à l'Administration, miser sur l'autonomie, la responsabilité, la délégation. C'est dans cet esprit que nous nous sommes inscrits, tout en capitalisant bien sûr sur la pratique accélérée du travail à distance que nous a imposé la crise sanitaire.

Nous voilà donc devant vous aujourd'hui avec une charte du télétravail, qui, en plus de rendre plus attractive la Ville de Lyon sur les conditions de travail pour ses salariés, va nous permettre aussi de réduire les trajets domicile-travail et par là-même notre empreinte écologique. En cela, notre Charte du télétravail sera aussi un des leviers de notre futur Plan de Déplacement Mobilité Employeur.

Mais pour autant, chers collègues, nous n'érigeons pas le télétravail en vache sacrée. S'il doit permettre un peu plus de souplesse dans la vie du salarié, nous pensons qu'il ne doit pas se substituer au lien social que nous entretenons toutes et tous au sein de nos organisations de travail.

Pour cette raison, nous avons plafonné à deux jours par semaine le travail à distance, afin que les collègues puissent encore se croiser, partager des temps ensemble et s'inscrire dans un collectif.

D'autre part, nous avons porté une attention toute particulière à la prévention des risques psychosociaux, à l'isolement, à la formation des managers et de leurs collaborateurs, pour que ce télétravail soit une réussite.

Et j'ai souhaité inscrire à l'agenda social de la collectivité, sur la fin d'année, une discussion autour du droit à la déconnexion.

En conclusion, chers collègues, je voudrais remercier les services à l'occasion de ce rapport et notamment la Direction informatique, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour doter en seulement une année plus de 3000 agents du matériel informatique nécessaire, couvrant ainsi l'ensemble des postes télétravaillables.

Au printemps dernier, rendez-vous compte, seuls 300 postes et non 3000 étaient équipés. Vous mesurez ainsi le pas de géant qui a été franchi en quelques mois. Notre collectivité s'est donné cette obligation de moyens sur le matériel, sans mégoter. En sortie de crise sanitaire, nous aurons ainsi un temps d'avance sur nombre de collectivités. Je dis bravo à notre Administration et je vous propose naturellement d'adopter ce rapport qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 3 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, c'est toujours très original d'entendre monsieur Bosetti parler de pas de géants dans le dialogue et dans la concertation avec les syndicats. En revanche, si vous pouviez, Monsieur le Maire, lui donner les coordonnées de la Police municipale, parce qu'a priori, vu le communiqué de l'intersyndicale de la Police municipale publié hier, nous sommes encore très, très, très loin de la concertation et du dialogue.

Le rapport que vous présentez aujourd'hui est relatif donc au télétravail au sein de notre collectivité et il n'est pas sans poser un certain nombre de questions.

Tout d'abord, la situation semble disparate entre les directions et une analyse plus précise semble nécessaire.

Dans une collectivité comme la nôtre, en contact direct avec le public, nous savons que les emplois ne sont pas tous télétravaillables.

Par ailleurs, et c'est une question de fond qui nécessite de s'adapter, c'est une nouvelle forme de travail face aussi à la nécessité de conserver un esprit de service et d'équipe.

De plus, le télétravail ayant été effectué dans une concomitance avec la garde d'enfants dans de nombreux cas, celui-ci s'est déroulé dans des conditions particulières.

Bien évidemment se pose la question du matériel – vous y avez répondu partiellement –, de connexion Internet, mis à disposition des agents. Ainsi, depuis juillet dernier, vous nous avez indiqué le nombre d'acquisitions de matériel sous l'impulsion du gouvernement.

Ainsi, le télétravail, outre la question de moyens, s'inscrit dans une bataille culturelle au niveau du management. La situation la plus difficile est donc dans l'absence claire de lisibilité politique. On ne sait pas si vous souhaitez véritablement le mettre en œuvre et ainsi l'évaluer, puisqu'aujourd'hui, nous n'avons pas d'informations concernant une évaluation, entre un présentiel qui ne serait pas imposé et un télétravail qui n'est pas véritablement encouragé non plus.

Le télétravail est un véritable défi pour la fonction publique. Comme le précisait une étude récente, c'est une montée en puissance inéluctable et, pour cela, il faudra proposer de véritables moyens.

Il est encore fortement recommandé jusqu'au 9 juin. Il a été vécu diversement, notamment en raison de l'absence de distinction entre la sphère privée et professionnelle.

Pour autant, les salariés qui souhaitent désormais télétravailler ou télétravailler plus régulièrement qu'auparavant ont pu s'apercevoir d'une plus grande autonomie et pu faire preuve de plus d'initiatives dans leur travail.

Il est nécessaire de repenser le télétravail d'après le déconfinement pour tenir compte des expériences vécues et construire des perspectives d'avenir. De nombreuses enquêtes ont vu le jour pour donner la parole aux télétravailleurs, comprendre les difficultés rencontrées comme les conditions de réussite et dégager des pistes d'amélioration.

À l'exception des réseaux nationaux, nous vous invitons à consulter les agents de la Ville de Lyon pour comprendre leur ressenti et ainsi fournir un véritable diagnostic aussi bien aux élus qu'aux organisations syndicales.

C'est un travail d'ampleur, car il nécessite d'avoir une grande réflexion sur les postes éligibles et qui nécessite un travail collectif pour créer les conditions de la réussite.

Vous l'avez abordé, c'est le droit à la déconnexion, c'est la formation au télétravail et c'est l'égalité d'accès au télétravail entre femmes et

hommes, point que vous n'avez pas abordé aujourd'hui.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Bosetti, pour quelques éléments de réponse rapides.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur Lévy, pour les points de vigilance légitimes que vous levez. Je pense que nous y avons répondu assez largement au sein des instances paritaires, au sein du CHSCT et du Comité technique, dans les débats avec les représentants du personnel.

Le télétravail sera bien sûr effectif à compter de la rentrée prochaine sous sa forme normale qui est envisagée par la Charte du télétravail. Nous restons là sur une situation d'urgence sanitaire qui nous impose d'effectuer au maximum du temps de télétravail sur l'ensemble de la semaine.

Tous les postes ne seront pas télétravaillables, vous l'avez souligné. C'est bien pour cela que je parlais d'un équipement de 3 000 à 3 200 postes environ à la Ville de Lyon. Par rapport à nos 8 300 agents permanents, vous voyez qu'un certain nombre continuent leurs tâches en présentiel. Je pense à des postes aussi évidents que les agents des écoles, les agents des crèches, la Police municipale, où le télétravail s'avère évidemment compliqué pour une activité de terrain.

Vous avez souligné aussi l'importance de garder un collectif. C'est pour cela que, comme je le soulignais dans mon intervention, nous sommes bien sur deux jours à maxima et non trois jours comme l'autorisent les textes, justement pour se laisser le temps d'expérimenter le télétravail et de garder un lien en présentiel avec les équipes à partir de la rentrée prochaine.

L'évaluation sera menée, elle est garantie dans les rapports que vous avez pu suivre en instances paritaires. Il y aura des démarches d'évaluation. Il y a eu surtout des démarches d'enquête auprès du management, auprès des agents, puisque nous avons mis à profit la crise sanitaire et donc le télétravail un peu forcé qui s'est organisé au sein des différentes directions pour avoir des retours d'expérience.

Il convient de souligner également que la nouvelle organisation des services, que vous avez pu là aussi suivre en instances paritaires, a fait émerger une mission dédiée au suivi de toutes ces nouvelles formes de travail, la Mission travailler autrement, qui va nous permettre d'accompagner la démarche de télétravail pour qu'elle soit une réussite.

Voilà ce que je pouvais dire par rapport à vos observations légitimes.

M. LE MAIRE : Merci pour ces précisions, Monsieur Bosetti.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/735 - Lignes directrices de gestion - Le Pacte social de la Ville de Lyon en faveur du service public et des agents municipaux

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Monsieur Bosetti, pour le rapport suivant, c'est à vous.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les agents municipaux,

Pour la première fois, notre collectivité va porter une parole publique en tant qu'employeur au sein de cette assemblée en donnant à voir son engagement en faveur des agents municipaux sur les cinq années à venir.

Cette nouveauté, c'est tout l'objet du Pacte social en faveur du service public qui vous est proposé aujourd'hui et qui se traduit par une dizaine d'orientations stratégiques et plus d'une centaine d'actions concrètes, issues de plusieurs mois de dialogue nourri avec les partenaires sociaux.

Au-delà de la méthode, c'est-à-dire de la transparence sur nos intentions et donc de la redevabilité sur nos engagements, il convient de s'intéresser au sens de notre politique de promotion du service public.

Vous le savez, depuis plusieurs années, le service public et les fonctionnaires territoriaux sont fragilisés par un discours rigoriste et comptable qui considère l'action de la collectivité comme une charge là où il faut la considérer au contraire comme une richesse. Le gel du point d'indice, la baisse des dotations, le fameux Pacte de Cahors, le fonctionnaire bashing sont autant de marqueurs qui ont porté préjudice au service public, pourtant notre bien commun. Notre Président de la République lui-même avait fait de la réduction du nombre de fonctionnaires sa priorité en début de mandat.

À Lyon, sachez-le, toutes et tous, nous sommes résolument fiers de notre service public.

Après un Plan marges de manœuvre douloureux sous le précédent mandat, qui consistait, là aussi, à compter les fonctionnaires municipaux, nous souhaitons désormais rétablir du sens, de la confiance, de la reconnaissance vis-à-vis des artisans du service public. Nous voulons soutenir activement un personnel qui a tenu la baraque tout au long d'une crise sanitaire sans précédent et qui va maintenant porter un Plan de Mandat ambitieux autour de la transition écologique et autour d'une ville forte de ses services publics.

Sachez-le, le chantier est immense. Nous héritons d'une dette patrimoniale avec beaucoup d'équipements vétustes qu'il appartient à nos agents de rénover. Nous héritons d'une dette de service public avec des écoles, des crèches, des établissements sportifs à créer en nombre. Nous héritons aussi d'une dette écologique avec une ville à faire évoluer, à végétaliser, à réaménager. Donc, pour les générations futures, pour nos enfants, il nous faut rembourser cette dette, leur donner les clés d'une ville bien tenue.

Chers collègues, c'est ce que veut garantir notre Pacte social en faveur du service public à travers un engagement de moyens, à savoir des effectifs renforcés et des métiers revalorisés.

Aux grands projets inutiles, nous préférons la multiplication de petits projets utiles au sein des quartiers, des personnels de crèche aux relais d'assistantes maternelles, des agents de l'épicerie sociale et solidaire à ceux des nouveaux bains-douches, des éducateurs sportifs de la piscine au gymnase de quartier.

Au marketing territorial, nous préférons la création de nouvelles missions d'intérêt public dédiées à la transition écologique, à la démocratie locale, à l'évaluation et à la redevabilité.

Et pour tout cela, il nous faut de l'humain, des femmes et des hommes, mieux considérés, mieux rémunérés aussi, par exemple pour pourvoir des métiers en tension comme sur notre Police municipale, nos crèches ou encore nos corps de métiers techniques, pour réduire aussi les écarts de salaires injustes mais persistants entre les femmes et les hommes, pour favoriser également l'insertion professionnelle des jeunes au sein de la collectivité, pour jouer un rôle social que le secteur privé n'est pas toujours en mesure de tenir avec une forme de garantie d'emploi pour nos agents victimes de l'usure professionnelle.

Notre Pacte social s'efforce de répondre à ces défis en conciliant un impératif de gestion et un impératif d'ambition.

Alors, quand un représentant de l'opposition, que j'apprécie par ailleurs pour sa contradiction, me signifie en Commission municipale que ce rapport n'est pas très innovant, je voudrais lui répondre aujourd'hui la chose suivante.

Monsieur le Sénateur, ce Pacte social n'est pas innovant, il est détonant, tant il prend à contre-pied la doxa austéritaire des petits soldats du néolibéralisme.

Et si ce Pacte social est détonant, il n'est cependant pas étonnant, car il s'inscrit dans son époque, car la colère gronde quand les services dits essentiels n'offrent plus suffisamment de lits d'hôpitaux en temps de crise, quand les services publics régaliens sont en sous-effectifs comme dans la police ou dans la justice, quand les campagnes pleurent la désertion du service public, quand l'augmentation du coût de la vie dans les métropoles rend nécessaire un service public qui soit encore accessible à tous.

Aussi, aux apothicaires et aux épiciers, qui comptent les postes à chaque Conseil municipal, je vous fais ici confiance pour être à la hauteur

du défi qui s'offre à nous et pour voter favorablement ce rapport.

De l'innovation, vous n'en aurez ici ni à la sauce French Tech ni à la sauce Smart City. L'innovation n'est pas technologique, n'est pas numérique, elle est dans la capacité de nos équipes, de notre Administration, à se réinventer en permanence, à faire vivre le principe d'adaptabilité du service public.

Ainsi, l'Administration va développer sous ce mandat un plan de formation à la transition écologique sur ses différents métiers. Elle va repenser l'articulation de ses directions centrales et de ses arrondissements en misant sur le principe de subsidiarité. Elle va donner la parole aux usagers et aux agents sur la qualité de service public. Elle va se mobiliser sur des laboratoires d'innovation publique avec des expérimentations, des équipements pilotes. Elle va bien sûr questionner les usages numériques, en misant sur la sobriété numérique, mais aussi sur l'inclusion numérique. Et ces pistes non exhaustives seront rassemblées dans un projet d'administration pour donner du sens et puis pour voir plus loin.

C'est cela notre ville intelligente et c'est aussi cela notre Pacte social.

Chers collègues, je terminerai mon intervention en saluant l'implication sans précédent des agents du service public pendant ces 15 derniers mois. À l'heure d'un déconfinement progressif, où l'on commence à entrevoir une sortie de crise avec beaucoup de prudence, nous mesurons collectivement l'engagement des 8300 agents permanents de la Ville de Lyon dans les résidences seniors, dans les écoles, dans les crèches, dans nos mairies, dans nos rues, sur les marchés. Que nos agents soient remerciés au nom de notre exécutif et au nom du Conseil municipal. Ce Pacte social leur est tout simplement dédié.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Bosetti.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 2 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Si nous soutenons le principe de pacte social de la Ville en faveur du service public et des agents municipaux, si même nous pensons essentiel de toujours améliorer les conditions d'emploi et de travail, de favoriser la qualité du dialogue social, de promouvoir et valoriser les parcours, nous trouvons aujourd'hui très imprudente, je cite votre rapport, une politique volontariste d'augmentation de postes.

Nous vous avons déjà fait part de notre inquiétude quant aux 150 postes supplémentaires que vous souhaitez créer et qui grèveront durablement les finances de la Ville.

Les risques d'une altération des finances publiques locales par incidence de la crise sanitaire du Covid-19 sont pointés par l'Association des Maires de France. L'effet ciseau de la baisse des ressources couplé à l'augmentation des dépenses ne va pas manquer de produire tous ses effets.

Quand on ajoute à cela le désengagement progressif de l'État, dont on ne connaît encore ni le rythme ni l'étiage, la baisse des dotations de ces dernières années et la contractualisation de la gestion de nos budgets, on ne peut que s'alarmer d'un projet de création de nouveaux postes aussi massif.

Gouverner en responsabilité, c'est souvent savoir faire mieux avec moins, faire preuve d'ingéniosité et d'agilité, comme nous l'avons essayé et réussi avec tous les élus et services lors notamment de la baisse des dotations de l'État du mandat dernier. Ce n'est pas succomber à la facilité en empruntant sans compter ou en créant des emplois à la louche, sans considération des conséquences dont se désoleront vos successeurs, mais aussi et surtout de l'impact que cela engendrera tôt ou tard sur la fiscalité des Lyonnais.

Monsieur le Maire, cette augmentation du nombre de postes couplée à un dérapage budgétaire sans précédent fait craindre le pire pour notre collectivité. Vous balayez d'un revers de main l'excellente gestion budgétaire de ces dernières décennies pour des largesses qui ne manqueront pas d'impacter les impôts des Lyonnais.

Nous tenions une nouvelle fois, sûrement en vain, à vous inciter à plus de prudence en matière de dépenses publiques, afin de préserver le futur que l'on devine aisément immédiat des habitants de cette ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BLANC Étienne : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La loi de transformation de la fonction publique prévoit que toutes les collectivités doivent définir les lignes de la gestion des ressources humaines pour les cinq années de mandature. En fait, il s'agit d'arrêter une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, qui inclut évidemment la promotion, la valorisation des parcours et toute une série de sujets qui concernent chacun des agents.

Cette délibération, elle aurait pu poser les fondements d'une nouvelle politique sociale, qui aurait peut-être été bienvenue. Nous le savons, que ce soit dans le secteur public comme dans le secteur privé, les rapports entre les employeurs et les salariés, les conditions et l'organisation du travail sont profondément affectés par deux phénomènes.

Le premier, c'est le développement du télétravail, un phénomène que l'on a vu amplifié avec la crise sanitaire et le second, c'est évidemment l'influence considérable du numérique, des nouvelles technologies, dans une foule de tâches qu'exercent les agents, là encore que ce soit dans le secteur privé comme dans le secteur public.

Alors, nous, nous nous attendions avec votre nouvelle majorité qui est toujours aussi pleine d'enthousiasme, ce qu'elle traduit parfois à travers une sémantique dithyrambique, nous nous attendions à une délibération qui aurait pu avoir beaucoup de sens. Oui, à Lyon, une nouvelle politique sociale et je l'ai exprimé en Commission, en fait, ce Pacte, il égrène une foule de banalités, il enfonce avec beaucoup d'énergie des portes qui sont déjà largement ouvertes.

Je voudrais citer quelques exemples. On va faire un effort sur l'insertion professionnelle des jeunes. Ce n'est pas nouveau. On va renforcer notre attractivité sur certains métiers en tension. Oui, pour le moins, confère la Police municipale. On va avoir des règles d'avancement et de promotion plus transparentes. C'est ce qui existe déjà à travers les Comités techniques. On va avoir des agents mieux associés à la prévention des risques professionnels, mais c'est ce qui existe déjà au sein des Comités d'Hygiène et de Sécurité.

J'ai recherché dans ce rapport quelques éléments forts, qui auraient pu traduire une politique nouvelle, je ne les ai pas trouvés.

Et puis, puisque c'est un pacte, puisque c'est une convention, il doit y avoir, entre guillemets, des concessions réciproques. Ce sont les principes des accords contractuels. Qu'y a-t-il en face des engagements de la Ville du côté syndical, du côté des agents? Cela aurait dû être un échange. Cela n'a pas été un échange.

Nous nous attendions à recevoir dans ce rapport quelques éléments sur la mise en application des 35 heures. C'est un sujet essentiel. Cela doit être délibéré avant le 30 juin. Rien.

Nous nous attendions à une orientation sur le service public minimum, c'est une question qui est souvent posée. Rien.

En revanche, vous avez annoncé une harmonisation autour des pratiques de l'écriture inclusive. La belle affaire et quel changement!

Vous nous annoncez qu'un certain nombre d'agents pourront être rémunérés en monnaie locale. La belle affaire, mais quelle anecdote!

Oui, vous annoncez beaucoup de créations de postes, nous nous attendions à ce que, dans ce dossier, on nous dise, ceux qui seront affectés à la réorganisation des services et ceux qui seront affectés aux services nouveaux. Nous n'avons rien entendu et nous n'avons rien lu.

Alors, Monsieur le Maire, j'ai beaucoup apprécié le témoignage affectueux de monsieur Bosetti à mon égard. J'ai toujours beaucoup de plaisir à échanger avec lui dans le cadre des commissions. Monsieur Bosetti, c'est un véritable idéologue et c'est très important d'échanger avec un idéologue, parce qu'au fur et à mesure de la mandature, on comprend l'évolution inéluctable de la déception qui sera la sienne, mais moi, je l'accompagnerai dans cette déception par un témoignage de sympathie.

Non, aujourd'hui, mon groupe va faire comme la CGT et vous noterez, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, que c'est assez rare. Mon groupe votera évidemment contre cette délibération qui, pour nous, est une sorte de trou noir dans le vide sidéral.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blanc.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et les Écologistes, Madame Runel, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci.

Monsieur le Maire,
Monsieur l'Adjoint,
Mes chers collègues,

Alors que notre majorité va bientôt arriver à 12 mois d'exercice dans cette collectivité, nous pouvons nous satisfaire d'avoir mis à jour des documents-cadres et structurants pour le développement de notre Ville.

Après une PPI ambitieuse et un Plan de Mandat conséquent, tant en objectifs qu'en réalisations concrètes, nous délibérons ce jour sur le Pacte social de la Ville de Lyon en faveur du service public et des agents municipaux.

Plus que jamais, notre service public a été éprouvé pendant cette crise sanitaire. Il y a tout juste un an, nous étions nombreux à nos fenêtres à applaudir le personnel soignant. Qu'en est-il aujourd'hui ? Qu'est-ce qui a changé dans notre service public, pour nos hôpitaux, pour nos jeunes, pour les publics les plus en difficulté ? Une réforme de l'assurance chômage qui prévoit dès le 1^{er} juillet prochain un changement du mode de calcul des indemnités et qui, selon une étude réalisée par l'Unedic, touchera 1,15 million de chômeurs qui verront leur allocation baisser la première année.

Non, cette crise sanitaire questionne nos modes d'organisation. Elle replace le travail et les relations professionnelles au centre des échanges. La désorganisation induite a fait émerger ces derniers mois de nouveaux modes de fonctionnement et de régulation au sein même des collectifs de travail.

Nous avons la chance de disposer au sein de la Ville d'agents faisant preuve d'initiatives collectives et individuelles, et ce, dans tous les domaines, qui ont réussi à s'adapter aux protocoles sanitaires exigeants et parfois changeants au gré des taux d'incidence comme des décisions ministérielles.

Ce Pacte nous permet donc de définir les grandes orientations du mandat en matière de gouvernance, mais aussi de promotion des services publics, pour celles et ceux qui en ont besoin, mais aussi pour celles et ceux qui les font vivre.

Ce sont nos agents, au quotidien, sur le terrain, dans des bureaux, des gymnases, auprès de nos enfants, de nos seniors, des plus précaires, dans les espaces verts et enfin celles et ceux qui risquent leur vie pour assurer la nôtre et garantir notre sécurité et notre tranquillité.

Je suis fière de la force de notre service public municipal. J'ai pu à plusieurs reprises l'exprimer aux agents du CCAS, notamment en charge des services solidarités et gérontologie, qui ont vu croître les demandes ces derniers mois, mais aussi vous, Monsieur le Maire, lors de vos déplacements auprès des équipes de la direction des espaces verts, de la police municipale ou encore dans nos écoles ou dans nos crèches.

Ils nous ont souvent, en dehors des procédures habituelles, permis de trouver des réponses innovantes et adaptées à la situation du moment. Aussi, le fait d'élaborer des protocoles au plus près du terrain, en concertation avec les agents, les directeurs concernés, nous permet à la fois d'améliorer nos fonctionnements, mais aussi reconnaître le travail réalisé par nos agents et, au-delà, par notre collectivité.

Nous voulons un service public qui prend en compte les dimensions sociales, environnementales et économiques du développement durable. Nous voulons un service public qui combat les inégalités sociales et se préoccupe de protéger l'environnement. Nous voulons proposer aux Lyonnaises et aux Lyonnais un service public qui s'intéresse à la production des biens et des services. Nous voulons un service public qui garantit le principe de continuité et d'adaptation du service à l'évolution de l'intérêt général.

Nous avons conscience, au sein de notre majorité, que notre service public local nécessite de se réorganiser en fonction des exigences de cette transition solidaire et écologique, mais cette réorganisation des services publics peut-elle sans baisse de leur qualité, ni hausse des coûts, ni nouvelles inégalités d'accès pour les usagers ? Oui. Et c'est le pari que nous faisons avec ce Pacte.

C'est le sens que nous voulons donner aux missions et aux métiers du service public municipal. Nous voulons investir, investir dans la solidarité, dans la culture, dans l'éducation, dans la jeunesse et nous souhaitons par ce Pacte nous donner les moyens de nos ambitions. Cela passera donc par une hausse de la masse salariale pouvant aller jusqu'à 3 % par an.

Parce que nous croyons que nous pouvons faire plus, mais que cela passe par des moyens humains renforcés, considérés, accompagnés.

Au-delà de la reconnaissance monétaire, souvent proposée pour les agents les plus exposés, c'est l'ensemble des registres de la reconnaissance qu'il conviendra d'activer dans le cadre d'une approche beaucoup plus globale, susceptible de revaloriser le travail.

C'est ce que nous avons fait avec la prime Ségur et la prime grand âge, c'est aussi ce que nous avons fait avec le personnel scolaire avec l'attribution de demi-journées de repos supplémentaires.

Par ailleurs, ce projet se veut offensif sur la réduction des écarts de rémunération. 13 % d'écart entre les femmes et les hommes de notre collectivité en 2019, ce n'est pas audible. Pour cela, nous agissons pour une réduction des inégalités entre cadres d'emplois de même catégorie et un déroulé de carrière amélioré.

Dès 2021, la Ville a adopté un Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les inégalités salariales, nous le savons, persistent. Les femmes perdent en moyenne 39 jours ouvrés de travail rémunéré. Alors, pour une égalité réelle dans cette collectivité et que les femmes, agents de notre collectivité, ne travaillent pas gratuitement dès le 4 novembre prochain, nous devons encourager l'ouverture des métiers à tous les sexes et favoriser l'articulation entre activité professionnelle et la vie personnelle et familiale. Il ne s'agit pas d'une ambition, mais d'un engagement. Il s'agit d'avancer des perspectives pour les agents. Les mesures envisagées demandent à être précisées, il faut s'en saisir.

Je tiens également à saluer l'engagement des organisations syndicales dans les échanges fructueux et respectueux qui ont lieu ces derniers mois. De même, je reconnais aussi volontiers l'engagement des élus de notre majorité dans la démarche, Laurent Bosetti bien sûr, mais aussi Marie-Agnès Cabot, Philippe Prieto, Valérie Roch et Alexandre Chevalier en tant que Président du CHSCT du CCAS de Lyon.

Si la politique des ressources humaines est à rebâtir, nous savons pouvoir compter sur leur engagement. La qualité du dialogue social engagé par notre Adjoint, Laurent Bosetti, dès le début du mandat, a mis en avant les questions d'intérêt commun. C'est la possibilité d'une dynamique collective, constructive et positive et c'est trop rare pour ne pas être souligné.

Enfin, j'en terminerai par là, Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur général des services, je sais que vous avez le sentiment que nous sommes parfois un peu trop exigeants envers les services et que nous en demandons beaucoup, notamment en cette période de fatigue pandémique, mais c'est parce que nous avons très rapidement compris que nous pouvions compter sur l'engagement sans faille des agents de notre collectivité pour répondre aux exigences d'un service public lyonnais de qualité.

Nos trois groupes voteront favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Vous me permettez un petit mot de complément, tout simplement pour exprimer tout mon soutien à Monsieur Bosetti pour le travail qu'il a réalisé pour la préparation de ce Pacte social. Je tiens à témoigner ici du sens des réalités, du sens pratique de Monsieur Bosetti, qui a les pieds sur terre quand d'autres semblent se perdre dans des galaxies lointaines. Son attachement, son très grand attachement au dialogue, je sais que vous avez en permanence l'oreille ouverte pour entendre, écouter, discuter et je m'en réjouis et je vous en félicite, cher Laurent. Vous avez su construire ce Pacte sur la base de valeurs, de valeurs qui vous guident, qui nous guident et qui, vous l'avez dit, donnent du sens à nos politiques publiques, mais aussi à nos agents dans leur quotidien.

Alors, je tiens à vous remercier ici, cher Laurent, à vous remercier notamment de détoner, parce que je crois que c'est important. C'est important de réaffirmer la vision que nous avons pour cette collectivité et à laquelle nous souhaitons associer l'ensemble des agents. Merci à vous.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/818 - Vote du compte de gestion - Exercice 2020

M. LE MAIRE : Nous allons passer à l'examen du compte de gestion de l'exercice 2020.

Conformément à l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'examen du compte administratif 2020, nous devons arrêter le compte de gestion correspondant à cet exercice et qui a fait l'objet du dossier numéro 2021/820.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Abstention de Mmes Bacha-Himeur, Condemine, Gailliout et Palomino et de M. Kepenekian.)

(Mme Borbon est non-votante.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/819 - Vote du compte administratif 2020

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen du compte administratif pour l'exercice 2020.

Avant toute chose, je vous rappelle qu'en application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, je cite, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonctions, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

J'assisterai donc à la discussion, de même que monsieur Gérard Collomb, mais nous ne prendrons pas part aux débats et nous nous retirerons au moment du vote.

Je vous propose de désigner Madame Audrey Hénocque, Première Adjointe, pour présider cette partie de notre séance.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à son élection. Je vous invite à voter via l'outil QuizzBox pour désigner Madame Audrey Hénocque Présidente. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Madame Audrey Hénocque est élue Présidente et je lui cède ma place pour l'étude du compte administratif.

Présidence de Madame Audrey Hénocque

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente : Merci, Monsieur le Maire.

En tant qu'Adjointe aux Finances, je vais vous présenter le dossier.

Le compte administratif et son corolaire, le compte de gestion, sont soumis au vote du Conseil à l'appui des délibérations et des maquettes réglementaires. En complément, je vous invite à prendre connaissance du rapport détaillé qui figure dans le dossier et qui sera mis en ligne sur le site de la Ville après le Conseil municipal. Ce rapport exhaustif présente pour l'année écoulée les grands équilibres budgétaires, tels qu'ils ressortent de l'exercice achevé, ainsi que l'action conduite par la collectivité à travers les budgets des directions. Je ferai donc ici une présentation synthétique, centrée essentiellement sur les agrégats et grands ratios utiles à la compréhension de la situation financière de la Ville.

Si nous commençons par les dépenses réelles de fonctionnement, pour l'année 2020, elles se sont élevées globalement à 592,6 millions d'euros pour un budget voté initialement à hauteur de 600,1 millions d'euros, puis réévaluées en cours d'année, au regard de la situation de la crise sanitaire, à hauteur de 621,5 millions d'euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une augmentation retraitée de + 2,6 % entre 2019 et 2020. Cette évolution s'explique par l'impact qu'a subi la Ville de Lyon et son engagement volontariste dans la gestion de la crise sanitaire, laquelle a généré d'importantes dépenses supplémentaires non prévues au budget primitif.

Les impacts Covid correspondent en dépenses réelles de fonctionnement en une majoration de dépenses à hauteur de 18,4 millions d'euros, compensées par des économies évaluées à 12,1 millions d'euros.

Sans cet impact de 6,3 millions d'euros, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement aurait affiché une progression de + 1,5 % entre 2019 et 2020.

En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement se sont composées de la manière suivante, que vous voyez sur le schéma qui est projeté :

La masse salariale, qui représente 56 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec 334,5 millions d'euros ;

Les charges à caractère général, soit 108,4 millions d'euros ;

Les subventions aux personnes de droit privé et les subventions aux personnes de droit public, qui ont pesé respectivement pour 11,9 % et 2,4 % des dépenses ;

Enfin, les frais financiers se sont élevés à 5 millions d'euros et les autres charges à 59,6 millions d'euros.

La situation de la crise sanitaire a principalement impacté les postes de dépenses de masse salariale, de charges à caractère général et autres charges.

Si nous faisons un zoom sur la masse salariale, la masse salariale s'élève à 334,5 millions d'euros sur 2020. Son évolution s'établit à + 1,5 % entre 2019 et 2020, soit une progression de presque 5 millions d'euros.

La masse salariale a été impactée par la crise sanitaire, laquelle a généré une économie globale de près de 1,1 % sur le budget principal. En effet, il s'agit d'une économie, qui est le solde entre des dépenses supplémentaires générées par la crise Covid notamment pour 1,7 million d'euros, dont 1,3 million d'euros au titre de la prime Covid, et des économies à hauteur de 2,8 millions d'euros, principalement réalisées sur un moindre recours au moyen des non-permanents, puisqu'il y a eu moins d'activité du fait de la crise.

Retraitée de cet impact Covid, la progression des dépenses de personnel aurait été de 6 millions d'euros entre les deux années, soit 1,8 %.

Si nous faisons un zoom sur les charges à caractère général, elles ont atteint le niveau de 108,4 millions d'euros, soit une hausse de 4,9 %. Ce poste de dépenses a été largement impacté par la crise sanitaire avec des dépenses supplémentaires à hauteur de 12,5 millions d'euros, dont principalement des achats d'équipements de protection individuelle et des économies de l'ordre de 9 millions d'euros, notamment les moindres achats de repas dans les cantines ou les fluides.

Les subventions et les frais financiers ont été globalement peu impactés par l'exercice. Je ne détaillerai donc pas cette partie.

Concernant les autres charges, après retraitement, le montant des autres charges s'élève à 58,1 millions d'euros, en augmentation de 10,3 %. Elles ont fortement augmenté, soit 4,4 millions d'euros supplémentaires, principalement en lien avec la crise sanitaire. Nous retrouvons aussi au sein de ce poste le Fonds d'urgence culture, versé sous forme de subventions exceptionnelles à hauteur de 2,8 millions d'euros sur l'année 2020. Neutralisé des impacts de la crise sanitaire, ce poste de dépenses autres charges aurait évolué globalement de 2,7 %.

Ce schéma vous montre la répartition des dépenses réelles de fonctionnement par mission. Comme vous le savez, plus du quart des crédits de la Ville sont consacrés à l'éducation et à l'enfance, soit un total pour les deux secteurs de 157 millions d'euros. La mission culture arrive en deuxième position avec 109 millions d'euros au compte administratif 2020. Les solidarités représentent 40 millions d'euros et les espaces publics 38 millions d'euros.

Si nous regardons les recettes réelles de fonctionnement, qui s'élèvent au compte administratif 2020 à 670,06 millions d'euros, les recettes

réelles de fonctionnement enregistrent une évolution retraitée de - 4,3 % du compte administratif 2019 au compte administratif 2020, soit un repli de presque 30 millions d'euros du fait de la crise sanitaire. Retraitée de ces impacts, soit une minoration de recettes évaluée à 37,5 millions, compensée par des recettes exceptionnelles à hauteur de 3,8 millions d'euros, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement serait restée en positif, avec une progression de 0,6 %.

Comme le montre le graphique des recettes réelles de fonctionnement, le premier poste de recettes de la Ville reste celui de la fiscalité directe. Il représente près de 56 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce pourcentage atteint 85 % en considérant l'ensemble des recettes fiscales, directes et indirectes, et les dotations de l'État. Il progresse par rapport à 2019, atteignant 82 %, en raison des impacts de la crise sanitaire, qui ont très largement minoré les recettes propres de la collectivité.

Concernant la fiscalité directe, le produit de fiscalité directe s'élève à 374,7 millions d'euros en 2020 contre 369 millions en 2019, soit une augmentation de 5,7 millions d'euros. Les taux n'ayant pas évolué depuis 2015, cette évolution résulte de la variation nominale et de l'évolution physique des bases.

Concernant les recettes de la fiscalité indirecte, nous noterons principalement la progression de 2,5 % de la taxe additionnelle aux droits de mutation, dont le produit s'élève en 2020 à 43,1 millions d'euros malgré le contexte de crise sanitaire et l'interruption des transactions immobilières lors du premier confinement. Nous constatons à l'inverse un important repli du prélèvement sur les produits des jeux des casinos, qui s'élève à 3,4 millions d'euros contre 5,3 millions d'euros en 2019, et la quasi-absence de recettes de taxe locale sur la publicité extérieure et une baisse significative des droits de place, sans surprise.

Les dotations de l'État connaissent une relative stabilité en 2020, comme cela avait déjà été le cas en 2019, avec un repli de - 1,2 % entre les deux exercices.

Après avoir étudié l'évolution des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, nous pouvons analyser les conséquences sur l'épargne brute.

L'épargne brute s'établit à 72,4 millions en 2020, soit une baisse de 39 millions d'euros par rapport à 2019. Ceci est essentiellement dû à une baisse de l'épargne de gestion de 40 millions d'euros sur 2020, liée à la crise sanitaire.

Avec neutralisation des impacts estimés de la crise sanitaire sur la section de fonctionnement, l'épargne brute de la Ville se serait établie autour de 112 millions d'euros, soit en progression de 3 millions d'euros par rapport à 2019. Cette évaluation permet avant tout d'identifier la tendance dans laquelle l'épargne brute se serait inscrite hors pandémie et celle-ci montre les marges de manœuvre importantes dont dispose la Ville de Lyon.

Concernant la partie investissements, les dépenses d'équipement ont atteint 112,8 millions d'euros pour un montant prévisionnel de 130 à 135 millions d'euros. Le plan d'équipement 2015-2020 atteint ainsi 615 millions d'euros en réalisation totale pour un prévisionnel évalué dans une fourchette de 630 à 650 millions d'euros.

Les recettes d'investissement s'établissent à 19 millions d'euros en 2020 contre 28,7 millions d'euros en 2019. Vous voyez ici leur ventilation.

Pour terminer, une dernière partie est dédiée à l'évolution de la dette de la Ville. En 2020, 45 millions d'emprunts nouveaux ont été mobilisés sur le premier semestre de l'année pour contribuer au financement de la section d'investissement, soit trois emprunts obligataires conclus avant juillet 2020. Parallèlement, l'amortissement du caractère de la dette en place s'est élevé à 35 millions d'euros, ce qui porte l'encours au 31 décembre 2020 à 400 millions d'euros, en progression de 10 millions d'euros par rapport à 2019.

La capacité de désendettement de la Ville, principal ratio analysé pour évaluer la situation financière d'une collectivité, s'établit en 2020 à 5,5 années. Cette même capacité de désendettement, neutralisée des effets induits par la crise sanitaire, se serait élevée à moins de 4 ans dans un contexte hors pandémie.

En conclusion, j'indiquerai que, malgré le caractère particulier de ce compte administratif, qui est essentiellement l'exécution d'un budget voté par l'ancienne majorité, la nouvelle majorité a su se saisir des budgets existants et de décisions modificatives pour renforcer le soutien aux acteurs économiques, sociaux et associatifs frappés par la pandémie, ainsi qu'à la population elle-même à travers des mesures telles que le centre de dépistage devenu de vaccination de Gerland ou la distribution de masques dans les écoles primaires par exemple.

Pour le plus long terme, la nouvelle majorité a immédiatement élaboré une prospective financière particulièrement prudente et lui permettant de mettre en œuvre son projet de transition sociale et démocratique. Les premières mesures ont été mises en place dès l'été 2020 et je vous renvoie au rapport complet pour connaître le détail des mesures qui ont été mises en place dans les secteurs de l'éducation, des espaces verts, de l'espace public, etc.

Ainsi, l'estimation de la réalisation budgétaire 2020, que j'ai évoquée lors du débat d'orientations budgétaires de janvier, était exacte et les perspectives de l'année 2021 se sont révélées très prudentes, contrairement à des critiques sans fondement. Ainsi, les recettes qui se précisent pour l'année 2021 augurent une amélioration de la prospective financière et notamment un endettement à moins de 10 ans en 2026 malgré un plan d'investissement et un projet de mandat ambitieux. Ceci montre qu'une prospective n'est pas figée dans le marbre. Elle est à réévaluer régulièrement en tenant compte des effets conjoncturels et des évolutions à long terme des recettes et des dépenses.

Cette prospective financière n'est pas non plus une fin en soi. Les résultats financiers d'une collectivité territoriale ne font pas un projet politique. Une collectivité territoriale n'est pas une entreprise cotée au CAC40. Ses habitants ne sont pas des actionnaires. Ils font partie d'une communauté où certains contribuent fiscalement certes, mais où tous contribuent au projet commun à travers leur activité, leurs achats, leur usage des services publics, leur implication, leurs différences et leurs richesses humaines. Une collectivité territoriale doit offrir à ses habitants et ses habitantes les services dont ils et elles ont besoin pour s'épanouir et vivre harmonieusement dans une ville qui leur garantit sécurité, santé et bien-être. Ainsi, le bilan de la situation financière de Lyon doit se faire en prenant en compte à la fois ses capacités financières et son endettement, mais aussi la qualité de son service public et le nombre suffisant de ses équipements publics en bon état et répondant aux besoins de toutes et de tous dans leur diversité.

Je vous remercie de votre attention.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes. Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliout, vous avez la parole pour 8 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Madame l'Adjointe.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Mesdames et Messieurs les élus,

Vous nous présentez aujourd'hui le compte administratif 2020, compte administratif qui intègre donc les impacts de la Covid-19 sur notre institution. Et force est de constater que nous avons raison lorsque nous vous incitions à la prudence concernant votre Plan de Mandat, qui semblait ne pas prendre en compte la crise et ses conséquences.

Or ce compte administratif égrène au fil de sa lecture de nombreuses mises en garde pour l'avenir, de nombreux points de vigilance. En effet, on remarque que la crise a fait connaître à l'épargne de gestion une diminution de près de 35 % par rapport à 2019, soit 40,2 millions d'euros. Cet impact est donc loin d'être anodin.

En Commission, vous nous avez présenté les résultats que nous aurions eus si la crise n'avait pas eu lieu pour nous expliquer que les finances de la Ville sont saines et que les choses peuvent sereinement continuer sur leur lancée. Or c'est à nos yeux aller un peu vite en besogne, car, nous le savons, l'année 2021 est toujours impactée par la crise et nous ne savons pas, à l'heure où nous parlons, quels seront ses impacts à long terme sur le reste du mandat.

Ces 40,2 millions d'euros ne sont au final que la partie émergée de l'iceberg, la partie que nous pouvons aujourd'hui observer, mais certainement pas l'intégralité des conséquences de cette pandémie sur notre Ville et notre collectivité.

Ainsi peut-on identifier une baisse conséquente des dons de mécénat et de parrainage. Revieront-ils à la normale après la crise ? Nous ne pouvons que l'espérer, mais nous n'en avons pas l'absolue certitude.

Il en va de même avec un certain nombre d'autres recettes, issues traditionnellement des services rendus à la population. Nous le savons, cette crise a modifié un certain nombre d'habitudes et de demandes chez nos concitoyens. Est-on certain que les demandes seront toujours les mêmes après un retour à la normale ? Là encore, nous n'en sommes pas certains.

De même, les chiffres annoncés tiennent compte de droits de mutation s'élevant à 43,1 millions d'euros, c'est-à-dire la somme la plus haute jamais perçue par la Ville de Lyon. Or ces droits de mutation se sont hissés à ce niveau du fait de la forte activité immobilière lyonnaise, activité dont nous ne connaissons pas les évolutions dans les mois et années à venir du fait de la crise, mais aussi des politiques que vous nous avez annoncé vouloir déployer. Une baisse de ces droits est dès lors tout à fait possible.

Autre point de vigilance, les dotations de l'État. Nous le savons, l'État a mis en place de nombreuses aides et actions pendant la crise, aides et actions qui ont eu et ont encore un impact important sur ses finances. Il est dès lors tout à fait possible qu'il décide de mettre les collectivités à contribution pour participer à l'effort national en diminuant les dotations que nous percevons.

Vous présentez également les aides culturelles mises en place lors du premier confinement et que vous avez poursuivies tout au long de l'année et prolongées pour le début de l'année actuelle. Le secteur de la culture étant durablement impacté par la crise, il ne se relèvera pas du jour au lendemain. Aussi se pose la question de la prolongation de ces aides sur les années à venir et de la nécessaire prise en compte de cette dépense dans les futurs budgets. Et nous ne connaissons pas encore l'impact de la baisse de 500 000 euros des subventions de l'Opéra sur sa santé, ses missions et celles de ses partenaires.

Il en va de même avec nos commerces, restaurants et cafés et des exonérations concernant leurs terrasses. Vont-elles se poursuivre jusqu'à un retour à la normale qui n'interviendra peut-être que dans plusieurs années ? Si oui, et c'est ce que nous souhaitons, il s'agira là encore de nouveaux impacts pour nos finances municipales.

Concernant les projets à réaliser lors de votre Plan de Mandat, vous annoncez, page 21, que les ralentissements constatés des travaux pendant la période de confinement se sont parfois prolongés au-delà. Cela nous interroge sur l'avancée des chantiers aujourd'hui. Sont-ils toujours impactés par ces ralentissements ? Combien de réalisations ont déjà pris du retard ? Est-ce que le rythme des projets en est durablement impacté ?

Concernant les ressources humaines, nous constatons une augmentation des coûts, là encore en grande partie induits par la crise et la nécessité d'adaptation au confinement. Néanmoins, vous nous avez annoncé un nouveau Pacte social, dont nous ne connaissons pour l'heure pas les coûts annuels globaux.

Et petit aparté, excusez-moi de chipoter un peu, mais vos formulations concernant les orientations impulsées par la nouvelle majorité donnent l'impression que pas, peu était fait avant concernant les politiques sociales et l'égalité femmes-hommes, ce qui n'est pas rendre hommage à vos prédécesseurs, et, en l'occurrence, à Gérard Claisse et Thérèse Rabatel, qui ont pourtant fait beaucoup en ce sens.

Enfin, concernant le recrutement des policiers municipaux et la création d'une commission attractivité de la police municipale, nous avons deux remarques.

La première est que, là encore, il s'agira d'augmenter les moyens mis à disposition de nos agents, moyens qui, s'ils sont évidemment nécessaires, auront là aussi un impact sur les finances de notre collectivité.

La seconde est la nécessité de mettre en place un travail intercommunal sur le sujet. En effet, Lyon n'est pas la seule commune de notre agglomération à éprouver des difficultés à recruter des agents pour sa police municipale. Un travail mené en solitaire sur ce sujet ne peut aboutir au mieux qu'à rendre plus difficile le recrutement des communes voisines, au pire à créer une surenchère communale qui ne bénéficiera en définitive à personne.

De même, et nous vous le rappelons à nouveau, les recrutements nécessaires annoncés pour la police nationale nécessitent eux aussi un accompagnement de la Ville de Lyon. Le chantier est vaste et nécessitera toute l'implication de notre Ville dans une réelle volonté de coconstruction avec l'ensemble de ses partenaires.

Lyon est le cœur de notre agglomération, elle ne peut dès lors pas fonctionner comme si elle était seule sur un sujet aussi sensible que celui de notre sécurité à toutes et à tous. Là encore, des moyens seront à déployer et des investissements à réaliser.

Vous le voyez, ce compte administratif apporte un nouvel éclairage sur l'état de santé de notre collectivité. Il apporte quelques précisions, mais soulève surtout beaucoup de questions et quelques inquiétudes. Il confirme en tout cas que la réalisation de votre Plan de Mandat est très optimiste et semble faire l'impasse sur les effets à long terme de la crise que nous traversons.

Au-delà de l'endettement qui va fortement augmenter se pose désormais la question de vos marges de manœuvre sans recourir à une augmentation de l'imposition des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je vous remercie de votre attention.

Mme HÉNOUCQUE Audrey, Présidente : Merci, Madame Gailliout.

La Conférence des Présidents a ensuite retenu la prise de parole de monsieur Cucherat pour le groupe Pour Lyon. Vous avez la parole pour 15 minutes maximum.

M. CUCHERAT Yann : Lorsqu'au dernier trimestre 2019 nous préparions le budget 2020, nous ne pouvions imaginer que cette année serait marquée par la pire pandémie que le monde contemporain ait connu et qu'elle allait frapper aussi durement notre pays, mettant à mal notre système hospitalier, le chômage net une grande partie de notre économie et plongeant à nouveau beaucoup de Français dans le chômage et pour les plus fragiles d'entre eux dans la plus grande précarité.

Nous étions alors au contraire particulièrement optimistes pour notre Ville avec la certitude que cette année 2020 nous permettrait de franchir un nouveau palier dans la dynamique qui était celle de notre cité.

Chaque année en effet, créations et implantations d'entreprises se faisaient un peu plus fortes. Le tourisme d'affaires comme celui d'agrément voyait notre Ville accueillir de plus en plus de visiteurs. Et je pense que les Lyonnais se souviennent qu'au cœur de la ville, on entendait parler toutes les langues.

Les projets urbains embellissaient Lyon tout en contribuant à augmenter nos recettes, ce qui, dans un cercle vertueux, nous permettait de dégager de nouveaux moyens pour continuer à améliorer le cadre de vie de nos citoyens, pour donner par exemple à nos acteurs culturels ou encore sportifs les moyens de leur action. Le chômage baissait et nos opérations de rénovation urbaine permettaient d'envisager, même si tous les problèmes n'étaient pas résolus, une meilleure inclusion de tous nos concitoyens.

Le compte administratif 2019 reflétait cette situation et l'année 2020, dernière année du mandat, devait marquer une étape supplémentaire dans l'amélioration constante de nos résultats et donc de notre capacité à agir. Jamais en effet un compte administratif n'avait été aussi bon que celui de 2019.

Les recettes de gestion étaient en augmentation de 2 %, après une hausse de 2,9 % en 2018. C'était là le fait de la croissance des produits des contributions directes, mais aussi de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (les DMTO) dont l'évolution à elle seule suffisait à témoigner de l'élan que connaissait Lyon. Sous le seuil de 30 millions avant 2015, ces DMTO étaient passés à 32,9 millions en 2016, puis à 34,9 millions en 2017, pour atteindre 41,3 millions en 2018 et en 2019, demeurant stables même en 2020, alors que l'on aurait pu craindre leur effondrement.

Les dépenses, elles, n'augmentaient que de 0,7 %, loin des taux d'évolution annuelle maximale fixés par le gouvernement à 1,15 %. C'était là le résultat d'une maîtrise de la masse salariale, + 0,4 % en 2019 alors même qu'elle n'avait déjà augmenté que de 0,04 % en 2018, mais aussi d'une maîtrise des charges à caractère général, deuxième poste de la Ville de Lyon, qui augmentaient elles de 2,4 %, mais avaient été en baisse de 1,7 % en 2017. Leur progression en 2019 était d'ailleurs due à des facteurs plutôt positifs : augmentation du nombre d'élèves scolarisés avec une hausse importante de la fréquentation des cantines, charges liées à la croissance d'entretien de nouveaux espaces verts (quai Rambaud à la Confluence, Mermoz Nord, par exemple) et à l'activité de nos équipements culturels, notamment les expositions organisées en 2019.

Hausse des recettes, maîtrise des dépenses de fonctionnement et gestion optimale de notre dette en profitant de taux d'intérêt très bas nous permettaient d'enregistrer au compte administratif de cette année-là une épargne brute atteignant 108,9 millions d'euros, + 11,8 %, alors qu'elle n'était encore que de 79,3 millions en 2017, soit une augmentation de plus de 30 millions en deux ans.

En conséquence, nous pouvions à la fois nous désendetter avec un encours de dette réduit à 389,8 millions, alors qu'elle était encore à 410,4 millions en 2018 et qu'en début de mandat, elle se montait en 2015 à 421 millions d'euros. Notre capacité de désendettement n'était plus que de 3,6 années.

Cette progression ne s'était pas réalisée sans effort, car les débuts du mandat 2015 avaient en effet été marqués par la baisse des dotations de l'État et il faut se rappeler quels en avaient été les impacts.

En fait, cette baisse des dotations avait commencé dès 2009, où la Ville de Lyon avait reçu 116,7 millions d'euros, alors que la dernière année

du précédent mandat en 2014, elle ne se voyait plus attribuer que 105,8 millions. Et c'est à partir de 2015 quand le gouvernement a mis en œuvre les mesures de participation des collectivités locales au redressement des comptes publics, qu'elle avait constitué un vrai choc pour notre Ville, puisque la Direction générale des Finances allait passer de 93 millions d'euros en 2015 à 70 millions en 2018.

Dans le même temps, notre contribution au FPIC, le Fonds de Péréquation intercommunal, augmentait de manière considérable. Elle n'était que de 0,7 million en 2012, elle allait atteindre 6,25 millions en 2019.

Pourtant, grâce aux mesures prises – je pense au Plan marges de manœuvre, auquel j'associe tous les élus de la précédente mandature, ainsi que les services de la Ville –, mais aussi grâce à la politique menée, nous avons fait reprendre sa marche en avant à notre Ville.

Notre budget primitif 2020 était donc particulièrement optimiste, nos recettes devant évoluer de 2,4 % quand les dépenses de gestion ne devaient atteindre que 1,3 %, + 0,4 même avec le retraitement des crédits inscrits au titre de la majoration de la contribution de la Ville aux écoles privées en lien avec la scolarisation dès 3 ans.

Comme vous l'indiquez vous-même dans votre rapport, au compte administratif, l'épargne aurait pu sans doute atteindre les 120 millions d'euros.

Nous avions prévu un investissement de 162,2 millions pour 2020 après des dépenses d'équipement de 108 millions en 2015, 95 millions en 2016, 101 millions en 2017, seulement 85 millions en 2018, l'année de la plus faible réalisation, et 118,9 millions en 2019. Au total, nous aurions donc atteint les 650 millions que nous nous étions fixés en cours de mandat après réévaluation du montant de 600 millions qui était notre objectif initial.

Mais évidemment la crise de la Covid est venue tout remettre en cause, comme en témoigne le compte administratif que nous examinons aujourd'hui.

Nos recettes, qui auraient dû continuer à augmenter, ont baissé de 4,1 %, tandis que nos dépenses augmentaient de 2,3 %, mais elles n'étaient plus ce que nous avons prévu et avaient pour objet principal de combattre les effets économiques et sociaux de la Covid.

Notre épargne brute a donc de ce fait reculé de 115,6 millions à 74,9 malgré une gestion de la dette particulièrement active pour profiter de la politique de taux négatifs menée par la Banque centrale européenne. Le capital de la dette restant dû passant à 400 millions d'euros avec une capacité de désendettement remontant à 5,5 années.

Côté recettes de fonctionnement, du fait de la dynamique en cours de la Ville avant la Covid, nous avons pu cependant compter sur des contributions directes en augmentation avec un produit fiscal total de 375 millions, soit une augmentation de 5,75 millions par rapport au compte administratif 2019. Et encore, pour 2021, la Ville devrait, elle, bénéficier de rôles supplémentaires non enregistrés pendant la crise sanitaire par les services de l'Administration fiscale.

Comme j'ai eu l'occasion de le souligner, les produits des DMTO sont demeurés à 41,3 millions, ce qui, compte tenu de la période, est exceptionnel.

Les dotations de l'État sont restées à peu près stables, grâce en particulier à la perception pour la deuxième année consécutive de la dotation de solidarité urbaine (DSU), qui s'est élevée à 5,75 millions d'euros.

Enfin, nous avons pu bénéficier pour cette année 2020 du fonds de roulement de l'année 2019, qui aurait dû servir à financer les investissements du plan d'équipement et qui a été réaffecté pour 20,8 millions en fonctionnement et pour 8 millions au financement des dépenses urgentes et nouvelles. Ce fonds de roulement à la fin de l'exercice 2020 sera encore à 37,4 millions qui seront affectés, ainsi que l'indique le rapport que nous examinerons après ce compte administratif, à financer le reste à réaliser en section d'investissement sur 2021 et à diminuer notre besoin d'emprunt de 176 millions.

Il est heureux que la Ville de Lyon ait eu en 2019 une situation financière positive du fait de sa gestion passée, car les impacts de la crise Covid ont été évidemment dévastateurs pour le budget des collectivités locales tant en investissement qu'en fonctionnement.

Pour notre Ville, en ce qui concerne les recettes de fonctionnement comme l'indique le rapport, l'impact de la crise a été de 38,4 millions, 48,5 millions de diminution des recettes compensée par 4,2 millions d'euros de recettes nouvelles provenant essentiellement de la subvention versée par la CAF qu'il nous faut remercier.

Ces diminutions de recettes résultent d'abord de notre volonté, et notamment de celle de Gérard Collomb, de prendre dès le début de la crise sanitaire une série de mesures en faveur de nos concitoyens. Je ne les citerai pas de manière exhaustive, elles sont recensées dans le rapport, mais nous avons voulu en prenant limiter les effets de la crise : mesure générale pour la gratuité du stationnement pendant la période du premier confinement ou mesures spécifiques envers un certain nombre de catégories (commerçants, restaurateurs, entrepreneurs, associations sportives ou équipements culturels dispensés de loyers notamment).

D'autres moins-values de recettes ont été subies : fermeture des établissements culturels, des établissements sportifs, d'un certain nombre de crèches, etc.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, la crise a aussi impacté les finances de la Ville à hauteur de 20,1 millions d'euros, même si elles ont été en partie compensées par des économies de 16 millions d'euros. Il y a bien sûr 10,5 millions d'euros pour l'ensemble des équipements de protection individuelle (masques, gel hydroalcoolique, visières, écrans et vitres de protection, etc.), auxquels il faut ajouter 400 000 euros pour les gymnases et la distribution des masques, 1,1 million d'euros pour les aides accordées aux familles les plus fragiles, compensant la fermeture de la restauration scolaire, 2,8 millions d'euros pour les subventions versées en 2020 à 182 structures culturelles et 97 artistes au titre du Fonds d'urgence ouvert à hauteur de 4 millions d'euros que vous avez désormais fait vôtre, puisque madame Perrin-Gilbert répartit les 1,2 million d'euros restants.

Enfin, même si je ne passe pas tous les secteurs de dépenses en revue, je voudrais souligner le versement d'une prime Covid à hauteur de 1,3 million d'euros pour tous les agents mobilisés, dont je tiens à souligner, et j'y associe le Maire de l'époque et son équipe d'élus, l'engagement exceptionnel.

Oui, cette période a été une période de solidarité forte des personnels hospitaliers et des soignants, mais aussi des agents de la fonction publique et de la fonction territoriale et en particulier dans notre Ville, de toutes celles et de tous ceux que nous avons vus être présents pour confectionner eux-mêmes les premiers masques en tissu, reçus pour les distribuer dans les différents gymnases, de celles et ceux travaillant dans nos EHPAD, dans les écoles ou les crèches, qui accueillaient les enfants des soignants et je pourrais citer bien d'autres exemples.

Cette crise a bien sûr eu pour effet d'arrêter la plupart des chantiers et si un certain nombre d'équipements n'ont pas été livrés à temps, si certains chantiers de rénovation ont pris eux aussi du retard, c'est largement du fait de la crise.

Au total, ce sont, comme vous l'indiquez dans votre rapport, 23 millions d'euros qui auraient dû figurer dans notre section d'investissement nous permettant d'être proches des 650 millions d'euros que nous nous étions fixés.

De ce point de vue, permettez-moi de souligner une ambiguïté de votre rapport. Lorsqu'au début du chapitre 2, sur la section investissement, vous nous indiquez que le plan d'équipement pluriannuel 2015-2020, programmé à 850 millions d'euros en capacité d'investissement en début de mandat et porté progressivement à 1,63 milliard a été réalisé à hauteur de 615 millions pour un objectif de 630 à 650 millions, un lecteur inattentif pourrait aisément confondre autorisations de programme et crédits de paiement. L'objectif était bien de 650 millions de crédits de paiement sur la période 2015-2020 et nous aurions sans doute atteint ce chiffre s'il n'y avait pas eu la crise Covid. Mais il nous fallait bien ouvrir des autorisations de programme pour lancer des équipements dont vous allez achever la réalisation au cours de cette première partie de votre mandat. Nous avons souligné en particulier dans nos précédents débats que c'était le cas pour un certain nombre d'écoles ou d'équipements sociaux.

Mesdames et Messieurs les élus, malgré la crise de la Covid, la précédente majorité, guidée par son Maire, vous a laissés en 2020 une situation financière particulièrement saine, une Ville de Lyon bénéficiant d'une dynamique singulièrement forte, que ce soit dans les domaines économiques, urbanistiques, sportifs, culturels, environnementaux, une ville qui vient encore d'être classée récemment par un organisme de tourisme américain comme la deuxième plus belle ville au monde, une ville qui mène une politique exemplaire tant pour les jeunes enfants, pour la jeunesse et pour ses aînés, une ville qui s'est toujours montrée solidaire des personnes les plus fragiles, qui a toujours voulu construire une certaine douceur de vivre, toujours souhaité se projeter dans l'avenir en étant fidèle à sa grande tradition humaniste.

Permettez-moi donc pour finir de remercier Gérard Collomb et les élus de sa majorité, ainsi que l'ensemble des personnels de la Ville, pour ce qui a été accompli depuis 2001 et en particulier lors du dernier mandat où, dans une période particulièrement complexe et troublée, nous avons su continuer à aller de l'avant. Parce que nous aimons cette ville, nous souhaiterions qu'il en aille ainsi pour les années qui viennent.

Je vous remercie.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente : Merci, Monsieur Cucherat.

La parole est maintenant à Monsieur Étienne Blanc pour le groupe Droite, Centre et Indépendants pour 20 minutes.

M. BLANC Étienne : Madame la Première Adjointe,

Mes chers collègues,

À la différence d'un budget, l'examen d'un compte administratif ne relève pas des intentions, des chimères ou d'une idéologie, mais de la réalité des actions qui ont été menées par la Ville de Lyon. On n'est plus dans le dogme, mais on est dans les faits et on examine des chiffres, des recettes et des dépenses.

Vous avez été élus à la fin du mois de juin 2020, vous êtes donc responsables de ce compte administratif sur une durée de six mois. En réalité, une fois passées les vacances d'été, les errements inhérents à la mise en place d'une nouvelle équipe et d'un nouvel exécutif, c'est sur trois mois que vous avez impacté ce compte administratif, octobre, novembre et décembre 2020.

Pendant ces trois mois, vous avez réussi le tour de force d'augmenter les dépenses de fonctionnement, alors même que tous les indicateurs devaient vous inciter à les freiner.

Certes, je connais et nous connaissons votre argumentation : nous ne sommes pas responsables de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, dites-vous, c'est la crise Covid qui en est la cause. Vous avez partiellement raison puisqu'en fonctionnement, les dépenses qui sont liées à la crise Covid se sont montées à 20 millions d'euros environ, que vous avez subi des diminutions de recettes de l'ordre de 42 millions. Vous devez corriger ces deux chiffres avec des diminutions de dépenses d'un montant de l'ordre de 16 millions et une hausse des recettes de l'ordre de 4 millions. Vous avez un solde de 34 millions tous budgets confondus.

Mais, quand vous avez fait ce constat, alors que vous étiez en charge de l'exécutif, puisque vous aviez constaté cette tension sur les finances de la Ville de Lyon, il vous appartenait alors de prendre des mesures de réduction de dépenses, ce que nous vous avons dit dès nos premières interventions au Conseil municipal. Il vous appartenait surtout de concentrer les dépenses publiques sur des priorités bien affichées. Et, en fait, vous avez fait tout le contraire.

Vous avez fait quoi ? Alors que pour la première fois le Conseil métropolitain de Lyon était élu au scrutin direct, ce qui lui donnait une véritable légitimité, était une nouveauté, vous pouviez profiter de cette légitimité pour réorganiser les services de la Ville. J'observe d'ailleurs que, dans le Pacte social qui a été proposé par monsieur Bosetti, on ne parle pas du tout de cette mutualisation et de l'influence de cette nouvelle Métropole. Il vous fallait sans délai mutualiser ce qui pouvait l'être. Il vous fallait supprimer des dépenses qui désormais incombent à la Métropole de Lyon. Et dans les décisions que vous avez prises, nous n'avons pas vu l'ombre d'une amélioration de la mutualisation. Ce faisant d'ailleurs, vous avez renforcé le sentiment des Lyonnais, qui est partagé par un grand nombre de Français : l'intercommunalité, ce ne sont que des dépenses supplémentaires, elle ne permet pas de réduire la dépense publique. On ne fait qu'ajouter des services nouveaux et des dépenses nouvelles sans supprimer les anciennes. Vous aviez une très, très belle opportunité de peser sur les finances de la Ville à travers une nouvelle organisation des services et une réorganisation de la masse salariale, vous ne l'avez pas fait.

Qui plus est, vous vous êtes donné un confort politique. Ce confort, c'est le maintien du nombre d'adjoints. Il est aujourd'hui fixé au maximum de ce que la loi permet. Nous vous avions suggéré d'en diminuer le nombre d'une dizaine. Nous avons une adjointe au Tourisme et aux Grands Événements, alors que le tourisme est désormais une compétence de la Métropole, que les Biennales, le Festival Lumière ou les Journées européennes du Patrimoine, grands événements s'il en est, sont eux aussi gérés par la pleine Métropole. De deux adjoints, on ne pouvait faire qu'un seul. Il fut un temps pas si lointain où les adjoints en charge de la Petite Enfance et de l'Éducation ne faisaient qu'un.

Je rappelle que le coût d'un adjoint, si l'on additionne les moyens qui lui sont attribués, s'élève à une somme de l'ordre de 140 000 à 145 000 euros par an en indemnités, collaborateurs, secrétaires, déplacements, etc.

Au sujet de vos adjoints d'ailleurs, Monsieur le Maire, j'ai bien reçu votre réponse concernant leurs collaborateurs. Je vous en remercie, mais j'ai constaté, au regard du descriptif de leurs missions, telles qu'elles figurent dans leurs fiches de postes, que, malgré vos délégations, nous sommes dans une situation similaire à ce qu'a pu faire remarquer la Chambre régionale des Comptes pour d'autres collectivités. Je cite : « La fiche de poste type révèle que les missions exercées sont proches de celles généralement dévolues aux collaborateurs de Cabinet. » Cela veut dire, pour être clair, que vous avez doté d'un cabinet l'ensemble de vos adjoints, ce que la Chambre régionale des Comptes n'admet pas, parce que la loi ne le permet pas.

Je l'avais évoqué à l'occasion du Pacte social, votre gestion du personnel, et c'est le troisième sujet, nous effraie. Il a fallu que nous intervenions une nouvelle fois en commission sur la question des effectifs de la police municipale pour que l'on s'aperçoive d'une erreur. Les erreurs, nul n'en est à l'abri. Notez qu'au fil du temps, nous n'avons cessé de vous dire qu'il y a des incohérences lourdes dans les effectifs de la police municipale, en tout cas dans les tableaux des effectifs que vous nous remettiez. Vous l'avez corrigé, puisque, selon vous, 335 emplois étaient inscrits au budget primitif 2020. Vous dites que vous avez ajouté 30 emplois, qui ont été créés les 27 janvier et 19 novembre. Cela fait 350 au 31 décembre 2020, mais, pour nous, 335 plus 30, il fallait inscrire le chiffre de 365. Pourquoi dis-je cela ? Parce que ce sont des décisions qu'il convenait de prendre dès le début de votre mandat. Lancer des recrutements, réorganiser la police municipale, lui donner des fonctions nouvelles, la doter d'un matériel efficace. Vous ne l'avez pas fait.

Nous ne cessons de vous dire aussi que, depuis votre élection, vous ne cessez d'emmener la Ville de Lyon à l'adhésion d'une pléthore d'associations qui, pour la Ville, ne présentent absolument aucun intérêt. À travers ces adhésions, vous nous dites que la Ville renforce ses moyens d'expertise, mais justement dans ce Pacte social et dans l'organisation des services que nous attendions à l'occasion de votre élection, il fallait faire des économies substantielles sur l'adhésion à des associations qui sont censées vous accompagner pour mener des politiques nouvelles ou sur des prestations de service auxquelles vous avez recours pour mener des politiques nouvelles, car vous avez besoin de conseils. Mais ces conseils, par une réorganisation de la masse salariale, vous pouviez parfaitement les trouver en interne. J'observe encore que, de tout cela, vous n'en parlez pas dans le Pacte social et pourtant c'est un moyen très significatif de valoriser vos agents.

Mais pire encore, vous cachez des dépenses de personnel à travers une foule de contrats qui confient à l'extérieur, à des associations ou à des cabinets divers, des missions que vous pouvez parfaitement faire en interne. Je pourrais vous citer quelques exemples. Pourquoi une prestation d'accompagnement à l'élaboration du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables ? Vous ne pouviez pas, à compter du mois de juin 2020, mettre en place un dispositif au sein de vos personnels pour vous priver de ce contrat, que vous passez bien sûr sur le budget 2021 ? On ne manquera pas de vous en parler sur l'examen du compte administratif 2021. Est-ce qu'il était nécessaire d'avoir une assistance et un conseil pour l'organisation de la gestion des courriers ou des courriels qui sont adressés aux élus pour 27 350 euros ? Vous ne pouviez pas réorganiser vos services et faire en sorte que l'assistance aux courriers des élus se fasse en interne et vous passer d'un contrat de prestation ? Et cela, ce sont des décisions que vous deviez prendre à compter de votre élection. Pourquoi est-ce que vous avez décidé d'une cartographie des projets de la PPI pour 15 000 euros ? On a un service cartographie à la Ville de Lyon. Ils ne pouvaient pas le faire ? Et cela, c'était des missions qu'il fallait donner dès votre prise de fonctions. Que dire encore de l'accompagnement pendant six semaines pour l'élaboration d'une stratégie de communication ? 23 400 euros ? Vous dites qu'il était nécessaire de faire des préconisations ciblées sur la communication autour du Maire. Mais, dès le mois de juin, il vous appartenait de mettre en place une politique de communication et d'organiser les services. Vous ne l'avez pas fait. Je pourrais citer une foule d'autres exemples, l'animation de réunions créatives et contributives en vue de l'évolution de la forme des fêtes consulaires, la réalisation de stands pour 213 000 euros, l'accompagnement des acteurs lyonnais qui sont engagés dans des relations internationales, etc. Autant de décisions que vous n'avez pas prises.

Alors, évidemment, pour des raisons politiques, à compter de ce mois de juin, vous avez renforcé, et cela se traduit tout de suite sur les dépenses de fonctionnement de 2020, mais on le verra encore plus sur le compte administratif 2021, vous avez fait des campagnes de communication sur les cantines lyonnaises responsables, à hauteur de 25 000 euros. Vous voulez proposer une alternance végétale. Vous voulez étoffer l'offre végétarienne. Vous l'avez confié d'ailleurs à une agence qui s'appelle Corrida. Je pense que vous aviez là une attention toute particulière pour la passion de madame Runel.

Sous prétexte de démocratie locale, vous avez créé des comités de concertation et cela, vous l'avez fait tout de suite et sans attendre et vous l'avez fait à grands frais. Je vous rappelle le comité de concertation sur la crise Covid. On vient d'examiner le rapport qui est d'une indigence absolue. Oui, il constate que la culture souffre, que l'économie souffre, que les commerçants souffrent, que les étudiants souffrent, que les plus démunis des Lyonnais souffrent. Oui. Il enfonce là aussi avec beaucoup d'énergie une porte largement ouverte. Est-ce que cela justifiait une dépense de 56 000 euros en prestations extérieures ? Nous observons d'ailleurs que les troupes que vous aviez constituées pour créer ce comité étaient de 300 membres. Ils étaient volontaires. Ils étaient paraît-il très motivés, mais il n'y en avait plus que 75 % en janvier et 64 % en février, 56 % en mars. Heureusement que vous l'avez constitué pour six mois, car il aurait été absolument vide au milieu de cette année 2021. Et cela, ce sont des décisions que votre exécutif a prises sur le deuxième trimestre 2020, qui relèvent de votre responsabilité.

On pourrait insister sur des décisions que vous avez prises ou que vous n'avez pas prises, entraînant la Ville dans des dépenses inutiles. Je veux parler notamment des ateliers pour l'égalité. Moi, je pense que, pour l'égalité, c'est aux services de la Ville de Lyon qu'il faut confier des responsabilités. Vous devriez à cet égard vous inspirer de la Région, qui est une des régions de France qui a fait plus pour l'égalité, saluée d'ailleurs et reconnue y compris dans des groupes d'opposition à l'exécutif actuel, mais cela s'est fait sans prestations extérieures.

On pourrait parler du secteur Gambetta et de la place du Pont, où vous avez créé des ateliers de concertation pour accompagner des politiques nouvelles à hauteur de 25 000 euros. Là aussi, dépenses que vous avez décidées alors que vous preniez vos fonctions sur ces six premiers mois.

Alors, le résultat, il est là. Je vous disais dans mon propos liminaire que la différence entre un débat sur un compte administratif et un débat sur un budget, c'est que, d'un côté, sur le budget, on débat sur des intentions, de l'autre côté, on débat sur des chiffres et sur des réalités. La réalité, elle est là. En six mois de mandat, en trois mois d'intervention effective, vous avez impacté profondément les finances de la Ville. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté. La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire ce qui vous permet d'investir pour l'avenir, se tasse. Donc, du fait de cet effondrement, vous allez être obligés d'emprunter, emprunter pour investir, alors même que la dette devient un sujet national, mais aussi un sujet qui affecte gravement l'équilibre des comptes des collectivités territoriales. Certes, vous êtes servis par des taux d'intérêt qui sont faibles. À cet égard, vous avez de la chance, au même titre que l'État. Quand les emprunts arrivent à échéance, reconduite des emprunts avec des taux d'intérêt plus faibles, ce qui lui permet de diminuer la charge de la dette. Est-ce que cela durera ? Je n'en suis pas certain. Vous spéculiez sur l'avenir et, en cela, vous faites prendre un risque à la Ville de Lyon.

Mais ce que nous vous disons aujourd'hui, c'est que cette situation, elle va s'aggraver. Il ne faut pas être Grand Clerc pour affirmer que la situation budgétaire des collectivités territoriales va être à la peine. En 2020, un grand nombre de chantiers de construction de logements ou d'immobilier tertiaire ont été stoppés en raison de la crise Covid. Cela aura un impact sur les droits de mutation et sur les DMTO en 2022. C'est pour cela qu'il faut que vous preniez aujourd'hui et qu'il fallait les prendre dès votre élection des mesures d'économies substantielles.

Qui plus est, vous avez une nouvelle politique d'urbanisme à la Métropole, qui va impacter les DMTO. On l'a encore entendu tout à l'heure dans les explications qui ont été données sur la diminution de la densification de la Ville.

Et puis, la flambée de la dette de l'État, les déficits abyssaux qui ont été creusés en raison de la crise Covid, tout cela va amener l'État à diminuer considérablement les dotations aux collectivités territoriales.

Qui plus est, nous le savons aujourd'hui, nous avons un gouvernement qui marque une véritable défiance vis-à-vis des collectivités territoriales. J'en veux pour preuve qu'il recentralise un certain nombre de compétences qu'il avait décentralisées, parce qu'il pense qu'il peut faire mieux que les collectivités territoriales. Cela veut dire pour être clair qu'il donnera moins de finances, qu'il accompagnera moins les collectivités territoriales.

Enfin, nous savons que cette crise Covid, elle aura des conséquences sociales majeures. Vous serez obligés de satisfaire de nouveaux besoins.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, je vous le redis, sur ces six mois de mandat, sur ces trois mois d'intervention effective, vous confirmez que votre politique, elle ne prépare pas l'avenir. Vous dépensez, mais vous dépensez pour satisfaire des besoins d'un instant. Vous le faites en affichant une prétention de changer immédiatement le monde en raison du réchauffement climatique. Mais, comme vous, vos successeurs devront faire face à ces défis considérables. Par une politique brouillonne, par une politique dépensière, par une politique souvent dogmatique, vous privez dès aujourd'hui ces générations futures des moyens d'intervention qui seront nécessaires aux Lyonnais. C'est cela que vous dit un examen précis de ce compte administratif pour l'année 2020.

Vous nous parlez souvent de redevabilité, mais votre exécutif est redevable vis-à-vis des générations futures.

L'examen de ce compte administratif, il permet de diagnostiquer les bases d'une profonde dégradation des finances publiques de la Ville de Lyon. Il serait peut-être temps pour vous de rectifier le tir dans vos propos, dans vos interventions, dans les actes politiques que vous posez. Nous ne voyons pas la moindre rectification des dérives que vous avez entamées dès votre élection au mois de juin 2020. C'est la raison pour laquelle mon groupe votera contre ce compte administratif.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente : Merci, Monsieur Blanc.

La parole est maintenant à Monsieur Ivan Revel pour les groupes les Écologistes, Socialiste, la Gauche sociale et écologique et Lyon en Commun pour 10 minutes.

M. REVEL Ivan : Madame la Première Adjointe,

Mes chers collègues,

La délibération d'approbation du compte administratif est une décision technique certes, mais elle peut aussi permettre d'avoir une lecture politique de l'action de la municipalité en 2020. J'ai dit de la municipalité, mais il serait plus juste de dire des municipalités.

En effet, chacune et chacun ici se rappelle qu'en milieu d'année 2020, la composition de ce Conseil municipal et conséquemment l'orientation politique de la Ville ont changé.

Je ne reviendrai pas sur les tableaux dressés par mes collègues des autres groupes en ce qui concerne les six premiers mois de l'année. Je n'ai pas leur talent, je n'ai pas le talent de certains pour magnifier cette période ou d'autres pour puiser des conseils personnalisés auprès des tribunaux administratifs. Je m'intéresserai plutôt au second semestre 2020. Il était compliqué, car la prise de fonctions de notre jeune majorité s'est faite au lendemain de la première vague de la pandémie. C'était une situation inédite et incertaine, alors que les attentes des Lyonnaises et des Lyonnais étaient nombreuses et urgentes. Il fallait donc conjuguer les conséquences des mesures sanitaires et l'enclenchement de la transition écologique, sociale et démocratique.

Dès notre prise de fonctions, nous avons mis en œuvre les mesures nécessaires pour faire face aux premières conséquences de la lutte contre la pandémie. Nous avons créé un fonds d'urgence pour le secteur culturel doté de 4 millions d'euros en réorientant une partie de l'excédent de 2019. Nous avons provisionné l'autre partie de l'excédent en prévision des impacts futurs ou à retardement de la crise sanitaire.

Nous avons aussi renforcé le soutien aux commerces, un soutien fait de remises de redevances et d'allègements de contributions. Il est important car il représente au final un effort de près de 8 millions d'euros.

Nous avons aussi choisi de maintenir les subventions des secteurs associatifs bousculés par les restrictions sanitaires pour ne pas les fragiliser encore plus.

Je souligne que cette implication aux côtés des acteurs socioéconomiques de notre cité ne s'est pas arrêtée avec l'année 2020. Elle se poursuit aujourd'hui auprès de ceux encore fragilisés, parfois avec décalage.

Pour autant, les conséquences immédiates de la situation sanitaire ne nous font pas oublier nos engagements auprès des Lyonnaises et des Lyonnais. L'enclenchement de la transition écologique et sociale voulue par les habitantes et les habitants ne pouvait plus être retardé. Nous avons donc aussi commencé à financer les ambitions de notre nouvelle majorité.

Ainsi en a-t-il été par exemple des premières végétalisations au bord de la darse à Confluence ou des vergers urbains, des premières écoles aux abords piétonnisés et sécurisés, comme les écoles Gilbert Dru, Louis Pradel, dans le 6^e, Laurent Mourguet, Georges Pompidou et Édouard Herriot. Et il en est de même du développement de l'éclairage public à détection. Nous avons aussi commencé à renforcer les services publics et la lutte contre l'exclusion, grâce entre autres au barème de non-recours ou bien au pôle alimentaire et durablement en lien avec les bains-douches, qui permettent l'accès à un repas chaud et à l'hygiène aux personnes précaires.

Toutes ces actions nécessitent des moyens budgétaires, qui se retrouvent dans les comptes qui vous sont présentés.

Enfin, nous avons très rapidement élaboré une prospective financière au service de notre projet et je tiens à saluer le travail de madame Hénochque et des services.

Bien sûr, nous avons pris en compte l'impact de la crise découlant de la situation sanitaire. Nous avons aussi pris en compte l'impact de nos premières mesures, conformes à nos engagements de campagne. Un point d'étape était fait lors de chaque Commission aux Finances sur les impacts Covid. De plus, dès le 7 septembre de l'année dernière, soit à peine trois mois après l'installation, madame Hénochque, lors d'un séminaire de la majorité, désormais fameux, présentait une estimation de la réalisation 2020 que l'on retrouve bien dans le compte administratif 2020.

Ainsi, l'appropriation collective des leviers du budget nous permet-elle de piloter nos projets et nos finances.

Enfin, rappelons-le, si la situation financière de la Ville était budgétairement saine, ce que personne ne nie, en revanche, elle était en trompe-l'œil. En effet, la dette écologique et patrimoniale de notre Ville est importante. Il y en avait et il y a beaucoup à rattraper.

C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans une politique au cadre financier audacieux, maîtrisé et responsable.

Audacieux, car pour mettre en œuvre une transition écologique qui n'a été que trop retardée, on se doit d'utiliser chacune des ressources financières mobilisables (financements innovants, appels à projets et emprunts compris).

Maîtrisé, car nous avons une stratégie financière construite, jalonnée et partagée. Le pilotage financier sera maintenu pour conserver une capacité de désendettement que nous maintiendrons en dessous du plafond de 10 à 11 années maximum.

Responsable enfin, car nous avons le courage de ne pas oublier que, y compris du point de vue financier, le coût de l'inaction climatique d'aujourd'hui se paiera au quintuple sinon plus dans les années à venir et ce n'est pas cet héritage plombé que nous souhaitons transmettre.

En 2021, nous continuons à concrétiser les ambitions de la nouvelle majorité écologistes, sociales et démocratiques, notamment à travers une PPI ambitieuse et cohérente avec le Plan de Mandat, à travers aussi l'expérimentation du budget sensible au genre. Nous agissons ainsi pour être à la hauteur des défis qui sont devant nous et pour être à la hauteur de la confiance des habitantes et des habitants de notre Ville.

Pour ce faire, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous continuerons à mener une politique financière pilotée, maîtrisée et responsable.

Je vous remercie.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente : Merci, Monsieur Revel.

Quelques mots de réponse sur ces diverses interventions, notamment en réponse à Madame Gailliout, Monsieur Cucherat et Monsieur Blanc.

La politique financière que nous mettons en place à l'appui de notre projet est totalement responsable contrairement à ce que vous semblez laisser supposer. Nous allons en effet augmenter les dépenses de fonctionnement et d'investissement, mais c'est pour mettre en œuvre le projet politique pour lequel nous avons été élus.

Il est vrai que faire fonctionner un pôle d'hygiène et social ou un restaurant social coûte plus d'argent que de se borner à couper l'eau dans les squares où des familles sans-abri se sont installées.

Ou encore, pour prendre un autre exemple dans une autre collectivité, diviser par deux en moins de deux ans les dépenses pour les formations des demandeurs d'emploi.

Quand on fait moins, cela coûte moins, c'est certain. C'est pour cela que, finalement, je me demande de quel côté sont les décroissants et les collapsologues aujourd'hui, parce que la vision que vous nous présentez, notamment Monsieur Blanc, c'est de nous indiquer qu'en crise sanitaire, alors que les équipes sont épuisées, mais font le maximum pour soutenir la population, nous aurions dû mener une réorganisation de fond, déstabilisant totalement les effectifs de la Ville et de la Métropole. Ce n'est pas le modèle que nous souhaitons mettre en place.

Concernant les assistances à maîtrise d'ouvrage, c'est comme la formation. Nous avons l'humilité dans cette nouvelle majorité d'indiquer que nous n'avons pas la science infuse et que nous avons parfois besoin d'apports extérieurs.

Je me permets de rebondir sur l'exemple du SPASER, que vous avez pris, Monsieur Blanc, puisque je le pilote. Pour qualifier un achat comme durable sur le plan environnemental, en intégrant la dépense de CO₂, en intégrant les impacts sur la santé environnementale par rapport à un autre produit, il est plus efficace de s'appuyer sur l'expérience qu'ont déjà menée des entreprises et d'autres collectivités, que peut nous apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage plutôt que de le faire nous-mêmes.

Il est vrai qu'à la Région, quand vous étiez Vice-Président, vous n'aviez pas besoin d'aller chercher des compétences externes, puisque vous aviez tout en interne, sauf peut-être éventuellement sur la stratégie électorale pour laquelle vous avez recruté un collaborateur pour le Président financé à 6000 euros par mois ou pour des compétences de communication que vous n'aviez pas en interne et pour lesquelles vous avez abondamment fait appel à des cabinets extérieurs. Les autres sujets de politique publique ne semblaient pas être une priorité.

Pour nous, les assistances à maîtrise d'ouvrage, la formation, c'est de l'apport d'expertise pour être plus efficace. Pour les AMO, c'est aussi un soutien pour les équipes. Ce qui est fait par un collaborateur financé pour venir en appui quelques mois ne s'appuiera pas sur les équipes en place et ne nécessitera pas un recrutement à long terme.

Nous n'avons pas la même vision des choses. Je pense que notre majorité essaie de prendre en compte les marges financières que nous avons grâce aux recettes de la Ville et aux dépenses qui sont contraintes, pour pouvoir mettre en place une amélioration du service public et les investissements nécessaires en restant dans un cadre adapté, la capacité de financement, l'épargne étant là pour financer les dépenses et pas seulement pour gonfler et afficher des résultats financiers positifs.

À ce stade de la présentation du compte administratif, je clos le débat pour passer au vote de ce rapport.

Je demande préalablement à Messieurs Grégory Doucet et Gérard Collomb de bien vouloir quitter la salle dans laquelle ils se trouvent le temps du vote.

(Messieurs Grégory Doucet et Gérard Collomb quittent temporairement la séance.)

Mes chers collègues, conformément aux articles L 2121-14 et L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, je soumetts à vos suffrages le compte administratif 2020 du Maire de Lyon.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre)

(Abstention du groupe Progressistes et Républicains.)

(MM. Collomb et Doucet ne prennent pas part au vote.)

(Adopté)

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente : Le scrutin est clos. Le résultat du scrutin donne une adoption du compte administratif.

Le projet de délibération étant adopté, je demande à Messieurs Grégory Doucet et Gérard Collomb de bien vouloir regagner leurs salles de visioconférence.

(Messieurs Grégory Doucet et Gérard Collomb rejoignent la séance.)

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous informer que le compte administratif 2020 a été adopté à la majorité.

Je vous redonne la présidence de cette séance.

Présidence de Monsieur Grégory Doucet

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque. Merci d'avoir présidé pendant quelque temps.

Je donne la parole à Monsieur Gérard Collomb pour 5 minutes d'intervention sur le compte administratif 2020.

M. COLLOMB Gérard : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Les événements que nous venons de vivre dans l'année 2020 devraient nous amener les uns et les autres à réfléchir. On s'aperçoit en effet que la situation financière d'une ville peut extrêmement rapidement se dégrader.

Lorsque l'on regardait ce qu'était le compte administratif 2019, comme l'expliquait Monsieur Cucherat, nous pensions que nous étions au zénith ou, en tout cas, que nous avions beaucoup progressé.

Nous avions effectivement une épargne brute à 108 millions et tout d'un coup, la crise Covid arrive et notre épargne en l'espace d'un an n'est plus que de 74 millions.

Nous avions une dette qui était la plus basse que nous n'ayons jamais eue à 389,8 millions d'euros, moins qu'en 2001, où elle était à 428 millions, au moment où nous prenions la Mairie, et tout d'un coup, elle augmente à nouveau à 400 millions.

On s'aperçoit qu'en l'espace d'un an, le coût de la crise Covid est de 45 millions.

Nous avons déjà eu un premier choc de ce genre, comme l'a indiqué monsieur Cucherat. C'était la baisse des dotations, qui nous a coûté en

l'espace de cinq ans en cumulé 110 millions d'euros.

Qui nous dit que, demain, nous ne connaissons pas un même choc ?

On a évoqué tout à l'heure la dette devenue abyssale de l'État avec la Covid. Qui nous dit que, demain, les collectivités locales ne vont pas à nouveau être mises à contribution, quel que soit le Président élu l'année prochaine, parce qu'il faudra rembourser cette dette ?

Il convient donc d'avoir une gestion prudente, mais en même temps d'être volontariste dans ses politiques. Volontariste dans ses politiques, cela veut dire développer fortement l'économie. On dit qu'il va y avoir une reprise en France aujourd'hui. Il faut que la Ville de Lyon en fasse partie. Attention donc aux signaux que vous envoyez.

J'entendais tout à l'heure moquer la French Tech. Non. C'est une des données de l'avenir aujourd'hui. Dire que Lyon en sera absente, c'est envoyer de très mauvais signaux.

Il faut avoir des politiques d'urbanisme qui soient volontaires. Si, finalement, les contributions directes, les DMTO ont augmenté régulièrement, c'est parce que nous avons mené les politiques qui ont été les nôtres les années passées. Attention de ne pas tout casser.

Sur le plan des dépenses de fonctionnement, Madame Hénocque, vous nous disiez tout à l'heure que la masse salariale représente 56 % du budget de fonctionnement. Évidemment, si on la laisse déraiper, à ce moment-là, c'est l'ensemble du budget de fonctionnement qui dérape, et donc, à terme, c'est l'investissement que vous ne pourrez plus faire. Évidemment, quand on est au début de mandat, on peut annoncer n'importe quoi, mais c'est à la fin que l'on voit ce qui a été réalisé.

Alors, je crois que, pour l'avenir, il faut que vous ayez une gestion qui soit ambitieuse sur le plan économique, parce que, vous voyez, sur le social, ce qui est important, ce n'est pas d'enfermer les gens dans des trappes à pauvreté, c'est de leur permettre d'avoir un emploi et on sait qu'en ce moment, un certain nombre de chefs d'entreprise cherchent des salariés. Encourageons-les, de manière à ce qu'ils puissent retrouver un emploi et avec, leur dignité.

Sur le plan de ce que vous voulez mener en matière de changement écologique, vous nous avez dit que vous alliez, par exemple à la Confluence, planter un certain nombre d'arbres. Très bien. Je les ai vus. Je n'ai pas trouvé un changement fantastique. Quand je comparais avec, par exemple, ce que nous avons fait avec les jardins Couty, je me disais que ce que nous faisons n'était finalement pas mal. Lorsque l'on a fait les Berges du Rhône, les Rives de Saône, les grands parcs, les jardins Couty au bord de Saône, dont je viens de parler, l'espace Nelson Mandela, Chambovet, Garibaldi, le parc Sergent Blandan dans le 7^e, le clos Layat dans le 8^e, le Parc du Vallon dans le 9^e, on ne peut pas dire qu'en matière de végétalisation de la ville, on n'ait rien fait au cours des années passées.

Alors, Monsieur le Maire, vous avez un certain nombre de tâches qui sont aujourd'hui devant vous. La première est la sécurité. Ce n'est pas une question d'augmentation des effectifs. C'est une question d'état d'esprit. Soit votre majorité donnera à tous nos concitoyens l'impression qu'elle s'attaque vraiment à ces problèmes, soit que, finalement, c'est un souci second et qu'elle aura toujours des excuses pour celles et ceux qui seront les délinquants.

Vous aurez le logement et, le logement, il ne suffit pas d'en parler, il faut construire. Et vous verrez que c'est plus difficile que vous ne le croyez et que, quand nous avons construit dans l'agglomération 9000 logements par an, 4000 logements sociaux, ce n'était pas si mal que cela et qu'il vous faudra faire bien des efforts pour arriver à faire la même chose.

Sur le plan économique, je l'ai dit, c'est un ensemble indissociable que l'économique et le social. Lorsque l'économique va mal, il n'y a pas de grande politique sociale. Ce que je reprochais quelquefois par le passé lorsque j'étais au Parti socialiste, c'est que mes amis voulaient faire du social, mais que l'économique ne les intéressait pas. Et moi, j'avais vécu dans mes débuts dans cette Ville, lorsque j'étais Maire d'arrondissement, une période où toutes les entreprises avaient fermé, où le chômage avait crû. Il n'y a pas de bonheur lorsque l'on connaît des difficultés économiques, lorsque les entreprises ferment. Et dans la période actuelle, qui est une période de transition économique, où, justement, le numérique va devenir extrêmement important, où nos entreprises doivent s'équiper, il faut que vous soyez derrière elles. Parce que c'est en faisant que l'économie soit dynamique encore dans les prochaines années dans l'agglomération lyonnaise et dans la Ville de Lyon que vous ferez que, d'un point de vue social, on puisse aller de l'avant.

Moi, Monsieur le Maire, comme vous le savez, j'aime cette ville. J'y ai consacré ma vie et je voudrais que ce que nous avons fait par le passé puisse continuer. Regardez d'un peu plus près les bilans, avec peut-être un regard moins idéologique qu'un certain nombre de vos Adjoints, de ceux que je viens d'entendre et vous verrez que ce n'était pas si mal et que continuer dans ce chemin-là sur tous les plans, économique, social, environnemental, cela permet de construire l'avenir.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Collomb.

Eu égard à votre engagement pour cette Ville que tout le monde vous reconnaît bien sûr, il m'a semblé important de vous laisser vous exprimer au-delà du temps de parole qui avait été demandé initialement. Comme il m'a souvent été reproché de museler l'opposition, il me semblait important sur ce débat crucial que chacun puisse avoir le temps de s'exprimer, de bien s'exprimer.

Je vais me permettre quelques remarques en complément de celles faites précédemment par ma Première Adjointe, madame Hénocque, et, en particulier, je vais me permettre de m'adresser à vous, Monsieur Blanc, en premier.

C'est très étonnant, à vous entendre, après avoir été élu, il aurait fallu que je mette en place votre programme. Alors, au-delà de la blague, car c'est assez drôle quand même, j'aimerais simplement vous dire que cela n'aurait pas été responsable. Il y a eu au mois de juin, le 28 juin, avant mon élection formelle le 4 juillet, je le rappelle, un vote, un vote sanction qui disait, aujourd'hui, à la Ville de Lyon et à la Métropole de Lyon, vous l'avez rappelé, c'était un suffrage direct, nous souhaitons, nous, les habitants de cette Ville, de cette Métropole, avoir un exécutif à majorité écologiste.

Et oui, j'ai pris des décisions et engagé des dépenses assez rapidement, cela a été rappelé par monsieur Revel tout à l'heure, notamment pour soutenir les acteurs culturels et j'en remercie d'ailleurs encore au passage mon Adjointe à la Culture, madame Perrin-Gilbert, et tous les services de la Ville qui se sont mobilisés très rapidement pour pouvoir soutenir financièrement les acteurs culturels de la Ville qui étaient en difficulté. Donc, oui, nous avons pris immédiatement, alors même que nos agents, au quotidien, se démenaient pour faire face aux enjeux de la crise sanitaire. Je peux vous assurer, Monsieur Blanc, qu'aucun d'entre eux, aucune d'entre elles ne se tournait les pouces quelque part derrière son ordinateur en télétravail en attendant que le temps passe. Donc, oui, il a fallu faire appel à des ressources supplémentaires pour pouvoir engager des actions supplémentaires.

Oui, mais j'assume complètement d'avoir engagé des dépenses pour renforcer, pour dynamiser la démocratie locale, pour revoir un certain nombre de processus internes qui nécessitaient d'être revus, parce qu'ils étaient peut-être un peu – pardonnez-moi de le dire en ces termes un peu crus – englués et qu'il fallait remettre un peu d'huile dans les rouages. Je peux vous assurer, Monsieur Blanc, que personne dans les équipes de la Ville ne se tournait les pouces, tout le monde était au travail. A vous entendre, nous aurions pu avoir l'impression que, finalement, il était facile de distribuer ici ou là des tâches parce que peut-être certains ou certaines s'ennuyaient.

Alors, oui, j'ai aussi travaillé sur la communication. Oui, j'ai souhaité que nous puissions améliorer la communication notamment institutionnelle de cette Ville. Oui, j'ai fait appel à des ressources externes. Aurais-je dû m'inspirer de la façon de communiquer de la Ville et couvrir la ville de petits panneaux ? Non. Il m'a semblé plus pertinent de faire le point, de faire un diagnostic, pour pouvoir engager par la suite des actions de communication au service de l'intérêt général.

Sur la question des emprunts, de l'endettement, oui, nous avons décidé, je m'en réjouis, d'emprunter pour investir. C'est ce que font bon nombre d'entrepreneurs et d'entrepreneuses pour leurs entreprises, pour les développer, pour les renforcer. Pourquoi y voyez-vous là une inquiétude ? Nous sommes en train d'investir pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Alors, oui, les taux d'intérêt sont bas. Est-ce une chance ? C'est un constat, c'est tout. Il serait même idiot de ne pas en profiter. C'est une opportunité justement pour pouvoir investir à moindre coût.

Vous savez, investir pour sortir de la crise sanitaire, mais surtout pour répondre aux enjeux du XXI^e siècle, est une nécessité. Le Fonds monétaire international nous y invite. Le nouveau Président des États-Unis, Joe Biden, ne fait pas autre chose en lançant un énorme plan de relance. Il a conscience qu'il faut investir, que la puissance publique doit investir. L'Union européenne ne fait pas autre chose. Le gouvernement d'ailleurs avec son plan de relance s'inscrit dans une démarche similaire.

Alors, oui, aux Harpagon de tout poil, je réponds, il faut investir pour les générations futures et, oui, je serai redevable à l'égard des générations futures. Je m'y engage, mais je peux vous le dire ici, à Lyon, les générations futures bénéficieront de plus de crèches, de plus d'écoles, de plus d'espace à la nature, de plus de place pour les piétons, pour les modes doux. Oui, tous ces investissements ne sont pas vains, ne sont

pas cosmétiques. C'est bien pour préparer l'avenir que nous les réalisons aujourd'hui.

Alors, justement, vous nous interrogez sur l'avenir. Vous nous préisez un nouveau choc financier qui nous guetterait. Oui, chère Audrey, c'est à se demander où sont les collapsologues. Est-ce qu'il faut agiter cette nouvelle peur pour nous empêcher d'agir ? Non. Non, non. Je ne suis pas favorable à une gestion punitive des finances publiques. C'était bien le sens de l'intervention de monsieur Bosetti un peu plus tôt. Je n'y suis pas favorable pour les entreprises lyonnaises, que j'encourage, que j'aide, j'en veux pour preuve le soutien aux restaurateurs, aux cafetiers que nous avons récemment prodigué, mais aussi pour les plus précaires. Et oui, vous avez raison, Monsieur Collomb, il faut pouvoir avancer sur ses deux jambes, l'économie, le social, je m'y retrouve et c'est ce que nous faisons. Surtout, nous investissons, je l'ai dit, pour les générations futures. C'est ce qui m'importe aujourd'hui.

Je remercie ma Première Adjointe, madame Hénocque, d'inscrire son action complètement dans le sens de l'intérêt général, de la préparation de l'avenir des générations futures et d'assurer avec autant de qualité, autant d'intelligence, autant de sens pratique, autant de compétence sa délégation au quotidien.

2021/820 - Affectation du résultat 2020

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Abstention du groupe Progressistes et Républicains et de M. Lévy.)

(Mme Borbon est non votante.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, compte tenu de la durée des demandes d'intervention sur la délibération suivante et pour ne pas prendre de temps sur notre pause déjeuner, nous allons nous interrompre dès maintenant. Il est 12 heures 30. Je vous propose de reprendre à 13 heures 30, donc une heure de pause déjeuner, avec la délibération suivante qui concernera les équipements de proximité. Nous nous interrompons donc pour une heure.

Bon appétit à tout le monde.

(La séance est interrompue pour le déjeuner de 12 heures 30 à 13 heures 30.)

2021/869 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 1^{er} arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

2021/870 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

2021/871 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

2021/872 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 4^e arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

2021/873 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 5^e arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

2021/874 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 6^e arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

2021/875 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 7^e arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(*Abstention du groupe Pour Lyon.*)
(Adopté)

2021/876 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 8^e arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(*Abstention du groupe Pour Lyon.*)
(Adopté)

2021/877 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 9^e arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(*Abstention du groupe Pour Lyon.*)
(Adopté)

2021/878 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 1^{er} arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(*Abstention du groupe Pour Lyon.*)
(Adopté)

2021/879 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(*Abstention du groupe Pour Lyon.*)
(Adopté)

2021/880 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(*Abstention du groupe Pour Lyon.*)
(Adopté)

2021/881 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 4^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(*Abstention du groupe Pour Lyon.*)
(Adopté)

2021/882 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 5^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(*Abstention du groupe Pour Lyon.*)
(Adopté)

2021/883 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 6^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(*Abstention du groupe Pour Lyon.*)
(Adopté)

2021/884 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 7^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(*Abstention du groupe Pour Lyon.*)
(Adopté)

2021/885 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 8^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(*Abstention du groupe Pour Lyon.*)
(Adopté)

2021/886 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 9^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(*Abstention du groupe Pour Lyon.*)
(Adopté)

2021/887 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 1^{er} arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance) - Retiré

2021/888 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance) - Retiré

2021/889 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance) - Retiré

2021/890 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 4^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance) - Retiré

2021/891 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 5^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance) - Retiré

2021/892 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 6^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance) - Retiré

2021/893 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 7^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance) - Retiré

2021/894 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 8^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance) - Retiré

2021/895 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 9^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance) - Retiré

Rapporteur : M. MAES Bertrand

M. LE MAIRE : Chers collègues, j'attendais quelques instants, de manière à ce que les présidences de groupe soient assurées, mais nous n'allons pas retarder le démarrage de notre Conseil compte tenu du nombre de délibérations qu'il nous reste encore à passer en revue.

Nous allons donc passer à l'examen des inventaires des équipements de proximité transférés en gestion aux Conseils d'arrondissement.

Afin de faciliter cette présentation et le vote de ces rapports, je vous propose de mettre ces rapports aux voix de manière groupée à l'issue des prises de paroles retenues en Conférence des Présidents.

Je vous rappelle que nous mettrons aux voix neuf projets de délibération présentant l'inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée aux neuf arrondissements d'une part et d'autre part neuf projets de délibération attestant de la concordance entre ces derniers et les délibérations présentées par chacun des Conseils d'arrondissement qui se sont préalablement réunis.

Pour engager l'étude de ces délibérations, je cède la parole à Bertrand Maes.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous devons aujourd'hui délibérer sur les inventaires des équipements de proximité des arrondissements. Il s'agit là d'un volet important de la loi dite PML qui régit les attributions des arrondissements à Paris, Marseille et Lyon.

Petit rappel technique, au terme de la loi, ces équipements de proximité sont les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive

et d'information de la vie locale, ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à 1 hectare, qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements ou qui n'ont pas une vocation nationale.

Notre volonté politique est de donner aux arrondissements les outils leur permettant d'assurer leurs missions de proximité. En effet, les Mairies d'arrondissement ont la porte d'entrée la plus naturelle des habitantes et des habitants vers notre administration municipale et, sur le plan politique, les élus d'arrondissement sont élus au suffrage direct et ont donc à la fois le devoir et la légitimité de répondre aux attentes des habitants et des habitantes de leur arrondissement concernant la vie locale.

C'est pourquoi il nous a semblé prioritaire de nous emparer du sujet des équipements de proximité, de retravailler les inventaires, les modes de gestion et de remettre en place un outil important de la loi PML, que sont les commissions mixtes d'arrondissement, dont le rôle est de définir les conditions d'admission et d'utilisation de ces équipements de proximité.

Cette première vague de transferts fait suite à un cadrage général en Conférence des Maires d'arrondissement, puis à des échanges continus entre Mairie centrale et Mairies d'arrondissement, tant sur le plan politique qu'administratif.

J'insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une première étape et non d'un aboutissement.

En termes de méthode, le choix a été fait de se pencher dans un premier temps sur les locaux ayant vocation à héberger des associations et sur un certain nombre d'incohérences et d'irritants qui avaient été identifiés par les Mairies d'arrondissement.

Le travail est appelé à se poursuivre et nous pourrions très certainement voir une deuxième vague au tout début de 2022, l'idée d'ici là étant de mener un diagnostic large sur les autres types d'équipements de la Ville.

Plutôt qu'une démarche de transferts massifs, nous préférons et nous assumons un processus progressif et par étapes. Notre volonté est que l'opportunité de ces transferts soit réellement saisie par les arrondissements, que ces derniers puissent réellement s'approprier les modes de gestion des équipements pour en tirer plein bénéfice et que l'inscription des équipements aux inventaires des arrondissements ne se limite pas à une inscription sur le papier, mais trouve bien une vraie concrétisation opérationnelle.

Les délibérations proposées et les inventaires associés ont tous reçu des avis favorables des commissions et surtout des arrondissements. Je vous invite donc à voter pour ces rapports.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Maes.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

En amont de mon intervention, permettez-moi de communiquer tout notre soutien à notre Président de groupe, Georges Képénékian, très affecté par l'actualité sur la situation dramatique de l'Arménie.

J'en reviens à nos problématiques locales et aux inventaires des équipements de proximité.

Ces délibérations permettent de concrétiser le dialogue entre Mairie centrale et Mairies d'arrondissement par le transfert d'équipements de proximité à chaque arrondissement. C'est un engagement de campagne qui était important pour notre groupe et nous apprécions que votre majorité le mette en œuvre et commence dès à présent.

Si nous soutenons ce transfert de la gestion et nous en connaissons les obligations, nous souhaitons en savoir un peu plus sur les obligations financières, comment cela va se passer.

Par exemple, cela se traduit sur mon arrondissement, le 4^e, par le transfert de la Maison des Associations Robert Luc, déjà très investie par le milieu associatif de l'arrondissement, voire au-delà, et d'un clos bouliste et son local, situés derrière le Théâtre de la Croix-Rousse.

Toutes les dépenses financières induites par ce transfert reviennent donc effectivement à l'arrondissement. Nous avons rappelé en arrondissement cela et nous sommes inquiets n'ayant pas reçu d'assurance d'affectation de lignes budgétaires nécessaires pour l'entretien, les investissements, les travaux de ces lieux et que cela ne se fasse pas au détriment d'autres équipements de l'arrondissement.

Ces délibérations, les projets imaginés soulèvent la question des moyens donc financiers transférés aux neuf Mairies d'arrondissement pour les mettre en œuvre.

Alors, nous savons, Monsieur le Maire, que vous et vos équipes êtes effectivement conscients de cela. En résumé, nous vous demandons quels seront les moyens humains (gardiennage, installations, entretien) de fonctionnement et d'investissement supplémentaires à la hauteur des besoins de ces transferts, qui seront attribués pour permettre le fonctionnement de ces équipements publics sur l'ensemble des arrondissements au bénéfice bien sûr des Lyonnais et des Lyonnaises.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Palomino.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Hernandez, c'est à vous pour 3 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il y a un an, un des grands projets de votre campagne électorale était de redonner plus de pouvoir aux Mairies d'arrondissement. Cette gestion plus horizontale devait permettre plus de proximité entre les arrondissements et les services de la Mairie centrale. Dans le mandat précédent, personne n'aura également oublié toute l'énergie que madame Nathalie Perrin-Gilbert déployait à chaque Conseil municipal pour protester contre une gestion trop verticale à son goût. Vous avez donc trouvé une alliée de poids pour mener à bien votre projet.

Nous voilà donc avec cette délibération, où nous allons transférer les équipements publics et je vous avoue que, vu l'ambition que vous portiez il y a un an, avant votre arrivée, et même si ce premier pas a son importance, nous avons l'impression que c'est la montagne qui accouche d'une souris.

Cela étant dit, nous avons quelques questions et la première porte sur ces équipements et concerne le coût, que madame Palomino vient d'évoquer, que devront supporter les arrondissements suite à la distribution de ces gestions. A savoir, quelle allait être la participation financière de la Mairie centrale pour supporter les coûts de fonctionnement et à quelle hauteur, si bien sûr cela a été envisagé ?

D'autre part, quelle sera la prochaine étape de cette décentralisation ? Sur quoi va-t-elle porter et jusqu'où allez-vous aller dans cette répartition des pouvoirs ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Monsieur le Maire,

Nous avons bien noté que, dans le cadre de votre programme électoral, vous aviez cette volonté, à juste titre, de vouloir déconcentrer les pouvoirs, de vouloir redonner des compétences aux arrondissements et puis vous avez créé cette fameuse CMA, la Conférence des Maires d'arrondissement, une réunion, une réunion de plus, où, finalement, avec Pascal Blache, on s'est rendu compte qu'il ne se passait pas grand-chose.

Vous nous dites que vous voulez nous redonner des pouvoirs. Très bien. Dont acte. Mais, depuis que vous êtes arrivé, force est de constater que la seule chose qui s'est réellement produite à l'attention des arrondissements, c'est d'avoir repris en gestion directe le budget PROX dans le cadre des travaux que l'on peut effectuer pour la voirie notamment. Nous avons deux enveloppes, le FIC et le PROX et vous nous reprenez une de ces deux enveloppes.

Pour ce qui concerne le 2^e arrondissement, cela veut dire que vous reprenez l'équivalent de 30 à 33 % de notre budget global par an.

Vous nous expliquez d'un côté que vous voulez nous redonner des compétences et, de l'autre, vous nous en reprenez.

Je ne fais pas partie de ces gens qui considèrent qu'on annonce blanc et qu'on fait noir. Soit vous nous annoncez blanc et vous faites blanc. Soit vous nous annoncez noir et vous faites noir.

La seule question que je voulais également vous poser, c'était peut-être vous suggérer plutôt quelque chose, que vous nous reversiez l'intégralité des sommes perçues pour la location des salles. A l'heure où nous nous parlons, seulement 30 % de la somme nous sont redistribués et non 100 %. Pourquoi ne pas nous donner demain 100 % des sommes perçues par les Mairies d'arrondissement ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Prieto, c'est à vous pour 5 minutes.

M. PRIETO Philippe : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs

D'abord, je voudrais faire écho aux propos liminaires de Sylvie Palomino et, au nom de mon groupe, assurer de notre parfaite solidarité Georges Képénékian sur les questions relevant de l'Arménie.

J'en viens à nos délibérations. Ces délibérations successives pourraient n'être comprises que comme une simple litanie, une liste à la Prévert, une formalité purement administrative. Ce serait passer sur l'essentiel. Ce dont il est question, c'est la recherche d'un nouvel équilibre de gestion et de gouvernance entre les arrondissements et la Mairie centrale.

Le fait d'installer très tôt la Conférence des Maires d'arrondissement a initié un changement de paradigme que nous souhaitons profond. Il s'agit, tout en restant dans le cadre légal de la loi PLM, de sortir d'un centralisme municipal de principe pour reconnaître la capacité de gestion des services d'arrondissement au plus près des habitantes et des habitants.

Alors, bien sûr, par le passé, il y a eu des expériences plutôt réussies, comme la création du service des associations du 4^e arrondissement, créé en 2009 par son Maire, Dominique Bolliet, avec l'appui du Maire de Lyon, Gérard Collomb, et d'autres expériences encore. Mais ces pilotes sont restés des exceptions du fait d'un cadre de gouvernance différent.

C'est pour cela que nous avons voulu le faire évoluer avec la création de la Conférence des Maires d'arrondissement.

Si le cadre est posé, il nous revient collectivement de ne pas le laisser en état d'objet politique décoratif et, au contraire, d'en faire un organe vital pour une démocratie locale qui contribue à renforcer ou redonner confiance dans la ou le politique.

C'est encore un objectif que nous partageons. Nous devons combler un déficit de confiance démocratique. Les causes sont multiples et, en réalité, les solutions aussi.

Le principe de proximité nous apparaît comme un levier indispensable pour toutes les politiques publiques et c'est la raison pour laquelle, à l'échelle de la Ville de Lyon, nous souhaitons renforcer le rôle des arrondissements.

Ils sont les territoires de la ville qui impriment un supplément d'identité aux Lyonnaises et aux Lyonnais qui y vivent. Plus qu'une mosaïque de quartiers, ils forgent l'âme de notre Ville.

Orienter les services de la Ville au plus près des besoins, en tenant compte de la spécificité de chaque arrondissement, c'est décliner deux principes clés du service public, adaptation et équité. Le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, y est particulièrement attaché.

Le chantier est ouvert. C'est pourquoi nous voterons ces délibérations qui ouvrent la voie à de nouvelles perspectives démocratiques pour Lyon.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Bosetti, c'est à vous pour 6 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Nous sommes amenés aujourd'hui à délibérer de l'inventaire des équipements de proximité et ce qui est un exercice démocratique très convenu à Paris et à Marseille avec une délibération-cadre mise à jour chaque année ne l'était pas dans notre belle Ville de Lyon il y a encore deux ans.

Il aura en effet fallu une bataille politique animée sous le précédent mandat, impulsée par la Mairie du 1^{er} arrondissement et ma collègue, Nathalie Perrin-Gilbert, puis une inspection de la Chambre régionale des Comptes, pour que le précédent exécutif s'oblige enfin et à reculons à consolider un nouvel inventaire des équipements en 2019, soit quand même 36 ans après le premier et sans toutefois faire plus de place aux arrondissements.

Mais qu'importe, l'histoire était alors en marche et on ne joue pas la montre avec la démocratie.

Las d'une gouvernance confiscatoire, las aussi sans doute d'un centralisme démocratique qui a fait exploser la majorité précédente, les Lyonnaises et les Lyonnais ont désigné une nouvelle équipe d'élus et surtout de nouvelles pratiques, une équipe qui œuvre dans le partage des responsabilités, la confiance, la délégation et donc une équipe qui fait de la reconnaissance des arrondissements et des élus de proximité et donc de la démocratie locale une priorité de son mandat.

Ouf ! Car c'était quand même bien là, chers collègues, l'esprit originel de la loi PML et des grandes lois de décentralisation, à savoir confier à l'échelon local dans une logique de subsidiarité la gestion de la proximité. 221 élus d'arrondissement ne sont pas de trop pour suivre la vie de centaines d'équipements de proximité qui comptent aujourd'hui entre 30 000 et 100 000 habitants. Les élus locaux peuvent se faire le relais des usagers sur des services publics du quotidien (petits travaux, partage de créneaux horaires d'occupation, adaptation des règles d'utilisation des équipements, développement de nouveaux usages, voire d'expérimentations locales).

Aussi, dès notre arrivée, notre nouvelle majorité a engagé ce processus de réhabilitation des prérogatives d'arrondissement : Conférence des Maires d'arrondissement, programmation pluriannuelle d'investissement mieux concertée, relance des commissions mixtes, budgets multipliés par deux pour les initiatives de nos conseils de quartier et puis, désormais, aujourd'hui, inventaire des équipements de proximité avec 46 unités de gestion proposées en gestion déconcentrée, notamment des salles associatives, et puis, comme cela a été dit par mon collègue, Bertrand Maes, quelques irritants.

Mais pour autant la dette démocratique qu'il nous appartient de rattraper est colossale. Qu'en est-il en effet des écoles, des bibliothèques de quartier, des piscines de proximité, de nos équipements socioculturels, des aires de jeux, des city stades ? La Mairie centrale conservait jusqu'alors sous son autorité l'ensemble de ces équipements normalement gérés de droit par les arrondissements.

Le défi, il est donc immense. Il nous appartient de rendre aux arrondissements leurs prérogatives, mais ceci, sans les fragiliser par ailleurs, en leur donnant préalablement les outils de gestion correspondants.

Tout cela nécessite donc un travail très conséquent de l'Administration et qu'il nous faudra échelonner dans le temps. À ce titre, nous nous félicitons à Lyon en Commun du travail de concertation engagé par notre collègue Bertrand Maes avec les Maires d'arrondissement et la clause de revoyure proposée en 2022.

Monsieur le Maire, sachez que vous pouvez compter sur les 30 élus d'arrondissement du groupe Lyon en Commun pour vous appuyer activement sur cette mise à jour du logiciel démocratique de notre collectivité, beaucoup plus en phase, nous le pensons, avec les besoins des usagers.

Nous adopterons ce premier inventaire avec enthousiasme, en espérant qu'il va en appeler très prochainement d'autres, élargis à de nouveaux équipements. La liste doit être plus longue pour faire vivre la démocratie locale et pour être au plus près des réalités de nos concitoyens.

Nous voterons favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti, pour cette allusion à la French Tech avec la mise à jour de notre logiciel démocratique, bien sûr.

Pour le groupe les Écologistes, Madame Georgel, Maire du 5^e arrondissement, c'est à vous.

Mme GEORGEL Nadine, Maire du 5^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Le groupe des Écologistes et plus particulièrement les Maires d'arrondissement issus de ce groupe se félicitent de ces délibérations, qui, d'une part, réalisent un engagement fort de notre campagne, comme cela a été mentionné précédemment, et ceci, en moins d'un an. D'autre part, elles témoignent de notre volonté de faire meilleur usage des ressources et du patrimoine de la Ville de Lyon. Enfin, elles marquent une avancée notable au profit des projets citoyens et du monde associatif de notre Ville.

Il y a un an à peine, nous nous engageons en tant que candidates et candidats à un rééquilibrage progressif des relations entre Mairie centrale et Mairies d'arrondissement, ainsi qu'à un meilleur respect du texte et de l'esprit de la loi PLM.

Cet engagement de campagne a pu se matérialiser très rapidement avec la mise en place de la Conférence des Maires d'arrondissement ou CMA dès la fin de l'année dernière et l'installation en cours des commissions mixtes paritaires ou CMB en arrondissements, qui travailleront à la remise à plat des conditions d'accès, des tarifs et des règlements intérieurs des équipements transférés.

Ce travail de clarification, d'association et de coordination des différents niveaux décisionnels n'aurait pas pu se faire sans le travail d'inventaire important et de grande qualité réalisé par les services, tant en Mairie centrale qu'en Mairies d'arrondissement. Nous leur adressons ici nos plus vifs remerciements.

Cette première étape dans une procédure progressive de transfert d'équipements aux arrondissements répond également à une volonté forte de faire le meilleur usage des ressources et du patrimoine de la Ville de Lyon.

En effet, nombreux sont les acteurs associatifs lyonnais soit en recherche de locaux pour se réunir ou pratiquer une activité culturelle et sportive soit en demande de cadre clair quant à l'occupation des locaux de la Ville de Lyon.

Une gestion du patrimoine intégrant davantage les principes de subsidiarité et de proximité est donc à même de répondre à ces attentes et d'optimiser l'utilisation de notre patrimoine, trop souvent encore sous-utilisé ou simplement laissé vide.

Cette première série de transfert d'équipements, qu'il s'agisse, par exemple, du bâtiment de la Poste dans le 9^e, de la parcelle du Mont Sauvage dans le 1^{er}, d'une maison et d'un jardin situés rue du professeur Grignard dans le 7^e, de la Maison des Associations et d'un clos bouliste dans le 4^e ou de plusieurs salles associatives dans le 3^e et dans le 8^e, permettra donc la réalisation de nouveaux projets dans les arrondissements, portés par l'engagement des élus, les dynamiques citoyennes et l'expérience des associations.

Dans le 5^e, nous nous félicitons particulièrement du transfert de deux équipements associés à la Mairie annexe, la salle dite des Tamalous, qui est à ce jour largement sous-utilisée, ainsi que l'ERP attenant à la Mairie annexe pour lequel nous envisageons un projet de tiers lieu dédié aux transitions professionnelles avec une orientation spécifique en matière de tourisme durable, ceci afin de répondre au mieux aux questionnements des acteurs économiques du Vieux-Lyon.

Vous l'aurez compris, ces délibérations marquent une première importante dans notre démarche pour se rapprocher de l'esprit de la loi et gérer les équipements de la Ville de Lyon au plus près des besoins des habitantes et des habitants.

Je vous remercie et vous invite donc également à voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Georgel.

Monsieur Maes, quelques retours de votre part.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Quelques précisions par rapport aux interrogations qui ont été soulevées.

Je tenais à rassurer Madame Palomino, les dotations de gestion seront ajustées à mesure de ces transferts qui ont été effectués. Simplement, il s'agit là d'une considération essentiellement technique, c'est-à-dire que, nécessairement, cela fera l'objet de vases communicants entre budgets centraux et budgets d'arrondissement. L'intérêt du transfert est que l'arrondissement aura davantage la main sur la mobilisation de ces budgets.

Je pense que, dans ces transferts, il faut surtout voir l'opportunité qu'offrent notamment les commissions mixtes d'arrondissement, qui vont permettre, par exemple, l'attribution de créneaux, la priorisation de travaux, etc.

Sur les prochaines étapes, comme je l'ai indiqué, nous assumons de procéder par étapes et de faire ces transferts progressivement, de les faire en concertation avec les besoins des arrondissements.

À quelle hauteur fixons-nous la barre, Monsieur Hernandez ? J'ai envie de dire déjà à hauteur de ce que prévoit la loi PML, qui est encore loin d'être appliquée dans notre commune.

Sur les instances que nous avons mises en place de concertation avec les arrondissements et notamment la Conférence des Maires d'arrondissement, suite à la réaction de monsieur Oliver, je voudrais quand même rappeler que ces instances sont aussi ce que vous voudrez en faire et elles seront efficaces à hauteur de l'implication que vous y mettez vous-même.

Sur le point de reverser les sommes issues des locations de salles, il s'agit d'un point que je note et que nous avons prévu de retravailler. Ne vous attendez pas non plus à des sommes mirobolantes. Je croise qu'en 2019, cela représentait 175 000 euros de recettes à l'échelle de la Ville. Les arrondissements en percevaient environ 30 %.

Sur les sujets FIC et PROX, je rappelle simplement que le FIC, qui est pleinement à la main des arrondissements, a été doublé et que le budget PROX, sur lequel vous avez moins la main a effectivement été diminué. Néanmoins, les décisions sur ce budget PROX se tiennent en Conférence territoriale des Maires et c'est une nouveauté sous notre mandature. Les arrondissements sont désormais associés, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Voilà pour quelques éléments de réponse.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Maes, pour ces clarifications nécessaires.

Je mets donc ces 18 dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les 18 dossiers sont adoptés.

2021/826 - Renforcement du dispositif Jobs d'été 2021

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

M. LE MAIRE : Nous passons à la délibération suivante, pour laquelle je cède la parole à Monsieur Chih.

M. CHIH Mohamed, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous savons que la crise sanitaire a été éprouvante pour l'ensemble de nos concitoyens et qu'elle va laisser des traces, en particulier pour les jeunes qui rencontraient déjà des difficultés d'insertion.

Nous avons souhaité au travers du dispositif Jobs d'été que la Ville porte depuis tant d'années donner un coup de pouce supplémentaire aux jeunes en fragilité, en particulier ceux qui résident en quartiers Politique de la Ville, pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Véritables tremplins vers l'emploi, ces CDD d'un mois, habituellement au nombre de 100, sont portés à 120, ce qui permettra à nos partenaires, missions locales et associations de prévention spécialisées, de positionner autant de bénéficiaires.

Une autre nouveauté a été actée cette année avec l'ouverture plus large des contrats sur les différents mois de l'année pour répondre aux situations diverses que vivent ces publics en difficulté et leur permettre d'intégrer un emploi au sein de la Ville pendant et en dehors des mois d'été.

L'organisation du dispositif a donc été adaptée, mais repose toujours sur les mêmes bases solides, à savoir un tutorat dans les services municipaux, un partenariat très étroit avec la mission locale, qui assure le suivi des jeunes du début à la fin de la mission et au-delà, ainsi qu'un maillage très important des acteurs de la prévention qui positionnent les jeunes les plus éloignés de l'emploi et en risque de passage à l'acte.

Car le dispositif Jobs d'été est bien une action avec un double enjeu, la prévention de la délinquance et l'insertion sociale et professionnelle.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chihi.

Pour les groupes les Écologistes, Socialiste, la Gauche sociale et écologique et Lyon en Commun, Monsieur Bosetti, c'est à vous pour 2 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Au nom des trois groupes de la majorité, je voulais saluer ici la mobilisation de notre collègue, Mohamed Chihi, qui va amplifier cette année le dispositif Jobs d'été, d'abord en accueillant 20 % de jeunes en plus, ce qui n'est pas négligeable, et ensuite en expérimentant un accueil désormais tout au long de l'année.

Selon nous, cet effort sur les jobs d'été révèle une ambition plus large de notre majorité sur l'insertion professionnelle, mais aussi l'insertion sociale des jeunes et qui s'est concrétisée ces derniers mois. Je pense notamment au déploiement de la Garantie Jeunes et du revenu de solidarité jeunesse, récemment mis en place par notre cousin métropolitain et que notre collègue Camille Augey accompagne étroitement avec l'appui des conseillères et conseillers de la Mission locale de Lyon.

Je pense aussi aux groupes de travail que porte Chloë Vidal autour de la précarité étudiante.

Je pense également à l'action de Sandrine Runel avec le Fonds d'aide aux jeunes, le FAJ, ou encore des dispositifs d'aller vers comme les maraudes à destination des jeunes.

Cette année, j'ai également demandé au titre de ma délégation que des moyens supplémentaires soient mobilisés en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes sur le budget du personnel municipal. Nous entérinons ainsi l'augmentation des Jobs d'été, je l'ai dit, + 20 %, mais aussi un nombre plus important d'apprentis accueillis au sein de la Ville de Lyon, + 50 %, et davantage également de stages universitaires gratifiés, de l'ordre de + 30 % en 2021.

Tout cela conduit à un signal fort de notre collectivité et c'est aussi un rappel à certains, monsieur Cucherat, monsieur Blanc, que le budget du personnel municipal n'est pas une charge, mais un fabuleux levier d'action et l'insertion professionnelle n'est pas gratuite. À réduire à tout prix la masse salariale, vous auriez été les premiers à raboter ce soutien budgétaire à notre jeunesse, pris dans vos propres contradictions.

Chers collègues, en sortie de crise sanitaire, la génération Covid aura plus que jamais besoin d'un soutien plein et entier. Je vous propose donc d'adopter unanimement ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/758 - Opération n° 60051003 «Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville 2021-2026», lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00020

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour les dossiers suivants sans demande d'intervention, j'ai souhaité au regard de l'importance des enjeux de transition écologique que monsieur Godinot vous présente plus particulièrement le rapport relatif au renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville. Monsieur Godinot, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit dans ce rapport numéro 758 d'acter l'ouverture de l'enveloppe relative au renouvellement de véhicules et engins de la Ville pour le mandat 2021-2026.

Permettez-moi d'abord de vous rappeler que notre garage municipal assure la maintenance de la flotte des véhicules de toute nature de la Ville, des poids lourds aux véhicules légers, les motos, les différents parcs de vélos, dont ceux réservés aux enfants pour l'animation sportive, les engins techniques et aménagements nécessaires à ce parc, comme les parkings et boîtes à clés. Ce sont ainsi au total plus de 2000 matériels pris en charge, dont un petit millier de véhicules à moteur, hors vélos électriques, qu'il s'agisse des voitures, des véhicules utilitaires, des poids lourds et des engins de chantier.

Cette flotte a parcouru en 2019 environ 4 millions de kilomètres pour une consommation de 530 000 litres de carburant pétrolier. Selon notre tableau de bord énergie-climat, elle pèse 3 % de nos consommations d'énergie, mais 7 % de nos émissions de gaz à effet de serre et 12 % de notre facture d'énergie.

Cette flotte est encore très majoritairement basée sur des carburants pétroliers, la part des motorisations GNV et électriques étant encore marginale.

Notre programme de renouvellement de la flotte ne doit pas simplement maintenir en état le parc roulant, mais contribuer à relever deux défis qui sont liés, celui de la baisse de la pollution atmosphérique et celui de la lutte contre le changement climatique.

Ces deux défis se traduisent en objectifs, fixés par la loi relative aux mobilités et par la zone de faible émission pilotée par la Métropole. La loi LOM vise à réduire de 37 % le volume de gaz à effet de serre des transports d'ici à 2030 et nous impose d'acquiescer une part de 30 % de véhicules propres dans nos nouveaux achats à partir du 1^{er} janvier 2021. La zone de faible émission interdit les véhicules utilitaires légers et poids lourds Crit'Air 4 et moins bien classés depuis début 2020 et depuis 2021, elle interdit également les Crit'Air 3.

Bien que la Ville ait voté un avis favorable à la ZFE dès novembre 2018, qui pointait déjà la nécessité de remplacer une centaine de véhicules utilitaires légers et de poids lourds avant fin 2020, elle n'a voté la décision modificative pour l'enveloppe qu'en novembre 2019, soit un mois avant l'entrée en vigueur de la ZFE, portant l'enveloppe de 11 millions en 2015 à 13,9 millions fin 2019.

Ce déficit d'anticipation l'a obligée à demander 23 dérogations à la ZFE pour ses véhicules pour l'année 2020. Il nous en reste encore 17 en 2021.

Nous avons dû porter le montant de cette enveloppe du précédent mandat, dès le Conseil municipal de juillet 2020, à 14,9 millions d'euros et acter le report d'investissement de cette enveloppe de 5 millions sur 2021. Nous avons aussi acté de prioriser la motorisation GNV sur l'électrique pour limiter le surinvestissement.

Les achats de véhicules sont en bonne voie aujourd'hui, mais les constructeurs de véhicules utilitaires légers et poids lourds avec motorisation GNV sont peu nombreux et il nous reste encore à acheter six camions pour l'année 2020.

Ce retard d'investissement sur le mandat précédent pour mettre en conformité notre flotte de véhicules avec la ZFE est bien l'illustration concrète de ce que notre majorité appelle la dette patrimoniale. Et je regrette que la comptabilité des collectivités soit laxiste sur les règles d'amortissement des immobilisations et nous rende aveugles sur l'essentiel de nos actifs, notre patrimoine foncier, notre parc roulant, nos équipements informatiques, etc.

On peut cependant considérer que l'effort de la Ville pour la ZFE au périmètre actuel hors voitures et hors interdiction du diesel a déjà été d'environ 5 millions d'euros.

Mais, vous le savez, la qualité de l'air reste problématique dans notre agglomération et son amélioration passe nécessairement par une extension de la ZFE aux voitures et une interdiction à court terme du diesel.

C'est pourquoi notre majorité à la Métropole a annoncé cette extension aux voitures de tourisme Crit'Air 5 dès l'été 2022, puis un renforcement des interdictions jusqu'au Crit'Air 2 en 2026, qui actera l'interdiction du diesel. Il s'agit donc, pour la Ville, de supprimer tous les véhicules diesel de notre flotte d'ici cinq ans. Il nous faut dès lors poursuivre le renouvellement de la flotte.

C'est pourquoi cette délibération vous propose d'ouvrir une enveloppe de 10 millions d'euros actée à la PPI pour la période 2021-2026, complétée par le report de l'enveloppe précédente de quelque 2 millions d'euros.

158 camions et gros utilitaires seront à remplacer entre 2021 et 2026, soit en moyenne 31 matériels à remplacer par an, au lieu d'une dizaine d'unités annuelles précédemment.

Concernant les véhicules de tourisme, nous serons amenés à prolonger la durée de vie d'une partie des véhicules Crit'Air 1, c'est-à-dire nos voitures essence d'après 2011, pour tenir dans l'enveloppe définie par la PPI, ce qui pourra entraîner une petite hausse des dépenses de maintenance dédiées à ce parc.

Mais l'achat de véhicules pour notre flotte n'est qu'une partie de la politique de mobilité de la Ville, qui sera définie dans notre Plan de mobilité employeur, que nous allons remettre à plat et pour lequel une consultation sera prochainement publiée.

Celui-ci cherchera à poursuivre la réduction des distances parcourues par notre flotte, en limitant les besoins de transport de nos agents et en facilitant le report modal. Je rappelle à ce titre le forfait mobilités pour le vélo que nous avons voté en mars. Je souligne aussi l'arrivée de nos deux premiers vélos cargos, celui du 1^{er} arrondissement pour lequel la Mairie d'arrondissement a rendu un véhicule utilitaire diesel et celui du garage municipal. Tout comme je souligne l'usage accru du vélo et des transports en commun par les élus depuis ce nouveau mandat qui a permis de libérer d'autres véhicules.

Enfin, parce que l'usage des voitures restera nécessaire, notamment pour nos agents qui déplacent des charges lourdes, leur mise en pools sera développée et nous passerons ainsi des quatre pools existants à Hôtel de Ville, Jaurès, Tête d'Or et au Quadrilatère, concernant 55 véhicules, à 12 pools pour une centaine de véhicules en fin de mandat.

Toutes ces actions nous permettront de réduire fortement à la fois nos émissions de gaz à effet de serre et la pollution générée par nos véhicules et contribueront largement à la santé de nos agents et plus largement de la population lyonnaise.

Je vous demande donc d'adopter ce rapport.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Godinot, pour ces éclaircissements, ces explications extrêmement riches. J'espère que chacun aura pu être très, très attentif aux différents éléments, car vous venez de donner à voir des éléments clés de notre politique de transition écologique en action. Nous sommes dans des choses très concrètes et je m'en réjouis.

2021/743 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2021/825 - Mise en place de vacances pour la rémunération d'intervenants ponctuels au service des actions culturelles de l'Auditorium de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2021/898 - Lancement de l'opération n° 60021001 « Santé et sécurité au travail 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00008

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2021/899 - Fondation Claude Martin - Présentation du compte administratif 2020 et du budget supplémentaire 2021

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Mme Hénoque et M. Souvestre ne prennent pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/730 - Admissions en non-valeur exceptionnelle des créances irrécouvrables

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/738 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la fondation La Mache pour la souscription de deux emprunts pour un montant total de 4 000 000 euros relatifs à la construction de 29 logements intégrant 71 lits situés au 75, Boulevard Jean XXIII à Lyon 8^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/746 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 519 198,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 13 logements PLS situés 1, place Louise à Lyon 3^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/747 - Garantie d'emprunt sollicité par la SACVL à 100 % pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 4 498 865 euros relatifs à l'acquisition en VEFA d'une résidence étudiante de 68 logements PLS situés 4 place Lieutenant Morel Lyon 1^{er}

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(MM. Billard et Michaud ne prennent pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/786 - Cession de matériel inutilisé - Vente en ligne de matériels divers

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/848 - Augmentation de capital de la SPL d'Efficacité énergétique (SPL OSER) - Autorisation du représentant de la Ville de Lyon de voter en faveur de l'augmentation de capital à l'Assemblée générale extraordinaire - Modification du pacte d'actionnaires de la SPL d'Efficacité énergétique (SPL OSER)

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/859 - Modification de la délibération n° 2021/507 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 178 000 euros relatif à une opération d'acquisition de 7 logements situés 17, rue du Président Édouard Herriot à Lyon 1^{er}

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(MM. Billard et Michaud ne prennent pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/860 - Modification de la délibération n° 2021/508 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 335 000,00 euros destiné à financer une opération de construction d'une résidence étudiante de 64 logements situés 78-80, rue Marietton à Lyon 9^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(MM. Billard et Michaud ne prennent pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/737 - Protocole d'accord transactionnel entre les sociétés Michel planté systèmes (MPS), Legros TP et la Ville de Lyon

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Adopté.)

2021/750 - Avenant n° 2 à la convention du 21 janvier 2019 avec Grand Lyon THD concernant le raccordement THD des écoles - Rectificatif

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Adopté.)

2021/752 - Congrégation de la Sainte Trinité dite des Sœurs trinitaires de Valence - Fusion et modification des statuts

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Adopté.)

2021/827 - Lancement de l'opération 60005009 « Numérisation des actes d'état civil 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00008

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Adopté.)

2021/866 - Congrégation des Missions africaines - Province de Lyon - Modification des statuts

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Adopté.)

2021/867 - Accueil d'un étudiant chercheur dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche - Retiré

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole des Présidents.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert sur QuizzBox pour 40 secondes.
(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

2021/812 - Attribution d'une subvention d'équipement de 150000 euros au CCAS de Lyon pour l'aménagement d'une épicerie sociale et solidaire - Lancement de l'opération n° 03SEEPIC «Aménagement d'une épicerie sociale au pôle alimentaire Boileau» (Subvention au CCAS) et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00001

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Solidarités, Vie des Aînés, Droits et Égalités, Santé et Prévention. Pour le premier rapport, Madame Runel, c'est à vous.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

La crise sanitaire a relevé des manques importants concernant l'alimentation et les équipements notamment en cuisine ou des denrées de première nécessité pour les personnes en situation de grande précarité.

La Ville de Lyon a pour objectif le développement d'une politique sociale ambitieuse associée à une vraie stratégie alimentaire. Cette stratégie porte l'ambition de réintroduire l'alimentation dans les besoins de prévention des risques de santé, mais également qui en fait un enjeu dans une démarche de coopération des acteurs locaux et le lien social.

Aussi, la Ville de Lyon souhaite confier au CCAS la création d'un pôle alimentaire et durable situé au cœur du 3^e arrondissement. Ce dernier sera constitué d'un nouveau restaurant social municipal, d'une épicerie sociale et solidaire, ainsi que d'un tiers lieu alimentaire.

La politique sociale municipale poursuit plusieurs objectifs : déployer une offre structurée autour du bien manger accessible, c'est-à-dire une alimentation qui correspond véritablement aux besoins de prévention des risques de santé, mais également qui en fait un enjeu dans une démarche d'accompagnement et de promotion de l'estime de soi chez les publics vulnérables.

Nous avons aussi comme objectif de développer les enjeux d'une alimentation responsable, grâce à des ateliers de transformation alimentaire, des courses à la cuisine, des partenariats avec des associations actives sur les circuits courts et la lutte anti-gaspillage.

Mais aussi faciliter la mixité des publics et, par conséquent, l'installation dans de nouveaux locaux renforce l'action municipale d'aide alimentaire au plus près des citoyens les plus démunis, en leur offrant un accueil et un service de qualité.

Parallèlement à cela, la Ville de Lyon a souhaité mettre en place une stratégie alimentaire qui vise à recréer un cercle vertueux et permettre à tous les publics de profiter de fruits et de légumes frais, produits de façon durable et surtout localement.

L'alimentation est un droit, que la Ville souhaite assurer à tous, en mettant à disposition des espaces pour de nouvelles expérimentations, en assurant un soutien aux épiceries sociales et solidaires et à l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire, via notamment l'action du CCAS.

Aussi, l'attribution de cette subvention doit permettre d'aménager les locaux de la future épicerie sociale et solidaire. Elle s'installera au rez-de-chaussée attenant au restaurant social. Il s'agit donc de relocaliser une épicerie existante, ouverte dans le 5^e arrondissement, et également de passer d'une gestion associative à une gestion en propre par le CCAS avec une équipe salariée et le développement d'un appui bénévole.

La diversification des approvisionnements aussi en direction des circuits courts sera privilégiée. L'évolution de l'épicerie permettra donc de répondre aux enjeux d'une alimentation bio et durable sous toutes ses formes et d'en faire un lieu d'accompagnement individuel avec des actions collectives également, pour les publics en recherche d'autonomie.

À ses côtés, la Cuisine des Gones, un tiers lieu alimentaire, sera là pour cuisiner et s'insérer. Elle sera également portée par le Centre communal d'action sociale de la Ville. Ce sera un tiers lieu équipé d'une cuisine professionnelle et d'une salle de restauration, permettant aux personnes les plus précaires, qui sont notamment hébergées à l'hôtel, de pouvoir préparer leurs repas, mais également de bénéficier d'ateliers de cuisine pour une alimentation accessible, saine et durable.

Nous voulons un espace ouvert et convivial, qui constitue, au travers des multiples activités prévues dans ce lieu, un lien avec le réseau associatif, un vecteur de mixité sociale et une porte d'entrée supplémentaire vers l'accès au droit et à l'insertion.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe les Écologistes, Madame Dubois-Bertrand, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme DUBOIS-BERTRAND Véronique, Maire du 3^e arrondissement : Merci.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe à la Solidarité et à l'Inclusion sociale,

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Dans le cadre de cette délibération soumise à notre vote, je souhaite m'exprimer au nom du groupe des Écologistes sur l'enjeu d'égalité que représente aujourd'hui l'accès à une alimentation de qualité.

Cette proposition d'épicerie sociale fait partie des 68 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Création et développement de tiers lieux favorisant l'accès à l'alimentation des ménages hébergés à l'hôtel », lancé le 12 juin 2021 par la Délégation interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement.

Outre la relocalisation de l'épicerie, le Panier des Gones, et la création d'une nouvelle porte d'entrée vers l'accompagnement social, l'objectif est de favoriser le développement du pouvoir agir, l'estime de soi et la création de liens sociaux.

Nous avons pour ambition de répondre à l'urgence, mais aussi d'accompagner à l'alimentation choisie, équilibrée et de qualité, ainsi qu'à l'autonomie via divers ateliers individuels ou collectifs, ateliers socioculturels et socio-éducatifs autour de la cuisine, ateliers de sensibilisation à la nutrition et la santé maternelle et infantile et d'autres.

En travaillant la question du faire soi-même, ce projet offre une alternative aux démarches distributives et donne aux personnes hébergées la possibilité de cuisiner elles-mêmes leurs repas.

Ce projet nécessite un emplacement adapté et celui du 27 rue Verlet Hanus dans le 3^e présente de nombreux avantages dans des locaux mieux agencés et mieux situés que les précédents, dont le CCAS est propriétaire, une proximité avec des publics cibles, des personnes en difficulté financière suivies par la MDMS et les publics solidaires.

Vous l'aurez compris, le groupe des Écologistes à la Ville comme les élus du 3^e arrondissement que je représente sont favorables à cette délibération. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de faire un pas vers l'égalité d'accès à une alimentation de qualité. Saisissons-la.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Merci.

2021/897 - Convention pluriannuelle d'objectifs et d'engagements mutuels en matière de résorption du sans-abrisme et d'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri sur le territoire de Lyon

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Madame Runel, c'est à vous de nouveau pour le rapport suivant.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Je vous remercie.

Il s'agit d'un rapport concernant une convention pluriannuelle d'objectifs et d'engagements en matière de résorption du sans-abrisme et d'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri sur le territoire de Lyon.

Comme vous le savez, le projet de notre majorité consiste à construire une ville accueillante et hospitalière, qui érige les principes d'humanisme et de solidarité au cœur de son projet politique. Il ne s'agit pas seulement de lutter contre la pauvreté une fois installés, mais d'envisager cette question dans une approche multifactorielle, liant les problématiques sociales, psychosociales, économiques et de logement. Notre but est bien de lutter efficacement contre des situations sociales parfois dramatiques, mais surtout, quand cela est possible, de permettre de prévenir ces situations qui, même lorsqu'elles trouvent une résolution, laissent une trace dans les parcours et dans la mémoire.

C'est ce que nous faisons quand nous mobilisons l'ensemble de ces leviers pour faciliter l'accès au droit et renforcer l'accompagnement social.

Mes chers collègues, nous le savons, nous avons un impératif à agir dans ce mandat, plus encore après plus d'un an de crise sanitaire, qui a considérablement aggravé nombre de situations sociales, parfois déjà fortement dégradées.

Rappelons que le confinement du mois de mars a privé bon nombre des plus fragiles, je pense notamment aux personnes sans domicile, d'un accès vital aux solidarités, leur permettant d'avoir accès à l'hygiène ou à l'alimentation. Nous ne devons pas laisser la crise sanitaire se transformer en drame social.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux non plus face à une situation où près de 20 000 personnes sont dépourvues de logement sur notre territoire et où environ 2 500 personnes vivent à la rue ou dans des conditions extrêmement précaires et inacceptables.

Aussi, aujourd'hui, c'est un projet ambitieux que nous vous proposons et cohérent. Nous nous engageons pour lutter efficacement contre le sans-abrisme en nous fixant pour objectif de réduire de moitié le nombre de personnes dormant dans la rue, et cela, nous le ferons en coopération avec la Métropole de Lyon et l'État.

Nous travaillons déjà en étroite collaboration avec les services métropolitains, également avec ceux de la Préfecture ou de l'ADEDS.

Par cette convention, nous allons pouvoir contribuer au développement d'une offre de logement et d'hébergement adaptée pour accueillir les personnes en grande difficulté, en mobilisant notre foncier, notre bâti ou en proposant des solutions ad hoc, je pense notamment au développement de l'accueil et du logement intercalaire dans des tiny houses ou dans de l'hébergement collectif. Je pense notamment au relogement des jeunes sans-abri qui occupaient plusieurs sites de la Presqu'île et dont la plupart ont été relogés de manière adaptée, notamment dans des caravanes. Alors, oui, ce n'est pas simple et il faut du temps, mais ensemble, ils ont pu être accueillis avec leurs animaux et cela montre notre volonté d'être à l'écoute des personnes ayant des besoins spécifiques et, en l'occurrence, le souhait de ne pas en être séparées.

Enfin, nous savons qu'un toit ne suffit pas. Il nous faut certes venir en aide aux plus démunis en leur permettant d'entrer dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, afin de sortir durablement des situations de pauvreté.

Notre responsabilité en tant qu'élus est de garantir des conditions d'habitat dignes et de ne pas accepter que certains vivent dans des conditions atrocement précaires.

La solidarité, l'accueil et l'humanisme sont l'affaire de tous et la mobilisation de tous les acteurs du territoire est la condition sine qua non de notre réussite.

Aussi, mes chers collègues, je me réjouis de vous présenter aujourd'hui cette convention tripartite, pour que notre politique puisse être adaptée et mise en œuvre demain.

Notre Ville fait ainsi la démonstration aux côtés de la Métropole et de l'État, aux côtés des acteurs bénévoles, associatifs, que faire solidarité est possible.

Cette convention a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Ferrari, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme FERRARI Laura : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Cette intervention peut valoir également pour la délibération suivante.

De nombreuses personnes, souvent très jeunes, se retrouvent en grande difficulté et parfois sans-abri, sans le confort le plus élémentaire pour se réfugier.

Cette période de crise sanitaire, comme l'a dit madame Runel, cette crise sanitaire et sociale d'ailleurs, intense et inédite, accentue d'autant plus ce phénomène.

Que la Mairie de Lyon et son Adjointe fassent le choix de s'engager fermement et symboliquement pour accompagner toutes celles et tous ceux qui sont confrontés à ces situations difficiles nous démontre une volonté politique de s'impliquer et nous saluons cela.

Cette lutte ne peut être menée seule. Les décisions à prendre, les dispositifs à mettre en place ne peuvent être décidés unilatéralement ni imposer aux incontournables partenaires de ce travail.

Que ce soit les associations de terrain, les institutions publiques, les services de la Métropole ou ceux de l'État, la concertation, la coconstruction et la coordination doivent être au cœur de notre travail commun.

Au-delà des politiques réactives de mise à l'abri et d'accompagnement ponctuel des personnes en difficulté, c'est toute une politique de long terme qu'il faut renforcer et une stratégie globale qu'il faut déployer.

L'hébergement, l'alimentation, l'aide au droit, l'hygiène forment un socle fondamental auquel s'ajoute aujourd'hui la question de l'accompagnement de ces publics face à la pandémie qui les touche tout autant si ce n'est plus que les autres, ainsi que la nécessaire mise en place de leur vaccination.

D'ailleurs, Madame Runel, à ce sujet, serait-il possible d'avoir un point sur la vaccination des populations les plus vulnérables, comme les sans-abri notamment ?

Là encore, il ne peut s'agir que d'un travail collectif et coordonné de l'ensemble des acteurs concernés.

Nous comptons donc sur vous, Madame l'Adjointe, pour que les actes soient dans le prolongement de ces intentions et paroles dans l'intérêt de toutes celles et de tous ceux de nos concitoyens qui connaissent de grandes difficultés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame Runel, peut-être un point sur les questions de vaccination pour les plus précaires.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Pour répondre à la question de la vaccination des personnes les plus vulnérables et notamment les

personnes en situation de rue, nous avons très tôt, au niveau notamment de l'UNCCAS, l'Union nationale des CCAS, et également de la Ville de Lyon lors des différentes cellules de crise pilotées par le Maire de Lyon, mis en avant la situation d'extrême fragilité des personnes qui étaient à la rue, dans des squats ou dans des bidonvilles et nous souhaitons que le gouvernement puisse prioriser ces personnes, au même titre que les professionnels de santé ou d'autres types de personnes fragilisées.

Malheureusement, nous n'avons pas été entendus par le gouvernement et nous l'avons regretté à plusieurs reprises. Nous nous sommes également rapprochés de plusieurs fédérations pour pouvoir défendre la situation des personnes sans-abri, notamment avec la Fédération des acteurs de la solidarité et l'UNCCAS, nous avons plaidé à plusieurs reprises cette situation.

Le gouvernement a fait d'autres choix. Encore une fois, ce ne sont pas les nôtres.

Aujourd'hui, les questions de vaccination vont être facilitées pour les personnes sans-abri ou les personnes hébergées en centre d'hébergement d'urgence. Nous facilitons, notamment en lien avec la Métropole et les MDMS (les Maisons de la Métropole pour les Solidarités), l'accès à la vaccination, puisqu'elle est désormais ouverte à tous.

Mais, effectivement, les personnes sans-abri n'ont pu être prioritaires dès le début de la campagne de vaccination, ce qui est bien regrettable quand on connaît leur situation, les difficultés d'accès à l'hygiène ou à d'autres types de solutions. Aujourd'hui, nous allons faciliter et accompagner quand c'est nécessaire les personnes sur la vaccination.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/900 - Approbation de la Déclaration des droits des personnes sans-abri

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame Runel, je vous cède de nouveau la parole.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je suis heureuse de pouvoir vous présenter aujourd'hui cette délibération qui concerne l'approbation de la Déclaration des droits des personnes sans-abri, que nous souhaitons pouvoir présenter au Conseil municipal avant que le Maire de Lyon puisse lui-même signer cette déclaration. Il nous semblait important que l'ensemble du Conseil municipal en ait connaissance et qu'ensuite, elle puisse être signée.

Vous le savez, l'accès aux droits fondamentaux est un des objectifs principaux de notre majorité et surtout un objectif capital à atteindre pour lutter contre les différentes formes de précarité. Cette déclaration des droits des personnes sans-abri, initiée par la Fondation Abbé Pierre, entre en cohérence et en résonance avec la politique municipale. Il s'agit bien de réaffirmer notre engagement de respecter les droits fondamentaux des personnes résidant à Lyon, mais également de traduire cette déclaration dans des actions concrètes.

J'en veux pour preuve le droit au logement. La municipalité met à disposition son bâti pour augmenter la capacité d'hébergement sur son territoire. Elle vient de fait réaffirmer son intention de participer activement aux côtés de l'État et de la Métropole à la gouvernance, notamment de la Maison de la Veille sociale et par la convention tripartite que nous venons d'adopter sur la question de la résorption du sans-abrisme.

Sur le respect du domicile également, de ses biens, des procédures, de la liberté de se déplacer, la Ville ne mène pas de politique de harcèlement de ces populations, même si certains élus le souhaiteraient, notamment dans le 2^e arrondissement, mais bien d'accompagnement pour identifier les solutions les plus adaptées à leurs besoins.

Alors, oui, j'en conviens, cela prend sûrement un peu plus de temps que de chasser les gens.

Également le respect des besoins fondamentaux, la Ville engage un programme ambitieux avec la création d'un pôle alimentaire et un grand pôle hygiène qui répondra aux besoins premiers.

L'accès aux services et aux droits sociaux, à la domiciliation, à travers aussi des maraudes, des Maisons de la Métropole pour les Solidarités, la Ville avec ses partenaires s'assure que chacun dispose de l'ouverture de ses droits.

La participation directe des personnes, il s'agit d'un acte important du projet social du CCAS pour associer les personnes concernées à la mise en œuvre des politiques publiques.

Enfin, la liberté d'expression culturelle et artistique, les personnes sans-abri sont associées à des actions culturelles, comme c'est le cas aux bains-douches en partenariat avec LALCA depuis déjà de nombreuses années.

Cette déclaration n'est donc pas une déclaration d'intentions, mais bien une affirmation de nos actions. Elle s'inscrit dans une démarche également plus large autour de la constitution sur Lyon d'un bouclier social. Ce dernier permettra de garantir l'effectivité des droits fondamentaux et des conditions dignes d'existence, comme l'accès au premier mètre cube d'eau gratuit, l'accès à une alimentation saine, durable et de qualité, l'accès à un chez-soi, à la mobilité, à la santé, aux soins et à la scolarisation pour les enfants.

La Déclaration des droits des personnes sans-abri a été également présentée au Conseil d'administration du CCAS. Elle a été approuvée et votée par l'ensemble de ses administrateurs et également plébiscitée par le secteur associatif. Elle a reçu également un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Debray, c'est à vous pour 4 minutes.

M. DEBRAY Tristan : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Madame Runel,

Mes chers collègues,

Les raisons qui mènent une personne à la rue peuvent être multiples et variées. Les facteurs sont principalement socioéconomiques et ils sont bien souvent combinés à des ruptures familiales. Cette situation peut aussi parfois être liée à des phénomènes migratoires, certaines populations arrivant sur le sol français sans solution d'hébergement.

Aujourd'hui s'ajoute le contexte spécifique de la crise sanitaire et économique, qui a engendré une précarisation croissante d'une population déjà fragile. Les effets s'en feront très certainement rapidement ressentir, puisque la fin de la trêve hivernale est fixée à dans quatre jours, soit le 31 mai prochain. 30 000 demandes d'expulsion locative sont d'ores et déjà enregistrées au niveau national à cette date, soit deux fois plus qu'en 2019.

Le temps d'errance s'allonge désormais sur plus de trois ans pour 54 % des personnes sans-abri selon les équipes du 115, soit 16 points de plus qu'en 2020.

Les délais d'attente pour une place en hébergement s'éternisent pour certaines d'entre elles.

Si l'État a proposé des mesures pour une transition de l'état d'urgence vers une reprise progressive de l'application de la procédure d'expulsion locative, nul doute que de nombreux locataires vont passer entre les mailles du filet et se retrouver sans toit. Ils s'ajouteront aux 20 000 personnes recensées sur le territoire de la Métropole, dépourvues de logement personnel, parmi lesquelles 2 500 sont à la rue, dont une majorité à Lyon et à Villeurbanne.

Au vu de ces sinistres chiffres et au nom de la lutte contre l'exclusion sociale, le groupe Lyon en Commun approuve sans réserve la signature de la Déclaration des droits des personnes sans-abri.

Que nous dit cette charte ?

Elle insiste sur le respect de la dignité et de l'intégrité des personnes, notamment en matière d'hygiène. Elle rappelle que, comme tout citoyen, les personnes sans-abri bénéficient de droits dont elles ne peuvent pas être privées : droit au logement, à l'espace public, aux services et aux droits sociaux, à la culture, etc.

Si le respect de ces principes fondamentaux semble aller de soi, il est toujours utile de les rappeler. Cela conforte aussi notre engagement en faveur de ces droits inaliénables. C'est d'ailleurs le sens de la convention d'objectifs et d'engagements mutuels en matière de résorption du sans-abrisme et d'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri sur le territoire de Lyon que nous venons d'adopter.

À travers cette convention, nous nous réjouissons que l'État, la Métropole et la Ville de Lyon développent une approche de prévention et une stratégie commune sur l'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri.

À travers cette convention, nous saluons le fait que la Ville de Lyon assume pleinement ses compétences sociales : domiciliation des personnes, accès aux soins, à l'hygiène et à l'alimentation, résorption du non-recours au droit, scolarisation des enfants, etc.

Nous tendons ainsi à répondre aux attentes de la Déclaration des droits des personnes sans-abri.

À travers cette convention, nous souhaitons également qu'une solution rapide et pérenne soit trouvée pour les jeunes demandeurs d'asile, les mineurs non reconnus sur notre territoire. En effet, depuis le début du mois de mai, ils ne sont plus mis à l'abri à l'hôtel. Ils se retrouvent à la rue, sans assistance, en attendant que le juge des enfants examine leurs recours, ce qui prend plusieurs mois.

Aussi, le groupe Lyon en Commun est fier d'approuver ces délibérations, qui vont dans le sens d'une ville inclusive et Lyon en Commun sera force de proposition pour que le rétablissement des droits humains, de tous les droits, engagé par notre majorité, soit conforté.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Debray.

Pour le groupe les Écologistes, Madame Tomic, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme TOMIC Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame l'Adjointe.

Chers collègues,

Au nom du groupe des Écologistes, je tiens à saluer l'approbation par notre Ville de la Déclaration des droits des personnes sans-abri, texte européen porté en France par la Fondation Abbé Pierre.

Il est difficile de connaître précisément le nombre de personnes vivant à la rue ou en habitat précaire. La dernière étude menée par l'INSEE à ce sujet date de 2012 et il n'est pas prévu qu'elle soit renouvelée prochainement, ce que l'on peut regretter.

Les estimations sont toutefois alarmantes. La Fondation Abbé Pierre évaluait à environ 300 000 personnes le nombre de sans domicile fixe en France en 2019, soit deux fois plus qu'en 2012.

Sur la Métropole de Lyon, donc un espace plus large que la seule Ville de Lyon, l'estimation s'élevait à plus de 18 500 personnes sans domicile propre en 2019 et l'on peut légitimement craindre que la crise que nous traversons depuis plus d'un an n'aggrave à terme la situation.

Au-delà de ces chiffres dramatiques, la Déclaration des droits des personnes sans-abri rappelle que celles-ci doivent jouir des mêmes droits que tout être humain. C'est l'un des intérêts, il me semble, de cette déclaration qui vise à faire reconnaître les sans-abri comme des personnes, des citoyens à part entière.

Je vais citer l'un des considérants de la déclaration qui me semble fondamental : « Considérant l'égalité de dignité de tout être humain, le respect des droits est un impératif pour combattre l'indifférence ou le mépris qui maintient les personnes en situation d'exclusion. »

Je vais maintenant citer quelques-uns des droits mentionnés dans cette déclaration :

Le droit au logement tout d'abord, qui est bien entendu primordial. L'accès à un logement décent garantit la dignité des personnes et constitue une condition préalable à l'exercice de nombreux droits fondamentaux.

Mais aussi le respect de l'intimité, de la vie privée et des biens de la personne sans-abri.

La liberté de déplacement et d'installation.

Le droit à l'alimentation et à l'hygiène.

Le droit à la santé, à la sécurité, à la protection, à la scolarisation.

L'exercice de la citoyenneté, via notamment la garantie du droit de vote et la participation à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent.

L'accès à la vie culturelle.

La liberté d'expression artistique.

On le voit, cette déclaration vise à considérer la personne sans-abri dans sa globalité. L'ensemble des droits couverts par cette déclaration est large et concerne la plupart de nos politiques municipales.

Depuis le début de cette mandature, nous avons mené, cela a été rappelé, certaines actions importantes. Je vais citer par exemple l'accès à l'hébergement des familles du campement des Chartreux ou bien l'ouverture de lieux municipaux pour de l'hébergement d'urgence.

Il nous reste beaucoup à faire. Nous avons en projet la mise à disposition de lieux municipaux vacants, le soutien aux associations d'hébergement citoyen, la hausse de construction des logements sociaux, la création d'un nouveau pôle hygiène ou, cela a été évoqué, le développement du pôle alimentaire. D'autres actions seront encore à imaginer.

Notre adhésion à cette déclaration nous engage ainsi collectivement en tant que municipalité à œuvrer pour une amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri et à leur meilleure inclusion dans notre ville en lien bien sûr, cela a été évoqué, avec les autres acteurs institutionnels et les associations.

Le groupe Écologistes votera bien sûr favorablement cette délibération, qui contribuera à faire de Lyon une ville plus accueillante et plus hospitalière.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Tomic.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. À l'unanimité, nous avons donc approuvé la Déclaration des droits des personnes sans-abri. Merci à toutes et à tous.

2021/731 - Attribution d'une subvention d'investissement à la SAHLMAS pour la rénovation des EHPAD Balcons de l'île Barbe et Étoile du Jour - Lancement des opérations n° 09106001 « EHPAD Balcons de l'île Barbe - Rénovation » et n° 05170001 « EHPAD Étoile du Jour - Rénovation » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20001

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

(MM. Michaud et Oliver ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

2021/745 - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Alynea pour l'acquisition de caravanes et appro-

bation de la convention correspondante - Lancement de l'opération n° 60034530 « Subvention d'équipement aux associations secteur solidarité - gérontologie 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP 20001/2021-3

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine
(Adopté.)

2021/767 - Programmation financière 2021 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant de 204650 euros - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association départementale d'Éducation pour la Santé (ADES) du Rhône et de la Métropole de Lyon

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline
(Adopté.)

2021/768 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 26750 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées - Exercice 2021

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline
(Adopté.)

2021/817 - Lancement de l'opération 60038002 «Acquisition de défibrillateurs 2021-2026» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00018

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer à l'examen de dossiers sans demande d'intervention, du 731 au 817.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ils ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à se signaler en ce sens en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à utiliser l'outil QuizBox pour les prochaines 40 secondes.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

2021/763 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention-cadre 2016-2021 entre la Ville de Lyon et l'association Ethic Étapes - Centre International de Séjour de Lyon (CISL), sise 103 boulevard des États-Unis à Lyon 8^e

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des rapports de la Commission Petite Enfance, Éducation, Sports, Jeunesse, Vie associative. Pour le premier dossier, Madame Nublat-Faure, je vous cède la parole.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Avant de présenter cette délibération, je souhaitais rendre hommage à la mémoire du directeur du Centre social Quartier Vitalité, Monsieur Sylvain Paratte, qui nous a quittés le 22 avril dernier. J'avais eu la chance de rencontrer récemment Monsieur Paratte, à l'occasion d'un échange sur la place de l'éducation populaire dans notre cité en présence de Grégory Doucet. Nous y avons dialogué avec un homme de conviction, travailleur acharné pour l'émancipation, chaleureux et exigeant. Je savais son attachement aux rues escarpées de la Croix-Rousse qu'il tenait et réussissait à rendre apaisées, solidaires et emplies de beauté et de nature. Je connaissais ses réalisations, ses coups de gueule aussi, son combat quotidien pour les plus démunis, les plus fragiles.

L'intense mobilisation du Centre social, de ce directeur et de ses équipes lors des différents épisodes de cette trop longue crise sanitaire avait été unanimement saluée comme un modèle. Par son travail, il donnait corps à ce que doit être un centre social dans la ville, une ressource essentielle dans l'urgence comme dans la construction patiente d'une vie heureuse, un lieu de vie, un lieu de peines comme de joies, un lieu de partage profondément humain.

Dans l'avenir, le travail de monsieur Sylvain Paratte nous aidera à dessiner de lumineuses perspectives, il nous soufflera à tout instant l'énergie qui le caractérisait.

Sylvain Paratte avait entre autres projets la réalisation d'un jardin pédagogique et participatif dans les locaux de la Condition des Soies. Nous accompagnerons en sa mémoire, mais aussi, et surtout pour le Centre social, la bonne réalisation de ce projet.

Pour revenir à notre dossier, cette délibération vise à approuver un avenant à la convention-cadre 2016-2021 entre la Ville de Lyon et l'association Ethic Étapes, Centre international de Séjour de Lyon, et cela au regard d'un contexte sanitaire complexe que vous connaissez toutes et tous.

Cette délibération, Monsieur le Maire, a reçu un avis favorable en Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublat-Faure.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 2 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

En préambule, comme l'a indiqué Madame l'Adjointe, je veux m'associer à l'hommage qui a été rendu à monsieur Paratte, qui, dans le cadre de ses fonctions, épaulé de son équipe et du Conseil d'administration, a toujours été un partenaire important de la Ville de Lyon, notamment pour la mise en place des accueils de loisirs et d'une véritable politique d'éducation populaire sur la Ville de Lyon et le 1^{er} et, par moments, le 4^e arrondissement. Je voulais m'associer à cet hommage.

Le Centre international de Séjour de Lyon est un acteur majeur du tourisme responsable, social et solidaire. Trois qualificatifs qui existaient

à Lyon bien avant juillet 2020. C'est une association composée de bénévoles et d'une équipe de salariés, qui a montré une compétence et un véritable savoir-faire.

Aujourd'hui, la Ville de Lyon à travers un avenant à la convention immobilière proposera une exonération à hauteur de 30 000 euros de la somme versée chaque année par l'association pour l'occupation des locaux, mais aussi aujourd'hui, à travers la délibération qui nous est proposée, il s'agit de prolonger d'un an ladite convention.

Nous ne comprenons pas tellement la raison pour laquelle vous ne prolongez que d'un an cette convention. Nous ne comprenons pas pourquoi vous ne prolongez pas tout simplement la convention pour une durée de cinq ans, sachant que vous avez eu un an pour travailler ce dossier, un an pour rencontrer l'équipe dirigeante de l'association, un an pour évaluer le travail qui est effectué au sein du CISL, dirigé par monsieur Yves Franquelin, ancien proviseur de lycée.

Nous ne comprenons pas ce choix et, en tout cas, nous espérons qu'il ne s'agit pas d'influer sur le projet associatif de l'association, qui est une association indépendante. Il est particulièrement important de rappeler que nos associations sont des partenaires et non des prestataires de la Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Goust et M. Berzane ne prennent pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/846 - Adaptation des tarifs d'entrées en piscines municipales durant l'été 2021 – Rectificatif

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Madame Nublat-Faure, je vous cède la parole de nouveau pour le rapport suivant.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Cette délibération propose une tarification estivale adaptée au contexte sanitaire et permettant selon les évolutions de ce dernier de basculer sur deux scénarios possibles.

Vous le savez, notre priorité est de permettre au plus grand nombre de retrouver les plaisirs de la nage, mais également de se rafraîchir ou de reprendre pied avec le collectif, le sport, la détente, le plein air.

Aussi, nous pouvons raisonnablement avancer sur les solutions suivantes :

Un scénario Covid, qui capitalise sur l'expérience de l'été 2020, que je pourrais résumer ainsi, avec quatre créneaux de deux heures et trois créneaux de deux heures pour la piscine éphémère du Parc de la Tête d'Or, des fréquentations maximales instantanées basses mais légèrement augmentées par rapport à 2020. Ces FMI correspondent au nombre de personnes pouvant occuper en même temps le lieu. Une tarification identique à l'été précédent, 2 euros par personne par créneau pour tous les usagers et une gratuité est appliquée pour les enfants de moins de 6 ans. Un accès réservé aux seuls résidents lyonnais.

Par ailleurs, nous pouvons proposer un deuxième scénario, qui sera certainement celui qui sera mis en place, avec un format d'horaires et d'accessibilité accru, qui tienne compte des évolutions dictées par l'État, avec la mise en place de deux créneaux quotidiens de 4 heures, 3 heures 15 au Parc de la Tête d'Or, créneau du matin qui sera réservé aux structures sociales, des FMI réduites de 30 % par rapport aux FMI habituelles pour chaque créneau, une tarification d'été habituelle au sein des établissements. Nous aurons également une ouverture assez avancée des établissements dès le milieu de la matinée.

À ce jour, c'est bien cette solution que nous envisageons. C'est la plus à même de répondre aux besoins du plus grand nombre et qui se profile pour la saison estivale à venir.

Par ailleurs, sur le plan de l'inclusion sociale, je vous informe de la création d'une procédure spécifique et facilitante pour les structures sociales du territoire. Ainsi, toute structure de cette typologie qui souhaite accéder à nos établissements aquatiques cet été devra établir une demande par mail directement auprès des responsables d'établissement ou en appelant directement les établissements eux-mêmes, en indiquant les jours, les horaires souhaités, du lundi au vendredi sur la période scolaire. Les créneaux leur seront principalement proposés en matinée. Pour le Parc de la Tête d'Or et la piscine éphémère, l'accès leur est réservé le matin, hors présence du public.

Pour en revenir au grand public, nous avons un dispositif de billetterie mixte, en ligne, et un guichet physique qui vient compléter les scénarios que je vous ai proposés, permettant ainsi de réduire pour partie les nuisances dues aux files d'attente, tout en n'excluant pas les publics éloignés de l'accès Internet ou des moyens de paiement bancaire.

L'ouverture des piscines d'été s'effectuera de façon échelonnée de début juin à début juillet, afin d'établir une mise en route progressive de nos équipements.

Monsieur le Maire, cette délibération a reçu un avis favorable en Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublat-Faure.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Je vous remercie, Madame l'Adjointe, pour toutes ces précisions sur le fonctionnement de nos piscines, mais, comme vous le savez, la Ville de Lyon a besoin de nouveaux équipements nautiques pour répondre aux attentes, aux besoins des habitants. Vous l'avez cité, il y a bien sûr les individus, les familles, mais aussi les écoles pour les apprentissages et les clubs sportifs et les associations.

Alors, nous souhaiterions obtenir quelques précisions quant à votre plan piscine. Nous peinons à le visualiser clairement au travers de votre programme pluriannuel d'investissement.

Combien d'équipements prévoyez-vous de construire d'ici la fin du mandat et surtout, comme je l'avais demandé au précédent Conseil, qu'en est-il de la piscine de Gerland, pourtant annoncée dans votre programme et pour laquelle nous n'avons pour l'instant pas trouvé trace ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 4 minutes.

On me signale l'absence de monsieur Cucherat. En l'absence donc de monsieur Cucherat, y a-t-il une personne du groupe Pour Lyon qui prend la parole ? Personne. Très bien. Je vais donc passer la parole pour le groupe Droite, Centre et Indépendants à madame Blanc. Madame Blanc, je vous remercie de grouper votre intervention... Ah, on m'informe que monsieur Cucherat est présent. Je ne le vois pas dans la liste des participants. Nous ne le voyons pas connecté. Je vous prie de m'excuser. Je passe la parole à madame Blanc. Madame Blanc, considérant le fait que vous avez déposé un amendement sur ce rapport, je vous remercie de grouper votre intervention avec la présentation de l'amendement. C'est à vous la parole.

Mme BLANC Françoise : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je tiens à exprimer à Monsieur Képénékian mon total soutien, comprenant qu'il puisse être très affecté au vu de la situation catas-

trophique de l'Arménie. Je vous parle en mon nom propre, mais je ne doute pas que l'ensemble de notre groupe vous apporte ce même soutien.

L'amendement qui a été déposé sera inclus dans mon intervention.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous nous présentez aujourd'hui une délibération relative aux modalités d'accès et aux tarifs de piscine pour cet été.

Tout d'abord, quelques mots concernant l'exploitation de la piscine du Rhône pendant la période hivernale et jusqu'à ce jour, puisque c'est la seule piscine utilisable du fait de son bassin extérieur chauffé. Un étonnement concernant les règles d'utilisation définies non par la Ville de Lyon, mais par les autorités nationales, étonnement donc de voir interdite l'utilisation du petit bassin intérieur pour la mise à l'eau et ainsi obliger les nageurs à une traversée en plein air sur 30 mètres pour rejoindre le bassin, et ce, quelles que soient les conditions climatiques. Il conviendrait sans doute de réfléchir à un système de purification d'air qui permettrait de conserver l'usage de ce petit bassin intérieur.

Un double regret sur l'accès à la réservation, où, face au peu de créneaux disponibles pour un grand nombre de demandeurs, en moins de deux minutes, le mercredi à 9 heures tous les créneaux de la semaine suivante sont pris. Premièrement, la réservation n'est pas limitée aux seuls habitants de la Ville de Lyon. Deuxièmement, la possibilité de réserver deux séances par personne et par semaine est peut-être superflue.

Pour en revenir à votre délibération, vous prévoyez un accès réservé aux seuls Lyonnais dans le cadre de l'option 1 qui correspond à un contexte pandémique où la jauge de fréquentation par rapport à la capacité normale va de 7,83 % pour le Centre nautique Tony Bertrand à 18,75 % pour la Duchère. Compte tenu de l'affluence que peuvent connaître les piscines estivales lorsqu'elles sont en pleine capacité d'accueil, il nous apparaît nécessaire de limiter leur accès aux seuls Lyonnais également pour l'option 2, qui correspond à une situation sanitaire avec mesures sanitaires allégées où la jauge de fréquentation par rapport à la capacité normale va de 68,75 % pour la Duchère à 71,43 % pour Gerland. C'est le sens de l'amendement que nous vous présentons.

Dès lors qu'il s'agit d'équipements purement municipaux et donc financés en grande partie par les contribuables lyonnais, il ne nous paraît pas anormal que priorité soit donnée aux Lyonnais pour l'usage de ces équipements quand l'accès s'en trouve réduit.

Je terminerai en faisant un parallèle avec une demande que nos prédécesseurs ont portée par le passé dans cette assemblée, qui est celle d'une tarification tenant compte du lieu de résidence comme le pratique la Ville de Lyon à travers le Centre nautique de Lyon-Saint-Fons-Vénissieux ou Aquavert.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Blanc.

Je vous passe la parole, Monsieur Cucherat. Nous ne vous avons pas identifié derrière l'identifiant de monsieur Collomb.

M. CUCHERAT Yann : Merci.

Mesdames et Messieurs les élus,

L'organisation et la gestion des piscines municipales, notamment en période estivale, je connais et je vous le confirme, c'est le tourment de l'Adjoint aux Sports. Profusions d'attentes diverses et parfois incompatibles, conflits d'intérêts du fait de la diversité des publics, tensions fréquentes, polémiques incessantes et j'en passe.

Toujours sollicité, toujours sur la brèche, toujours entre trois feux, rien ne vous épaissit mieux le cuir que ces récurrentes mises à mort symboliques de l'Adjoint aux Sports par une opposition toujours prête à donner de la corne et toujours particulièrement déchaînée contre la muleta de la gestion municipale des équipements nautiques.

C'est la raison pour laquelle, je dois l'avouer, je m'étonne du contenu de cette délibération traitant de la tarification des piscines, parce que j'ai été sévèrement contesté lors du précédent mandat pour la tarification du billet d'entrée au Centre nautique, que les groupes politiques désormais de votre majorité jugeaient trop élevé.

Quand j'expliquais, en vain à l'époque, que le service assuré par le CNTB en période estivale n'était plus comparable à celui des autres piscines de la ville, vous me clouiez au pilori. Nous propositions alors une entrée plein tarif à 8 euros, proportionnée à l'offre de service, pour une journée entière passée dans un cadre idyllique rénové, un écrin de fraîcheur et de bien-être en plein cœur de cité, dont de nombreuses villes de France et d'Europe sont venues s'inspirer. Offre de service élargie à toutes les catégories sociales et situations individuelles du fait de nombreuses formules tarifaires proposées et contre laquelle, malgré tout, à l'époque, vous ne trouviez pas de mots assez durs.

N'est-ce pas Émeline Baume, Europe Écologie les Verts, qui prédisait une piscine du Rhône devenue inabordable pour certaines familles ? N'est-ce pas Arthur Remy, Lyon citoyenne et solidaire, dont le saisissement de surprise outragé du fait de tarifs insuffisamment débattus avait justifié une pétition d'Aline Guitard, colistière de madame Perrin-Gilbert, contre ce tarif scandaleux de 8 euros ?

Que d'encre a coulé alors sur ce tarif honni de 8 euros, contre lequel désormais aux affaires vous ne retenez plus d'objection.

Plus étonnant encore, vous proposez en cas de mesures sanitaires allégées, qui permettraient de se rapprocher d'un fonctionnement traditionnel, un découpage journalier de deux créneaux de 4 heures 30, avec tarification inchangée à 8 euros pour chacun des créneaux, ce qui, ni plus ni moins, double le prix du service.

Nul doute que les Lyonnais apprécieront cet écart si soudain des promesses de campagne aux faits de gestion courante et que la tromperie leur sautera aux yeux.

Heureusement pour eux, vous disposez à la Direction des sports d'un personnel de qualité, rompu à la complexité de la gestion municipale des installations sportives et tout particulièrement des piscines.

Lors de notre dernière année de mandat, pour faire face aux contraintes sanitaires, il nous avait fallu redoubler d'ingéniosité pour ouvrir nos équipements tout en respectant les jauges. Les recommandations de la Direction des sports nous avaient alors été fort précieuses et je les remercie du reste d'avoir réussi à vous convaincre, malgré vos réserves à ce sujet lors de la campagne électorale, d'ouvrir l'été la piscine éphémère du Parc de la Tête d'Or, pour diminuer la pression de fréquentation que nous rencontrons en période de forte canicule. Je les remercie aussi d'avoir réussi à vous convaincre de développer en ville des aires de jeux aquatiques pour rafraîchir nos enfants. Je me réjouis que vous soyez approuvé un projet commandé antérieurement à la Direction des sports.

Je regrette en revanche votre manque d'ambition en matière de renouvellement de l'équipement nautique durant votre mandat. Ce sont plus de 30 millions d'euros que nous avons investis pour rénover le Centre nautique et, je le reconnais, cela nous avait limités pour d'autres investissements pourtant nécessaires. Il convenait donc, et vos formations politiques l'avaient suffisamment clamé, de porter l'effort sur ce poste de dépenses. J'ai compris que vous prévoyez d'investir dans le projet du nouveau bassin intérieur à l'école Kennedy, projet étudié par les services lors du précédent mandat. Vous soutenez désormais le projet de Gerland porté par le LOU contre lequel vous pestiez. Mais rien sur le projet tant attendu de piscine nordique ouverte toute l'année à Mermoz et à la Duchère et malheureusement, vous ne vous emparez pas du projet que je défendais d'une piscine naturelle et biologique pérenne au Parc de la Tête d'Or.

Mesdames et Messieurs les élus, comme prévu, votre évolution manque singulièrement de souffle et vos promesses électorales, baudruches gonflées à la crédulité, auront quasiment toutes fait long feu, ce dont ne manqueront pas de vous tenir grief les Lyonnais déçus.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Cucherat.

Madame Nublat-Faure, quelques réponses à ce qui vient d'être évoqué.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, pour revenir sur le plan piscines, merci de nous réinterroger sur nos projections en matière de piscines et je ferai comme mes collègues et comme Monsieur le Maire preuve de pédagogie.

Avec Monsieur le Maire, nous avons visité dès l'été 2020 les équipements nautiques de notre ville et bien évidemment, nous avons conscience des carences que notre patrimoine nautique porte. Aussi, nous allons décliner sur ce mandat un plan dédié réparti selon les points suivants :

- Une offre de piscines nouvelles, dont la piscine Kennedy et le futur centre nautique Aquavert ;
- Des équipements existants qui sont entretenus et qui seront rénovés, voire reconvertis. En effet, en matière de vétusté, nos piscines existantes, par leur grand âge, nécessitent bien souvent un traitement de choc ;

- Une adaptation également de certains équipements couverts aménagés pour permettre une ouverture estivale. Je pense ici notamment à la piscine Charial dans le 3^e arrondissement. J'ai ainsi pu réévoquer le sujet avec Madame la Maire du 3^e arrondissement dans le cadre des réunions dédiées aux travaux sportifs, réunions d'ailleurs que je tiens dans l'ensemble des neuf arrondissements, en lien avec notre PPI et les enveloppes thématiques associées.

Pour le mandat, en 2020-2026, ce sont plus de 16 millions d'euros qui seront consacrés aux piscines.

Sur la question de l'amendement que porte madame Blanc, alors, Madame Blanc, il est vrai que j'ai l'impression que vous voulez rester un peu dans l'entre-soi, de ne pas trop partager, c'est peut-être plus facile aussi. Autant je trouve que cela se justifiait pour la solution numéro 1, qui était très restrictive, autant pour la solution numéro 2, si vous regardez bien le plan de fréquentation en détail, vous verrez que nous pouvons nous permettre cette démarche. Nous en convenons, nos FMI, nos fréquentations maximales instantanées, restent en partie contraintes sur cette deuxième solution, mais, avec les services, nous avons pu voir que nous étions en capacité d'absorber une partie de la demande métropolitaine. En effet, la mise en place des créneaux nous permet d'augmenter fortement le nombre de places de visiteurs uniques. Dans le passé, nous portions une FMI à 100 % une fois par jour, mais, désormais, nous avons une fréquentation maximale instantanée de 70 % deux fois par jour, soit une augmentation de 40 % de la fréquentation journalière. C'est aussi une responsabilité que nous portons en lien avec nos collègues élus des autres communes de la Métropole, la solidarité, dans un contexte où, été après été, nos températures montent. Je crois que c'est la clé pour une société si ce n'est apaisée au moins rafraîchie, vous en conviendrez.

Nous poursuivons également les échanges et les négociations avec les parties prenantes dans le dossier de la piscine de Gerland. Dans ce contexte, avec Monsieur le Maire, nous souhaitons tout particulièrement maintenir pour nos scolaires et nos publics estivaux la possibilité d'une tarification attractive et à vocation sociale.

Je m'arrêterai là pour ne pas être trop longue. Merci beaucoup.

Je ne l'ai pas indiqué plus tôt, mais cette délibération a reçu un avis favorable lors de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublat-Faure.

L'amendement a été déposé sur ce rapport par le groupe Droite, Centre et Indépendants. Il vous a été présenté par madame Blanc. Il est disponible en ligne sur l'espace élus.

Je mets donc cet amendement aux voix et vous invite à votre contre. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

Sur l'amendement déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants :

(Les groupes Les Ecologistes, Pour Lyon, Lyon en commun, Socialiste la gauche sociale et écologique, et M. Képénékian votent contre.)

(Abstention de Mme Palomino.)

(Mme Gailliout est non-votante.)

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Je mets la délibération aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

Sur le rapport :

(Abstention des groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/766 - Programmation financière 2021 au titre du Projet éducatif de Territoire - PEDT de Lyon (volet extrascolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 277 813 euros

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant. Madame Léger, c'est à vous la parole.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Cette programmation extrascolaire au titre du Projet éducatif de territoire permet le financement d'actions socio-éducatives, de loisirs, en direction des enfants et adolescents et leurs parents en dehors de l'école, à savoir le mercredi après-midi, les vacances scolaires et le samedi. Les projets sont présentés par les structures à l'occasion d'un appel à projets.

La programmation soutient les actions s'inscrivant dans les orientations prioritaires du PEDT 2018-2021, en mobilisant des budgets propres ou dans le cadre du volet éducation du Contrat de Ville 2015-2022.

Les différentes actions qui émanent de cette programmation et font l'objet de ce titre d'un financement sont présentées dans le tableau intégré à la délibération. Nous y retrouvons notamment des actions améliorant l'accessibilité aux loisirs, la coéducation et la place des parents, ainsi que le renforcement de loisirs préados, ados, sur des entrées culturelles et sportives.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver, c'est à vous pour 5 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Nous retirons notre temps de parole.

M. LE MAIRE : Bien noté.

Pour les groupes Les Écologistes, Socialiste, la Gauche sociale et écologique et Lyon en Commun, Madame Prin, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme PRIN Isabelle : Le temps de parole est retiré.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/799 - Tarification et règlement extrascolaire des Ateliers de l'été

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Madame Léger, c'est à vous de nouveau pour le rapport suivant.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Cette délibération me tient particulièrement à cœur, car elle permet dans un contexte de crise d'enrichir l'offre d'accueil de loisirs des enfants de 3 à 11 ans pendant l'été.

En 2020, à la demande de l'État, dans le cadre des vacances apprenantes, la Ville de Lyon avait décidé d'ouvrir une offre de loisirs pendant deux semaines en juillet, accueillant environ 320 enfants par semaine et sur 8 sites.

À partir de cette première expérience d'accueil de loisirs estivale, nous avons travaillé à étendre cette offre en augmentant les capacités d'accueil, le nombre de jours d'ouverture.

Les Ateliers de l'été fonctionneront du 7 au 23 juillet et permettront d'accueillir jusqu'à 648 enfants par semaine.

Un site d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans et un site d'accueil pour les enfants de 6 à 11 ans seront implantés dans chaque arrondissement.

La particularité est que les Ateliers de l'été s'intégreront sur le territoire en complémentarité de l'offre d'accueil de loisirs extrascolaire associative, donc les MJC, les Maisons de l'Enfance, les Centres sociaux, et municipale, à savoir Divertisport.

Pour cela, un recensement de ces offres a été réalisé, afin de permettre d'identifier les secteurs géographiques les plus pertinents pour l'implantation des Ateliers de l'été et d'ajuster le nombre de places sur chaque site.

L'accueil des enfants de maternelle, qui ne sont pas concernés par le dispositif Divertisport, fait l'objet d'une attention particulière. Une campagne de communication sera lancée dès le 31 mai. Dès la première semaine de juin, les assistantes sociales des écoles pourront inscrire prioritairement les enfants des familles les plus fragiles. 30 % des places sont réservées à ces premières inscriptions. La campagne d'inscription grand public sera ouverte, elle, du 10 au 18 juin, et se déroulera par téléphone.

Afin de faciliter l'accès aux Ateliers de l'été à l'ensemble des familles lyonnaises en fonction de leurs revenus et de garantir une cohérence entre les différentes offres municipales, la grille tarifaire retenue est fonction du quotient familial municipal des familles et identique à la grille de tarification appliquée à Divertisport.

Le règlement extrascolaire proposé en annexe du projet de délibération définit les modalités d'accueil, d'inscription et de fonctionnement des Ateliers de l'été.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Giraud, c'est à vous pour 5 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Chère Stéphanie,

Je suis heureux de m'exprimer sur cette délibération qui renouvelle et améliore pour cet été l'accueil de loisirs apprenants de la Ville de Lyon.

Cette délibération reflète la nécessité de ne pas considérer la crise sanitaire comme derrière nous. Nous savons tous que nous ne sommes qu'au début des effets de celle-ci et qu'elle va perdurer. Dans cette optique, la Ville de Lyon se doit d'agir, même si cela, évidemment, ne passe pas seulement par l'accueil de loisirs.

La mise en place de solutions d'accueil des enfants pendant la période estivale est une nécessité, premièrement bien sûr dans le contexte d'une année scolaire chaotique pour les plus jeunes. Il s'agit alors, si ce n'est de rattraper les retards, d'au moins donner à chacun la chance de réussir l'année scolaire suivante. C'est une nécessité aussi pour les familles, qui, pendant cette période estivale, peinent à faire garder leurs enfants, qui se retrouvent parfois livrés à eux-mêmes, et en cela, la Ville de Lyon permet aux familles qui n'ont pas l'opportunité de quitter Lyon ou d'envoyer leurs enfants dans un camp, de trouver des solutions d'accueil accessibles.

En ce sens, je dirais volontiers qu'il s'agit là d'une mesure qui promet la justice sociale, une meilleure équité entre les familles lyonnaises. Rappelons que ce sont 3 millions d'enfants en France qui, chaque année, ne partent pas en vacances et cela touche évidemment les plus modestes.

Aussi, ne pas proposer d'accueil pendant l'été, ce serait dans les faits accepter de laisser ces familles sans aucun accompagnement, sans aucun soutien. Fort heureusement, ce n'est pas le chemin qu'a pris la Ville et je ne peux que m'en réjouir.

L'action publique, nos politiques d'inclusion sociale, d'éducation, d'éducation populaire ne peuvent connaître de villégiature pendant les mois d'été. Au contraire, nous devons renforcer notre action pour qu'aucune famille ne se voie abandonnée, sans solution. Les Ateliers d'été seront un moyen pour les enfants d'apprendre ou de consolider leurs acquis, tout en conservant l'aspect récréatif du centre de loisirs. Ils constituent un véritable lieu de coéducation en contribuant dès le plus jeune âge à l'apprentissage de la vie en collectivité et à la socialisation des enfants.

La politique municipale doit apporter des solutions pour garantir l'intérêt et l'épanouissement de l'enfant, y compris lorsque les écoles sont fermées. Force est de constater que la municipalité prend ici toute sa part dans l'accessibilité à l'éducation et aux loisirs en se préoccupant de proposer des tarifs attractifs. Le fait de pouvoir proposer une tarification aussi basse que Divertisport, avec une inscription basée sur le quotient familial, démontre en effet l'effort et la volonté de notre municipalité pour proposer une solution adaptée, notamment pour les plus démunis.

Les 648 places disponibles dans le cadre de ces Ateliers viendront d'ailleurs en complément d'autres offres d'accueil de loisirs, telles que Divertisport, ainsi bien sûr qu'une offre privée.

L'organisation municipale en la matière a réussi le pari de l'amélioration et de l'amplification du dispositif né l'année dernière, en augmentant fortement le nombre de places sans prescrire de tarification excessive.

Nous nous réjouissons que la Ville de Lyon fasse preuve d'adaptabilité et réponde présente face aux mesures exceptionnelles qui font suite à la crise sanitaire et pour promouvoir une éducation et un encadrement de qualité pour les plus jeunes.

Bien évidemment, notre groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Giraud.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/830 - Projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS) - Adoption d'une convention d'application financière au profit de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) - Attribution d'une subvention de 27820 euros - Approbation de la convention afférente et de l'autorisation de demander un financement auprès de la CAF

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Vasselín, je vous cède la parole.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Concernant ce rapport, il s'agit d'un projet de création de crèche AVIPS. Ce sont des berceaux destinés à des familles qui suivent un parcours d'insertion professionnelle, en lien avec Pôle emploi.

La délibération dont il est l'objet aujourd'hui porte sur la subvention d'une association, ALLIES, qui contribue fortement à ce projet et spécifiquement à la création d'un poste de coordinateur sur ce projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Vasselín.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Borbon, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme BORBON Delphine : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Vous nous demandez de voter aujourd'hui pour une subvention d'un projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale.

Le dispositif des crèches AVIPS à vocation d'insertion professionnelle a été imaginé en 2003 par la sociologue Mara Maudet, suite à un constat : les crèches sont pensées pour les parents en activité.

Ces crèches sont issues d'une collaboration entre la Caisse nationale d'allocations familiales, Pôle emploi, des structures locales et le ministère des Affaires sociales.

Les premières ont vu le jour en Île-de-France. Sur le plan national, elles ont été développées en 2015-2017 lors du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté. Un amendement a été porté récemment par des députés de la majorité présidentielle afin de renforcer le dispositif et d'encourager son développement.

Ces lieux de garde permettent aux parents d'enfants de moins de 3 ans, sans emploi, de disposer d'un mode d'accueil pérenne pour suivre une formation, rechercher activement une activité professionnelle ou suivre un parcours de reconversion, tout en bénéficiant d'un accompagnement spécifique et personnalisé. Le parent est ainsi pleinement disponible pour mener à bien son projet.

C'est non seulement un programme tourné vers des publics en insertion, mais c'est aussi un moyen de lutter contre les inégalités femmes-hommes concernant l'accès à l'emploi.

Nous l'avons déjà évoqué, mais il n'est pas inutile de rappeler que la situation des femmes sur le marché du travail reste plus fragile que celle des hommes. Les femmes travaillent plus souvent à temps partiel, occupent plus souvent des postes à bas salaires et rencontrent plus fréquemment des problèmes de garde d'enfants. Dans 85 % des cas, le parent de famille monoparentale est une femme. Elles se retrouvent parfois dans des situations subies de non-emploi et doivent attendre l'entrée en maternelle pour pouvoir chercher du travail.

Nous avons la chance au sein de notre Ville de tenir des acteurs de qualité, fortement engagés sur les questions de l'emploi, de l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi de l'égalité. J'en citerai seulement quelques-uns, parties prenantes dans le sujet d'aujourd'hui : la MMIE, l'UFCS (l'Union féminine, civique et sociale), le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) et l'association ALLIES, qui coordonne ce projet. Je salue ici leur travail et les actions menées qui contribuent à faire de notre territoire un pôle dynamique et attentif, engagé auprès des publics en difficulté.

Le projet AVIPS présenté aujourd'hui conjuguera le dispositif national AVIPS, mais aussi un dispositif expérimental et innovant de places en crèche à vocation d'insertion sociale (AVIS).

L'emplacement que vous avez choisi est le 3^e arrondissement, dans les locaux des crèches Rochaix 1 et 2 et concernera en priorité des habitants des 3^e et 8^e arrondissements. Nous pensons qu'à l'échelle de la Ville de Lyon, cela n'est pas suffisant. Il est nécessaire d'aller plus loin dans le déploiement de ces mesures. Tous les arrondissements doivent pouvoir proposer ce type de places réservées.

Votre objectif est d'atteindre 20 places en 2022 en démarrant progressivement à compter de cette année. Quels sont vos objectifs sur le reste du mandat ? Combien de berceaux prévoyez-vous de mettre à disposition par an à partir de 2023 ?

Nous souhaitons une cité où chacun peut trouver sa place. Nous devons continuer à valoriser à Lyon et autour de Lyon une activité économique qui implique et induit nécessairement l'emploi et l'insertion. Ce dynamisme économique est nécessaire à la cohésion de notre territoire et à la réduction des écarts de développement des quartiers de notre Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour les groupes Socialiste, la Gauche sociale et écologique, les Écologistes et Lyon en Commun, Monsieur Prieto, c'est à vous pour 5 minutes.

M. PRIETO Philippe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

S'agissant de l'emploi, lorsque le train de la vie déraile ou simplement ne démarre pas, tout devient compliqué. Sortir de la galère n'est pas simple, y replonger est terriblement facile, la vie plombée par une succession d'obstacles, inconséquents au début, mais qui s'accumulent pour apparaître insurmontables. À ce sujet, j'évoquerais volontiers Une époque formidable, le film de Gérard Jugnot, qui décrit la descente aux enfers d'un cadre et nul n'est à l'abri.

Avec le dispositif de crèches en faveur de l'inclusion professionnelle qui nous est présenté ce jour, nous pouvons contribuer à sortir de la galère une ou plusieurs vies en leur permettant d'enclencher un parcours d'insertion professionnelle pérenne et émancipateur.

Imaginez un couple ou un parent isolé qui veut s'en sortir, trouver un emploi, offrir au bébé qui va arriver un avenir, mais comment ? Comment accepter un emploi tremplin quand on n'a pas de solution pour faire garder son enfant, avec des solutions privées qui sont hors de portée ?

Les quelques places supplémentaires que nous allons offrir en crèche permettront pour des familles en situation de précarité que la garde d'enfants ne soit plus un facteur d'exclusion à l'emploi. C'est une clé pour sortir de la spirale et se remettre sur de bons rails.

Mener des politiques publiques, c'est réécrire des histoires pour qu'elles terminent bien et ouvrir de nouveaux chapitres, de nouvelles saisons.

Je terminerai en insistant sur l'importance de ce dispositif, en particulier pour promouvoir une meilleure égalité femmes-hommes. Parce que la naissance d'un enfant représente trop souvent un coup d'arrêt ou un ralentissement dans la carrière des femmes qui, quand elles le souhaitent, éprouvent parfois des difficultés à renouer avec un emploi durable. Parce que la division genrée des tâches domestiques et familiales a aussi des conséquences sur l'emploi, en particulier celui des femmes.

Alors, mettre en place un accès facilité à la garde d'enfants pour les femmes notamment, mais pas seulement, est une mesure d'égalité de genre et de justice sociale que nous soutenons évidemment.

Cette délibération montre bien l'aspect multifactoriel de l'accès à l'emploi, qui ne saurait être réduit à des questions de diplôme ou de formation. Par cette délibération, la Ville de Lyon s'engage dans un traitement à large spectre des barrières à l'emploi.

C'est l'ambition des trois groupes de la majorité au nom desquels je m'exprime et j'invite aussi l'opposition à soutenir et voter cette délibération.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Prieto.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Augey ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/831 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, de conventions d'occupation temporaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance - Approbation des conventions

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

M. LE MAIRE : Monsieur Vasselin, je vous cède la parole de nouveau pour le rapport suivant.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport suivant concerne le renouvellement de conventions d'occupation, conventions-cadres ou de mise à disposition de locaux pour les

différentes associations gestionnaires d'équipements Petite Enfance de la Ville qui arrivent à échéance.

Le rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire. Je serai plus brève.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Vous avez annoncé dans votre Plan de Mandat vouloir déployer un ambitieux plan crèches pour notre Ville. Monsieur Bosetti vient encore de le réaffirmer ce matin. Mais, aujourd'hui, malgré tout, nous peinons à en voir la réalisation concrète. En effet, nous avons découvert lors du Conseil d'arrondissement du 4^e qu'aucune crèche ne sera réalisée sur cet arrondissement au cours du mandat. Il semble en être de même pour d'autres arrondissements.

Aussi, nous vous demandons de combien de crèches vous allez finalement doter la Ville et surtout où allez-vous construire ces crèches. Pouvez-vous nous éclairer ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Vasselin, quelques éclairages en premier niveau de réponse à madame Palomino.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Oui, bien sûr.

Madame Palomino, nous avons voté la PPI au mois de mars dernier. Le détail des différents équipements qui vont être prévus sur l'ensemble du mandat y figure.

Effectivement, il n'y a pas de projet de crèche prévu sur le 4^e ni même sur le 1^{er} arrondissement, tout simplement parce que les zones choisies et ciblées l'ont été en fonction de la tension effective sur le besoin de berceaux en crèche sur l'ensemble de la Ville.

Nous allons réaliser une grosse vingtaine de crèches au cours de ce mandat et, évidemment, vous n'en voyez pas encore la couleur, parce que cela prend un peu plus d'un an pour instruire, construire et livrer une nouvelle crèche. Ce sont des choses qui interviendront dans les prochaines années de ce mandat et qui s'accéléreront forcément sur la deuxième partie en termes de livraisons et d'inaugurations.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Vasselin.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/832 - Reprise d'activité des Relais d'assistantes maternelles (RAM) Grain de soleil, 1.2.3 Soleil et Antenne Janin en gestion municipale à compter du 1^{er} septembre 2021 - Approbation et autorisation de reprendre l'activité et de signer une convention de transfert avec l'actuel gestionnaire, la mutuelle Petite enfance Lyon 5^e

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

M. LE MAIRE : Monsieur Vasselin, c'est de nouveau à vous.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Pour cette délibération, il s'agit de la reprise en gestion municipale de deux relais d'assistantes maternelles et d'une antenne relais, tous les trois situés dans le 5^e arrondissement.

Il s'agit de RAM qui étaient précédemment gérées par une association, la Mutuelle Petite Enfance, qui a connu des difficultés assez importantes et qui ne pouvait plus en assurer la gestion. Nous avons donc choisi de les reprendre en gestion municipale, et ce, dans l'objectif affirmé de contribuer fortement au développement de la petite enfance aussi au niveau municipal et d'en être une force à la fois inspirante et référente sur cette politique de développement.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint à la Petite Enfance,

Mesdames, Messieurs les élus,

Les relais d'assistantes maternelles sont des lieux indispensables pour les assistantes maternelles, les enfants et leurs parents.

Lieux de socialisation et d'apprentissage de la vie en collectivité pour les enfants dont le mode d'accueil est individualisé au domicile des assistantes maternelles.

Lieux de rencontre, d'échange, de formation pour les assistantes maternelles.

Enfin, lieux d'aide et d'accompagnement pour les parents dans leur rôle d'employeurs.

Mais aussi, pour toutes et tous, lieux de rencontre entre familles, enfants, professionnels, le tout orchestré par une animatrice éducatrice de jeunes enfants qui met très souvent un point d'honneur à organiser et à faire partager des moments de réelle convivialité à toutes et tous.

Ces lieux sont donc à protéger, à valoriser et à développer, parce que, nous le savons bien, tous les enfants ne pourront pas bénéficier d'une place en crèche, qu'il est important pour le développement du tout-petit d'avoir à ses côtés une professionnelle formée, attentive à ses besoins et qui puisse être épaulée au cours de sa mission.

Dans le 5^e arrondissement, quatre relais existent : l'association La Courte Échelle, située dans le quartier des Batières et trois autres de l'association Mutuelle Petite Enfance, sis sur Ménival, le secteur QPV Janin, effectivement qui est une annexe, et le quartier de Saint-Georges dans le Vieux-Lyon.

L'association Mutuelle Petite Enfance, dont la Présidente, assistante maternelle en fonctions, a d'ailleurs pendant de nombreuses années effectué un travail remarquable auprès des familles, des professionnels et des animatrices, par sa présence et son investissement auprès de l'association, en lien permanent aussi avec les partenaires comme la CAF, la Ville de Lyon et la Mairie du 5^e arrondissement.

À ce moment de mon propos, je veux, Monsieur le Maire, ici, remercier madame Henriette Manoukian, conseillère municipale de 2014 à 2020, qui a toujours été aux côtés de ces associations, présente pour les aider dans toutes leurs démarches et surtout entre 2018 et 2019, où la situation devenait compliquée, mais encore gérable pour cette association.

Nous voyons bien là malheureusement les limites de la structure associative, mais surtout du bénévolat. Ce phénomène n'est pas nouveau, cela fait bientôt une trentaine d'années que toutes ces structures rencontrent de plus en plus de difficultés à perdurer par manque de membres très actifs et pourtant, s'agissant des enfants, on pourrait s'attendre à une meilleure participation.

Ceci étant, il est néanmoins très important de continuer à aider et à soutenir le modèle associatif. La situation des relais d'assistantes maternelles Mutuelle Petite Enfance dans le 5^e était telle que cela n'a pas été possible et que la Ville de Lyon a décidé de reprendre en gestion municipale ces trois RAM. Nous en sommes très satisfaits et, en tant qu'ancienne Maire du 5^e plus particulièrement, et nous voterons favorablement cette décision.

Il est précisé dans la délibération un travail de rapprochement avec les relais d'assistantes maternelles du 7^e. Pourquoi pas ? Même si nous connaissons les difficultés de mobilité des assistantes maternelles. Il sera toutefois important que les relais d'assistantes maternelles continuent

le travail amorcé depuis de nombreuses années avec celui de la Courte Échelle. Nous espérons aussi que les animatrices pourront continuer à assurer les permanences des points PAIPE et à participer aux commissions d'attribution des places en crèche. Leur présence a toujours été très appréciée et le travail fourni a bien soulagé tous les intervenants de la Petite Enfance dans cet arrondissement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliout.

Je me permets une petite incise. Vous parliez du besoin d'une professionnelle ou d'un professionnel de la Petite Enfance. Bien sûr, les hommes sont aussi bienvenus pour s'occuper des plus petits.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous nous demandez d'approuver la reprise en gestion municipale des relais d'assistantes maternelles (RAM) du 5^e arrondissement suite à la défaillance de la Mutuelle Petite Enfance du 5^e.

Cette proposition pourrait ne pas poser d'objections particulières s'il s'agissait juste de trouver une solution à une difficulté, mais on se rend compte qu'il s'agit en fait de satisfaire une idéologie, celle qu'en dehors d'une gestion 100 % municipale, rien n'est possible, surtout quand il s'agit d'enfance ou d'éducation.

Nous aurions aimé que d'autres pistes soient envisagées, puisqu'il existe des acteurs associatifs qui auraient pu, peut-être, reprendre la gestion de ces RAM.

Pour en revenir à cette notion d'idéologie, Monsieur Vasselin ne la nie pas lorsqu'il déclare en commission souhaiter reprendre le plus possible d'équipements en gestion municipale pour, je le cite, en maîtriser l'orientation.

Mais quand la Ville confie la gestion d'un RAM ou d'une crèche à une association, il y a bien une convention-cadre, qui définit les objectifs. C'est finalement plus transparent, car, au moins, cette convention-cadre est alors soumise au vote du Conseil municipal.

Une autre question que fait surgir cette volonté de municipaliser est celle du service public. Nous avons bien entendu vos grandes déclarations en début de ce Conseil sur le service public, mais service public signifie que chaque citoyen peut en bénéficier. Or vous refusez obstinément de nous répondre sur la mise en place d'un service public minimum, notamment dans le secteur de la Petite Enfance.

Le 3 juin prochain est annoncé un mouvement de grève dans le secteur Petite Enfance dans la fonction publique territoriale. Sans discuter des revendications peut-être tout à fait légitimes, concrètement, comment cela va se passer pour les parents ? Ce sera une absence de service public. Est-ce bien cela ?

Dernière remarque, c'est celle du coût de cette municipalisation. Opportunément, celle-ci le sera à coût nul, car vous profitez de postes vacants au service d'accueil familial. Mais quelle différence de coût entre une prestation assurée directement par la municipalité et celle sous-traitée à une structure associative, par exemple ? Interrogé là-dessus, vous vous êtes bien gardé de nous répondre.

Alors, nous voterons cette délibération, car nous souhaitons que les parents et les assistantes maternelles ne soient pas sans solution, mais, vous l'avez compris, c'est un peu à reculons au regard de la politique que vous entendez mener.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Debray, c'est à vous pour 4 minutes.

M. DEBRAY Tristan : Merci, Monsieur le Maire.

Je viens m'exprimer au nom du groupe Lyon en Commun et moi-même.

Monsieur le Maire,

Monsieur Vasselin,

Chers collègues,

Comme vous le savez, les relais d'assistantes maternelles sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des assistantes maternelles, des parents, mais aussi des gardes d'enfants à domicile.

Ils informent et accompagnent des familles dans leur recherche d'un mode d'accueil individuel, tout en contribuant à renforcer la qualité de l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles, par la professionnalisation de ces dernières et un accompagnement dans leurs pratiques.

Les relais d'assistantes maternelles interviennent en complémentarité avec les dispositifs d'accueil collectif. Ils jouent un rôle majeur dans la rencontre entre différents publics et dans l'accompagnement de professionnels de l'enfance.

En ce sens, les relais d'assistantes maternelles sont des acteurs incontournables de la ville des enfants que nous sommes, tous ensemble, en train de bâtir.

Nous savons à quel point la petite enfance constitue une période cruciale dans le développement de l'enfant et dans la construction de tout être humain. Il apparaît donc essentiel de soutenir les structures et les professionnels qui favorisent directement ou indirectement la socialisation des jeunes enfants, tout en garantissant une qualité des soins qui leur sont apportés.

Dans le 5^e, et notamment dans le quartier du Point-du-Jour, les besoins en termes d'accueil collectif de jeunes enfants sont particulièrement importants. Ils sont même en pleine croissance, si je peux me permettre l'expression.

En effet, de nouvelles constructions pointent le bout de leur nez et nombreuses seront les familles à nécessiter un tel accueil. La PPI, votée en mars dernier, prévoit notamment 1,5 million d'euros pour l'acquisition et l'aménagement d'une nouvelle crèche dans le 5^e et nous nous en réjouissons, car cela va permettre de répondre à de réels besoins.

Aussi, la reprise de l'activité du RAM Grain de Soleil, du RAM 1.2.3 Soleil et de l'antenne Janin en gestion municipale assurera la continuité du service public de la petite enfance dans l'arrondissement.

Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même sommes très attachés, comme vous le savez, à la défense du service public. Monsieur le Maire l'est aussi, nous le savons bien, puisqu'il rappela très justement lors du dernier Conseil municipal que, je le cite, « le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ».

La défense du service public de proximité est quasiment un combat quotidien, comme nous le constatons régulièrement, n'en déplaise à certains pour qui cette question semble malheureusement secondaire.

Dans le même 5^e arrondissement, nous ne pouvons qu'exprimer nos regrets sur la réduction de l'amplitude horaire des Postes de Saint-Jean et de Saint-Just, désormais ouvertes uniquement le matin, malgré une grande mobilisation citoyenne pour le bureau de Saint-Jean et une forte mobilisation des élus de l'arrondissement.

C'est donc sans aucune hésitation que nous saisissons cette occasion de soutenir un service public de proximité et que nous voterons favorablement, mes collègues de Lyon en Commun et moi-même, en faveur de la reprise en gestion municipale de l'activité de ces trois établissements liés à la Petite Enfance.

La convention de transfert avec la Mutuelle Petite Enfance rencontrera aussi, bien entendu, notre approbation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Debray.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Monsieur Vasselin, votre rapport est adopté à l'unanimité dans le plus pur dogmatisme donc.

2021/833 - Lancement de l'opération n° 60SEENF relative aux subventions d'investissement à allouer aux associations gestionnaires de structures petite enfance pour du mobilier et des travaux - PPI petite enfance et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00002

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention.

Au regard de l'importance des enjeux de la Petite Enfance et de l'Éducation, j'ai souhaité que Monsieur Steven Vasselín et Madame Stéphanie Léger nous présentent deux rapports.

Monsieur Vasselín, je vous cède la parole pour le 833. Sans dogmatisme, mais avec le micro, c'est mieux.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Concernant ce rapport relatif toujours aux associations gestionnaires d'équipements Petite Enfance, il correspond à une ligne de notre programmation pluriannuelle d'investissement, d'un budget de 600 000 euros pour permettre à ces associations de renouveler leur mobilier, d'entreprendre quelques travaux. Nous accordons une attention très particulière à ce qui pourra en être fait.

De la même manière que nous allons évidemment être attentifs à ce que nous ferons sur nos crèches municipales, concernant les équipements gérés par des associations, nous tenons également à ce que les projets qui pourront être financés par le biais de cette enveloppe soient de nature à contribuer à la transition écologique et soient particulièrement attentifs à l'impact que cela peut avoir sur les professionnels et sur les enfants, notamment concernant les revêtements, les matières, les mobiliers qui seront choisis, que cela puisse permettre de limiter au maximum l'exposition des enfants comme des adultes aux substances chimiques et en particulier aux perturbateurs endocriniens.

C'est une démarche plus générale dans laquelle la Ville va s'engager avec détermination pour préserver la santé de toutes et tous et qui fera l'objet d'une charte prochainement, que nous allons signer et dans laquelle la Petite Enfance évidemment s'engage avec beaucoup de volonté et de détermination, car ce sont les publics les plus concernés, les plus sensibles à ces éléments.

Nous ferons donc très concrètement attention à ce que les revêtements choisis limitent au maximum l'exposition au plastique, que ce soit sur les meubles ou le revêtement des sols. Nous privilégions des revêtements qui soient à la fois durables et les plus sains possibles pour les enfants et les professionnels.

M. LE MAIRE : Merci pour ces précisions, Monsieur Vasselín.

(Adopté)

2021/800 - Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour la mise à disposition de l'environnement numérique de travail (ENT) - laclasse.com au sein des écoles publiques lyonnaises

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Madame Léger, c'est à vous pour le rapport 800.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Merci.

Il s'agit d'une délibération portant sur une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour la mise à disposition de l'environnement numérique de travail, laclasse.com.

Le besoin s'exprimait depuis plusieurs années, la crise sanitaire et ses confinements successifs ont mis en exergue la nécessité de proposer un outil numérique, simple et efficace pour accompagner le lien entre les familles, les écoles, les acteurs du périscolaire et la Ville de Lyon.

Afin de construire une continuité tout au long du parcours des élèves, la Ville s'est rapprochée de la Métropole de Lyon qui dispose de l'expertise nécessaire sur ce sujet.

Aussi, la présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition à la Ville de Lyon de l'environnement numérique de travail (ENT), laclasse.com, qui est déjà utilisé au sein des collèges.

L'ENT, laclasse.com, est développé directement en interne par les équipes de la Métropole et est hébergé dans des serveurs physiques à la Métropole, ainsi que sur un cloud hébergé en France.

Au-delà des outils de cahier de texte et d'espace collaboratif, laclasse.com dispose de fonctionnalités de communication poussée permettant l'envoi rapide et sécurisé de courriels et de SMS groupés. C'est très intéressant pour avoir des informations rapides, simples, concernant des sorties scolaires, d'absence ou peut-être de grève.

L'outil sera adapté aux attentes des écoles lyonnaises pour s'adresser à tous les acteurs de la communauté éducative, les parents, les enseignants, les directeurs d'école, les professionnels, les animateurs du périscolaire, tous ceux qui agissent au sein de l'école.

Il ne s'agit pas seulement d'un relationnel équipe pédagogique et parents, mais de tous les acteurs de la communauté éducative.

Pour cela, de premières expérimentations seront conduites dès la fin de l'année scolaire au sein de quelques écoles, afin d'explorer les fonctionnalités et de réaliser les ajustements nécessaires. Une attention particulière sera portée aux besoins en termes d'accompagnement et de formation des utilisateurs.

Au niveau financier, la collectivité s'acquittera d'une redevance forfaitaire de 150 euros par an et par école publique utilisatrice de l'ENT, laclasse.com.

Je vous invite à voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

(Adopté)

2021/754 - Attribution d'un soutien exceptionnel à l'association Lyon Glace Patinage - Lyon 3^e - Approbation d'une convention d'application financière

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté)

2021/813 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité départemental du Rhône-Métropole de Lyon de Tennis pour l'organisation du tournoi de tennis Open Sopra Steria de Lyon du 7 au 13 juin 2021

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté)

2021/815 - Arrondissements en fête : subventions aux associations - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté)

2021/847 - Modification du règlement intérieur des piscines municipales

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté)

2021/855 - Terrains du Lou Tennis Parc - Rénovation des quatre courts extérieurs - Opération n° 07032610 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3 - Programme 20004

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à le signaler en ce sens en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à utiliser l'outil QuizBox pour 40 secondes. C'est à vous.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME

2021/849 - Attribution de subventions pour un montant de 5 000 euros aux associations AGF SCOP Entreprises et Ronalpia pour le projet Fabrique à solutions – Rebond

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des rapports de la Commission Emploi, Économie durable, International et Tourisme. Pour le premier rapport, Madame Augéy, je vous cède la parole.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport 849 a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Hernandez, c'est à vous pour 5 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

L'entrepreneuriat est une grande famille et, en ces temps difficiles, personne ne doit être privé de dîner, surtout quand cette punition est fondée sur des préjugés.

Notre rôle, nous, les élus et les collectivités, est de montrer notre soutien aux acteurs économiques surtout dans cette période difficile, mais également de les soutenir lorsqu'ils portent des projets pour notre avenir.

Notre devoir est également de veiller à ce que les subventions publiques soient attribuées de manière juste, équitable et en dehors de tout intérêt personnel et surtout politique.

Dans votre délibération, vous demandez de voter une subvention pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Alors, premièrement, nous trouvons cela normal, puisqu'ils ont notamment souffert comme tant d'autres des conséquences tragiques de la Covid.

Deuxièmement, ces acteurs portent des projets qui contribuent aussi au développement économique de notre territoire. Il n'est donc pas envisageable de ne pas continuer à les soutenir.

Bien entendu, nous voterons pour cette délibération.

Alors, comment peut-on comprendre, comment peut-on accepter que le Président de la Métropole, monsieur Bruno Bernard, qui est de votre majorité, puisse décider de couper sauvagement les subventions attribuées à la French Tech lyonnaise ?

Pour rappel, cet argent permettait de supporter 20 % des frais de fonctionnement. 20 % ! 20 % qui représentent 70 000 euros. La French Tech sur notre territoire, ce sont 7 000 entreprises dans le numérique et 50 000 emplois. Alors comment pouvons-nous accepter de ne plus apporter notre contribution aux valeurs et aux projets portés par la French Tech ? Et comment pouvons-nous considérer de facto que la technologie ne mérite plus notre soutien et ne se sente plus la bienvenue dans notre Ville et dans notre Métropole ?

Peut-être qu'à vos yeux comme à ceux de monsieur Bruno Bernard, la technologie ne représente plus l'avenir et qu'elle n'a plus aucun rôle à jouer dans la transition écologique.

Pourtant, je rappelle que la French Tech, c'est aussi la Green Tech. Vous savez, ces jeunes entrepreneurs qui souhaitent trouver des solutions, basées sur la technologie, pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

Ces positions sont tellement incohérentes et sont tellement en décalage avec nos besoins que cela nous amène à nous poser de sérieuses questions sur les véritables intentions de monsieur Bruno Bernard et de votre majorité.

Alors, au sein de ce Conseil, on a très bien compris la position idéologique de monsieur Bosetti. Cependant, il me semble ne pas vous avoir entendu clairement sur ce sujet et je profite donc de cette délibération pour tirer la sirène d'alarme qui doit nous alerter sur vos véritables ambitions technologiques, numériques, qui serviront à la transition écologique et économique de notre Ville et de notre Métropole.

Je vais donc aller droit au but, car les Lyonnaises et les Lyonnais ont besoin de connaître votre avis sur ce sujet. Pensez-vous que ce retrait des subventions à la French Tech soit justifié car inutile ou, au contraire, condamnez-vous ce geste car il vous semble injuste au regard de ce qu'elle représente ?

Monsieur le Maire, je vous remercie par avance pour les réponses que vous allez apporter à ce Conseil.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Hernandez.

Alors, il m'a sans doute échappé que nous étions en Conseil de la Métropole, puisque vous interpellez le Président de la Métropole. Je vous invite à le faire dans la bonne instance.

Mais, puisque vous m'interpellez aussi sur mon avis, je vais vous donner une petite précision. Il y a eu effectivement un retrait d'une subven-

tion à ce qui s'appelle aujourd'hui la French Tech, l'établissement La French Tech, mais je vous rappelle qu'en parallèle, la Métropole a entériné la création d'un fonds de 80 millions d'euros, donc on n'est pas du tout dans les mêmes ordres de grandeur, pour justement soutenir des initiatives, en particulier dans les nouvelles technologies.

Et je crois que ce que nous a expliqué quelques minutes auparavant madame Stéphanie Léger, à savoir qu'elle vous a présenté la délibération concernant le soutien que nous apportons à ce dispositif ENT, qui vise notamment à faciliter l'accès à la classe.com, illustre assez bien que, bien évidemment, nous sommes très enclins à développer, à soutenir toute l'industrie numérique dès lors qu'elle se met au service de la qualité de vie des habitants et de la transition écologique.

Je n'en dirai pas plus. Le reste, je vous le renvoie. Le dogmatisme n'est pas toujours là où on pense qu'il se trouve.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/853 - Lancement de l'opération n° 60PREEMP « Prémption de fonds de commerce et de droit au bail » et affectation d'une partie de l'AP n° 2017-1, programme 00014

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Madame Augéy, c'est de nouveau à vous.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Cette fois, il s'agit du rapport 853 qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Mesdames, Messieurs les élus,

Dans cette délibération, vous mettez en place une enveloppe dédiée à la préemption des fonds de commerce, notamment dans le secteur Guillotière-Péri.

Nous avons tous ici conscience des difficultés croissantes de ce secteur et certains d'entre nous sont en lien avec le Conseil de Quartier, le collectif la Guillotière en Colère, l'association Bien Vivre à la Guillotière et avec des riverains.

Comme nous vous l'avons exprimé au cours de nos précédentes interventions concernant la sécurité de cette place, seul un travail global et coordonné portant sur l'ensemble des problématiques concernées peut espérer résoudre la situation.

La préemption de locaux commerciaux pour assurer une diversité des commerces et des publics accueillis fait partie de cet ensemble et doit accompagner le réaménagement de la place, le déplacement de l'arrêt de tram côté cours de la Liberté, la démolition du Petit Clip, la requalification piétonne de la rue de Marseille pour faciliter la circulation et la réappropriation de l'espace par les habitants. Or, là-dessus, nous ne trouvons pour l'heure rien dans vos délibérations.

Et nous regrettons à ce titre, Monsieur le Maire, que vous ayez annoncé que les réaménagements sur ce secteur ne se feront pas avant plusieurs années, que la Métropole ait mis en stand-by la démolition du Petit Clip, que le SYTRAL n'ait pas intégré le déplacement de l'arrêt de tram dans le plan de mandat du SYTRAL. Des mesures et des engagements forts sont attendus immédiatement si l'on ne veut pas voir la situation se dégrader encore davantage et se radicaliser.

Quant à la concertation en cours sur ce secteur et sur la restitution prévue le 30 juin prochain, nous n'avons nulle part vu ni lu comment l'opposition serait associée à la réflexion sur ce secteur.

Au vu de l'expérience acquise, des études réalisées, il aurait pu être opportun, mais il n'est pas trop tard, de mettre en œuvre un groupe de travail politique ouvert à l'opposition.

J'espère sincèrement que nous ne découvrirons pas vos actions le 30 juin ou dans la presse et que nous disposerons d'un cadre d'échange apaisé et constructif. Le devenir de ce secteur le mérite.

Nous avons également pris connaissance des propos de madame la Maire du 7^e arrondissement dans Le Progrès au sujet de la vente du fonds de commerce du 18 cours Gambetta pour l'installation d'un KFC et au sujet du devenir de la place.

Si nous soutenons votre opposition à cette installation et que nous constatons tout comme vous le nombre trop élevé de commerces de restauration rapide et la nécessité de diversifier l'offre commerciale de ce secteur, nous nous interrogeons sur les réelles possibilités proposées par cette délibération en la matière.

En effet, 500 000 euros nous apparaissent fort peu compte tenu de l'ensemble des zones couvertes par cette enveloppe, à savoir les Pentes de la Croix-Rousse, la rue Montebello et le secteur Guillotière-Péri.

Prenons la présente situation pour exemple, si vous préemptez le commerce du 18 cours Gambetta, et nous y sommes très favorables, pour empêcher l'installation du KFC, combien cela vous coûterait-il seulement pour ce commerce ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous nous demandez de voter une enveloppe de 500 000 euros afin de pouvoir procéder à des rachats de fonds de commerce entre 2021 et 2026 sur le périmètre élargi de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de Guillotière-Péri voté lors du dernier Conseil municipal.

Votre volonté est de diversifier l'offre de commerces afin d'améliorer le cadre de vie de ce quartier. Très bien. Vous allez me trouver insistante. En effet, il s'agit là de la énième intervention et nous sommes toujours sans réponse à la question pourtant simple que nous vous avons posée à répétition, en Commission, en Conseil d'arrondissement et lors du dernier Conseil municipal. Quel type de commerces souhaitez-vous implanter sur cette zone de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de Gabriel Péri ?

Peut-être faut-il reformuler autrement pour avoir une réponse. En dehors du trafic de cigarettes, de la restauration rapide ou de la téléphonie, quel type de commerces ne souhaitez-vous pas voir s'implanter sur cette zone ?

Nous le répétons, nous sommes sur le principe favorables aux possibilités de préemption dans les zones de sauvegarde commerciales, mais nous aimerions voter cette délibération en connaissant vos intentions profondes et vos idées concrètes.

C'est l'escalade de la violence dans ce quartier, peu à peu abandonné par les pouvoirs publics, sous le regard ébahi des Lyonnais. Nous découvrons chaque jour de nouvelles vidéos de violence incroyable en plein cœur de Lyon, à deux pas de la place Bellecour, et nous voyons votre majorité proposer des esquisses de solutions improbables, qui ne nous rassurent pas, bien au contraire.

Afin de, je cite, réinventer la Guillotière pour en faire de nouveau un quartier agréable à vivre, synonyme de vivre ensemble et de respect mutuel, vous avez organisé huit ateliers de consultation, ateliers vendus comme participatifs, mais qui semblent être un prétexte pour finalement imposer vos solutions prémâchées.

Pour le moment, nous avons entendu parler de deux solutions, avancées sous couvert de consultation citoyenne lors des ateliers pour résoudre

les maux du quartier de la Guillotière.

La première serait la réalisation d'une fresque murale pour l'escalier des rues Pasteur et Basse Combalot, projet non soumis d'ailleurs aux participants de la consultation soit dit en passant.

Deuxième solution, la légalisation de l'illégal à travers la suggestion de mettre en place une sorte de marché des Biffins, comme à Paris, autrement appelé « marché de la misère ».

Nous doutons très sérieusement de l'efficacité de ces mesures cosmétiques, ne vous en déplaie peut-être idéologiques. Nous attendons le 30 juin avec impatience, date quasi anniversaire de votre élection, date de la réunion publique durant laquelle vous allez restituer l'ensemble des échanges des ateliers en votre présence, Monsieur le Maire. Nous connaissons alors les résultats de ces six mois de consultation et connaissons votre plan d'action. Rappelons que ces ateliers de démocratie locale, baptisés « Mieux vivre ensemble place du Pont », auront coûté la bagatelle de 30 000 euros TTC aux contribuables lyonnais pour interroger une poignée de riverains. Espérons que nous n'avons perdu ni notre temps ni notre argent pendant ces six mois.

À l'heure où vous nous demandez de voter une délibération de 500 000 euros et afin que nous puissions voter en toute connaissance de cause cette délibération, je réitère donc ma question initiale pourtant simple : quel type de commerces souhaitez-vous implanter sur cette zone de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de Guillotière-Gabriel Péri ? Sans réponse claire, nous nous abstenons.

Merci.

M. LE MAIRE : Madame Augey, c'est à vous.

Mme AUGHEY Camille, rapporteuse : Merci pour vos interventions.

Je me permets tout d'abord de vous rappeler que nous héritons d'un équilibre commercial qui a beaucoup souffert des conséquences du modèle de développement porté par nos prédécesseurs, qui a consisté à confier les clés du développement des quartiers à des grandes enseignes et à ériger des centres commerciaux, un développement qui s'est fait au détriment des commerces locaux indépendants et des habitantes et des habitants, chassés par une explosion des prix immobiliers, et qui s'est conjugué à un véritable abandon des quartiers populaires comme les États-Unis ou encore ici Guillotière.

Dois-je vous remémorer la grande braderie du patrimoine lyonnais sur le quartier Grolée par la précédente majorité, qui aura permis aux fonds d'investissement de faire des plus-values stratosphériques, alors que monsieur Collomb avait refusé l'offre de la SACVL, qui aurait pourtant permis de toucher à la Ville de Lyon la moitié des plus-values ?

Je suis cependant rassurée par la teneur de vos interventions et je me rappelle également de cet article de L'arrière-cour de juin dernier intitulé « Commerces, le modèle Collomb ne fait plus recette », dans lequel vous vous exprimiez unanimement, Monsieur Képénékian, Monsieur Blanc, pour affirmer que le modèle qui consiste à construire des grands centres commerciaux était dépassé et qu'il fallait avoir une politique proactive pour favoriser les commerces de proximité. Et je me réjouis de savoir que nous sommes alignés sur cette question.

Alors, vous avez raison, cette politique demande des moyens. Vous avez tout à fait raison de le souligner, mais je tiens à vous rassurer sur le fait que ces moyens sont calibrés, vous qui vous émouvez de ce montant de 500 000 euros à la PPI, pour correspondre à nos besoins. C'est d'ailleurs le même montant que sur le mandat précédent et, sur le mandat précédent, il n'avait pas été consommé entièrement, tant s'en faut.

Rassurez-vous, cette enveloppe n'est pas notre seul moyen d'action, puisque je rencontre individuellement tous les bailleurs pour renforcer notre partenariat et nous étudions également le meilleur moyen de nous doter d'un outil d'acquisition foncière pour les locaux commerciaux.

Je peux vous assurer, évidemment, que le quartier Guillotière-Péri fait bien partie des quartiers prioritaires sur lesquels nous souhaitons agir. C'est un travail de longue haleine, qui commence par rééquilibrer rue par rue, au cas par cas, l'offre commerciale, tout en préservant la diversité culturelle et en freinant la gentrification déjà en marche.

Alors, je suis désolée, Madame de Montille, cela va être une réponse assez frustrante pour vous, mais il n'y a pas de réponse unique. Il s'agit d'étudier au cas par cas les implantations qui répondent le mieux à l'endroit aux besoins des habitantes et des habitants.

Quant à KFC, oui, nous avons fait part effectivement de notre opposition à cette implantation et je me réjouis d'ailleurs que ce soit le cas pour vous aussi. Nous avons exprimé à plusieurs reprises les raisons.

Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de dialogue avec le propriétaire du local et KFC, que les élus du 7^e arrondissement ont rencontrés. Nous leur avons fait connaître notre position et avons proposé des alternatives, mais, aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de dire, Madame Gailliout, si nous aurons la possibilité légale d'actionner le périmètre de sauvegarde. Aujourd'hui, la question ne se pose pas encore.

Permettez-moi de finir pour vous dire que, malgré vos critiques récurrentes sur notre action sur Gabriel Péri, jamais ce quartier n'a autant mobilisé à la fois les services et les élus de la Ville de Lyon, des 3^e et 7^e arrondissements, pour rattraper les années d'inaction des mandats précédents.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Augey.

Monsieur Collomb, vous avez levé la main pour demander la parole. C'est à vous.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire,

Je ne comptais pas intervenir, mais ayant été mis directement en cause par Madame Augey, je veux dire quelques mots.

Vous savez, moi, je ne me mêlerais pas de vendre du vin végétal sur Internet. Tout simplement parce que je ne connais rien au vin végétal et que je ne connais pas grand-chose à Internet. Donc je sais quelles sont mes faiblesses.

Je veux dire par contre à Madame Augey que, lorsque nous avons développé des centres commerciaux, c'était pour faire naître un certain nombre de quartiers.

C'est parce que nous avons développé le centre commercial de la Confluence que nous avons pu faire naître cet immense quartier.

C'est parce que nous avons développé le centre commercial du Carré de Soie que nous avons pu faire autour, à la fois sur Vaulx-en-Velin et sur Villeurbanne, nous développons ce qui est aujourd'hui considéré unanimement comme une réussite.

C'est parce que nous avons cette conception que, contrairement à un certain nombre de vos amis, nous avons restauré l'Hôtel-Dieu, et, aujourd'hui, pour ce qui concerne le quartier Grolée, on voit que c'est un succès et ceux qui aujourd'hui sont propriétaires des immeubles du quartier Grolée, c'est le Crédit Agricole du Sud-Est et donc des acteurs lyonnais.

Pour ce qui concerne le commerce de quartier, chaque fois que nous essayons de penser un nouveau quartier, nous le pensions en ce qui concerne le commerce de proximité.

Mais par rapport, par exemple, aux révisions du PLU-H, auxquelles vous allez vouloir procéder, faites attention que les alignements commerciaux de rez-de-chaussée ne peuvent être mis partout, parce qu'autrement, ils sont vides. Le propre du commerce, là où cela réussit, c'est lorsque vous avez une concentration de commerces. C'est ce qui fait par exemple le succès du 4^e arrondissement et de la grande rue du 4^e arrondissement. C'est ce qui fait que, dans les centres commerciaux, comme aujourd'hui sur le 9^e, vers la grande rue de Vaise, il reste un centre commercial fort. Si vous disséminez le commerce un peu partout, cela ne marchera jamais.

Enfin, je pense qu'il doit y avoir un effort qui ne porte pas sur le commerce, mais sur la restauration, la rénovation des immeubles et les politiques de peuplement. Parce que, vous voyez, si les États-Unis ne marchent pas aujourd'hui, ce n'est pas simplement pour des raisons commerciales. Lorsque l'on voit par exemple qu'aujourd'hui, sur le marché des États-Unis, s'est établi un marché parallèle qui aujourd'hui est en train de déstructurer totalement le marché des États-Unis, qui va connaître de grandes difficultés, que, sur Gabriel Péri, vous voulez instaurer, légaliser un marché parallèle avec des objets qui, on le sait bien, sont des objets volés, je pense que c'est très grave.

Alors, vous voyez, nous, nous essayons de travailler plus en dentelle.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de conclure, Monsieur Collomb.

M. COLLOMB Gérard : Dans le 1^{er} arrondissement, la rue Romarin qui était une rue totalement déserte il y a encore 7, 8 ans est aujourd'hui une rue attractive et tout le Bas des Penthes est devenu attractif, parce que nous procédions à des politiques ciblées pour développer les commerces.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Abstention des groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. À croire, Madame Augey, que vos réponses ont été extrêmement éclairantes. Vous avez suscité l'adhésion de tout le monde.

2021/854 - Illuminations 2020 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 19915 euros

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Je vous cède la parole de nouveau pour le rapport suivant.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire. Je m'en réjouis.

Le rapport 854 a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blache, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjointes,

Chers collègues,

Cette délibération porte sur le deuxième volet de financement des illuminations des arrondissements par les associations de commerçants.

Comme vous le dites, cette animation populaire a cette année encore démontré le dynamisme du centre-ville et du commerce de proximité et mis en valeur les différents quartiers.

Je profite de cette délibération pour vous exprimer le soulagement des commerçants de savoir que ce dispositif sera reconduit pour cette année, mais surtout pour faire un focus sur le commerce de proximité mis à mal par la crise sanitaire.

En fait, que faites-vous concrètement pour aider les commerces, tous les commerces ? Ne croyez-vous pas que les commerçants lyonnais auraient souhaité pouvoir ouvrir cinq dimanches de plus cette année, comme ils pouvaient le faire avant, en leur laissant le libre choix de le faire ou de ne pas le faire ?

Vous qui prônez la concertation, pourquoi ne pas interroger les associations de commerçants sur les week-ends à piétonner, sur les projets d'aménagement, notamment, ce qui éviterait comme sur le cours Vitton de voir les commerçants et les riverains se plaindre ? Un projet mal pensé où votre Adjoint en charge des Mobilités répond à coup de contraventions.

Vous préférez solliciter les associations de commerçants sur un appel à projets dont le but est de fidéliser la clientèle, digitaliser et engager des pratiques vertueuses de transition écologique. Oui, c'est intéressant, mais le besoin des commerçants n'est pas là en ce moment.

Alors, au-delà de cela, c'est encore une fois la méthode qui pêche, malheureusement. D'ailleurs, les associations de commerçants vous l'ont fait savoir, puisque, collectivement, elles ne prendront pas part à ce projet.

Comment peut-on demander aux associations de commerçants de supporter 50 % du budget des actions à mener à la sortie de cette crise sans précédent ?

Franchement, sur ce sujet, je ne vous comprends pas. À croire que vous voulez tout changer, alors que les commerces indépendants de proximité remplissent toutes les cases de vos aspirations politiques.

Oui, parce qu'ils sont uniques, ils misent sur la qualité, le savoir-faire et l'humain, les petits commerces indépendants de proximité contribuent fortement à l'identité des villes.

Les commerces indépendants font aussi la richesse de notre patrimoine. Beaucoup de touristes viennent de loin pour se régaler d'un croissant au beurre AOP, s'offrir un bijou de créateur ou tout simplement flâner dans une boutique ou une librairie centenaire.

Les commerces indépendants permettent une rencontre, un contact humain et favorisent le lien social, à l'heure où de plus en plus de personnes sont isolées.

Les commerces indépendants contribuent beaucoup plus à l'économie locale que les groupes de distribution, car ils paient leurs impôts et dépensent majoritairement leurs revenus sur place.

Les commerces indépendants forment et emploient durablement de nombreuses personnes.

Bref, j'arrête la liste, elle est encore très longue. Ils participent vraiment à faire vivre nos quartiers et contribuent à améliorer notre qualité de vie.

Autre atout des commerces indépendants, qui devrait vous motiver à les aider encore plus, ils sont plus écologiques, car ils produisent moins d'emballage, notamment par rapport à la grande distribution et induisent beaucoup moins de transport que la vente en ligne.

Enfin, voilà. Alors, Monsieur le Maire, en conclusion, s'il vous plaît, n'hésitez plus et favorisez sans retenue le développement des commerces.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Augey, je sais que vous avez à cœur de répondre.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur Blache, merci pour votre intervention.

Je partage avec vous le soutien que vous portez aux commerces de proximité, nous le portons également et je ne cesse de répéter à quel point ils sont importants et cruciaux dans notre ville, pour animer nos quartiers, pour pourvoir des emplois non délocalisables, pour créer du lien social, pour participer à une boucle économique vertueuse.

C'est notamment pour cette raison que nous voterons au prochain Conseil municipal des exonérations en soutien à l'ensemble des commerces de proximité et plus particulièrement des restaurants.

C'est également pour cette raison que nous allons proposer, et en lien avec les illuminations que vous avez finalement très peu évoquées, puisque ce sera une mesure qui permettra de les financer, d'exonérer de redevance de l'occupation du domaine public les braderies organisées par les associations de commerçants qui permettent de financer les illuminations.

Monsieur Blache, vous parlez d'un courrier qui m'a été effectivement adressé par les associations de commerçants. Je ne suis pas très surprise qu'il soit entre vos mains, mais il ne me semble pas que vous étiez officiellement en copie et je dois avouer que je regrette un peu ce mélange des genres.

Je peux néanmoins vous assurer que le message a été entendu et que nous avons d'ores et déjà appelé individuellement chacun des signataires et que je réunirai prochainement l'ensemble des associations de commerçants de Lyon pour échanger sur leurs difficultés maintenant que les mesures sanitaires permettent davantage de se retrouver. Ce sont des échanges qui seront répétés, car je partage ce besoin de concertation que vous exprimez et que les commerçants expriment également.

Concernant l'appel à projets, j'aimerais d'abord rappeler qu'il comportait trois axes, la transition écologique étant l'un d'entre eux, mais aussi la fidélisation de la clientèle et la digitalisation des commerces. Nous avons choisi le premier pour accompagner le changement de pratique, qui correspond à la fois à des attentes fortes des Lyonnaises et des Lyonnais, mais aussi à une anticipation de plusieurs réglementations qui s'imposeront bientôt aux commerçants. Nous ne voulons pas que les commerçants se retrouvent le bec dans l'eau à devoir appliquer ces réglementations. Nous préférons générer des initiatives collectives. Les deux autres sont le fruit des besoins mêmes exprimés par les commerçants lors du début de mandat.

Cet appel à projets est inédit par sa forme et son contenu, puisque jamais jusque-là cette action n'avait été financée par la Ville de Lyon. Il vise à apporter des moyens aux associations de commerçants pour les mettre en place.

Alors, oui, la collectivité ne peut pas tout financer. C'est la loi. Nous ne pouvons pas financer à 100 % des actions. Il est donc normal et obligatoire même que les associations prennent une part financière.

Maintenant, j'entends que les associations de commerçants ont été fragilisées dans leurs capacités de financement et ont vu leurs priorités, tout comme nous, bouleversées par la crise du Covid. Je comprends qu'elles ne soient pas en mesure de répondre correctement à cet appel à projets cette année, même si je regrette la position assez ferme exprimée dans ce courrier, alors que, véritablement, ces actions sont là pour les aider. Il s'agit ici d'un premier essai et le travail qui a été lancé permettra quoi qu'il en soit d'anticiper des projets pour les années futures.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Augey.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/857 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'association La Gonette - Désignation d'un.e représentant.e au sein du Conseil des Collèges par le Conseil municipal

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Madame Augey, c'est de nouveau à vous pour le rapport suivant.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Par cette délibération, il est proposé que la Ville de Lyon adhère à l'association la Gonette, afin que la collectivité prenne sa part de manière active à son utilisation sur le territoire.

Cette adhésion s'inscrit et concourt à la réalisation d'une triple ambition, accompagner l'ensemble des acteurs économiques vers la transition écologique et sociale, promouvoir et faciliter la consommation responsable et locale, développer l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, l'entrepreneuriat social.

Comment, me direz-vous ?

L'ADEME, dans un rapport de 2016, pointait déjà les nombreux bénéfices sociaux et économiques des monnaies locales complémentaires.

Tout d'abord, elles permettent d'améliorer la résilience des entreprises et des hommes face à une crise.

Ensuite, elles permettent aux commerçants d'accroître leurs bénéfices en captant une nouvelle clientèle.

Enfin, elles permettent d'apporter un soutien financier à des projets locaux à vocation culturelle, sociale, environnementale, puisque, pour chaque valeur en circulation, la somme correspondante est placée sur un fonds de garantie utilisé pour financer des projets de l'économie sociale et solidaire.

Vous me direz sans doute dans vos interventions que nous avons déjà l'euro, alors quel intérêt ?

Ce serait oublier bien vite les limites du système monétaire actuel, que les monnaies locales tentent de corriger. Parce qu'un choix monétaire est éminemment un choix de société et que la monnaie n'est pas uniquement un moyen d'échange, une unité de compte ou encore une réserve de valeurs.

Alors, quelles sont ces limites ?

La première limite est que la monnaie est essentiellement créée par crédit bancaire. Les emprunteurs doivent donc les rembourser, pour les rembourser, générer un surplus, ce qui implique à l'échelle de la société une croissance sans fin afin de payer les intérêts de la dette. Et dans un monde aux ressources finies, ce n'est pas tenable.

L'avantage de la gonette est qu'elle ne part pas de la dette. Il s'agit d'une monnaie marchande qui est faite pour être en circulation. Comme elle n'apporte pas d'intérêts, elle est justement idéale pour encourager les échanges et la consommation. Contrairement à l'euro, les utilisateurs de la gonette n'ont aucun intérêt à thésauriser et sont donc encouragés à acheter.

La deuxième limite de notre système actuel est que la production de monnaie est contrôlée par un nombre restreint d'acteurs. Or notre système monétaire et bancaire repose sur un système de flux financiers complexes, une très forte financiarisation et une grande interdépendance entre les banques, un système particulièrement fragile, comme l'a très bien démontré la crise des subprimes.

L'avantage de la gonette est qu'elle est contrôlée démocratiquement par tous les adhérents. Un adhérent égale une voix. Alors que l'euro peut être perdu sur les marchés financiers ou dans un paradis fiscal, la gonette ne peut pas sortir du territoire lyonnais. La gonette permet de maintenir l'argent au sein de l'économie réelle et locale. La gonette s'inscrit dans un réseau vertueux de partenaires qui se recommandent mutuellement, créant ainsi un terreau favorable à la création de nouveaux liens socioéconomiques.

Mais ce n'est pas tout, puisque la gonette est aussi un outil au service de la transition écologique. D'ailleurs, dans la dernière évaluation réalisée par mouvement SOL, 84 % des professionnels adhérents à une monnaie locale complémentaire interrogés confirmaient avoir adopté de nouvelles méthodes de travail pour réduire leur impact environnemental.

De plus, pour chaque gonette en circulation sur le territoire, un euro est placé sur un fonds de garantie à la Nef et au Crédit coopératif, puis réinvesti dans des projets de l'économie sociale et solidaire. La Nef s'est même engagée à doubler elle-même ce montant.

Enfin, depuis le premier confinement en mars 2020, les partenaires de la gonette peuvent bénéficier d'un prêt à taux zéro à hauteur de 1 500 gonettes par structure en cas de difficultés économiques. Au total, et à la hauteur de ses moyens, la Gonette met à disposition 30 000 gonettes en apport de trésorerie pour son réseau de partenaires.

Vous le voyez, la gonette présente de nombreux avantages et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la collectivité participe pleinement à son développement.

Il ne s'agit pas uniquement de la concrétisation d'un engagement de campagne, qui nous réunit d'ailleurs bien au-delà de nos sensibilités, puisque, vous aussi, Monsieur Cucherat, tout comme David Kimelfeld, vous aviez signé la charte de plaidoyer en faveur de la gonette. Je me réjouis donc que ce sujet important pour notre économie de proximité réunisse, que nous soyons rassemblés et unis pour soutenir la consommation locale et responsable.

En adhérant aujourd'hui à la Gonette, nous posons la première pierre des actions à venir pour promouvoir massivement son utilisation par les habitantes et habitants, les commerçants, les artisans, tous les acteurs économiques locaux et agir comme tiers de confiance pour le développement de son réseau de partenaires.

Je vous propose donc de voter pour cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Augey.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Hernandez, c'est à vous pour 7 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Quand je vois tous les moyens que vous mettez en œuvre pour déployer cette monnaie, la gonette, je trouve cela très imprudent et particulièrement troublant.

Imprudent, parce que cette monnaie s'échange de manière si cénacle qu'elle favorise plus l'entre-soi que le réel développement économique local.

Imprudent, parce que cette monnaie adhère à une banque, la Nef, et vous l'avez dit Madame Augey, qui n'a pas une bonne santé financière et qui flirte sinuusement avec l'anthroposophie.

Imprudent, parce que cette monnaie exclut clairement les personnes les plus précaires.

Si la monnaie locale est une attente pour certains, il faut être extrêmement prudent sur le fonctionnement et la transparence de ses affiliations.

Actuellement, la monnaie locale lyonnaise, donc la gonette, a plusieurs utilisateurs, 1 185 pour être exact. Et il se trouve qu'il y a un vrai décalage avec les modes de consommation de la majorité de la population lyonnaise.

D'autre part, la stratégie économique que porte notre ville nous rassure de moins en moins. Et pour cause, les projets que vous nous proposez jusqu'à maintenant nous donnent l'impression que vous bâtissez peu à peu les remparts qui nous enfermeront dans un mode de vie marginalisé.

Cette monnaie, la gonette, ne fait que confirmer nos craintes. Car, en développant la gonette, tel qu'elle fonctionne actuellement, les seuls commerces et entreprises que nous verrons pousser à Lyon sont créés et utilisés uniquement par un cercle très fermé de Lyonnaises et de Lyonnais. Et c'est déjà le cas aujourd'hui quand on regarde clairement la typologie des partenaires de la gonette.

Cette monnaie paraît très vertueuse à vos yeux. Cependant le réseau qu'elle fédère donne l'impression d'être conduit par une doxa dont le but est plus d'alimenter un réseau associatif et militant que de développer une économie au service de tous les entrepreneurs et consommateurs locaux.

Alors, quoi de plus normal, me direz-vous, puisqu'ils partagent ensemble la même vision du monde ? Et, à ce sujet, je crois que cette délibération révèle les courants d'un manifeste qui guide un certain nombre d'actions et de prises de position, mais j'espère sincèrement me tromper.

En effet, l'association entre la Nef et les courants de pensée anthroposophiques ne semble pas vous inquiéter, mais, et cela, je n'en doute pas, c'est certainement parce qu'ils ne sont pas clairement affichés.

D'autre part, il n'est pas rassurant de constater la mauvaise santé financière de cette banque.

Mais le plus grand danger bien sûr reste les liens étroits avec les adeptes de l'occultiste autrichien, Rudolf Steiner, père de l'anthroposophie. Il est utile de rappeler quand même que les pères fondateurs de cette banque, la Nef, sont des anthroposophes convaincus. Vous n'avez qu'à prendre connaissance entre autres de la longue enquête du mensuel *Le Monde diplomatique* de juillet 2018 pour vous en rendre compte.

Ce qui est également inquiétant, c'est que les personnes les plus précaires sont de facto exclues par ce modèle économique. Il suffit de lire la liste des partenaires pour s'apercevoir que les services et les produits proposés ne correspondent pas à leurs modes de consommation et ne sont pas à la portée de leurs bourses.

D'ailleurs, si l'on s'attarde sur la localisation des partenaires, on se rend bien compte que les quartiers les plus populaires sont désertés par ces types de commerces ou de services.

D'ailleurs, Madame Augey, je vous invite à aller dans le quartier des États-Unis à Lyon 8^e, un quartier que je connais très bien, vous vous apercevrez qu'il n'y a pas de partenaire la gonette.

Cela étant dit, il est quand même important de comprendre toute l'articulation de cette organisation économique. Donc, quand une Lyonnaise et un Lyonnais changent un euro en une gonette, que se passe-t-il ?

Premièrement, la gonette sera dépensée chez les commerces et entreprises partenaires, qui sont à ce jour au nombre de 317. Mais ne cherchez pas votre boucher ou charcutier du coin, ils sont absents de cette liste et si, par hasard, il y en avait un, vous auriez plus de chances de le trouver dans certains quartiers du 1^{er} ou du 7^e arrondissement, puisque 50 % des partenaires se situent dans ces quartiers.

Deuxièmement, l'euro qui a été changé sera placé soit au Crédit coopératif soit dans cette fameuse banque, la Nef, et vous l'avez rappelé, Madame Augey. Et comme je vous l'ai évoqué, la Nef pose un certain nombre de problèmes. Car, même si elle permet de créer des projets louables, cela ne l'empêche pas de soutenir financièrement, par exemple, des projets écologiques basés sur la biodynamie ou des écoles basées sur une éducation ésotérique. Preuve en est, elle a participé au financement d'une école Rudolf Steiner en 2018, dont les méthodes d'endoctrinement ne font guère de doute. Quant à la biodynamie, c'est ce mode d'agriculture anthroposophique qui repose sur les écrits de cet Autrichien, Rudolf Steiner. Pour vous expliquer brièvement ce qu'est la biodynamie, une de ses recettes, de Rudolf Steiner, est d'enterrer des cornes de vache pour qu'elles servent d'antennes aux forces cosmiques pour, entre autres, fertiliser les terres. Autant vous dire que ce mode d'agriculture ésotérique est très controversé.

Mais tout ceci ne doit pas nous empêcher de revenir sur le sujet d'une monnaie locale, et je tiens à rappeler que, dans la crise sans précédent que nous traversons, notre économie de marché, que certains réfutent et que vous critiquez, vient de sauver des millions d'emplois grâce au chômage partiel et des millions d'entreprises grâce au dispositif du fonds de solidarité.

Je ne dis pas que tout est parfait et qu'il ne faut pas envisager de développer une économie plus locale, mais nous ne pouvons pas dire non plus que notre économie de marché soit moins éthique ou moins réelle que la gonette.

Comprenez qu'en l'état, nous avons des raisons sérieuses et des doutes sur les dangers et bénéfices qu'apporte à l'instant cette gonette aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, si vous souhaitez écarter les dangers et rassurer toutes les Lyonnaises et les Lyonnais sur l'utilisation de notre monnaie locale...

M. LE MAIRE : Je vous remercie de conclure, Monsieur Hernandez.

M. HERNANDEZ Ludovic : Je conclus, Monsieur le Maire.

Je vous invite à voter contre cette délibération et vous invite également à travailler main dans la main pour créer non pas juste une monnaie, mais plutôt une vraie économie locale, ambitieuse, attractive, transparente et socialement juste.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Ah, la gonette ! Quelle énergie déployée pour une monnaie locale, monnaie parallèle, lancée il y a 6 ans déjà, qui a connu un succès flamboyant, puisqu'elle n'est acceptée que dans un réseau de 317 partenaires (entreprises, commerces et associations) à l'échelle de la Métropole et qu'elle fait aujourd'hui le bonheur des quelque 1 200 des 1 400 000 Grands Lyonnais qui y ont souscrit, soit 0,08 % des habitants de la ville des Lumières ! Un succès éblouissant !

Intéressant de voir que cette monnaie qui, par idéologie pure, vient s'opposer à l'euro semble toutefois quelque peu intéressée par la monnaie nationale. La preuve en est, elle vient aujourd'hui quémander au sein de ce Conseil une subvention, comble de l'ironie, en euros.

Ce ne sont pas moins de 7 000 euros de subvention que vous nous demandez de voter aujourd'hui. Avec 7 000 euros de subvention, la Ville de Lyon, 520 000 habitants, est bien généreuse, quand, de l'autre côté du Rhône, la Métropole, 1,4 million d'habitants, verse elle une subvention de 12 000 euros. La règle de trois apprise en primaire ne semble pas ici s'appliquer.

C'est aussi un peu la double peine pour les Lyonnais qui la financent automatiquement par leurs impôts, mais doivent aussi payer leur adhésion à l'association de la Gonette pour pouvoir l'utiliser.

Enfin, il est important de savoir que la convertibilité de la gonette n'est pas assurée, puisque vous pouvez acheter des gonettes avec des euros, mais la réciproque n'est pas vraie. Un euro égale une gonette, mais une gonette n'est pas égale à un euro.

Monsieur le Maire, nous sommes curieux de connaître le pourcentage de vos élus qui vont demander à être payés en gonettes, et ce, à quelle proportion de leurs indemnités.

Bref, magnifique utopie que la gonette, combat complètement politique et idéologique, ne vous en déplaise à nouveau, à l'heure où des vrais défis écologiques, économiques, sanitaires, sécuritaires, sont en haut de la liste des priorités des Lyonnais.

Un petit aparté, mais j'ai remarqué que, sur les affiches collées sauvagement dans toute la ville de Lyon lors de la Marche du Climat, cette

monnaie soi-disant écologique faisait figurer son logo en bas de ces affiches.

Vous vantez les vertus de cette monnaie. Pour moi, c'est une monnaie clivante. Les utilisateurs de la gonette, autrement dit le camp du bien, et les autres, le camp du mal, alors que, pour moi, la monnaie est typiquement un outil qui devrait fédérer et rassembler une population d'une même ville.

Au nom de la lutte contre le gaspillage d'argent public, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe,

Mes chers collègues,

La gonette, on pourrait encore nous accuser de vouloir tout féminiser ou aborder la monnaie sous le prisme du genre, mais, pour une fois, nous n'en avons pas la paternité ni la maternité d'ailleurs. Cette monnaie locale existe déjà depuis quelques années.

En effet, la gonette est un instrument d'un cycle économique vertueux où l'adhésion des citoyens permet le financement de la santé de notre économie locale, bien loin de toutes les dérives boursières.

Car, dans le monde des devises monétaires, la probité économique, sociale et écologique n'est pas toujours de mise.

Aussi, la gonette et les monnaies locales de manière générale correspondent à un refus de la financiarisation des monnaies, qui font, comme vous le savez parfaitement, l'objet de spéculation intensive sur les marchés financiers. Le recours à ces devises correspond ainsi à un souhait de faire de la monnaie un instrument d'une transition sociale et écologique, en restreignant les possibilités d'utilisation à celles et ceux qui sont jugées vertueuses pour notre économie locale.

Avec la gonette, ce n'est pas un répertoire de cols blancs qui fait la pluie et le beau temps économique, mais un collège citoyen, transparent et démocratique. Et rien que cela en dit déjà beaucoup.

À l'heure où seulement 5 % des transactions mondiales correspondent à des biens et services réels, il s'agit de rendre à la monnaie sa dimension première d'échange, mais surtout de lui redonner son rôle contributif dans l'économie.

Il ne s'agit plus de donner l'entièreté des marges de manœuvre aux banques commerciales, qui recherchent avant tout le gain économique et la croissance des dividendes.

Avec plus d'une centaine de crises monétaires depuis les années 70, il est utile de s'intéresser à des devises dont l'utilisation contrainte empêche toute dérive et qui sont gérées dans le cadre de la participation citoyenne, éthique et transparente. Car la monnaie est et restera un objet et un enjeu de pouvoir.

Aussi, même s'il faut noter que la gonette n'est pas complètement isolée des marchés financiers, y adhérer reste un projet qui dit beaucoup sur notre vision de l'économie, une économie qui doit mieux répondre aux besoins de financement locaux, des investissements mieux réfléchis, qui cherche à faire des transactions et des investissements les instruments d'un mode plus inclusif, écologique et solidaire.

Alors, cela ne signifie pas que notre majorité rejette en bloc l'économie traditionnelle, sans laquelle qu'importe le nombre de gonettes en circulation nous serions dans l'impossibilité d'agir. Car, au moment même où on nous accuse d'être de gentils et parfois dangereux idéologues, voulant municipaliser l'ensemble des activités de notre Ville, j'espère, Madame l'Adjointe, qu'il ne s'agit pas là d'une première étape vers la municipalisation de la planche à billets locale, car ce n'est pas 3 % de masse salariale en plus, mais 10 % qu'il nous serait nécessaire de recruter pour découper des petits billets, verts bien sûr, à l'effigie du Maire de Lyon.

Car, si la gonette est un complément utile à l'euro, c'est avant tout bien sûr une démarche symbolique. Pour ceux qui adhèrent à la gonette, il s'agit de témoigner d'un attachement particulier à la consommation locale, avec la volonté que ces achats profitent au tissu économique de proximité.

Je vous aurais aussi bien formulé, Madame l'Adjointe, comme le proposait monsieur Blanc à l'égard de monsieur Bosetti, un soutien moral en cas de désenchantement, mais je sais que cela n'arrivera pas, car votre ambition pour l'économie durable et locale révèle avant tout une envie de concevoir et contribuer à l'économie d'une manière différente. Et puis, je serai aussi bien trop occupée à faire visiter à monsieur Hernandez le 8^e arrondissement, qu'il a l'air de considérer comme un arrondissement de relégation et je l'invite très volontiers, en gonettes bien sûr, à déjeuner dans la future Maison solidaire de l'Alimentation et dans le restaurant solidaire qui sera proposé par VRAC, avec l'association également Récup et Gamelles. Je pense que, dans le quartier des États-Unis bientôt, ce ne sera plus la misère dont parlait monsieur Collomb tout à l'heure, mais un quartier agréable à vivre et j'en remercie l'ensemble des élus, et notamment le Maire du 8^e arrondissement.

Notre groupe votera bien évidemment ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe les Écologistes, Madame Popoff, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme POPOFF Sophia : Monsieur le Maire, merci.

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

L'économie, c'est l'ensemble des activités d'une collectivité humaine relatives à la production, à la distribution et à la consommation des richesses.

La Ville de Lyon, au même titre que les entreprises et consommateurs, est actrice de cette économie quand elle produit ou consomme bien des services.

Mais le rôle de la Ville de Lyon va bien au-delà de celui-ci, car elle a la responsabilité de porter des politiques publiques engagées de soutien à une économie locale au service de l'intérêt général. Et c'est tout le sens de cette délibération.

L'adhésion de la Ville de Lyon à l'association portant la gonette, monnaie locale et complémentaire de l'agglomération lyonnaise, est un formidable outil au service d'une économie réelle et résiliente, démocratique et qui répond aux enjeux de la transition écologique.

D'une part, la gonette favorise une économie réelle et résiliente. En effet, la gonette est un outil. Ce n'est pas une fin en soi. C'est une monnaie qu'on ne peut capitaliser, contrairement à l'euro, et qui renoue donc avec l'objectif primaire de la monnaie : permettre et faciliter les échanges.

D'autre part, la gonette est une monnaie démocratique, car ses utilisateurs et utilisatrices participent à la gouvernance de cette monnaie, tout en se formant et s'informant sur les enjeux monétaires.

Ainsi, cette adhésion permettra à la Ville de Lyon de participer à la définition des orientations de la gonette.

De même, la gonette facilite la création de nouveaux liens et solidarités. La gonette, c'est en effet un réseau de consommateurs, d'associations, de professionnels et de collectivités qui coopèrent et partagent des valeurs, un réseau qui se verra renforcé grâce au soutien de la Ville de Lyon, de la Métropole de Lyon et de la municipalité de Villeurbanne.

Enfin, la gonette est une monnaie qui répond aux enjeux de la transition écologique. Elle favorise en effet une économie locale, en circuit court, et engagée, engagée pour la juste rémunération des producteurs, engagée pour la réduction de nos déchets, engagée pour une culture vivante, vibrante et de proximité, engagée pour une économie du prendre soin.

Vous l'aurez compris, le groupe les Écologistes votera favorablement cette délibération, qui ouvre le champ des possibles, notamment au paiement d'une partie des indemnités des élus en gonettes ou encore celui de certains services publics.

Tout comme l'ont fait les Écologistes de la Métropole et de Villeurbanne, le groupe s'engage à contribuer à la mise en œuvre de cette délibération, engagement que nous avons pris lors de la campagne électorale. Et nous avons déjà recueilli plus d'une trentaine d'intentions de percevoir en partie les indemnités par les élus du groupe, pour répondre à l'une des élues de l'opposition. Le groupe est tout à fait engagé dans cette voie.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Popoff.

Je note la main levée de monsieur Hernandez. Je vous redonne la parole pour une brève intervention, merci.

M. HERNANDEZ Ludovic : Monsieur le Maire, je vous remercie.

C'était juste pour répondre à Madame Runel, qui caricature mes propos. Vous voyez, Madame Runel, vous dites que je dénigre le boulevard des États-Unis. Alors, pour votre gouverne, j'y suis né et j'y vis encore. Et c'est un quartier populaire que j'apprécie. Donc, la prochaine fois, je pense qu'il va falloir que vous tourniez sept fois votre langue dans votre bouche avant de caricaturer mes propos.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Augey, je vous cède de nouveau la parole pour revenir sur certains éléments évoqués ici et là.

Mme AUGHEY Camille, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je vous remercie toutes et tous pour vos interventions qui mettent en lumière cette délibération, que nous sommes heureux et heureuses de soumettre à votre vote aujourd'hui.

Monsieur Hernandez, je ne reviendrai pas honnêtement sur votre critique de la Nef, qui n'appelle pas de réponse tellement elle est ridicule, mais je ne peux m'empêcher quand même de vous signaler, ayant fait des études dans le vin, que la biodynamie est utilisée aujourd'hui par les plus grands domaines viticoles. Si vous ne le prenez pas au sérieux, eux, croyez-moi, le prennent. Les vins les plus chers du monde sont aujourd'hui en biodynamie.

Je ris également assez jaune quand vous pointez le manque de transparence de la gonette et le caractère éthique de l'euro, quand on sait que la gonette est gérée démocratiquement avec un adhérent égale une voix, alors que les monnaies classiques (pas seulement l'euro) permettent aujourd'hui aux entreprises et aux grandes fortunes d'échapper à l'impôt et de les placer dans un paradis fiscal.

J'aimerais aussi vous répondre, Monsieur Hernandez, quand vous pointez que la gonette exclut les plus précaires. D'ailleurs, madame de Montille l'a également un peu pointé. Alors, oui, vous avez raison, certains commerces qui acceptent la gonette s'approvisionnent en circuit court et sont donc plus chers, mais ce type de commerces ne correspond en réalité qu'à 10 % du total des partenaires de la gonette. Il y a aussi des boulangers, des coiffeurs, des librairies, des entreprises d'insertion, qui tous et toutes pratiquent les prix du marché. Au total, comme vous l'avez rappelé, 350 partenaires pour 17 secteurs d'activité.

J'aimerais vous donner quelques exemples d'adhérents qui peuvent difficilement être assimilés à des bobos excluants : Veolia Eau du Grand Lyon depuis récemment, Solenciel, qui est une association de réinsertion de femmes sorties de réseaux de prostitution, Envie Rhône, qui permet la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi par le recyclage d'appareils électroménagers, la Ressourcerie Solidarité Afrique, qui vend des vêtements de seconde main à but caritatif, Épicentre, qui est une épicerie solidaire, et Mamaraude, qui est une association de maraude pour les personnes sans-abri.

Bien sûr, cela peut être amélioré et la gonette a bien cet objectif d'étendre le réseau. Cette adhésion permettra justement de renforcer, d'amplifier le mouvement, de renforcer les moyens humains de l'association pour étendre ce réseau et de faire en sorte donc que la gonette soit de plus en plus facile à utiliser.

Notre adhésion est, comme je l'ai dit dans mon intervention, également un gage de confiance, qui sera de nature à rassurer les potentiels futurs partenaires.

Madame de Montille, il s'agit bien d'une adhésion et non d'une subvention, qui d'ailleurs est de 10 000 euros et non de 7 000 euros. Donc peut-être devriez-vous lire les délibérations avant de prendre vos interventions, mais puisque vous vous émouvez du rapport nombre d'habitants versus le montant par rapport à la Métropole, je voudrais aussi vous dire que Villeurbanne a adhéré à hauteur de 7 500 euros. Finalement, la Ville de Lyon en termes de rapport est tout à fait honnête et se place finalement au milieu de la Métropole et de Villeurbanne.

Quant aux élus prêts à recevoir leurs indemnités en gonettes, madame Popoff vous a répondu, puisque nous avons déjà plus d'une trentaine d'élus qui se sont déclarés volontaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Parmi lesquels le Maire de Lyon. Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Les groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon votent contre.)

(Abstention du groupe Progressistes et Républicains.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Nous voilà donc adhérents de la Gonette.

Nous devons procéder à la désignation d'un représentant à l'association la Gonette.

Je vous propose la candidature suivante, Madame Camille Augey.

Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

2021/765 - Programmation financière 2021 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 617990 euros

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Girault, Jean-Luc, je précise, c'est à vous.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

L'accès à l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle sont au cœur de nos priorités. Dans cette perspective, l'action de la collectivité s'articule autour de nombreux projets d'envergure, comme l'élaboration d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, pour permettre aux acteurs de l'emploi et de l'insertion d'accéder plus facilement à la commande publique par l'introduction de clauses sociales de marchés réservés, le développement de toute action conduite par la MMIE, la Mission locale et l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale, relations aux entreprises, promotion des clauses sociales, coordination d'emplois, insertion, accompagnement des publics, organisation d'événements ou encore le recrutement direct de jeunes via les Jobs d'été, le soutien aux expérimentations, comme Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, sur le quartier Plaine-Santy du 8^e, projet pour lequel la Ville de Lyon a adhéré à l'association nationale du même nom, le soutien à la formation professionnelle, la Ville participe financièrement au déménagement et l'agrandissement de l'École de la Deuxième chance.

Cette programmation financière s'inscrit dans ce cadre et vise à soutenir les initiatives des acteurs associatifs pour améliorer les perspectives professionnelles des citoyens en priorité en direction des personnes les moins qualifiées et les plus exposées au chômage et à l'exclusion.

Cette programmation annuelle a pour objectif de développer une offre d'insertion adaptée aux besoins du territoire dans le cadre du volet Insertion de la Politique de la Ville et dans un contexte de crise économique et sociale.

Tous les territoires sont en effet impactés par l'augmentation du chômage. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 10,8 % sur Lyon et même de 13,6 % pour les moins de 25 ans.

Cette programmation s'articule autour de cinq axes : accueil, diagnostic, aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi, encourager les mises en activité professionnelle, favoriser l'insertion dans les métiers de la transition écologique, lever les freins à l'employabilité, assurer l'égalité professionnelle et lutter contre toutes les formes de discrimination.

Il s'agit d'une première programmation, qui vise à apporter un soutien au démarrage des actions. Elle est généralement complétée par une

seconde programmation.

Par ailleurs, la Ville engage des moyens importants dans sa politique d'emploi-insertion en fonctionnement. Ce sont près de 3 millions en investissement. 3,5 millions sont prévus à la PPI.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Girault.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je serai particulièrement bref.

Pour faire un petit parallèle avec le rapport précédent, c'est drôle, parce que, dans la liste des opérateurs qui utilisent la gonette, je n'ai entendu justement aucun acteur de l'emploi et de l'insertion, ce qui démontre bien le côté un peu déconnecté.

Il y a quelque temps, Monsieur le Maire, nous vous avons interpellé concernant la situation de la jeunesse de notre Ville suite à la situation de la crise sanitaire bien sûr que vous connaissez.

Tout à l'heure, monsieur Bosetti nous a indiqué que des groupes de travail se réunissaient. C'est plutôt une bonne nouvelle, mais nous aimerions vous faire part à nouveau de l'expression d'un mal-être, d'une détresse d'une partie de notre jeunesse, d'une hausse, comme vous le savez, des tentatives de suicide, de véritables impacts sur la santé psychologique, d'un accès revu à l'éducation et d'une montée de la pauvreté et de la vulnérabilité sociale.

Nous vous avons interpellé il y a maintenant plusieurs mois en vous demandant des mesures concrètes. Les seules mesures concrètes que nous avons pu voir arriver étaient la mise en place d'un groupe de travail. C'est vrai, aujourd'hui, il y a eu un effort que nous avons demandé à travers les Jobs d'été et la hausse de 20 % du nombre de postes. Également, madame Runel ne l'a pas dit, mais nous l'avons soutenue dans le cadre du CCAS, avec un certain nombre de jobs d'été qui ont été également proposés.

Nous vous invitons à prendre en main cette question de la jeunesse qui, pour nous, est essentielle. Beaucoup de jeunes de nos quartiers connaissent des difficultés sociales de manière ordinaire, mais la crise a accentué ces inégalités sociales et économiques. Il nous semble particulièrement important outre l'apprentissage qui a été évoqué tout à l'heure. Nous savons qu'un certain nombre de jeunes rencontrent de grosses difficultés pour trouver des stages. Nous aurions trouvé intéressant d'avoir une vraie politique du côté de la Ville de Lyon pour permettre aux jeunes, qu'ils soient universitaires ou autres, d'avoir des terrains de stage développés. C'est cette politique que nous vous incitons à mettre en œuvre assez rapidement.

Nous avons expliqué que nous étions disponibles pour travailler sur cette question. À part des groupes de travail, pour le moment, nous n'avons rien vu de concret.

Nous souhaitons également appuyer une démarche associative mise en place par une association située à l'espace des Quatre-Vents, l'association Ouhlala, que la Mairie d'arrondissement connaît bien, qui a déployé des affiches pour expliquer les opérations de collecte de produits alimentaires notamment pour les étudiants. Nous souhaitons que vous puissiez soutenir cette association, Monsieur le Maire, car ils font un travail important à Lyon, à Villeurbanne, à travers des maraudes ou des distributions de produits alimentaires. Ils vous ont demandé à l'occasion d'une manifestation culturelle qui aura lieu le mois prochain une gratuité de la Bourse du Travail et pouvoir les accompagner à travers des places qui pourraient être offertes pour les jeunes de nos quartiers. Cela nous semble particulièrement important et nécessaire et un équilibre et un bon retour d'ascenseur de la collectivité vis-à-vis de ces associations composées exclusivement de bénévoles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Giraud, c'est à vous pour 4 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Cher Jean-Luc,

Nous votons aujourd'hui l'attribution de subventions dans le cadre de la politique emploi-insertion de la Ville de Lyon. Autant dire qu'après la crise sanitaire, les enjeux sont colossaux. Nous savons que beaucoup d'entreprises à flots aujourd'hui pourraient sombrer une fois la perfusion d'aides publiques débranchées. C'est pourquoi la Ville de Lyon a l'obligation de mener une politique ambitieuse d'emploi et d'insertion. En effet, les répercussions de la crise se feront sentir pendant de nombreux mois et années, sans parler de ceux qui, déjà avant la crise, subissaient le chômage et/ou la précarité.

D'une part, il s'agit de permettre un accès de tous à l'emploi. Cela passe par la lutte contre le chômage de longue durée, par la formation, mais aussi par l'accessibilité des offres d'emploi et l'accompagnement des personnes en recherche dans leurs démarches. Car, si les Lyonnaises et les Lyonnais ne sont pas tous égaux face à l'emploi, ils ne le sont certainement pas davantage face au chômage. La Ville de Lyon ne doit donc pas ménager ses efforts et conduire une politique d'emploi et d'insertion ambitieuse, qui met tous les acteurs autour de la table, mais surtout qui permettra à nos concitoyens d'avoir accès à un emploi et de s'inscrire dans un parcours professionnel émancipateur.

Cela se fait par le financement aux organismes œuvrant pour l'emploi. Cela passe également par le développement économique de notre commune, notamment par notre capacité à développer les emplois de demain, des emplois qui s'inscriront dans le paradigme de la transition écologique et sociale. À ce titre, je me réjouis de l'objectif inscrit dans la délibération d'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale, des métiers qui répondent aux besoins sociaux et environnementaux de notre territoire.

Notre majorité s'engage ainsi en faveur de l'emploi, bien loin du cliché décroissant qu'on nous assène trop souvent. La Ville de Lyon est à l'écoute du monde économique en mettant tous les acteurs autour de la table, cherchant les collaborations et les synergies sur son territoire.

Devant cette même assemblée, nous avons voté il y a quelques semaines l'adhésion de la Ville de Lyon à l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée. Je pense qu'il s'agit typiquement du type d'innovations dont le secteur de l'emploi a besoin et qui pourra à terme profiter à celles et ceux qui, trop éloignés de l'activité professionnelle, n'arrivent plus à réenclencher un parcours d'insertion.

Je pourrais citer aussi la délibération qui nous a été présentée en début d'après-midi et adoptée à l'unanimité s'agissant des crèches à vocation d'emploi et d'insertion professionnelle.

Pour les quartiers prioritaires, surreprésentés dans le nombre de demandeurs d'emploi, la réponse au chômage ne pourra être trouvée sans un traitement multifactoriel. Cela, nous le faisons en développant une politique de développement et d'émancipation de ces quartiers, en favorisant autant l'employabilité que le lien social ou l'éducation, et en promouvant la participation et la socialisation pour faire commune, pour donner un sentiment d'appartenance.

Alors, à travers les décisions prises ce jour sur cette délibération, la Ville de Lyon vient prendre toute sa part dans les dispositifs d'insertion-formation. Elle le fait consciente des enjeux en la matière, alors que d'autres partenaires, tels la collectivité régionale, pourtant chef de file sur cette compétence, elle a fait le choix inverse en économisant plus de 125 millions d'euros sur le dos des chômeurs sur le mandat régional en cours. Pire, des premières banderilles de programme électoral lancées pour la campagne des régionales, la majorité sortante, qui dispose dans cette assemblée de quelques courtisans, semble sortir l'artillerie lourde : coupure des aides régionales aux familles – je l'exprime ainsi – de délinquants juvéniles, telles les bourses régionales, les Pass Région ou les réductions sur les abonnements de transports en commun, tout ceci opéré après délation des maires des communes où résident ces fameux délinquants juvéniles. Bonjour l'ambiance !

À l'évidence, en matière d'émancipation, d'insertion et de formation, quand certains font le choix d'exclure, nous faisons le choix d'inclure.

Notre groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, continuera à s'engager en faveur d'une politique d'emploi aux réponses multifactorielles et évidemment votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Giraud.

Quelques mots en réponse aux questionnements de monsieur Lévy, que j'invite à écouter avec plus d'attention les réponses qui sont for-

mulées par les membres de mon exécutif.

D'abord, sur la délibération précédente, madame Augey a pris le temps de lister justement les acteurs de l'insertion qui prennent la gonette. Vous disiez, Monsieur Lévy, n'en avoir entendu aucun. Je les cite à nouveau pour mémoire : Solenciel, ENVIE Rhône, la Ressourcerie Solidarité Afrique, Epicentre, Mamaraude. Autant d'acteurs, me semble-t-il, de la solidarité et de l'insertion socioprofessionnelle.

Cette question est bien au cœur de nos préoccupations. J'espère que vous en êtes maintenant rassuré.

Concernant la jeunesse, là encore, je vous invite à ouvrir grand vos oreilles, Monsieur Lévy, puisque c'est bien une majorité à l'instar de celle que nous connaissons à la Ville de Lyon et à la Métropole qui a mis en place le RSJ. En matière d'actions concrètes, je crois que l'on peut simplement constater que cela en est une, puisque la Métropole a décidé de mettre en place un revenu de solidarité pour les jeunes que le gouvernement lui-même refuse de mettre en place, malgré le contexte de crise sanitaire que vous avez vous-même rappelé.

Monsieur Bosetti un peu plus tôt rappelait que nous augmentions de 30 % le nombre de stages destinés aux jeunes, que nous augmentions de 50 % les places en apprentissage, là encore une fois dédiés aux jeunes. Il me semble que les efforts sont d'ores et déjà concrets et qu'ils ne se résument pas à quelques élocubrations dans des groupes de travail. Bien au contraire, nous sommes déjà dans l'action. Cela a déjà été dit.

Et j'aimerais rappeler, mais sans nécessairement ici en faire une liste exhaustive toutes les initiatives que nous avons prises dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire, que ce soit la mise en place de dispositifs de tests directement à destination des étudiants pour nous assurer qu'ils avaient la possibilité de se faire dépister. C'est le travail de soutien auprès d'un certain nombre d'associations. Vous en avez cité une, je pourrais vous citer GAELIS, qui a déjà été citée dans un Conseil municipal, que nous avons pu soutenir ici à la Ville et à la Métropole, qui vient en aide également aux étudiants dans les universités.

Bref, la liste est assez longue des initiatives prises y compris au sein des arrondissements, qu'ils soient d'ailleurs de la majorité ou de l'opposition, à destination de la jeunesse au cours des derniers mois.

Je m'arrêterai là, mais je vous invite à écouter véritablement avec plus d'attention. Cela nous évitera de répéter et cela vous évitera surtout de répéter à chaque fois les mêmes questions. Cela nous fera tous gagner du temps collectivement. Je vous en remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Mme Augey ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/850 - Attribution d'une subvention d'un montant de 7916,16 euros à la Chambre d'Agriculture du Rhône pour financer son programme d'actions destinées à favoriser une alimentation de proximité pour les Lyonnais et approbation d'une convention

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Chapuis, c'est à vous.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Je suis très heureux que notre Conseil vote aujourd'hui cette convention avec la Chambre d'agriculture du Rhône.

D'abord, parce qu'il s'agit d'une première. Jusque-là, la Ville de Lyon avait tourné le dos à ses territoires nourriciers et ne s'était jamais souciée de ces derniers. À force de ne pas s'en soucier, le constat est simple, seulement 5 % de ce qui est produit autour de la Métropole de Lyon est consommé au sein de la Métropole de Lyon. Il nous faut inverser la tendance et pour cela travailler ensemble.

Ensuite, parce que cette convention souligne notre envie, notre ambition, celle de retisser du lien entre la ville et la campagne, pas simplement avec les crus du Beaujolais, mais avec l'ensemble du système alimentaire qui nous entoure.

Enfin, parce que, face aux nouveaux traités de libre-échange, nos producteurs et nos productrices ont besoin de la Ville pour résister, pour maintenir un système agricole solide, résilient, capable de nous nourrir.

Alors, certes, l'agriculture n'est pas une compétence municipale. Pour autant, la Ville possède de nombreux leviers pour agir dont quelques-uns sont inscrits dans cette convention.

D'abord, les marchés publics, dont celui de la restauration scolaire, ô combien symbolique, nous l'avons vu et nous avons fait le choix avec Stéphanie Léger de faire en sorte que ce nouveau marché profite à nos agriculteurs et nos agricultrices, les aide à avancer et leur assure une juste rémunération. C'est, par exemple, la commission tripartite qui sera créée et qui rassemblera la Ville de Lyon, le futur prestataire et les représentants et représentantes du secteur agricole. Indispensable pour mieux se comprendre et également pour assurer une planification agricole des besoins de la cantine.

Ensuite, la valorisation des producteurs et des productrices sur nos marchés avec pour ambition de mieux prendre en compte la vente directe, qui est source d'une rémunération juste pour eux et pour elles. Si Lyon peut s'enorgueillir d'accueillir 134 marchés, soit la plus forte de présence de marchés en France, il nous faut maintenant aller plus loin, donner plus de sens à nos étals, plus en adéquation avec la réalité agricole. Nous avançons avec Camille Augey et les associations de commerçants et de commerçantes, avec qui nous partageons la même envie.

Enfin, le devenir de la ferme Perraud, dernière ferme de Lyon, représente un point majeur pour nous, écologistes, car il nous paraît impensable de la laisser disparaître comme les derniers terrains agricoles présents sur Saint-Rambert que la majorité précédente a ouverts à la construction.

Lyon était autrefois une grande cité agricole. Nous avons le devoir de sauvegarder ce qui reste de ce riche passé. Je sais compter sur la Métropole et Jérémie Camus pour que l'agriculture reste une ressource sur notre territoire.

Vous l'aurez compris, l'alimentation ne se cantonnera pas à réaliser des fiches de recettes, mais ambitionne de travailler avec l'ensemble des partenaires qui constituent le système alimentaire lyonnais.

Je remercie à ce titre également Steven Vasselín, Julie Nublát-Faure, Sandrine Runel, Alexandre Chevalier, qui partagent cette envie de faire avancer la question de l'alimentation avec le territoire, ses acteurs et ses actrices, dans le cadre de leurs délégations, sans oublier les maires ruraux, avec qui nous avons commencé à travailler et qui partagent toutes et tous le même constat, l'agriculture est aujourd'hui face à de multiples difficultés (problèmes d'eau, renouvellement de la population agricole, réchauffement climatique, cession des fermes, etc.)

Lyon, avec ses marchés alimentaires, ses marchés publics, ses restaurants, sa restauration collective, son intégration dans les réseaux internationaux comme Délice et surtout la richesse de ses campagnes, et en partenariat avec Villeurbanne et la Métropole, a une vraie carte à jouer. Et, en réalité, qui mieux que Lyon pour porter cette voix ?

Nous avons commencé à nous mettre autour de la table si je peux le dire ainsi pour que notre alimentation profite aux acteurs et aux actrices de notre territoire. Aussi, je voudrais remercier sincèrement Gérard Bazin, Président de la Chambre d'agriculture, avec qui nous partageons les constats, mais également quelques solutions.

Pour les mettre en œuvre, il nous faut simplement travailler ensemble plutôt que d'être dos à dos. C'est l'objet de cette première convention, et je suis sûr qu'il y en aura d'autres, que je vous invite à voter.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chapuis.

Pour le groupe Progressistes et Républicaines, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur Chapuis,

Chers collègues,

Vous présentez, Monsieur l'Adjoint, aujourd'hui une subvention à la Chambre d'agriculture pour promouvoir l'agriculture biologique locale, notamment pour permettre un meilleur approvisionnement de la Ville de Lyon et diminuer entre autres la pollution due au transport des denrées.

Il s'agit là d'un projet que nous soutenons dans la suite des objectifs annoncés dans la stratégie alimentaire métropolitaine en 2017, pour résoudre notamment le fait, comme vous l'avez évoqué, que seulement 5 % des aliments consommés dans notre agglomération sont produits à moins de 50 kilomètres.

Néanmoins, nous sommes surpris d'après les grandes annonces du début de mandat sur les ambitions de la Ville en termes de proportion de l'alimentation locale et biologique, notamment dans les restaurants collectifs et scolaires, qu'elles ne se traduisent pas pour l'heure par une subvention qui serait plus importante.

Alors, vous venez de le dire, il y aura une suite. Nous verrons.

En effet, l'enjeu d'obtenir des plats 100 % bio et 50 % locaux, c'est-à-dire produits à moins de 50 kilomètres de Lyon d'après vos critères est un objectif ambitieux.

À l'heure où nous parlons, la filière locale n'est pas en mesure, et vous le savez, d'assurer les besoins d'une agglomération comme la nôtre en respectant ces objectifs. Elle doit donc être accompagnée, soutenue, dans une démarche de grande ampleur.

Si ces annonces peuvent inciter des agriculteurs à se lancer en ayant une certaine garantie de l'écoulement de leurs produits, cela ne sera pas suffisant pour rendre le virage significatif tant le chemin à parcourir est important.

Là encore, la Ville de Lyon doit réfléchir plus globalement et nouer le dialogue avec les partenaires institutionnels. La Chambre d'Agriculture du Rhône en est un premier, mais celles des départements voisins doivent, à notre avis, également être associées, de même que la Métropole, qui a déjà œuvré sur le soutien à l'agriculture locale sur le précédent mandat, ainsi que les conseillers départementaux concernés par ce rayon de 50 kilomètres, qui jouent un rôle de premier plan dans ce domaine, enfin, et bien évidemment, les coopératives et associations qui œuvrent au développement d'une agriculture de proximité, plus protectrice pour l'environnement.

Une piste de réflexion complémentaire serait de s'intéresser à l'agriculture urbaine, dont les exemples se multiplient dans le monde. Nous disposons désormais d'assez de retours et d'exemples sur le sujet pour en tirer des enseignements applicables sur notre agglomération. Des initiatives existent. Il serait dès lors intéressant de les associer elles aussi à l'accomplissement de ces objectifs.

Vous l'aurez compris, l'amélioration et la relocalisation de notre production agricole sont un vaste et nécessaire sujet pour préparer l'avenir. Elles nécessitent une fois de plus que l'ensemble des acteurs concernés unissent leurs efforts pour coconstruire une politique ambitieuse et soutenable.

Nous vous invitons donc à poursuivre et amplifier ce travail. Notre groupe soutient cette initiative.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Palomino.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Chucherat, c'est à vous pour 5 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Sur cette délibération, nous attendions, nous espérions même, une offensive de grande ampleur pour la promotion d'une alimentation de qualité et de proximité, car, sur ce sujet sensible entre tous, de la santé de nos concitoyens, nous étions prêts à cheminer à vos côtés, prêts à faire exceptionnellement fi de nos réserves accoutumées sur vos options budgétaires, estimant même comme dérisoire au regard des attentes et des enjeux l'investissement de 7916 euros en direction de la Chambre d'agriculture du Rhône, visant à favoriser le dialogue ville-campagne.

Que de promesses faites aux Lyonnais lors de la campagne s'agissant de circuits de proximité alimentaires ! Je vous cite : « Objectif numéro 1, Lyon, capitale de l'agriculture, s'appuiera sur la richesse de l'agriculture et de l'alimentation régionale pour développer le bien manger bio et local du champ à l'assiette. » Mais quelle peau de chagrin vous nous présentez là au tout début de votre mandat !

Pour aider au changement des habitudes de consommation de nos concitoyens en faveur d'une nourriture bio et locale, il va falloir autre chose que ce catalogue d'incitations et de consignes moralisatrices éculées et, pour commencer, il faudra y consacrer davantage de moyens.

Ce programme de réforme de l'approvisionnement alimentaire, tragiquement réduit à la portion congrue de cette modeste subvention, est bien peu inspiré.

Notre groupe pense qu'en matière de politique alimentaire et de circuit court, il est nécessaire d'accompagner les changements de comportement de nos concitoyens en faveur d'une nourriture plus saine et surtout locale.

Nous avons initié un certain nombre d'actions dans ce sens et nous comptons sur vous pour poursuivre les projets et évidemment les amplifier. Enjeu économique, sanitaire, social et environnemental et surtout enjeu majeur de civilisation, le plan alimentation santé devait signer la crédibilité transgénérationnelle de la politique municipale. Il exige le développement en urgence de filières d'agriculture locale et de proximité, qui, pour la plupart, existent déjà.

La Chambre d'agriculture insiste à raison sur nos productions agricoles diversifiées en viticulture (Beaujolais, Coteaux du Lyonnais, Côte-Rôtie, Condrieux), en production laitière, deuxième activité du département, en élevages quatrains et bovins, au cœur des Monts du Beaujolais, en arboriculture, en maraîchage et horticulture, en grandes cultures céréalières au sud de Lyon. Notre département est aussi le premier producteur français de cerises et de framboises.

Dès lors s'imposent à nous, écologistes de bon sens, le souhait pour notre Ville d'une politique volontariste s'efforçant de tirer tout le profit possible des ressources locales d'une richesse exceptionnelle, une politique soucieuse d'équilibre et pragmatique pour des Lyonnais consommateurs éclairés et exigeants, rendus accros à leur exceptionnel patrimoine gastronomique et culturel au sens premier du terme.

Pour toutes ces raisons, et même si nous soutenons le partenariat avec la Chambre d'Agriculture, nous estimons largement insuffisante votre ambition pour une cause si cruciale et si noble. Nul doute qu'à ce rythme, votre projet échouera à installer durablement cet écosystème vertueux auquel aspirent les Lyonnais et les agriculteurs du territoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Léger, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Je salue via cette délibération ce début de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône, une première convention, une première subvention, mais une première tout court en fait pour la Ville de Lyon et je m'en étonne, Mesdames et Messieurs les élus.

En effet, je me rappelle que certains d'entre vous se sont précipités auprès des agriculteurs devant les grilles de l'Hôtel de Ville en février dernier, mais de quel réel soutien vous vous vantiez alors ? Des sourires, des poignées de main ?

Depuis notre arrivée en juillet dernier, Gautier Chapuis, conseiller délégué à l'Alimentation locale et la sécurité alimentaire, a rencontré à plusieurs reprises la Chambre d'agriculture et les syndicats agricoles. Monsieur le Maire et moi-même, nous les avons également rencontrés.

Il s'agit non seulement d'un changement de méthode, mais nous posons ainsi une vraie considération au monde agricole, une considération de son rôle essentiel dans notre alimentation, dans notre économie, dans la richesse de nos territoires, dans la transition écologique.

En tant qu'Adjointe à l'Éducation, je salue le travail entamé avec la Chambre d'agriculture du Rhône sur le futur marché de la restauration scolaire. Mais, au-delà, dans le cadre de notre nouveau projet éducatif, nous souhaitons tisser un lien entre les élèves lyonnais et les agriculteurs locaux, donner à voir, à rencontrer ce passage des champs à nos assiettes dont parlait monsieur Chucherat, à amener nos enfants au plus près d'une agriculture responsable, une agriculture qui les nourrit, à assister et à appréhender le travail des éleveurs, des céréaliers, des viticulteurs, leurs conditions de travail souvent très difficiles pour une grande majorité d'entre eux, à amener les élèves lyonnais à appréhender des enjeux qui ne se jouent pas seulement dans les coteaux du Beaujolais ou dans la Bresse, mais à des milliers de kilomètres d'ici, par exemple par le déboisement de la forêt amazonienne pour faire pousser ce soja qui nourrit certaines de nos bêtes ou à la Commission européenne à Bruxelles, qui élabore une PAC toujours moins juste, moins équilibrée, pour nos paysans, une PAC productiviste et qui pose les bases de traités commer-

ciaux dévastateurs, enrichissant les grands groupes alimentaires, dégradant les ressources naturelles et diminuant le nombre d'agriculteurs.

Notre projet éducatif aura à cœur et pour objectif de valoriser ces agriculteurs, ces agricultrices, ces femmes, ces hommes, notre agriculture et peut-être, je l'espère, proposer des vocations à certains de nos élèves. Cette délibération s'inscrit dans ce travail. Je vous invite à la voter favorablement.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Nous sommes donc en soutien de la Chambre d'agriculture. Je vous remercie, Monsieur Chapuis.

2021/751 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 1^{re} phase

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté)

2021/851 - Lancement de l'opération n° 60024670 « Plan de remplacement et d'équipement de supports d'illuminations et pavoisements - filins » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00014

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté)

2021/852 - Lancement de l'opération n° 60021876 « Kiosques - Travaux du propriétaire 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20014

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté)

2021/793 - Approbation des modalités de participation au projet européen LAIPS (Light Art in the Public Spaces) et autorisation de signer la convention - Rectificatif

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention.

Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents.

Ces rapports, je le précise, ont reçu un avis favorable de la Commission.

Comme à l'accoutumée, les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à le signaler en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

2021/742 - Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un logement situé à Lyon - EI 03388 - au profit de l'association Le MAS, pour l'accueil de femmes victimes de violences

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Transition écologique et mobilités. Pour ce premier rapport, Monsieur Godinot, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Pour ce premier rapport, il s'agit de la mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un logement situé à Lyon dans le 3^e arrondissement au profit de l'association Le MAS. Il s'agit d'héberger à titre temporaire des femmes victimes de violences.

Je vous propose d'adopter ce rapport, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel, c'est à vous.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Je souhaitais m'exprimer sur cette délibération portant sur l'attribution à titre gracieux d'un logement détenu par la Ville pour l'association Le MAS et, comme l'a rappelé Monsieur l'Adjoint, au profit de femmes victimes de violences.

L'année 2020 a été notamment marquée par une actualité dense en matière de violences conjugales et intrafamiliales plus largement. À ce stade, c'est un poncif que de rappeler les effets délétères qu'ont eus les mesures de confinement sur la situation des femmes victimes de violences, qui se sont retrouvées confinées avec leur agresseur.

À l'issue de cette crise, je me réjouis cependant d'une maigre victoire, celle d'avoir fait sortir encore un peu plus la question des violences intraconjugales de la sphère privée pour en faire un problème public à part entière. C'est certes une mince consolation quand on pense aux 56 femmes tuées par leurs partenaires ou ex-partenaires, mais parler et débattre de ce problème, c'est le faire exister et pouvoir agir.

Pour lutter contre le fléau des violences intrafamiliales, la Ville de Lyon doit se reposer sur les acteurs de terrain qui, au quotidien, portent assistance aux femmes dans une situation inacceptable. C'est bien l'objectif de cette association qui accueille et informe les victimes dans un accompagnement pluriel, à la fois juridique, mais également social et psychologique. Parmi les publics cibles, il y a bien sûr les femmes, qui, au

sein de leur propre foyer, subissent la violence de leur conjoint ou ex-conjoint.

Par cette délibération, la Ville de Lyon met à disposition un de ses logements afin d'accueillir une femme contrainte de quitter le sien et dans lequel elle a surtout subi des sévices.

Cette délibération s'inscrit bien sûr dans le cadre plus large d'un renforcement de la politique lyonnaise de lutte contre les violences intrafamiliales et pour une égalité réelle. Nous nous y engageons pleinement.

Face à ces violences, nous avons la responsabilité d'agir et de proposer des solutions nouvelles. Je mentionnerai par exemple l'installation du village de tiny houses dans le 9^e arrondissement, mis en place par la Métropole de Lyon et qui vise à accueillir des femmes en situation de grande précarité avec des enfants de moins de 3 ans. C'est surtout un moyen efficace de rompre avec la fatalité qui est propre à ce type de violences et d'extraire ces femmes d'un environnement toxique.

Aujourd'hui, il est impérieusement nécessaire de continuer notre action, car la crise sanitaire est aussi statistique en ce qu'elle a invisibilisé bon nombre de ces situations de violences, déjà imprévisibles par nature car ayant cours dans la sphère privée. La fermeture des écoles, typiquement, a engendré une baisse importante du nombre d'informations préoccupantes, dont beaucoup sont issues des équipes pédagogiques. De manière générale, la plupart des acteurs s'accordent à dire avoir reçu moins de signalements et de sollicitations au cours de l'année 2020.

Aussi, je suis heureuse de constater que la Ville de Lyon renouvelle son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Notre groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, continuera à s'engager pour faire progresser la cause des femmes et votera naturellement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/771 - Cimetière de Loyasse - Construction d'un ossuaire - Création d'équipements cinéraires - Opération n° 05070530 - 43 rue du Cardinal Gerlier, 69005 Lyon - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3, programme n° 00012

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Godinot, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Pour le rapport 771, il s'agit de construire un ossuaire en sous-sol, enterré, dans le cimetière de Loyasse, pour un montant de 2,5 millions d'euros. Monsieur le Maire, cette construction d'un ossuaire répond à une obligation réglementaire de regrouper les ossements des concessions arrivées à échéance.

La Commission a émis un avis favorable. Je vous propose donc de l'adopter.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliot, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à vous préciser que mon intervention, comme il y avait plusieurs délibérations sur le cimetière de Loyasse, fait plus rapport à la 821 sur la renaturation. Ce n'est pas très grave. C'est, de toute façon, le même lieu.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mesdames, Messieurs les élus,

Nous sommes ravis de voter aujourd'hui cette délibération, relative à la renaturation du cimetière de Loyasse. L'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires en 2017 avait été assez compliqué à gérer. Malgré un affichage explicatif, les visiteurs, particulièrement les personnes âgées, ne comprenaient pas de voir les allées envahies par la végétation et nous reprochaient le mauvais entretien du cimetière de Loyasse. Nous ne faisons pourtant que revenir à ce qui se faisait encore au siècle dernier quand les allées des cimetières étaient enherbées. Beaucoup de plaintes donc et pas assez de moyens à la Direction des cimetières pour entretenir à minima en désherbant à la main.

Nous voterons donc favorablement cette délibération qui donne les moyens à cette ambition partagée.

En revanche, nous restons très dubitatifs quant à la création d'une ferme pédagogique sur la réserve du cimetière de Loyasse, située en contrebas des sépultures, et pour cause. Les sols des cimetières sont extrêmement pollués par le plomb ou par le vernis des cercueils, par le formol, très corrosif, utilisé en thanatopraxie (70 % des corps sont embaumés aujourd'hui), par les médicaments et antibiotiques contenus dans les corps de la majeure partie des défunts, par les résidus des pesticides utilisés jusqu'en 2017. Bref, les légumes bio ne sont pas près de pousser à cet endroit-là.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/775 - ZAC Mermoz Sud - Relocalisation provisoire du groupe scolaire Pasteur à l'école Olympe de Gougues - 209 avenue Général Frère - 69008 Lyon - Opération n° 08009529 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, je vous cède la parole pour le rapport suivant.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Pour ce rapport numéro 775, il s'agit d'autoriser l'opération de relocalisation provisoire du groupe scolaire Pasteur, qui va bénéficier d'une démolition-reconstruction à l'école Olympe de Gougues dans le 8^e arrondissement. Il s'agit d'une opération d'un montant de 2,35 millions d'euros.

Le projet a été adopté par la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 2 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

En introduction, j'aimerais revenir sur vos propos de tout à l'heure pour vous rappeler que, dans la vraie vie, et non pas dans un monde imaginaire, le RSA Jeunes qui a été présenté par la Métropole n'est pas un RSA Jeunes, mais une Garantie Jeunes améliorée. En cette période, faire de l'électoratisme sur la situation des plus précaires n'est pas forcément de bon aloi.

Par ailleurs, vous avez évoqué la situation et l'accompagnement aux plus précaires. Comme je l'ai dit dans mon introduction, il faut également écouter, à un moment donné, il y a également un accompagnement qui est nécessaire sur les jobs d'été. Vous en avez tenu compte. Sur l'accompagnement des stages, c'est important, c'est nécessaire, mais c'est la moindre des choses. Dans cette situation compliquée, le scandale aurait été justement de ne pas accompagner les jeunes de notre Ville.

Sur les politiques d'emploi, vous jouez au pompier pyromane avec une politique qui consiste à n'avoir aucune action vis-à-vis du monde économique.

L'action sur la French Tech, nous en avons parlé tout à l'heure, et un certain nombre de discours qui consistent à décourager les entreprises et, à côté de cela, en effet, voir la situation des jeunes, notamment dans nos quartiers, être de plus en plus compliquée.

Je voulais quand même revenir en introduction sur ces propos.

En ce qui concerne l'école Pasteur, comme cela a été évoqué, c'est en effet le déménagement en attendant la démolition de l'école Pasteur vers l'école Olympe de Gougues pour la rentrée 2022 et, lorsque l'école Pasteur sera terminée, de l'école Olympe de Gougues vers l'école Pasteur.

Ce qui nous a un peu surpris dans cette action, c'est que, finalement, il y aura un grand nombre d'investissements et c'est une bonne chose pour accueillir l'école Pasteur au sein des locaux de l'école Olympe de Gougues, mais, finalement, puisque, dans votre PPI, il est indiqué que vous allez démolir l'école Olympe de Gougues, ces investissements seront démolis ou détruits.

En Conseil d'arrondissement, il nous a été expliqué que ce serait réutilisé par la suite, mais nous aimerions avoir une copie des études qui permettent finalement de contredire votre PPI. Ce n'est pas clair. Nous aimerions comprendre. Cela ne doit pas être clair non plus pour les habitants. Si nous pouvions avoir la communication de ces études, ainsi que, comme un de vos adjoints l'a évoqué précédemment, concernant l'école Kennedy, où, a priori, les opérateurs aussi bien du quartier, que les conseils d'école ne voient rien venir ni un calendrier ni quoi que ce soit. Ce serait particulièrement utile.

L'autre conséquence de cette action menée sur l'école Pasteur, c'est le départ d'Ébulliscience, pas tout à fait le départ puisque vous avez enfin trouvé une solution pour les Ateliers d'été au sein de l'école Jean Giono, mais cette structure, qui était dans le 8^e arrondissement depuis un certain nombre d'années, le temps de cette démolition-reconstruction, c'est-à-dire au minimum pour 4 à 5 ans, partirait a priori dans le 5^e arrondissement, bien loin du 8^e. C'est dommage, c'est important, surtout qu'il y a eu de grandes déclarations, assez dithyrambiques, en octobre de l'année dernière lorsque nous avons voté la convention et pour rappeler leur participation et leur action importante notamment en quartiers Politique de la Ville. C'est un point que nous regrettons, que vous n'avez pas créé les conditions pour qu'Ébulliscience, le temps de cette transition, puisse rester en quartier Politique de la Ville.

Finalement, vous voyez, c'est la conséquence de votre abandon sur l'éducation populaire quand vous l'avez annoncé sur la PPI. Le fait que vous ne créiez pas de structure commune sur le quartier de Mermoz ne libère pas les locaux du Centre social, là où vous auriez pu installer Ébulliscience avec d'ailleurs un autre projet autour du numérique, qui est particulièrement important.

Vous voyez, finalement, ce sont un certain nombre de conséquences par dominos. Voilà ce que je voulais vous indiquer, Monsieur le Maire, vous faire cette demande, mais que nous vous formulerons également par écrit concernant les études et d'avoir une lecture un peu plus claire des travaux sur ces groupes scolaires.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Madame Léger, puisqu'il est question d'éducation, je vous cède la parole.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

J'attends votre courrier, Monsieur Lévy, pour les études, sachant que, que ce soit pour l'école Pasteur ou l'école Kennedy, lorsque nous aurons des EPAD avancées, nous consulterons, nous présenterons à tous les acteurs, que ce soit les équipes éducatives, les centres sociaux, les MJC concernées, etc., l'avancée des travaux. Nous les ferons participer. Je réfute donc quelque peu vos affirmations sur ce qui se passe dans le 8^e. Nous sommes très attentifs à ce qui se passe à la fois sur l'école Pasteur et à son relogement sur l'école Olympe de Gougues.

Quant à l'association Ébulliscience, j'ai fait des grands discours qui étaient tout à fait justifiés, parce qu'il existe une réelle qualité de travail de cette association. Il a fallu que nous consulions une partie de ses activités dans le 5^e pour les classes sciences, mais elle reste toujours hébergée sur le 8^e dans des locaux de l'école Giono, un centre de loisirs. Je tiens également à indiquer qu'elle est toujours implantée dans le 8^e via la Cité éducative avec le collège Longchambon. Elle n'a donc pas perdu son assise territoriale du 8^e, seulement nous avons dû lui trouver des locaux suffisamment grands, sur lesquels nous pouvons faire des aménagements, puisque ce sont des classes scientifiques. Champvert dans le 5^e arrondissement permettait ce genre d'aménagements structurants pour l'association.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

Un petit mot de complément sur la réponse de Monsieur Lévy à ma réponse.

Vous m'aviez interrogé, Monsieur Lévy, sur la mobilisation de la Ville et la mienne sur la jeunesse. Je vous ai donc répondu sur la jeunesse, il n'y a pas d'électoratisme derrière tout cela. D'ailleurs, pour vous rassurer, seulement 18 personnes sont actuellement connectées sur YouTube qui suivent le Conseil municipal. S'il y avait une arrière-pensée électoraliste de ma part, je pense qu'elle serait tout simplement tombée à plat.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/823 - Lyon 4^e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie des biens de l'internat Adolphe Favre sis 86 rue Chazière, consentie à l'association la Ferme de la Croix-Rousse, pour permettre le développement et la mise en œuvre du projet de ferme d'animation pédagogique de la Croix-Rousse - EI 04 029

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Godinot, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Dans ce rapport numéro 823, il vous est proposé d'adopter la mise à disposition gratuite d'une partie des biens de l'Internat Favre situé dans le 4^e arrondissement. Il s'agit d'un ancien terrain de football et de bâtiments techniques (d'anciens hangars) pour permettre de conduire le projet pédagogique de la Ferme de la Croix-Rousse.

Ce projet s'était quelque peu enlisé en fin de mandat précédent. Je tiens à remercier tout particulièrement la Direction centrale de l'Immobilier qui a été dans une position inconfortable vis-à-vis de l'association, qui s'impatientait de l'absence de décision politique sur ce dossier à juste titre.

Le projet a reçu un avis favorable de la Commission et je vous invite donc à l'adopter.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Chevalier, c'est à vous pour 4 minutes.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je tiens d'abord à saluer l'ensemble des citoyens engagés sur ce beau projet, en particulier la récente Présidente sortante de l'association, Dominique Gilles.

Ce projet citoyen, né d'une discussion au sein d'un conseil de quartier de la Croix-Rousse, a vu officiellement le jour le 22 mai 2017, date de la création de l'association la Ferme de la Croix-Rousse.

Pour rappel, après la signature d'une première convention d'occupation annuelle du parc de l'Internat Favre avec la Ville de Lyon en 2018, l'association a pu ainsi démontrer la pertinence de son projet auprès des familles du quartier, des jeunes de l'Internat, des écoles du quartier, des aînés de nos résidences autonomie de la Croix-Rousse et bien d'autres encore.

Avec cette expérimentation au bilan positif, la Ville de Lyon n'avait aucune raison de ne pas donner à l'association les moyens de poursuivre son projet. Nous sommes en 2019, la crise entre les clans du Maire Collomb et du Président-Maire Kimelfeld a démarré. Le fonctionnement démocratique de nos institutions n'est plus, place à la guerre et aux petites manœuvres politiques.

Que nous révélait alors cette passe d'armes entre anciens amis ? Nos prédécesseurs n'avaient que peu d'estime pour l'engagement citoyen, prêts à sacrifier l'intérêt collectif à la faveur des intérêts personnels. Le non-respect de la loi PML permettait de surveiller, punir et écarter. Le clan Kimelfeld le découvrirait enfin, alors que notre collègue Nathalie Perrin-Gilbert, alors Maire du 1^{er} arrondissement, était victime de ces pratiques de confiscation depuis le début de son mandat.

Finalement, c'est un projet citoyen innovant, s'inscrivant dans une dynamique locale, qui se voyait donc mis à l'arrêt pour alimenter les conflits de quelques-uns.

Pourquoi revenir aujourd'hui sur ce triste épisode de notre collectivité ?

D'abord, nous rappeler nos devoirs et responsabilités d'élus.

Ensuite, nous engager à élargir les inventaires des équipements pour faire vivre la démocratie locale et peut-être au plus près des réalités des citoyens comme le rappelait mon collègue Laurent Bosetti.

Doit-on rappeler à Monsieur Collomb que, lasse de ses dérives autoritaires, sa propre majorité allait à son tour un peu plus tard se détourner de lui et provoquer un schisme historique entraînant la chute d'un empire que certains croyaient pourtant indépassable ?

Doit-on rappeler également à notre opposition de droite, victime de syndrome de Stockholm hier, et qui nous accuse des pires maux aujourd'hui, que les marges de manœuvre et les compétences des Maires d'arrondissement ne cessent de s'étendre ?

Cette convention permet donc à la Ferme de reprendre une activité pérenne avec le soutien politique qu'elle mérite.

Notre groupe regrette cependant que le stade de football utilisé par les enfants de l'Internat n'ait pas été réservé à son usage initial et que la Ferme de la Croix-Rousse puisse l'utiliser pour ses activités.

Malgré cela, les élus Lyon en Commun sont bien entendu favorables à l'adoption de cette convention. Cette délibération prouve une fois de plus que la volonté politique permet de débloquer rapidement des situations que l'on nous disait complexes et inextricables.

Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Zinck, Maire du 4^e.

M. ZINCK Rémi, Maire du 4^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La Ferme de la Croix-Rousse est un projet porté, cela vient d'être dit, dès 2014 par le conseil de quartier Ouest du 4^e arrondissement.

Il aura fallu beaucoup d'énergie et de ténacité à une belle équipe de bénévoles pour qu'enfin, au terme de près de 7 années, cette structure puisse fonctionner dans le respect des règles de droit.

Je profite de mon intervention pour également remercier publiquement mon 2^e Adjoint, Monsieur Samuel Mecklenburg, pour avoir contribué à rétablir les liens altérés entre cette association et les services de la Ville.

On ne peut que se féliciter dans un arrondissement dense, marqué dans son urbanisme par l'industrie du XIX^e siècle, d'un projet pédagogique visant à valoriser un espace de nature en ville, en sensibilisant la population au respect du vivant, au rythme des saisons, à une citoyenneté active.

Loin des polémiques passées, la Ferme a maintenant un avenir, celui de former les enfants des écoles du quartier, celui de proposer des animations à une population en quête de nature dans un environnement convivial et pédagogique. Notre rôle est maintenant de l'accompagner et de lui donner les moyens nécessaires à son développement.

Comme cela vient d'être dit, la Ferme côtoie également dans son usage des enfants de l'Internat Favre. Elle est à proximité d'autres équipements sportifs. Bien entendu, en toute intelligence, et ses responsables l'ont à cœur, elle saura intégrer dans son biotope celles et ceux qui, également, ont besoin d'un environnement de qualité pour s'épanouir.

Les Croix-Roussiennes et les Croix-Roussiens dont je me fais le porte-parole aujourd'hui en tant que Maire d'arrondissement vous demandent d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Zinck.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/838 - Opération n° 01047814 « Hôtel de Ville - Plan patrimoine » - Lancement d'une partie de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 2008

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, je vous cède de nouveau la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit maintenant du rapport numéro 838 sur l'ouverture de la ligne de crédits « Hôtel de Ville - Plan patrimoine ».

Ce rapport prévoit l'ouverture d'opérations individualisées de 10 millions d'euros votés à la PPI à hauteur de 1 million d'euros.

Vous connaissez tous bien sûr l'Hôtel de Ville, qui est à la fois le lieu de travail de plus de 300 agents et un superbe monument historique.

La dernière tranche de travaux de grande ampleur dans ce bâtiment date de 2008 avec la réfection de la couverture des quatre pavillons d'angle pour 5,5 millions d'euros.

D'autres travaux de restauration et de gros entretien ont eu lieu depuis, comme la réfection des grilles, des mises aux normes électriques, la rénovation des éclairages, du système de froid et de ventilation, pour des montants de plus de 3,3 millions d'euros.

Néanmoins, le bâtiment est très important et les besoins de rénovation ont été estimés à près de 25 millions d'euros, qu'il s'agisse de la pose de doubles fenêtres, de travaux de couverture du reste de la toiture, d'isolation des combles, qui ne sont pas isolés, ou d'aménagements intérieurs, sans compter tous les travaux de conservation des peintures et boiseries de ce monument classé.

La tranche que nous avons votée à la PPI de 10 millions devra donc être priorisée par des études que nous lançons dès maintenant. J'invite donc tous les élus à prendre conscience qu'elle ne permettra pas de couvrir l'intégralité de tous les travaux souhaitables.

Pour gagner du temps, je me permets de faire le lien entre ce projet de rénovation de l'Hôtel de Ville et deux autres rapports sur lesquels il n'y a pas de demande de prise de parole, ceux de l'Annexe de l'Hôtel de Ville et du Quadrilatère, qui sont deux autres sites administratifs majeurs

de la Ville de Lyon.

Nous ouvrons en effet aujourd'hui les opérations individualisées de la PPI pour deux fois 500 000 euros sur ces deux bâtiments.

Pour chacun de ces sites, nous aurons à cœur d'améliorer les conditions de travail des agents et notamment de mieux traiter les enjeux de qualité de l'air intérieur et de confort d'été de ces sites, qui sont tous signalés comme subissant de fortes surchauffes d'été qui pénalisent largement les occupants.

Ces trois rapports ont reçu un avis favorable de la Commission et je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Billard, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BILLARD Romain : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Bâtiment classé au titre des monuments historiques depuis 1886, notre Hôtel de Ville est un symbole architectural et administratif de notre cité, mais aussi un lieu de travail, comme l'a dit Monsieur Godinot, et un lieu de réception.

Il est évident que l'état d'un hôtel de ville est le reflet de la commune. Il est donc primordial de veiller à son bon état.

Lors des travaux de 2008 sur les toitures et les quatre pavillons d'angle, tous les Lyonnais et les touristes avaient pu s'émerveiller du rendu vernis et doré bluffant, visible depuis de nombreuses perspectives et depuis nos collines.

Entre la place des Terreaux et la place de la Comédie qui ont été rénovées sous le précédent mandat, l'Hôtel de Ville nécessite en effet de nouveau des travaux d'envergure, notamment le ravalement de ses façades.

Nous pensons que ce chantier titanesque qui s'annonce est aussi une opportunité pour rapprocher les Lyonnais de leur Mairie et de la vie publique au travers du prisme de ce bâtiment remarquable, qui est plus qu'une architecture, mais aussi histoire passée, présente et future de Lyon et de ses habitants.

Je profite aussi de cette délibération pour mettre en avant que la restauration de l'Hôtel de Ville doit s'accompagner d'une requalification, d'une mise en valeur et d'une sécurisation des rues et intersections qui l'encadrent, notamment la rue Joseph Serlin et la rue du Puits Gaillot.

On se souvient tous du drame qui avait coûté la vie à Johanna, lycéenne de 15 ans en 2019. Ces deux rues, ainsi que les rues secondaires du Bas des Pentès, ne sont pas à la hauteur de ce bâtiment qui doit retranscrire esthétique, ordre, bien-être et fierté. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

Lieu de nombreux flux, souvent désordonnés, il est souvent perçu par les Lyonnais et les touristes comme insécure, sale et bricolé. Les caquettes en bois sur les marches de l'Opéra de Lyon ou les affichages sauvages après manifestations en sont des exemples.

Néanmoins, cette première tranche est la bienvenue et nous la soutenons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Billard.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/868 - Lancement de l'opération 60051002 «Véhicules LAPI» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4, programme 00012

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Lungenstrass, je vous cède la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Le projet de délibération que nous vous proposons concerne une autorisation de programme pour pouvoir utiliser les fonds programmés à la PPI pour la mise en place de systèmes de lecture automatique de plaques d'immatriculation, autrement dits LAPI, pour le contrôle du stationnement payant.

Revenons rapidement sur le constat que nous faisons sur le stationnement payant à la Ville de Lyon. Nous avons un peu plus de 80 000 places de stationnement automobile à Lyon dont environ 50 % réglementées payantes aujourd'hui pour une meilleure rotation des places en somme. Un effectif de 90 agents de surveillance de la voie publique est disponible au sein du service de contrôle pour les actions liées au contrôle du stationnement payant, mais aussi gênant ou encore les mises en fourrière.

Malheureusement, le respect du stationnement payant est extrêmement faible dans notre ville. Si les abonnés résidents paient dans 90 % des cas, les visiteurs, donc les personnes stationnant de manière occasionnelle, ne paient que dans 20 % des cas. Autrement dit, bien plus des trois quarts ne paient pas à l'horodateur ou via l'application. J'ai pu présenter ces données en Commission. Malheureusement, aucun arrondissement ne dépasse les 23 % de taux de respect.

Il s'agit d'une situation généralisée avec une tendance à la dégradation ces dernières années et loin des taux de respect des autres grandes villes françaises.

Je rappelle que les forfaits post-stationnement sont reversés par le biais de l'État à la Métropole de Lyon, coûts de fonctionnement de la Ville déduits.

Dans le cadre de la transition des mobilités que nous engageons pour décarboner le secteur des transports et faciliter la non-possession d'une voiture, mais tout simplement aussi pour faire respecter la réglementation locale, il nous paraît essentiel d'agir et donc de pouvoir améliorer le travail des ASVP. Pour cela, nous souhaitons investir dans un système qui a fait ses preuves dans d'autres villes françaises ou européennes.

Les systèmes LAPI sont installés sur des véhicules pilotés par un binôme d'agents et parcourent la ville en analysant les plaques d'immatriculation en lien avec le système centralisé de gestion du stationnement. Cela permet d'assister par ordinateur les agents pour ensuite traiter d'une manière plus optimale la verbalisation des véhicules mal garés.

Nous pourrions donc investir dans plusieurs véhicules équipés pour une mise en œuvre, je l'espère, d'ici début 2022 pour les premiers.

Assistés par ces systèmes, si les premières évaluations sont concluantes, cela nous permettra à terme de libérer du temps aux agents sur le terrain pour leur permettre de davantage s'occuper du stationnement gênant et très gênant, comme le sont par exemple les véhicules garés sur aires de livraison, trottoirs, aménagements cyclables ou autres.

Vous l'aurez compris, ce système nous permettra à la fois de faciliter le travail des agents et de nous donner les moyens pour augmenter par ce biais et d'autres le taux de respect du stationnement payant.

Je tiens ici à remercier tout particulièrement les agents du service de contrôle du stationnement pour le travail qu'ils effectuent au quotidien et les saluer pour la pédagogie qui est la leur. Nous avons encore pu le voir avec mon collègue Mohamed Chihi cette semaine, lorsque nous les avons accompagnés sur un parcours.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de donner un avis favorable à cette autorisation de programme.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lungenstrass.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliot, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,
Monsieur l'Adjoint,
Mesdames, Messieurs les élus,

Je tenais à vous exprimer ma surprise quant à l'entrain avec lequel on nous a présenté ce rapport en Commission. En effet, il s'agit ici de nous proposer d'approuver la mise en place de véhicules LAPLI, comme vous l'avez expliqué précédemment, voitures équipées d'un système de lecture et d'enregistrement automatisé de plaques d'immatriculation pour renforcer le contrôle des zones de stationnement payant.

Or, depuis le début du mandat, nous n'avons pu que constater à quel point de nombreux membres de votre majorité étaient opposés à tout système de vidéosurveillance, vidéoverbalisation ou enregistrement de données personnelles. Il s'agit pourtant ici d'un dispositif d'enregistrement transporté par de nouvelles voitures qui plus est.

Néanmoins, nous considérons cette initiative avec intérêt. Elle permettra à nos ASVP, comme vous l'avez dit tout à l'heure, de renforcer leur action pour lutter contre le stationnement sauvage et le respect des zones de stationnement payant, une mission importante pour lutter contre les comportements problématiques et favoriser l'accès à notre ville.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver, c'est à vous pour 5 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Je ne vais pas être très long et je vais rejoindre les propos prononcés à l'instant par madame Gailliot.

Il faut reconnaître que nous avons un peu de mal à vous comprendre, parce que, pour lutter contre la délinquance et les voyous, vous êtes contre la vidéoprotection et les caméras. En revanche, quand c'est pour lutter contre les automobilistes, vous êtes pour. Cela a justement été rappelé. C'est la même technologie, ce sont des vidéos. Après, c'est moi, comme l'a rappelé monsieur Chihi, qui envoie des signes aux délinquants et aux rodéomen. Vous voyez bien le ridicule dans lequel vous vous enfermez.

Je peux juste rappeler ici les propos tenus en Conseil du 9^e arrondissement et l'hostilité aux caméras. C'était : « La vidéo nuit à la tranquillité des Lyonnais. » Je regrette que les seules infractions qui vous préoccupent soient celles liées au stationnement et aux automobilistes.

Vous allez verbaliser plus efficacement et, dans le même temps, vous supprimez un nombre considérable de places de parking. Avec vos amis de la Métropole, vous n'avez pas trouvé de meilleur prétexte qu'une gare de covoiturage pour supprimer des places, un équipement que Raymond Barre aurait pu créer de 95 à 2001, car cela devait être à la mode à l'époque. Aujourd'hui, pour votre information, nous utilisons des applications sur des smartphones pour utiliser du covoiturage. Donc, Monsieur Doucet, une gare de covoiturage au milieu d'une voie express avec 50 000 véhicules jour dans les deux sens, vous pouvez mesurer le ridicule de cet aménagement et peut-être soyez plus honnête. Dites aux Lyonnais : « On supprime des places. »

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(MM. Hernandez et Sécheresse votent contre.)

(Abstention de MM. Collomb et Cucherat.)

(Le groupe Lyon en commun ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/739 - Lyon 8^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit de locaux sis 56, 58 cours Albert Thomas - EI 8255 - Au profit de l'association Les Restaurants du Cœur

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2021/740 - Lyon 7^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit de locaux sis 207, rue Marcel Mérieux - EI 07239 - Au profit de l'association Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Rhône (siège : 6-12 espace Henry Vallée - Lyon 7^e)

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2021/741 - Lyon 3^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit de locaux sis au 259-261 rue Paul Bert - EI 03321 - Au profit de l'association LAHSO, pour le CHRS La Charade

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2021/748 - Lancement de l'opération n° 60026004 «Accompagnement du plan de végétalisation sur les installations d'éclairage 2021-2026» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00013

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2021/749 - Lancement de l'opération n° 60026003 «Rénovation de l'éclairage des bas ports du Rhône 2021-2026» à Lyon 6e, 3e et 7e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2021/772 - Travaux d'entretien sur les grandes serres du Parc de la Tête d'Or - place Général Leclerc 69006 Lyon - Opération n° 06016701 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de

programme n° 2015-1 « Conservation Espaces publics/verts 2015-2020 », programme n° 20012

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/773 - Église Saint Bonaventure - Restauration façade nord - Opération n° 02052515 - 1 place des Cordeliers à Lyon 2° - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/774 - Église Saint-Irénée - Façades et crypte - Opération n° 05025520 - 51 rue des Macchabées - 69005 Lyon - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/776 - Restructuration et extension du groupe scolaire Léon Jouhaux - 34 rue Léon Jouhaux Lyon 3° - Opération n° 03005531 - Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Roux Cabrero entreprise générale de bâtiment

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/794 - Réhabilitation du silo de la bibliothèque de la Part-Dieu - 30 boulevard Vivier Merle à Lyon 3° - Opération n° 03047635 - Modification du marché de travaux du lot n° 5 - Cloisons peinture

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/801 - Lyon 7° - Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial constitutive de droits réels consentie par les voies navigables de France à la Ville de Lyon pour l'exploitation du Centre nautique Tony Bertrand, situé quai Claude Bernard - EI 07029

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/804 - Lyon 7° - Régularisation cadastrale et acquisition à titre gratuit par la Ville de Lyon de la parcelle AC 211 appartenant à GrandLyon Habitat correspondant à une partie de la cour du groupe scolaire Gilbert Dru avec constitution de servitudes - EI 07009 - N° inventaire 07009T 002

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Mme Bouagga ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/806 - Lyon 3° - Approbation de l'avenant n° 1 à l'offre de concours conclue entre la Ville de Lyon et la SPL Lyon Part-Dieu soldant l'opération de dépollution et démolition de l'édicule situé en rez-de-chaussée de la bibliothèque Part-Dieu - EI 03047

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/807 - Bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2020

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/808 - Parc de la Tête d'Or - Rénovation des façades de la Ferme Lambert - place Général Leclerc 69006 Lyon - Opération n° 06016016 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20012

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/835 - Opération n° 60071007 « Sécurité et prévention des risques sur les balmes 2021-2026 » - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-4, programme 20012

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2021/836 - Opération n° 60024666 « Bâtiments - Contrôles d'accès 2021-2026 » - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00018

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/837 - Opération n° 60021900 « Bâtiments - Sécurisation électrique et de froid des locaux serveurs de la DSITN » - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20008

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/839 - Opération n° 01031629 « Annexe Hôtel de Ville - Réhabilitation et entrée » - Lancement d'une partie de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20008

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/840 - Opération n° 06015683 « Quadrilatère - Rénovation thermique et restructurations de bureaux » - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20008

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/841 - Opération n° 01014078 « Opéra - travaux de conservation du patrimoine » - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/842 - Opération n° 60ENEDIS « Extension et renforcement des réseaux ENEDIS 2021-2026 » - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00016

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/843 - Opération n° 05070532 « Ancien cimetière de Loyasse - Travaux de conservation du patrimoine » - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20012

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/844 - Convention de groupement de commandes entre le Centre communal d'Action sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour la réalisation de diagnostics de réseaux d'eau sanitaire

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/845 - Conventions de groupement de commandes entre le Centre communal d'Action sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à accompagner la Ville de Lyon dans la programmation de ses actions de rénovation énergétique, pour un accord-cadre de maîtrise d'œuvre, pour l'achat de chaleur pour le site de la Duchère et pour la fourniture d'électricité

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/862 - Conservation et restauration de la statuaire, propriété de la Ville de Lyon pour la période 2021-2026 - Opération n° 60080001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20005 - Demandes de subventions auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles/Conservation régionale des Monuments historiques (DRAC/CRMH)

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/863 - Conservation et restauration des boiseries patrimoniales (dont mobiliers d'église et mobiliers de soierie) pour la période 2021-2026 - Opération n° 60052005 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1,

programme 20005 - Demandes de subventions auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles/Conservation régionale des Monuments historiques (DRAC/CRMH)

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté)

2021/787 - Approbation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux situés sur le site des Subsistances - 8 bis, quai Saint Vincent à Lyon 1^{er} et le site de la Fourragère - 16 quai Pierre Scize à Lyon 9^e entre la Ville de Lyon et l'association Les Nouvelles Subsistances (2021-2023) - EI 01182 et 09269 - Rectificatif

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/797 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Les Lions du 8^e pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain situé 260 route de Vienne à Lyon 8^e

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté)

M. LE MAIRE : Nous allons passer à l'examen des dossiers sans demande d'intervention, du 739 au 797.

Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Comme d'habitude, les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ

2021/732 - Dispositif de propreté Rives de Saône par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission urbanisme, nature en ville et sûreté. Pour le premier rapport, Monsieur Husson, c'est à vous.

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : Il s'agit d'un rapport pour la reconduction d'une convention de propreté, qui a été approuvé par la Commission urbanisme.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Bacha-Himeur, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Je ne serai pas très longue. Nous voterons bien évidemment favorablement ce rapport qui est soumis à l'avis du Conseil ce soir.

Majoritairement perçue comme propre grâce à un travail réalisé par les équipes précédentes pendant des années et bien entendu grâce aux agents, les 1 000 agents qui assurent chaque jour l'entretien et le nettoyage de nos rues, je tiens à les saluer aujourd'hui sur leur travail accompli.

Néanmoins, notre ville voit certains secteurs se dégrader depuis le début de la crise sanitaire, ce qui nous inquiète. Il faut véritablement un sursaut de notre collectivité sur ces points sensibles.

Je vous invite à aller faire un tour près de la place Gabriel Péri, notamment au début de la rue Paul Bert. Nos amis liminaires, comme l'appellerait votre collègue de Strasbourg, les rats, y trouvent un terrain particulièrement accueillant. Certains commerces n'ont pas de bacs. Les containers ne sont toujours pas rentrés dans les copropriétés. Cela pose un problème évident de salubrité, mais également de sécurité sur les trottoirs. On peut également voir émerger des spots de dépôts sauvages d'encombrants. La collectivité est responsable de l'enlèvement de ces derniers, même s'ils sont illégaux.

Cette période du déconfinement risque d'aggraver encore davantage ce phénomène, qui alimente à juste titre la colère d'un nombre croissant de nos concitoyens.

Outre les questions de salubrité et de sécurité, c'est globalement l'image de notre ville qui risque de s'écorner. Il ne faut pas attendre qu'un hashtag « saccage Lyon » à l'image de ce que l'on a pu voir dans la capitale émerge sur les réseaux sociaux avant d'agir concrètement. Je compte sur vous, Monsieur le Maire, pour que nous n'en arrivions pas là.

Le dispositif présenté ce soir aux suffrages des conseillers municipaux a bien fonctionné sur les Rives de Saône et notre groupe propose que de nouvelles conventions de ce type, propreté, soient établies dans d'autres quartiers, comme c'est le cas prochainement à Mermoz-Langlet-Santy. D'ailleurs, en commission, j'avais soumis l'idée que nous puissions anticiper ces périmètres, qu'ils soient plus élargis.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/865 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 » - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions avec la SACVL

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

M. LE MAIRE : Nous passons au dossier suivant. Monsieur Husson, c'est à vous la parole.

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : *(début d'intervention faite hors micro)* 55 logements, qui a fait l'approbation de la Commission urbanisme.

M. LE MAIRE : Vous présentiez le rapport, votre micro n'a pas été branché de suite, mais je passe la parole pour le groupe Progressistes et Républicains à Madame Ferrari pour 2 minutes.

Mme FERRARI Laura : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

J'aurais pu prendre la parole également sur d'autres délibérations concernant ce sujet, je ne serai pas longue, mais je profite de celle-ci pour vous demander un peu plus de visibilité sur la répartition géographique des logements sociaux envisagée sur ce mandat, et cela, de manière un peu plus globale.

Nous n'avons en effet que très peu de visibilité là-dessus. Quelle répartition envisagez-vous de faire et sur quel arrondissement, sur quel quartier ?

Comme vous le savez, la Ville de Lyon est très diverse de par ses populations, ses territoires. Certains quartiers disposent d'un taux de logements sociaux très important quand d'autres en sont faiblement pourvus.

Aussi, l'absence pour l'heure d'objectifs territorialisés clairs nous met dans le flou et nous craignons une absence de vision globale qui pourrait amener, en ayant une logique projet par projet et non territoire par territoire à renforcer les inégalités existantes plutôt que de les combattre.

C'est pour cela, Monsieur le Maire, que nous vous demandons d'éclaircir votre vision et de nous donner les objectifs que vous avez fixés pour chaque arrondissement, chaque quartier qui le compose et de manière globale, de plus, de nous mettre pourquoi pas à disposition quand ce sera possible, dès que votre politique de logement sera bien effective, la carte actualisée par l'IRIS du taux de SRU notamment.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Ferrari.

Monsieur Michaud, quelques premiers éléments de réponse sur le sujet. Cela nécessitera très probablement d'avoir un document transmis pour avoir des éléments plus précis, mais au moins un premier niveau de réponse. C'est à vous.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Effectivement, il nous tient à cœur d'avoir une répartition des logements sociaux qui soit la plus ventilée possible et la plus homogène possible, avec un objectif d'avoir à l'échelle de chaque quartier 25 % de logements sociaux.

Pour autant, pour obtenir cet objectif, nous sommes en partie dépendants et tributaires du travail des promoteurs. Au gré du travail des promoteurs et des opportunités de réalisation, ainsi que des secteurs de mixité sociale, nous aurons des objectifs qui seront plus ou moins rapidement atteints. Nous pourrions profiter du dynamisme des 7^e, 8^e et 9^e arrondissements, dans un souci de bien exclure les secteurs qui sont actuellement en quartiers Politique de la Ville.

Comme vous l'avez cité, nous souhaitons partager avec vous lors d'une prochaine commission les secteurs géographiques qui sont effectivement concernés et la ventilation prévisionnelle vers laquelle nous souhaitons tendre.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Bruvier-Hamm et M. Billard et Michaud ne prennent pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/762 - Programmation financière 2021 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 200 000 euros

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Chihi, c'est à vous la parole.

M. CHIHI Mohamed, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous avons fait de l'équilibre entre sécurité et prévention de la délinquance un des fondements de notre politique pour faire de Lyon une ville apaisée. Je suis donc particulièrement ravi de vous présenter aujourd'hui cette programmation financière du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et nos axes d'intervention sur le volet prévention qui viennent compléter notre approche de la tranquillité publique.

Cette programmation, ce sont aussi les prémices de la future stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui sera signée avec nos partenaires, Métropole et État, à la rentrée 2021.

Nous souhaitons agir fortement sur les champs de la prévention sociale, en particulier auprès des publics jeunes. Il s'agira de sensibiliser nos collégiens à toute forme de violence, au harcèlement, aux discriminations, mais aussi de proposer aux jeunes les plus en difficulté des actions de type lutte contre le désœuvrement au travers du dispositif Ville-Vie-Vacances et de nos chantiers jeunes.

Ces deux derniers dispositifs bénéficient d'un financement spécifique et sont montés en collaboration étroite avec les structures d'éducation populaire et les associations de prévention spécialisées pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Il s'agira aussi de travailler le lien entre police et population, quel que soit le média choisi, pour favoriser la compréhension mutuelle.

Le deuxième axe de notre action cible la prévention de la récidive pour lever les freins à l'insertion après un passage en détention ou pour les personnes sous main de justice. Se réinsérer dans la société, disposer d'un logement, d'un travail, c'est tout l'enjeu de l'accompagnement des associations en lien étroit avec les services déconcentrés de l'État.

La prévention de la délinquance, c'est aussi accompagner les victimes, quel que soit l'acte subi, prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et permettre à tout citoyen d'accéder à ses droits. Vous connaissez sans doute nos Maisons de Justice et du Droit, qui accueillent chaque année plus de 6 000 personnes pour des renseignements d'ordre juridique. C'est devenu pour beaucoup un lieu incontournable, gratuit et accessible, pour décrypter leurs droits et les faire valoir.

Quant au volet tranquillité publique, il était nécessaire de prévoir une action dirigée sur les effets du déconfinement avec la réouverture des lieux de vie nocturne. Une action expérimentale avec des médiateurs sociaux sur l'espace public en soirée verra le jour à compter de la mi-juin.

Comme vous pouvez le constater, cette programmation financière s'inscrit à la fois dans l'adaptation au nouveau contexte et aux nouveaux besoins de la population, mais conserve également une forme de continuité avec les associations partenaires.

Cette année, ce n'est pas un budget à hauteur de 180 000 euros que je vous propose de voter, mais 200 000 euros pour soutenir le tissu associatif très riche qui intervient sur l'ensemble des facettes de la prévention. Parce que nous souhaitons aller plus loin dans les actions de prévention et de sensibilisation, nous avons en plus budgété 50 000 euros de crédits de fonctionnement qui nous permettront notamment de mener également des actions sur des phénomènes et problématiques très actuelles : la prévention des conduites routières dangereuses avec la reconstitution d'accidents et une sensibilisation aux différents facteurs de risques, la sensibilisation au harcèlement de rue, l'accompagnement de jeunes polyconsommateurs de substances psychoactives sans domicile ou en errance, en situation de grande précarité et de rupture, par le biais du dispositif TAPAJ (Travail alternatif payé à la journée).

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chihi.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver, c'est à vous pour 5 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,
Monsieur le Maire,
Monsieur Chihi,

Cette intervention me permettra également de répondre à monsieur Chihi suite à la question de ce matin du 2^e arrondissement.

Depuis un an, un sujet est sur toutes les lèvres, la sécurité. C'est le sujet prioritaire. Les Lyonnais en parlent matin, midi, soir, nuit. Des agressions, des vols, des rodéos, des tapages, des émeutes, un marché clandestin, des tirs de mortier, des cambriolages, à la Guillotière, en Presqu'île, Mermoz, Gerland, les Pentès de la Croix-Rousse, la Duchère, les États-Unis, Confluence. Aucun quartier de Lyon n'est tranquille.

Alors, vous avez annoncé en septembre par l'intermédiaire de monsieur Chihi dans la presse que vous alliez lutter contre tous ces problèmes de sécurité à Lyon. Puis, en mai, vous avez refait une interview dans le même journal local avec exactement les mêmes éléments. On se rend compte de quoi ? Qu'en fait, rien n'a avancé.

La cellule anti-rodéo, vous nous dites, c'est en cours. J'ai sous les yeux un article du 30 septembre. Donc, il y a précisément huit mois, vous expliquiez que vous alliez mettre en place une cellule rodéo au sein de la Ville. Huit mois pour monter une réunion, vous comprenez que l'on commence un tout petit peu à s'impatisser.

Cette fameuse étude sur les caméras de vidéoprotection, je dirais qu'il vous a quand même fallu un an pour lancer les marchés publics. Quand il s'agit de lancer d'autres marchés publics pour d'autres sujets qui vous tiennent plus à cœur, on voit que ça va beaucoup plus vite.

Le recrutement des policiers municipaux, vous dites, oui, oui, cela vient, ne vous inquiétez pas. Le 11 mai dernier, Monsieur le Maire, vous étiez sur le plateau d'une radio pour une interview et, à la question « combien y a-t-il de policiers municipaux ? », vous répondez, je vous cite : « Je ne sais pas, je n'ai pas le chiffre exact, mais on doit être à 320. » Qu'est-ce qu'on se dit ? 320, formidable ! 25 policiers ont été recrutés. Monsieur Chihi nous l'a confirmé d'ailleurs tout à l'heure lorsque nous avons posé la question du 2^e arrondissement. Et puis, en fait, à côté, on a les chiffres réels avec les tableaux et on se rend compte qu'il y a plus de départs que d'arrivées et qu'en fait, au lieu d'être à 296 policiers municipaux, on est à 294.

Monsieur Chihi, vous avez expliqué tout à l'heure que c'était moi qui faisais de la pub aux délinquants. Rassurez-vous, je suis juste le porte-parole des Lyonnais qui se chargent très bien eux-mêmes de relayer les différentes dérives des délinquants dans la ville.

Vous savez, depuis 89, c'est terminé l'époque où l'extrême gauche gérait elle-même les médias et leur contenu. Cela ne sert à rien de mettre la poussière sous le tapis, nous vous demandons juste de travailler et de sortir de vos bureaux.

Alors, aujourd'hui, 27 mai 2021, on va voter 200 000 euros pour résoudre les problèmes. On va faire des spectacles, des fresques. Comme le disent vos agents, on ne sait pas s'il faut en rire ou en pleurer. La mesure n'est absolument pas à la hauteur de ce que l'on doit faire à Lyon. 27 000 euros pour de la médiation nocturne, 8 800 euros pour une pièce de théâtre en vue de rapprocher la police de la population. À part les délinquants et les voyous, personne n'a de problème avec la police. Les Français soutiennent très largement la police, cela a été prouvé dans différentes enquêtes d'opinion. 10 000 euros pour les délinquants de 18 à 25 ans en aménagement de peine ou libérés sous contrainte, 12 000 euros pour la réinsertion par le logement des jeunes sous main de la justice, 7 000 euros pour la prévention par le théâtre des conflits chez les adolescents. Pour conclure, et si vous aidiez plutôt les Lyonnais ?

M. LE MAIRE : J'en conclus que c'est terminé.

Pour le groupe Lyon en Commun, Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Debray, c'est à vous pour 5 minutes.

M. DEBRAY Tristan : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,
Monsieur Chihi,
Chers collègues,

Alors que les députés français viennent de voter la suppression du rappel à la loi, alors que ce premier niveau de la réponse pénale disparaît soudainement et que nous n'avons pas la moindre idée de ce qui remplacera ce dispositif, alors que la surenchère sécuritaire nauséabonde parasite les débats et les campagnes politiques actuelles et s'invite même parfois dans notre assemblée, comme nous venons tout juste de le constater, alors qu'un éventuel lien entre la sévérité d'une peine et son effet dissuasif est toujours largement discuté et discutable, faut-il le rappeler ici, les actions de prévention de la délinquance sont plus que jamais nécessaires.

Car, si la prévention est un maillon essentiel de la sécurité et de la tranquillité publique des habitants, elle permet aussi d'éviter à des jeunes de tomber ou de retomber dans les filets de la justice.

Mes collègues du groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, de Lyon en Commun et moi-même, soutenons donc pleinement cette délibération, qui valorise le maillage associatif comme une première étape dans les actions de prévention de la délinquance portées par notre majorité.

L'augmentation du montant des subventions allouées au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance va dans ce sens, puisqu'elle passe de près de 183 000 euros en 2020 à 200 000 euros en 2021.

Monsieur Chihi, nous saluons bien sûr chaleureusement cette hausse.

L'entrée dans la délinquance est souvent le résultat d'échecs multiples, qu'ils soient scolaires, affectifs ou familiaux. Les problèmes de santé mentale, la précarité financière, l'absence de logement peuvent s'y ajouter. Pour être efficaces, les actions de prévention de la délinquance ne doivent pas s'inscrire dans l'urgence, mais dans une approche systémique et surtout dans la durée. Leur efficacité tient à la qualité du travail partenarial. La logique de prévention doit ainsi être renforcée, en évitant les phénomènes de mise en danger, qu'ils soient sociaux, économiques, scolaires ou urbains.

Il nous apparaît nécessaire de renforcer la politique de sécurité publique sur la base du triptyque prévention, dissuasion et sanction, et donc d'articuler dans le cadre d'une approche globale de multiples dimensions : éducative, policière, judiciaire, municipale, associative, sans que l'une ou l'autre ne prétende englober les autres.

Nous devons aussi être transparents sur la stratégie mise en place avec la Métropole dans le cadre de la prévention spécialisée. La prévention spécialisée, qui relève de la protection de l'enfance, contribue à la prévention de la délinquance, mais aussi au traitement de celle-ci. Les éducateurs spécialisés remplissent un rôle primordial pour l'intérêt général, en tentant chaque jour de guider les jeunes vers une insertion positive, en les valorisant au quotidien. Pour ces raisons essentielles, ils doivent donc être en mesure de proposer un suivi de qualité. Le budget de la prévention spécialisée se doit d'être à la hauteur des besoins croissants de nos territoires si nous souhaitons faire l'économie de situations d'autant plus catastrophiques pour notre jeunesse.

En parallèle, il apparaît utile et pertinent de nous appuyer sur la médiation sociale, de nuit comme de jour. En effet, la médiation sociale a pour vocation de prévenir, désamorcer et apaiser les situations conflictuelles et les incivilités qu'elle rencontre dans l'espace public, dans l'habitat social ou dans les transports en commun et qui occupent une place importante dans la mise en œuvre du schéma local de tranquillité publique.

Nous défendons l'ambition d'une politique de sécurité juste et efficace. Ce travail de prévention doit également se baser sur le renforcement d'une police républicaine de proximité à l'image de la population. C'est l'état d'esprit de notre majorité avec une création de 15 postes supplémentaires, amenant à 365 postes de policiers municipaux en 2021 précisément.

Nous pouvons également en tant que municipalité et arrondissements, à l'instar d'autres villes comme Paris, Strasbourg ou Tours, favoriser la tranquillité publique et la prévention de la récidive en augmentant les postes de travail d'intérêt général dans notre ville et en réactualisant dans ce cadre une convention avec la PJJ (la Protection judiciaire de la Jeunesse) et le Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation (le SPIP).

Nous pouvons également nous impliquer, en tant que collectivité, et comme cela a été fait notamment à la Mairie du 7^e arrondissement de Lyon, à l'initiative d'Aurélien Gries, Adjointe de l'arrondissement, au mois d'avril, dans le cadre de stages de citoyenneté pour des mineurs pris en charge par la PJJ. Ceci permet notamment de créer les conditions d'une reprise de dialogue entre les auteurs d'infractions, les institutions et les membres de la société civile.

Nous serons, comme depuis le début de ce mandat, force de proposition pour que notre majorité réussisse l'objectif principal qu'elle s'est fixé, changer durablement et positivement le quotidien des Lyonnaises et des Lyonnais.

Nous soutiendrons, mes collègues du groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, mes collègues de Lyon en Commun et moi-même, les délibérations qui feront de la prévention de la délinquance l'axe central de la politique de tranquillité publique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Monot, c'est à vous pour 5 minutes.

M. MONOT Vincent : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Nous saluons le travail de notre exécutif qui renouvelle encore une fois par cette délibération son approche globale de la sécurité et de la tranquillité publique dans notre Ville de Lyon.

Cette délibération s'inscrit dans un cadre de travail bien plus large mené par monsieur Chihi et par le Maire de Lyon, monsieur Doucet, engagés au quotidien pour améliorer durablement la tranquillité des Lyonnais et des Lyonnaises.

Sécurité et tranquillité sont une priorité pour notre majorité. Nous agissons au quotidien aux côtés des agents municipaux ou des services de l'État dans ce sens, malgré certaines caricatures démagogiques qui peuvent être faites.

Cette volonté se traduit en actions concrètes chaque jour. Nous avons augmenté les effectifs de la police municipale de la Ville et nous soutenons nos policiers et policières en travaillant sur l'amélioration des conditions d'exercice de leurs fonctions. Nous étendons et intensifions l'usage de la vidéoverbalisation. Nous mobilisons de manière accrue nos agents sur les lieux qui le nécessitent. Nous travaillons sans relâche contre les rodéos urbains et sur l'identification de leurs auteurs. Enfin, nous avons demandé et obtenu auprès du ministère de l'Intérieur des policiers supplémentaires pour les trois années à venir sur notre circonscription. Monsieur Chihi a eu l'occasion de rappeler ces faits ce matin.

En complément, comme l'illustre cette délibération, nous agissons et nous investissons sur la prévention, en poursuivant et en amplifiant cette politique indispensable. Il nous paraît évident que les problématiques de délinquance et de sécurité ne seront pas résolues par le seul prisme de la répression ou de la sanction. Nous devons être réactifs, mais aussi proactifs sur ces enjeux.

Tout à l'heure, au sujet du quartier Guillotière, madame de Montille a laissé penser que certaines actions en cours constituaient la seule et unique réponse que nous apportons aux problèmes de sécurité. Il n'en est rien. C'est bien par un panel de mesures, une approche multifactorielle que nous résoudrons ces difficultés : prévention, médiation, répression. Travailler sur le volet préventif, ce n'est en aucun cas négliger la tranquillité publique ou même trouver des excuses à des comportements inciviques ou délictueux, mais c'est justement s'attaquer aux racines des problèmes pour réduire les actes de délinquance et pacifier la ville.

La programmation financière annuelle proposée ici et les attributions de subventions à différentes structures répondent à cet enjeu essentiel pour permettre la réalisation des objectifs définis par la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Lyon. Prévention du passage à l'acte et de la récurrence, prévention en milieu scolaire, médiation et pacification des espaces publics, justice de proximité et aide aux victimes, notamment aux femmes victimes de violence, ce sont autant d'éléments clés dans la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance. Cela passionne peut-être moins que lorsqu'il s'agit de faire des caricatures et des polémiques sur la scène politique et médiatique et certains jugeront même que cela n'est pas sérieux. Nous avons vu un bel exemple à l'instant avec monsieur Oliver et toute la considération qu'il a pour la médiation sociale.

Non, en réalité, ce qui n'est pas sérieux, Monsieur Oliver, c'est une opposition qui prend à la légère et tourne en dérision ces sujets de politique de prévention menée par la municipalité, pourtant cruciale pour le vivre ensemble dans notre ville.

Ce qui n'est pas sérieux, c'est d'utiliser ces enjeux essentiels pour créer des polémiques inutiles et démagogiques, souvent avec une bonne dose de désinformation, voire de mensonge. Vous parliez à l'instant des médias et de leur contenu quand encore, à midi, vous déclariez sur une chaîne d'information que la municipalité lyonnaise supprimerait des postes de policiers municipaux ou même démontait les caméras de vidéosurveillance. Un mensonge répété tous les jours reste un mensonge, une fake news.

Tranquillité et sécurité sont des sujets primordiaux, qui nécessiteraient une grande responsabilité de la part de tous les élus. Alors, prendre le sujet de la sécurité et de la tranquillité des Lyonnaises et des Lyonnais au sérieux, c'est ce que nous faisons lorsque nous augmentons de 40 % les crédits alloués à la prévention, avec d'une part cette enveloppe de 200 000 euros votée dans cette délibération, mais d'autre part une nouvelle ligne de crédit de fonctionnement de 50 000 euros au sein de la Direction de la sécurité et de la prévention. Pour cette dernière, nous envisageons de répartir la somme à travers le dispositif TAPAJ (Travail alternatif payé à la journée), qui est un programme de préemployabilité pour les jeunes de 16 à 25 ans en grande précarité, à travers le dispositif PoliCité qui nous permettra de travailler au lien police-population sur des animations place Gabriel Péri, avec le Lyon Olympique échecs, sur la prévention des conduites routières dangereuses, notamment les rodéos urbains – Monsieur Chihi l'a rappelé –, et sur la lutte contre le harcèlement de rue.

Alors, ce travail de médiation, d'accompagnement social et de pacification des espaces publics dans l'objectif de resserrer le lien social ou de faciliter la relation entre services publics et usagers est bien l'un des instruments essentiels d'une politique de prévention de la délinquance. Je peux moi-même témoigner du travail crucial que mène une structure comme l'ALTM dans le 7^e arrondissement, présente au quotidien dans plusieurs zones clés le nécessitant, sur des actions complémentaires, coordonnées et concertées avec les forces de l'ordre, à travers les points de prévention et de sécurité mensuels de la Mairie d'arrondissement.

Nous saluons aujourd'hui l'engagement de notre municipalité au service de la tranquillité et de la sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais. Nous remercions tous les acteurs mobilisés au quotidien dans chaque arrondissement de notre ville.

Notre groupe votera favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Monot.

En réponse à ce qui a été dit un peu plus tôt, Monsieur Chihi, c'est à vous la parole.

M. CHIHI Mohamed, rapporteur : Je vais répondre très rapidement, très succinctement aux différentes attaques qui ont été celles de Monsieur Oliver, mais j'aimerais remercier Monsieur Debray et Monsieur Monot pour leurs interventions, qui sont importantes, car équilibrées et révélatrices de la réalité de la situation dans la recherche d'une plus grande sécurité et d'un meilleur sentiment de sécurité dans notre ville.

Nous devons travailler ici sur un triptyque qui est très important. C'est la question de la prévention de la délinquance, la question de la répression et enfin de la prévention de la récurrence. Il n'est pas question pour nous de nous axer, comme vous le souhaitez, Monsieur Oliver, uniquement sécuritaire et strictement sécuritaire.

Vous raillez d'une certaine manière l'ensemble des éléments qui sont proposés au travers de cette programmation CLSPD, mais je tiens à vous dire que c'est extrêmement inquiétant.

Tout d'abord, je note un manque de respect face à une structure, le Lien Théâtre, que vous avez qualifiée en tout cas d'inutile, qui est partenaires de la Ville depuis de nombreuses années et qui fait un travail très important. J'ai eu la chance en tant qu'enseignant d'accompagner une de mes classes voir une de ses pièces de théâtre, qui a été un prétexte de violences faites aux femmes, pour parler de discriminations, et ces moments sont extrêmement importants pour réussir à verbaliser des situations qui sont vécues non seulement par les élèves, mais aussi par des adultes. Ces temps de verbalisation ouvrent la voie à des traitements apaisés des relations entre les individus. Railler ce genre de situation n'est pas à votre honneur.

Vous parlez d'une structure qui travaille avec des collégiens et des lycéens d'une manière extrêmement rigoureuse et, oui, je leur fais confiance pour permettre un lien positif entre notre jeunesse et notre police républicaine. Il me semble que limiter simplement la crainte de la police à une problématique de délinquance, seuls les délinquants ont peur de la police, mais dans quel monde vivez-vous ? Il me semble là que vous êtes vraiment dans une forme de dérapage permanent qui ne vous honore pas.

Votre mépris est une insulte au travail de nombreuses structures de prévention et je tiens à redire tout l'attachement que j'ai aux travaux qui sont menés.

Vous parlez du temps aussi que nous mettons à mettre en place les politiques que nous défendons, notamment la question de l'audit, le

recrutement PM, et vous semblez penser que l'insécurité à Lyon ne date que d'un an. Je ne sais pas où vous étiez il y a un peu plus d'un an, mais je suis très curieux de le savoir.

Simplement, vous dire que le budget de la prévention est un budget qui augmente, il reste un budget modeste et il me semble très important de pouvoir continuer à soutenir tous ces acteurs qui nous permettent un vivre ensemble d'une meilleure qualité, d'une plus grande qualité et le tout sécuritaire ne résoudra jamais rien.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chihi.

En complément, je dirai simplement que l'approche d'une élection et une campagne électorale ne justifient pas tout, surtout pas le mensonge, comme cela a été évoqué par monsieur Monot un peu plus tôt.

Je vous rappelle quand même, Monsieur Oliver, que c'est bien un Président de la République de votre parti qui a fait baisser considérablement les effectifs de la police nationale, tout en se targuant d'être parmi les plus actifs sur le sujet, et que cette baisse des effectifs m'a valu l'obligation d'aller négocier avec le ministre de l'Intérieur actuel une augmentation des effectifs de la police nationale, pour que nous puissions simplement retrouver un effectif acceptable sur la circonscription de sécurité publique. Donc, oui, il faut des policiers nationaux, il faut des policiers municipaux pour assurer la tranquillité publique, la sécurité et la sûreté des Lyonnaises et des Lyonnais. C'est ce que nous faisons. Nous recrutons des policiers municipaux.

Je vais tableau à l'appui vous redonner les chiffres que vous réclamez. Depuis le début de l'année, ce sont 25 policiers municipaux que nous avons recrutés, lorsqu'en 2020, simplement 26 sur la totalité de l'année avaient été recrutés, 22 sur l'année 2019. Nous sommes en train d'accélérer les recrutements, comme nous nous y étions engagés. Bien sûr, il y a des recrutements, il y a aussi des départs. Il se trouve qu'un certain nombre de policiers municipaux partent à la retraite ou souhaitent aller exercer dans d'autres communes. Il n'empêche que nous avons accéléré ce recrutement et j'en remercie notamment monsieur Chihi et monsieur Bosetti qui travaillent d'arrache-pied sur ce sujet. Donc, oui, nous aurons plus de policiers municipaux d'année en année sur cette mandature pour atteindre, c'est notre souhait, c'est notre objectif, un effectif de 365 policiers municipaux.

En ce qui concerne les caméras, puisque vous prenez un certain plaisir, Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, à nous prêter des propos sur les caméras. Ai-je dit que j'allais en enlever ? Non, je n'ai jamais dit que j'allais en enlever. Je n'ai pas dit non plus que j'allais en ajouter. Nous avons lancé un audit et vous êtes bien placé pour le savoir, puisque vous faites partie du collège d'éthique, vous avez participé aux travaux du collège d'éthique. Donc vous savez très, très bien de quoi il s'agit. Vous savez très, très bien les actions que nous avons commencé à engager. Monsieur Chihi l'a rappelé ce matin. Les travaux sont engagés.

Entre-temps, avons-nous décidé d'enlever des caméras ? Non, nous les utilisons, ces caméras. Nous les utilisons pour identifier, et cela a été dit aussi ce matin par monsieur Chihi, notamment les auteurs de violences routières, de délits routiers, en particulier ceux qui réalisent des rodéos dans la ville. Les images sont utilisées, elles sont transmises à la police pour les enquêtes, certains sont arrêtés et je m'en réjouis. Le travail avance.

Effectivement, la coordination des services de police nationale, municipale et des services du Procureur nous permet d'obtenir des résultats qui vous sont régulièrement communiqués. Vous les ignorez manifestement. Vous n'y faites pas attention à ces résultats-là, un peu comme vous avez manifesté peu d'intérêt dans les échanges que nous vous avons proposés dans une commission générale dédiée à la sécurité, à la tranquillité publique et à la sûreté en début d'année.

À la présentation très complète de mon Adjoint à la tranquillité publique, à la sécurité et à la sûreté, à savoir mohamed Chihi, sur la politique que nous menons, que nous prévoyons de mener et sur les actions que nous avons déjà engagées, vous avez posé une seule question : quel est l'effectif de la police municipale ? Nous avions pourtant réuni le Procureur de la République, le Préfet délégué à la défense et à la sécurité, pour vous donner à voir l'exemplaire de coordination que nous avons entre nos services au service des Lyonnaises et des Lyonnais. Manifestement, les, je crois, 3 heures de commission générale que nous avons passées ensemble n'ont pas suffi à vous apporter des réponses. Pourtant vous avez été abreuvés de données, d'explications. Vous avez eu à voir toutes les actions qui étaient engagées.

Un peu plus tôt, mohamed Chihi vous rappelait comment nous nous coordonnons très régulièrement avec la Préfecture, avec la Direction départementale de la sécurité publique, avec les services du Procureur. Nous nous voyons de manière très régulière pour faire le point sur les indicateurs, sur les actions menées.

La semaine dernière, lors d'une de ces réunions, j'ai pu constater la mobilisation massive de tous nos services sur le secteur Péri, sur le secteur Péri en particulier. Nous mobilisons non seulement les policiers municipaux qui y sont affectés, mais des policiers municipaux de tous les arrondissements régulièrement viennent en renfort des équipes qui sont affectées sur ce secteur. La police municipale a une mobilisation massive sur le secteur, tout comme la police nationale, puisque nous l'avons demandé à la Direction départementale de la sécurité publique. Le Procureur lui-même a territorialisé son action sur le secteur Péri. Il y a donc une concentration des interventions sur ce secteur.

Comme cela a été dit, bien évidemment, cela ne suffit pas et il faut combiner ces actions avec d'autres interventions que nous avons aussi commencé à travailler.

Sur la Presqu'île, de manière très objective, la situation s'est améliorée, monsieur Chihi l'a rappelé ce matin.

Sur les rodéos, pour ne reprendre que cet exemple-là, il a même cité l'exemple des auteurs de rodéo qui ont sévi sur Bellecour et la place des Terreaux. Deux d'entre eux ont pu être interpellés et jugés. Donc, oui, le travail combiné des différents services donne des résultats. Arrêtez de feindre de croire qu'il n'y en a pas.

Moi, je crois que nous devons aux Lyonnaises et aux Lyonnais la vérité. La vérité, c'est qu'il y a dans cette ville une police municipale notamment qui est à leur service et qui se démène pour être au service des Lyonnaises et des Lyonnais. J'en veux pour preuve la remarquable intervention de deux équipages du GOM il y a quelques jours pour interpellé des délinquants routiers, qui, avec un sang-froid remarquable, ont réussi à interpellé un groupe d'individus qui avaient mis leurs vies en danger. Quatre d'entre eux ont été blessés lors de cette interpellation.

C'est grâce au courage et à l'engagement de nos policiers municipaux aujourd'hui que, oui, la tranquillité publique et la sécurité dans cette ville peuvent être assurées. Il reste encore des efforts à faire, nous sommes en train de les faire. Nous avons besoin pour cela effectivement de davantage de policiers municipaux. Nous y travaillons. Je l'ai évoqué un peu plus tôt. Nous avons aussi besoin que l'État honore ses engagements et que les 300 policiers nationaux que le ministre de l'Intérieur m'a confirmé accorder à la circonscription de sécurité publique arrivent effectivement. Pour l'instant, ce n'est pas encore le cas. J'ai besoin aussi que le gouvernement passe aux actes.

Nous faisons notre part, ici, à Lyon. Il faut aussi que l'État prenne la sienne.

Je vois que vous avez levé la main. Monsieur Oliver, c'est à vous.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, je fais très court.

N'essayez pas de nous enfermer dans une caricature, ce n'est absolument pas le cas. Quand vous nous expliquez que vous menez une étude pour voir l'efficacité des caméras, c'est quoi le but ? Vous comprenez bien que, dans l'intitulé même de cette étude, le but n'est pas de rajouter des caméras. Je vous en ai demandé pour notre périmètre, un secteur où nous en avons besoin. Allez expliquer 2 secondes aux habitants de la Presqu'île que la situation va mieux, je peux vous dire que les gens vous riront au nez, parce que ce n'est absolument pas vrai. Ce n'est pas parce qu'il y a moins d'effectifs qui le constatent ou parce que moins d'infractions sont relevées que l'insécurité ne continue pas d'exploser. Le problème est qu'elle s'étend.

Petite chose sur la police municipale, vous nous avez expliqué que vous recrutiez plus, oui, mais pourquoi ? Parce que, depuis que vous êtes là, ils partent plus, il y a plus de policiers municipaux qui partent et c'est cela, la réalité.

M. LE MAIRE : Monsieur Oliver, je vous interromps, parce que vous êtes en train de proférer un mensonge, Monsieur Oliver. Il n'y a pas plus de policiers municipaux qui partent. Alors, vous avez le droit à la parole, Monsieur Oliver, je vous la cède, je vais vous la céder à nouveau dans un instant. En revanche, je ne peux pas vous laisser dire des mensonges. En l'occurrence, c'est le cas. Donc, merci, s'il vous plaît, de rester dans la réalité, dans la vérité.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Je pars sur le tableau des effectifs, où nous avons plus de policiers municipaux qu'aujourd'hui, donc pardon, mais je me base sur les documents administratifs. Peut-être avez-vous d'autres informations, à ce moment-là, tant mieux.

Je vais finir, car nous avons un Conseil à terminer évidemment. Vous nous parlez de cette Commission générale de sécurité. Vous nous avez dit que notre Adjoint à la sécurité nous avait expliqué en long, en large et en travers tout ce qui était fait par la Ville de Lyon, il a pris une heure pour nous expliquer des délibérations que nous avons votées depuis huit mois. Pardon, ce n'est pas cela nous expliquer une politique publique

de sécurité.

Là, ce que vous venez de faire en expliquant aux Lyonnais que tout allait mieux, pardon, mais je pense qu'ils vont vous rire au nez.

Merci de m'avoir redonné la parole, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Monsieur Chihi, je vous propose que nous avancions. Très bien.

Je mets cette délibération aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. J'en suis très étonné. Oui, cela vous fait rire aussi, Monsieur Chihi. Décidément, après tous ces échanges pour critiquer la prévention, le fait que tout le monde vote cette délibération est pour le moins surprenant, mais bon, continuons.

2021/805 - Lancement de l'opération 60024665 «Réhabilitation et aménagements postes de police 2021-2026» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00018

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

M. LE MAIRE : Monsieur Chihi, c'est de nouveau à vous la parole.

M. CHIH Mohamed, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La Ville de Lyon est confrontée, comme toutes les grandes villes et agglomérations, à de nouveaux phénomènes de délinquance et s'adapte en permanence pour assurer la sécurité, mais également la tranquillité des citoyens. Nous avons besoin, hier comme aujourd'hui, d'une police municipale investie, formée, proche des citoyens et en capacité de répondre aux mutations profondes de la délinquance de voie publique.

Nous avons fait le choix à notre arrivée en fonctions d'accroître le nombre d'agents, d'affirmer notre volonté de développer une police de proximité et surtout de veiller aux bonnes conditions de travail, gage d'une attractivité pour notre Ville.

Cette délibération, qui vous est présentée aujourd'hui, avec une PPI à 500 000 euros, s'inscrit dans cet objectif d'amélioration du confort de nos agents et permettra de réaliser de nombreux travaux de rénovation et d'aménagement dans les différents locaux de notre police. Il s'agit à la fois de nos postes de proximité qui bénéficieront autant que de besoin de travaux de rafraîchissement, de création d'une armurerie, de réaménagement, mais aussi des autres services de la police municipale, comme le GOM ou le PC radio.

Pour les opérations de réhabilitation plus lourdes, d'autres enveloppes financières sont prévues à la PPI, pour exemple, la relocalisation de l'Unité mobile de circulation au départ du commissariat du 8^e arrondissement.

Il est important pour nous que chaque policier trouve sa place dans la grande famille de la police municipale lyonnaise et s'y sente à l'aise avec des conditions matérielles optimales.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chihi.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais vous dire que nous voterons bien sûr favorablement cette délibération, Monsieur l'Adjoint, et que nous vous soutenons complètement dans cette démarche.

Non, ma question, Monsieur l'Adjoint, concerne plutôt les locaux du commissariat de la police nationale, qui sont situés rue des Anges dans le 5^e arrondissement. Ces locaux appartiennent à la Ville de Lyon. Certes, la police nationale n'est pas du ressort de la Ville, mais les locaux dans lesquels ils sont situés sont à la Ville de Lyon.

Nous avions prévu dans notre projet de campagne de faire une réfection de ces locaux, parce qu'ils sont effectivement en très mauvais état. Ils auraient besoin d'un rafraîchissement, peut-être beaucoup plus que d'un rafraîchissement. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de les visiter, mais je pense que ce serait bien que vous le fassiez et je voudrais savoir si, d'ici la fin du mandat, vous envisagez d'y effectuer des travaux plus que nécessaires.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliout.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Sécheresse, c'est à vous pour 8 minutes.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, je n'avais pas l'intention de dire quoi que ce soit sur le dossier précédent. Si je n'avais pas pris de temps de parole, c'est que j'étais bien entendu en accord avec ce dossier, mais je voudrais quand même rappeler que l'ensemble des composantes de ce dossier reprennent l'ensemble des politiques que nous avons mises en œuvre pendant trois mandats et qu'en ce qui concerne le Lien Théâtre, puisqu'il a été mis en cause, je voudrais, dans la lignée de ce qu'a dit l'Adjoint, préciser que, bien entendu, le travail effectué est un travail remarquable et qu'il est bon de continuer de le faire.

Voilà ce que je voulais dire concernant la politique de prévention, qui est une nécessité à côté de la politique visant à sécuriser les espaces publics de la Ville de Lyon.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous votons donc aujourd'hui la suite du plan de réhabilitation et d'aménagement des postes de police municipale pour la période 2021-2026. Au-delà du fait qu'il conviendra probablement en cours de mandat de compléter ces crédits, notre groupe votera ces propositions qui permettront à nos policiers de travailler, comme cela a été dit, dans de bien meilleures conditions de travail.

Cela étant, comme c'est désormais une obligation, tant votre rapport aux questions de sécurité est peu clair, il est nécessaire de vous interroger sur les dysfonctionnements et vos manquements qui frappent au quotidien notre ville.

Une nécessité parce que, les beaux jours revenant et la vie nocturne reprenant ses droits, il vous faudra redoubler d'efforts, le bruit et les comportements coupables risquant de refaire l'actualité et l'essentiel des plaintes de nos concitoyens.

En effet, nous sortons d'une période très contrainte avec couvre-feu, interdiction des terrasses, absence d'événements, il faut donc nous attendre à un regain de ces dysfonctionnements et à une irritation de nos concitoyens pouvant déboucher éventuellement sur de la colère.

Je vous demande de nous dire quel est le dispositif que vous comptez mettre en œuvre et, au-delà de cette commission vie nocturne, succédant manifestement à la charte que nous avons mise en place, de nous dire ce qu'il en sera de la mobilisation de nos services et, en particulier, de notre police, ce qu'il en sera également de la coordination avec les services de l'État.

J'espère que vous mesurez que la réouverture de la vie nocturne, couplée à l'arrivée de la vague de chaleur, implique profondément un changement. Si un célèbre magazine titre cette semaine « La France est de sortie », je vous invite, Monsieur le Maire, à en tirer les conséquences et à prendre à bras le corps cette question qui va hanter tout votre été, y compris dans les piscines dont nous parlions tout à l'heure.

Les attaques que viennent de subir nos policiers dans le secteur de Perrache méritent à coup sûr l'hommage de l'Adjoint, mais permettez-moi de vous dire qu'il convient aussi de prendre des décisions qui conviennent en vous demandant surtout de ne pas baisser la garde.

D'ailleurs, la période de quasi-confinement qui s'achève laisse entrevoir des difficultés, malgré le professionnalisme des responsables des bars et restaurants. L'autorisation de circonstance de l'Adjoint ce matin quant à la baisse de la délinquance est absolument déraisonnable et procède de l'auto-intoxication, auto-intoxication que vous semblez également apprécier.

À cet égard, permettez-moi de vous dire que je suis, comme de nombreux Lyonnais, sidéré par votre laissez-faire. Sidéré que, pendant plus de deux mois, sous vos fenêtres, Monsieur le Maire, on occupait un grand établissement culturel de la Ville, sans que vous ne réagissiez, laissant supposer que de tels agissements bénéficiaient de votre appui. Sidéré qu'à quelques dizaines de mètres de votre bureau, on puisse faire des rodéos, une grande première, sur la place des Terreaux, votre Adjoint préférant la création d'une cellule ad hoc dont nous ne savons rien plutôt que d'agir.

Sachant que les beaux jours sont de retour, nous assisterons inmanquablement à des tentatives de rodéo dans la Presqu'île, comme à la Duchère ou à Mermoz. Sachez aussi que nos policiers peuvent agir, savent faire en cas de rodéo et ont souvent mis en évidence, sur les Pentès de la Croix-Rousse, par exemple, leur savoir-faire et en particulier le savoir-faire de notre brigade motocycliste.

Pendant que votre cellule anti-rodéo se perdait dans ses palabres, des rodéos se produisaient sur la place Bellecour, vous l'avez dit. Une grande inaction ? Mon interrogation étant par ailleurs motivée par les risques sur la place Bellecour qu'encourent les kiosques qui sont souvent victimes d'agressions, de dégradations, chose qui devrait vous préoccuper, car je vous rappelle que ces kiosques sont par ailleurs la propriété de la Ville de Lyon.

Si nous savons tous à quel point il peut y avoir péril à s'engager dans des courses-poursuites, en choisissant de ne rien faire, admettez, Monsieur le Maire, que votre position va devenir intenable. D'ailleurs, dès hier soir, d'autres rodéos se sont produits au pied de vos bureaux, sur la place de la Comédie.

Je vous demande de nous en dire plus sur ce qu'il est de la chaîne de décision, par exemple, après le rodéo de la place Bellecour. En d'autres termes, Monsieur le Maire, constatant la présence des engins, quelle décision a été prise ce jour-là ? Avez-vous de suite été alerté ? Constatant les faits, avez-vous pris la décision d'effectuer un suivi visuel des scooters et la mise en place du dispositif sur le secteur en coordination avec la police nationale sur la Presqu'île ?

Bref, si des phénomènes identiques se produisaient demain, votre attitude serait-elle celle de vous réfugier dans le même silence et la même inaction ? Mon interrogation étant par ailleurs motivée par les risques sur la place Bellecour qu'encourent les kiosques qui sont souvent victimes d'agressions, de dégradations, chose qui devrait vous préoccuper, car je vous rappelle que ces kiosques sont par ailleurs la propriété de la Ville de Lyon.

Également des dysfonctionnements du parc Blandan et, dans le secteur Mazagran, l'explosion d'un feu d'artifice en pleine nuit semant la peur et la colère des habitants du quartier devraient vous conduire à méditer les questions de sécurité qui se posent aujourd'hui dans notre ville et qui risquent d'être encore plus terribles avec l'arrivée des chaleurs.

Inquiet enfin d'apprendre qu'un nouveau squat s'installait sur le cours Lafayette, sans que l'exécutif n'en dise mot.

Bref, ce retour à la vie la plus normale démontre que nous entrons dans une zone de vérité. Vous semblez vous satisfaire de votre politique de sécurité, eh bien, nous verrons au cœur de l'été et au terme de l'été ce qu'il en aura été. Les Lyonnais auront certainement tendance à évaluer vos équipes au regard de votre investissement et de vos résultats en matière de sécurité. Sachez vous en souvenir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Chihi, je vous cède de nouveau la parole.

M. CHIHI Mohamed, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Sur les questions que vous posez, Monsieur Sécheresse, tout d'abord, sur la place Mazagran, je suis très étonné en tout cas de votre prise de position forte sur le sujet, en sachant que la situation invraisemblable que nous vivons là existait bien avant, dès la livraison de la place en 2015 et la problématique liée à cette place, s'il avait suffi de quelques petites décisions magiques pour la régler, je suis sûr que vous auriez trouvé la formule pour la résoudre. Nous, nous travaillons au quotidien, nous travaillons en partenariat et nous travaillons avec les forces de la Ville, les forces de la police municipale, de la police nationale et l'ensemble des acteurs sur ce sujet et nous ne tolérons aucun débordement.

Sur la question des rodéos et sur la question de ce que nous pouvons mettre en place, tout d'abord, si nous ne poursuivons pas les auteurs de ces rodéos, sachez que c'est une consigne ministérielle, qui est appliquée non seulement par les policiers municipaux, mais également par la police nationale. Je m'étonne qu'ici, vous voudriez que nous agissions de notre côté dans une posture qui serait extrêmement dangereuse non seulement pour les auteurs, pour les policiers, mais pour tous les passants. Il y a certes des savoir-faire, mais le risque zéro n'existe pas et je ne suis pas sûr que nous sortions grandis d'un accident qui pourrait se produire en plein centre-ville. J'en appelle donc à votre prudence en tout cas dans vos propos et dans vos accusations. Elles sont extrêmement graves, elles sont extrêmement lourdes et elles sont complètement, si je puis me permettre, délirantes.

Sur la question des rodéos, bien entendu, dès que nous sommes informés de ces rodéos, nous demandons systématiquement à notre CSU de retracer les cheminements, de faire en sorte d'identifier les rodéomen et les véhicules et de contribuer, par les informations collectées par le CSU, à identifier les lieux de stockage.

Ce que nous savons, puisque nous travaillons avec la police nationale et donc avec la DDSF et avec le Parquet, c'est que les rodéomen ne sont pas tous lyonnais. Ceux qui sont lyonnais ont été interpellés, Monsieur le Maire l'a rappelé précédemment, deux d'entre eux, ceux qui étaient place des Terreaux et place Bellecour et ce que nous savons, c'est que certains de ces rodéomen viennent d'autres communes alentour. Le travail est d'une grande efficacité et d'une grande précision. La chaîne de commandement, comme vous aimez à la rappeler, est d'une très grande efficacité.

Pour l'instant, ce que nous pouvons dire, c'est qu'il n'y a pas d'accident, et cela, nous pouvons nous en réjouir, et les personnes qui sont responsables de ces mises en danger d'autrui sont interpellées et condamnées pour les actes de rodéo qui sont les leurs.

Vous dire également que l'arrivée de la vie nocturne effectivement est anticipée. Nous avons travaillé au niveau de la Ville sur un plan d'une part lié aux terrasses, sur la volonté de mettre en place les protocoles chuteurs avec l'UMIH, et également la question de la médiation nocturne, qui est d'ailleurs votée dans le cadre de l'enveloppe supplémentaire en crédits de fonctionnement supplémentaires au CNSPD.

C'est une préoccupation qui est très importante, parce que c'est une préoccupation de tranquillité et de sécurité et nous travaillons d'ailleurs au travers du Conseil lyonnais de la nuit qui est en constitution, qui n'est pas simplement une reprise du travail qui était celui du Conseil de la vie nocturne. Nous voulons agrandir le champ, avoir une approche beaucoup plus englobante, en travaillant notamment sur les questions de tranquillité liées au commerce, mais en ayant également un travail sur la prévention de la délinquance nocturne. Une grande majorité des faits qui se déroulent dans notre ville le sont la nuit et c'est pourquoi nous avons décidé d'élargir ce travail à d'autres acteurs de la vie nocturne, en travaillant notamment, dans le cadre de la stratégie de sécurité des transports en commun, avec Keolis et les TCL pour avoir l'approche la plus globale sur ces sujets.

Donc nous voulons avoir une réponse plus efficace, plus grande et la police nationale, avec tous les services de la Ville qui sont concernés, la DECA, la DSP, l'Écologie urbaine et d'autres, qui sont en attente de cette première rencontre.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chihi.

Vous me permettez, Monsieur Chihi, un léger complément également.

D'abord, Monsieur Sécheresse, pour vous remercier. Vous remercier pour les propos que vous avez eus au début de votre intervention sur l'action en matière de prévention de la Ville, qui, comme cela a été dit tout à l'heure par mon Adjoint à la tranquillité publique, à la sûreté et à la sécurité, s'inscrivait dans la continuité d'une politique de prévention déjà menée précédemment. Monsieur Chihi a notamment rappelé qu'il était important pour nous de travailler avec des acteurs qui sont engagés dans le champ de la prévention depuis de nombreuses années et ces années sont synonymes d'expérience, sont autant d'expérience acquise sur le terrain pour faire de la prévention. Je les crois, je les sais capables de remettre en question leurs pratiques quand ils peuvent constater que cela ne fonctionne pas et inventer de nouvelles formes de prévention pour sans cesse améliorer l'efficacité de leurs interventions.

Je me réjouis que, sur ce sujet de la prévention, nous puissions être d'accord.

Et puisque vous m'interrogez sur ma mobilisation, notamment sur le phénomène des rodéos, sachez, Monsieur Sécheresse, que, oui, je suis au courant quand il y a des rodéos, je suis immédiatement informé, mais, comme l'a rappelé Mohamed Chihi un peu plus tôt, les modalités d'intervention sur ce type de délinquance sont coordonnées d'en haut, définies d'en haut. Il serait assez incongru et même dangereux que nous ne nous alignions pas sur les consignes du ministère de l'Intérieur concernant les rodéos. Imaginez une seule seconde que notre police municipale se trouve seule pour intervenir sur des délinquants sans le secours de la police nationale qui a besoin d'intervenir, dont c'est aussi la responsabilité. Il est important de coordonner nos actions. C'est l'un des objets de la cellule rodéo, c'est de nous assurer que nous avons le même type d'interventions. La cellule rodéo a aussi vocation à partager de l'information pour affiner nos modalités d'intervention, mais aussi préparer et travailler sur les enquêtes. Je ne vais pas vous dire ici tout ce qui se dit dans la cellule rodéo. Elle va commencer prochainement

d'une part et, dans les prémices d'échanges qui ont pu déjà avoir lieu, puisque nous discutons déjà avec la DDSP et avec les services du Procureur, nous sommes déjà dans un partage d'informations qui nous permet d'avancer, qui permet notamment aux enquêteurs d'avancer et à la justice de faire son travail.

Maintenant, à la différence de certains, si je ne parle pas matin, midi et soir de ces histoires de rodéo, c'est aussi, je vais vous le dire très franchement, pour faire attention à la publicité que cela signifie. Cela a été dit aussi par monsieur Chihi ce matin. Que cherchent ces rodéomen ? Ils cherchent à être le plus visibles possible sur les réseaux sociaux et dans les médias, parce qu'il s'est instauré une forme de compétition entre ceux de Lyon, ceux de Strasbourg, ceux de Paris, ceux de Nantes. Oui, c'est à celui qui aura la plus grande audience. Effectivement, plus nous parlons des rodéos ici, plus nous incitons d'autres jeunes à en réaliser, à en commettre. Cela ne veut pas dire qu'il faut ignorer le phénomène. Bien sûr, nous n'ignorons pas le phénomène.

Il me semble en revanche important de communiquer davantage sur les résultats obtenus. Ce matin, monsieur Mohamed Chihi a rappelé et j'ai repris cette information un peu plus tôt, que deux auteurs de rodéo, ceux qui avaient sévi sur Bellecour et la place des Terraux, avaient été interpellés, arrêtés et jugés. C'est important d'envoyer ce message. C'est important d'envoyer le message qu'il n'y a pas d'impunité. Il est important de dire quel est le travail de la police, de dire quel est le travail de la justice. C'est aussi une façon de dissuader d'autres auteurs potentiels de rodéo de s'y mettre.

Ce que je viens de vous dire, c'est aussi un sujet que nous avons discuté avec les services de la Préfecture et les services du Procureur de la République, avec le Procureur de la République lui-même.

Si nous voulons que la dissuasion soit efficace, nous devons donner à voir, quand les résultats sont là, ces résultats. C'est ce que nous commençons à faire. Nous n'avons pas pu le faire plus tôt, parce qu'il a fallu d'abord que les enquêtes soient réalisées et que la justice fasse son travail pour que nous puissions donner à voir ces résultats, mais je peux vous dire que les résultats arrivent.

Cela a été dit aussi ce matin par monsieur Chihi, vous me corrigerez si je me trompe, cher Mohamed, mais, depuis le début de l'année, ce sont, hormis le rodéo d'hier soir, 36 fêtes qui ont été constatées, 17 judiciarisation. Donc, oui, le travail est véritablement en cours.

Rassurez-vous, Monsieur Sécheresse, je suis bien mobilisé sur le sujet, tout comme l'est notre police municipale. Vous la connaissez bien. Vous savez à quel point elle a à cœur d'assurer la tranquillité publique de cette Ville et la sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais. Je tiens encore une fois à lui rendre hommage, parce qu'effectivement, la mission de la police municipale exige énormément de sang-froid et de courage pour savoir intervenir de manière très précise. Je pense notamment aux équipes qui, derrière les caméras, suivent les parcours des rodéomen de manière à pouvoir les identifier, de manière à pouvoir fournir les informations les plus précises à la police nationale pour qu'elle puisse réaliser ses enquêtes.

Bref, nous avons une police municipale qui est au service des Lyonnaises et des Lyonnais. Je peux vous assurer que je m'en assure moi-même très régulièrement. Je tiens à leur rendre hommage encore une fois. Je tiens à dire encore une fois que nous sommes à leurs côtés, que l'intégralité de mon exécutif et bien évidemment mon Adjoint à la tranquillité publique, à la sûreté et à la sécurité, est en soutien permanent quotidien à la police municipale.

Sur ce, je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Madame Gailliot, je vous prie de m'excuser, je n'ai pas vu votre main levée plus tôt. Je vous redonne la parole.

Mme GAILLIOT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Le vote a eu lieu, monsieur Chihi a répondu bien sûr à monsieur Sécheresse parce qu'il était dans le feu de l'action, mais j'aurais souhaité qu'il réponde aussi à ma question précédemment.

Merci.

M. LE MAIRE : Vous avez compris, Madame Gailliot, et je m'en excuse auprès de vous que nous étions sur les sujets les plus brûlants.

Monsieur Chihi.

M. CHIHI Mohamed, rapporteur : Mille excuses, Madame Gailliot, c'est un oubli.

Simplement, vous répondre sur le commissariat de Lyon 5^e, à un moment, vous vous inquiétiez de son départ potentiel, je me suis entretenu avec Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique et il m'a confirmé qu'il n'y avait pas de projet de relocalisation ou de déménagement de ce commissariat.

Pour ce qui est des travaux dans ce commissariat, nous n'avons pas prévu d'enveloppe particulière sur ce sujet. Je veux bien visiter les lieux pour me rendre compte de l'état des locaux. Je ne peux pas prendre d'engagements quant à d'éventuels travaux à réaliser dans ce commissariat, vous pouvez le comprendre. En tout cas, je m'y rendrai volontiers à l'invitation de la police nationale.

M. LE MAIRE : Monsieur Sécheresse souhaite la parole, mais je ne vois pas sa main levée. Monsieur Sécheresse, pouvez-vous me le confirmer ? C'est à vous.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : J'agitais ma main depuis un certain temps, mais c'est terrible, nous ne nous comprenons pas, nous ne nous voyons pas. Cela va changer avec le présentiel. Nous aurons des séances probablement plus saines.

Je ne voulais pas reprendre la discussion là où vous l'avez laissée, car ce serait franchement alourdir ce Conseil municipal et j'ai bien entendu compris que vous n'aviez pas voulu comprendre ce que je disais. C'est une habitude.

Juste une chose, mes propos ont été qualifiés de délirants. Vous direz à votre Adjoint que la prochaine fois qu'il me croiera, il pourra s'en excuser.

M. LE MAIRE : Je pense vous avoir bien compris, Monsieur Sécheresse, mais si ce n'est pas le cas, nous aurons l'occasion comme vous le disiez à l'instant d'en reparler, c'est certain.

2021/828 - Lancement de l'opération n° 60VPA5 - Affectation partielle de l'AP 2021-3 - Programme 00016 - Mise en place d'une aide à la valorisation du patrimoine architectural dans le Vieux-Lyon sur la période 2021-2026 - Convention type d'attribution de subvention

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant, pour lequel je cède la parole à Monsieur Michaud.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération 2021/828 concerne la mise en place d'une aide à la valorisation du patrimoine architectural dans le Vieux-Lyon.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Billard, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le Vieux-Lyon, premier secteur sauvegardé en France en 1964, et d'autre part au cœur du site historique de Lyon classé Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998, est à la fois un quartier touristique de notre cité, mais aussi un quartier à vivre pour 6500 personnes qui y résident.

Un juste équilibre, souvent fragile, est tenu depuis la fin du XXe siècle pour éviter que ce quartier se muséifie et se gentrifie.

Depuis le classement UNESCO et les importants travaux qui l'avaient précédé, le Vieux-Lyon est aujourd'hui vieillissant, voire dégradé, et

inadapté sur certains de ses aménagements urbains et dans certaines copropriétés.

De même, la mise en valeur et l'accessibilité générale du secteur peuvent faire défaut.

Les berges hautes entre le Palais de Justice et le Palais de Bondy, dénommées récemment promenade Annie et Régis Neyret, démontrent parfaitement ces manquements.

Des travaux doivent donc être engagés et poursuivis pour que le secteur soit irréprochable comme d'autres sites mondiaux, qui ont la chance d'avoir cette reconnaissance et ce levier touristique et économique colossal.

Plus nous valoriserons le patrimoine architectural de ce quartier, la qualité de son espace public et de ses alignements commerciaux, plus il sera agréable pour ses habitants et plus il sera étonnant pour ses visiteurs.

Cette mise en place d'une aide à la valorisation du patrimoine architectural dans le Vieux-Lyon 2021-2026 d'un montant de 150000 euros est un excellent investissement qui va dans le bon sens. Nous pensons même qu'il serait judicieux de l'amplifier tant les retombées sont importantes et nombreuses pour les Lyonnais, les touristes et notre collectivité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Borbon ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/864 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Lancement de l'opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 » - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions – Rectificatif

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Monsieur Michaud, c'est de nouveau à vous la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération 2021/864 concerne le logement social.

Les Lyonnais ne peuvent plus se loger. Comme vous le savez, nous héritons de deux situations imbriquées.

D'abord, Lyon est la deuxième ville la plus chère de France. Les prix ont été multipliés par deux en 15 ans et pas les revenus. Désormais, le prix moyen d'un mètre carré lyonnais de logement lyonnais neuf dépasse 6000 euros, quand 50 % des Lyonnais gagnent moins de 1900 euros par mois. La politique de l'offre mise en œuvre lors des mandatures précédentes n'a pas permis de réguler l'inflation des prix.

Ensuite, on ne produit pas assez de logement social. 4 % seulement de rattrapage en 20 ans. La part des logements sociaux est passée de 17,7 % en 2001 à 21,7 % en 2020. Dans le même temps, à Paris, elle a bondi de plus de 10 %. Désormais, à Lyon, plus de 30000 demandeurs de logement social attendent et sont confrontés au redoutable effet ciseau entre l'offre et la demande. 14 demandeurs pour un logement aujourd'hui, ce chiffre a été multiplié par trois en 10 ans.

Mais ce n'est pas tout. Dans le même temps, nous subissons les effets immédiats du Covid et les effets induits des mesures sanitaires. Partout en France, l'année 2020 marque un ralentissement de la construction. Le nombre de dépôts de demande de permis de construire n'a jamais été aussi bas. 1200 permis de construire pour des logements collectifs déposés seulement à Lyon contre une moyenne de 3000 durant les 10 dernières années. Les promoteurs n'ont pas pu faire leur travail de prospection foncière pendant le premier confinement. Cette baisse s'ajoute à celle amorcée depuis 2017 en lien avec la révision du document d'urbanisme, le PLU-H. Pour les mises en chantier, l'impact de la crise se fait sentir à partir de cette année 2021.

La production de logement social a été impactée à travers les mécanismes de vente entre promoteurs et bailleurs sociaux, les secteurs de mixité sociale. La situation est préoccupante et la Ville trouve des solutions.

J'ai pu interpellier la ministre du Logement, Emmanuelle Wargon, le 22 avril, lors d'un déplacement à Lyon pour que l'État accompagne enfin la production de logement social. Les bailleurs sociaux ne peuvent plus se positionner sur un marché qui s'emballe. Les bailleurs sociaux restent bridés dans leurs capacités d'action avec la ponction imposée par l'État sur les loyers, la fameuse RLS. Leurs moyens d'investir en sont d'autant plus amputés. Combien de temps l'État va-t-il s'obstiner dans son erreur ?

L'absence de régulation du marché contribue à des pratiques de spéculation immobilière qui ne sont pas compatibles avec les faibles moyens alloués à la production du logement social et abordable. Qu'attend l'État pour agir fiscalement contre la spéculation ?

Face à ces défis, la Ville n'attend pas. La Ville s'est fixé un objectif ambitieux de logement social et abordable pour atteindre enfin les 25 % de logements sociaux d'ici la fin du mandat et résorber 100 % de notre déficit de logement social.

L'atteinte de cet objectif repose sur une mobilisation inégalée des moyens de la Ville sur un triple registre : moyens opérationnels, moyens juridiques et moyens financiers.

Nous sommes opérationnels. Nous n'opposons pas le logement social et le logement libre. Les deux filières ont leur public, elles sont complémentaires. Face à la baisse de la construction, avec la Métropole de Lyon, nous accélérons les projets d'aménagement public partout où nous le pouvons, Duchère, Gerland, Confluence. Il n'y a pas de moratoire sur la construction, pas de coup d'arrêt aux projets. Nous réorientons certains projets, Part-Dieu, Trarieux. Maintenant, les objectifs ambitieux de logement et de logement social abordable peuvent enfin aboutir. Le logement libre n'est pas bridé et l'appui des politiques publiques en faveur du logement social est renforcé.

Juridiquement, la modification numéro 3 du Plan local de l'urbanisme est en cours de finalisation. Il n'y a pas de remise en cause de l'enjeu de production de logements à Lyon. Il y a un besoin de retrouver certains équilibres en réponse aux demandes des habitants, plus de nature en ville, plus de logement abordable. La modification des secteurs de mixité sociale est en cours dans le cadre de cette modification pour augmenter la production de logement social dans les opérations privées et pour revendre du logement social ensuite aux bailleurs.

Enfin, financièrement, notre Plan de Mandat de 1,2 milliard d'euros va contribuer à résorber le déficit d'équipements publics, que ce soit par la construction de nouveaux groupes scolaires ou de crèches, et permettra d'accompagner la poursuite du développement de la ville. Nous avons voté, chers collègues, dans la PPI, un budget inégalé en faveur du logement abordable, 40 millions. Ces fonds, aux côtés de ceux de la Métropole, finalisent les tours de table financiers et rendent possible la construction de logements sociaux malgré un marché foncier tendu.

Il vous est aujourd'hui proposé d'accorder de nouvelles subventions pour 396 logements. Ces logements sont réalisés via 30 opérations, que ce soit via des acquisitions-améliorations, des constructions neuves ou des ventes en état futur d'achèvement.

Se loger, c'est commencer d'être, disait l'historien Fernand Braudel. Opération par opération, logement par logement, je compte sur votre mobilisation et votre soutien sans faille pour permettre d'être à toutes ces Lyonnaises et à tous ces Lyonnais. Être lyonnais, être logé.

Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Croizier, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Je risque de déborder d'une ou deux minutes, mais mon collègue Romain Billard a eu la gentillesse d'en laisser trois.

M. LE MAIRE : Accordé.

Mme CROIZIER Laurence : Merci.

Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,

Vous nous proposez dans cette délibération d'approuver des opérations de production de logement social en diffus. Nous voterons favorablement cette délibération, bien entendu, mais souhaitons, au lendemain de la concertation préalable obligatoire sur la modification numéro 3 du PLU-H, attirer votre attention sur plusieurs points.

Nous ne pouvons que partager le constat de pénurie de logements et les intentions si vagues mais si louables du dossier de concertation de cette modification numéro 3 du PLU-H de, je cite : « Développer l'offre de logement à prix abordable selon un principe de mixité sociale. »

Mais, quel que soit l'arrondissement, il faut veiller à un équilibre. Une nouvelle fois dans cette délibération, le 8^e arrondissement est très sollicité puisqu'y sont concentrés 36 % des logements mentionnés dans ladite délibération, voire 41 si l'on intègre la délibération précédente sur les logements SACVL. Dans le 3^e, sur les six adresses, quatre ont un taux SRU supérieur à 28 %. Le 6^e arrondissement n'est d'ailleurs pas en reste, puisque 21 % des logements sociaux proposés pour l'ensemble de la ville y sont situés, en particulier avec l'installation du foyer pour femmes seules de Notre-Dame-des-Sans-Abri.

Juste une petite précision pour Monsieur Michaud, pour remonter le moral de tout le monde, le logement social a heureusement progressé de 4 points et non pas de 4 %.

Un mot donc pour revenir sur le 6^e arrondissement. Le pourcentage de logements sociaux y est très variable suivant le quartier considéré, de 0 à 28 %, contrairement à ce que l'on peut penser.

Dans l'approche de construction de logements et la volonté d'atteindre le taux de 25 % de logement social, le raisonnement ne peut pas s'établir sur la seule méthode comptable, que ce soit au niveau de la ville ou de ses arrondissements.

Même si la volonté affichée est un objectif de 25 % par arrondissement, la loi ne l'impose pas et il faut tenir compte du fait que le déficit de logements sociaux dans certains quartiers s'explique par leur histoire urbaine et le manque de foncier, et non par un manque de volonté.

Concernant cette modification numéro 3 du PLU-H, sur laquelle je reviens, et je me fais écho de ce qu'a pu dire tout à l'heure mon collègue Pierre Oliver sur l'association des exécutifs d'arrondissement, il n'est quand même pas normal que ce soit parce que le Maire du 6^e et moi-même, soucieux d'une vraie démocratie locale, avons décidé de faire une réunion publique sur ce sujet, que nous découvrons les évolutions que la Mairie centrale souhaite voir mises en œuvre en matière de SMS. Ces modifications vont d'ailleurs impacter plus particulièrement le secteur de Bellecombe, qui concentre déjà une part essentielle du logement social de notre arrondissement, accueille l'Armée du Salut et bientôt le relais Notre-Dame-des-Sans-Abri, les maisons relais Habitat & Humanisme et de nombreux programmes immobiliers, sans qu'aucun équipement public, aucune salle associative, aucun jardin public complémentaire n'ait été créé ou prévu.

La modification sur le zonage UCE-3, que nous découvrons là encore à l'occasion d'une réunion organisée cette fois par la Métropole et qui ne figure donc pas au dossier de concertation, risque d'être impactante pour Bellecombe.

Enfin, toutes les dernières préemptions sont concentrées sur ce même secteur. Pour la dernière, celle du 283 cours Lafayette, pour laquelle nous avons donné un accord, nous avions sollicité d'être associés à l'orientation du bien. Le dossier est désormais ficelé, sans aucun échange avec nous, et passe en commission permanente de la Métropole ce lundi 31 mai. Est-ce trop demander de joindre vos actes aux paroles quand vous dites vouloir associer les Maires d'arrondissement et leur exécutif ?

À ce jour, malgré nos demandes, nous n'avons toujours pas les attentes et demandes exprimées par la Ville de Lyon à la Métropole dans le cadre de cette modification numéro 3. Nous venons de recevoir ce qui concerne l'évolution des SMS, mais aucune information sur le reste. C'est donc au hasard des réunions que nous découvrons des points précis concernant notre arrondissement, collègue Bellecombe, demande de la SPL Part-Dieu, stationnement, zonage. A fortiori, aucun échange et donc aucune information claire et précise pour les habitants. Et cette absence de précisions ne leur a pas permis de se prononcer en conscience.

Pour conclure sur la question de l'habitat, Monsieur le Maire, d'une façon générale, il va être très difficile de concilier l'augmentation des SMS, la baisse de la densité, l'augmentation des contraintes demandées actuellement par la Ville de Lyon, ainsi que celle liée aux contraintes environnementales. Or le mieux est l'ennemi du bien. Même si cette expression semble choquer certains de votre majorité, une opération ne peut se réaliser que si elle présente un équilibre financier, une péréquation financière entre logement social et logement libre.

Le seuil abaissé de déclenchement des secteurs de mixité sociale à 800 mètres carrés ou 500 mètres carrés, que vous voulez imposer, favorise théoriquement la production d'un plus grand nombre de logements sociaux. Vous avez raison. Mais, en pratique, elle se révélera trop contraignante pour les opérateurs privés, qui auront des difficultés à équilibrer les opérations et à sortir lesdites opérations.

La ville que vous voulez créer ainsi est une ville où la mixité réelle, que nous appelons vraiment, n'existera plus, mais où nous nous retrouvons uniquement avec les classes très aisées qui pourront s'offrir effectivement ces logements et les classes à revenus extrêmement faibles. La mixité est un impératif, mais les solutions que la Métropole et la Ville de Lyon imposent ne sont que très théoriques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Croizier. Vous avez à peine dépassé.

Monsieur Giraud, pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, c'est à vous pour 5 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de faire plus court pour faire la balance d'équilibre.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cher Raphaël,

Une rapide intervention pour rappeler toute l'attention que notre groupe porte aux engagements de la Ville de Lyon en matière de logement social, engagement triennal qui avait fait l'objet d'ailleurs d'une délibération lors d'un précédent Conseil.

Je suis heureux aussi de m'apercevoir que cette délibération finalement visant à financer une partie de la programmation de 400 logements sociaux n'ait pas fait l'objet de demande de parole intempestive. Faut-il en conclure que le sujet du logement fasse consensus au sein de notre assemblée ? Je ne peux que m'en réjouir et saluer ainsi notre sagesse collective.

Mais malgré cette heureuse surprise, je souhaitais, et Raphaël l'a un peu énoncé, revenir sur les statistiques de construction neuve et de logement social pour l'année 2020, désormais connues de toutes et tous avant que notre majorité ne soit accusée de tous les maux de la terre sur ce point. Il faut effectivement dire que le bilan est en effet plutôt préoccupant et ce n'est pas le bilan lyonnais qui est préoccupant, c'est le bilan national, puisqu'en 2020, seuls 380 000 logements ont été autorisés en France, soit 15 % de moins qu'en 2019 et même 25 % de moins qu'en 2017. Comme quoi la crise du logement n'est pas lyonnaise, elle est nationale. C'est aussi évidemment le cas en corolaire pour le logement social, puisque moins de 90 000 logements ont été agréés en 2020 pour un objectif qui était de 120 000. La crise du logement occupe donc tous les segments du logement. Lyon n'échappe pas à cette déprise.

Je ne rappellerai pas les chiffres cités par Raphaël. Pour autant, malgré cette baisse, la Ville prend toujours sa part de construction de logement social à l'échelle de la Métropole, de manière assez constante. La Ville porte environ 40 % du logement social de la Métropole chaque année.

Cette déprise n'est pas liée à l'arrivée des affreux écologistes et socialistes que nous sommes, ni à l'impact qu'aurait déjà la mise en œuvre de nos actions sur les marchés immobiliers. C'est pourtant la petite musique que nous entendons régulièrement sur les scènes médiatiques locales.

N'oublions pas que les dynamiques à l'œuvre s'appuient aujourd'hui sur un PLU-H approuvé sous l'ancienne mandature, qui porte pourtant une forte ambition en matière de développement résidentiel.

Lorsque les taux de vacance sont faibles, comme c'est le cas sur notre territoire, c'est bien l'effort de construction qui doit permettre à chacun de se loger, quelles que soient ses ressources.

Alors, oui, Madame Croizier, vous l'avez dit, l'équation est complexe à résoudre. Elle l'est d'autant plus si l'on s'arrête au périmètre administratif de la Ville de Lyon, mais c'est un autre périmètre qu'il faut en fait aujourd'hui regarder et, à notre sens, les politiques de logement doivent s'articuler autour de trois axes.

Tout d'abord et pour corroborer les propos de Raphaël, dans le cadre d'une densification qui soit mieux maîtrisée, désirable, socialement

acceptable. Aujourd'hui, l'existence de surenchère foncière tend à produire des formes de densification marquées par le souci de rentabilisation de l'investissement foncier avant celui de la qualité urbaine et de l'insertion harmonieuse dans l'environnement. C'est le premier point.

Deuxième point, les politiques de l'habitat doivent être menées à l'échelle de la Métropole de Lyon, qui constitue aujourd'hui le véritable bassin de vie des Grands Lyonnais et permet d'établir des parcours résidentiels dans une organisation multipolaire. C'est pourquoi le logement social doit faire sa place sur les 59 communes de la Métropole. Comment peut-il encore exister dans une métropole aussi dynamique des communes en constat de carence, lesquelles communes parfois font 10 000, 15 000 habitants, et parfois demandent même des lignes fortes de transports en commun comme le métro E.

Enfin, sur les marchés résidentiels, des ponts doivent être établis et amplifiés avec les agglomérations voisines, comme Saint-Étienne, Vienne, Bourgoin-Jallieu ou encore Villefranche-sur-Saône, où près de 30 % des actifs viennent travailler au quotidien sur la Métropole.

Donc notre ville de demain, plus durable, une métropole de Lyon demain plus durable, nécessiteront à l'évidence des accords réciproques à cette échelle de l'aire métropolitaine.

Vous pouvez compter sur notre groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, pour voter favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Giraud.

Monsieur MICHAUD, quelques éléments d'éclaircissement.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Madame Crozier, je partage avec vous cette volonté d'équilibre et le constat que cet équilibre est fragile, puisque nous dépendons du foncier, des opportunités foncières et que, que ce soit via la préemption ou via les secteurs de mixité sociale, nous n'avons aucune garantie sur où vont pouvoir atterrir les logements et l'essentiel de ces logements sociaux sont produits via ces opérations-là.

Je tenais à vous rassurer sur le fait que, oui, nous sommes favorables à la densité, cette fameuse juste densité qu'a évoquée Emmanuel Giraud et que, par rapport à cette volonté d'avoir plus de végétal, avoir plus de végétal ne signifie pas nécessairement avoir besoin de moins de densité.

Sur la démocratie, il me semblait vraiment important de rappeler que j'ai répondu présent et, globalement, l'exécutif est présent lorsque des instances sont organisées, notamment par la Mairie du 6^e et notamment dans le cadre de la modification du PLU-H.

Pour le PLU-H, la concertation a recueilli plus de 1 000 avis. Je considère donc que, sur ce document en rédaction, les réunions et les avis vont permettre d'avoir un document qui sera plus en phase avec les besoins des Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/821 - Lancement des opérations n° 05070531 «Ancien Cimetière de Loyasse - renaturation» et n° 05071510 «Nouveau Cimetière de Loyasse – renaturation» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00012.

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté)

2021/822 - Lancement des opérations 07019002 «Ancien cimetière de la Guillotière - Renaturation» et 08021611 «Nouveau cimetière de la Guillotière» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00012.

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté)

2021/856 - Convention refuge LPO cimetière de la Guillotière

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté)

2021/809 - Lancement de l'opération n° 60023848 «Rénovation et développement des aires de jeux des squares 2021-2026» et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20012.

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

(Adopté)

2021/733 - Dispositif de propreté du quartier de la Duchère à Lyon 9^e par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature.

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté)

2021/734 - Dispositif de propreté globale des quartiers Mermoz et Langlet-Santy à Lyon 8^e par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature.

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté)

2021/769 - Programmation financière 2021 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 72 850 euros

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
 (Mme Maras ne prend pas part au vote.)
 (Adopté.)

2021/803 - Lancement de l'opération 60 022 022 « Cimetières Guillotière nouveau et Croix-Rousse ancien - Puits de dispersion - 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00012.

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
 (Adopté)

2021/810 - Lancement de l'opération n° 99007001 « Centre horticole de Cibeins - Modernisation de l'outil de production » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20012.

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
 (Adopté)

2021/760 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2021 pour un montant total de 40 800 euros.

Rapporteur : M. CHIH Mohamed
 (Adopté)

2021/761 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2021 pour un montant total de 32 237 euros.

Rapporteur : M. CHIH Mohamed
 (Adopté)

2021/824 - Lancement de l'opération 60024668 « Restauration et acquisition de sanitaires 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-3, programme 20012.

Rapporteur : M. CHIH Mohamed
 (Adopté)

2021/829 - Lyon 5^e - 37 rue Saint-Jean - Mise en place d'une convention de droit de passage cour/traboule.

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël
 (Adopté)

M. LE MAIRE : Nous passons désormais à l'examen des dossiers sans demande d'intervention.

Au regard de l'importance des enjeux sociaux, écologiques et paysagers sur ces dossiers, j'ai souhaité que monsieur Nicolas Husson vous présente plus particulièrement le rapport relatif au développement et à l'animation des jardins citoyens et partagés. Je céderai ensuite la parole à monsieur Tristan Debray pour parler des aires de jeux des squares.

Monsieur Husson, c'est à vous.

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Si je peux me permettre, il ne s'agit pas d'une intervention sur les jardins partagés, qui sont des opérations de routine, mais plutôt sur la végétalisation des cimetières.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Husson. C'est une erreur de ma part, je m'en excuse.

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : Aucun problème.

Après hier, certains ont considéré que les cimetières devaient se minéraliser, rompant ainsi avec la nature qui était présente dans ces lieux, une nature parfois foisonnante comme à Loyasse où des images d'archives montrent les Lyonnais venant faire les foin, une image peut-être passéiste, mais que l'on aimerait bien remettre dans notre quotidien. Je donne cette anecdote, car il n'est pas rare que les habitants fassent appel à leur mémoire pour souligner qu'ils n'ont jamais eu de nature dans les cimetières. Bien entendu, notre mémoire se confine à notre vécu, pas à l'histoire.

L'abandon des produits phytosanitaires nous permet, et c'est une chance, de renouer avec la nature. Certes, le redémarrage de la nature après des décennies de chimie semble erratique ou peut laisser penser que l'entretien est au rabais. Il aura donc fallu de la pugnacité aux équipes des cimetières pour préserver ce retour de la nature, que nous souhaitons aujourd'hui plus important, et ne pas céder à la facilité du glyphosate RoundUp que la loi permet par dérogation dans les cimetières.

Je salue cette pugnacité, car les cimetières ne sont pas absents d'espèces vivantes, au contraire, et la labellisation Refuge LPO de Loyasse a permis de démontrer que 30 espèces vivaient sur ce site avant le référencement et, depuis, on en dénombre 50, ce qui justifie désormais de labelliser le cimetière de la Guillotière et d'en faire également un refuge de biodiversité en plein cœur de la ville.

Les cimetières ne sont pas des espaces hors la ville, mais intégrés dans la trame verte, avec un potentiel de 42 hectares, c'est-à-dire près de 10 % des espaces verts de la ville.

Le cimetière de Loyasse quant à lui deviendra une articulation du Grand Parc des Balmes dont je vous ai déjà parlé à plusieurs reprises entre les voies vertes Champvert, le parc des Hauteurs, entre le 5^e et le 9^e arrondissement. Nous y étudierons également le potentiel de la réserve foncière, ce terrain situé en contrebas du cimetière, pour envisager la création d'une ferme urbaine pédagogique pour une sensibilisation à l'art de bien cultiver, cet art de bien cultiver pour bien manger en milieu urbain.

Non, Madame Gailliot, je vous ai bien entendue. Vous ne m'apprenez rien quant à la qualité des sols liée aux activités antérieures, étant moi-même ingénieur environnement. Des diagnostics de pollution et des évaluations de risques sanitaires ont été réalisés pour évaluer quels sont les scénarios envisageables en différents emplacements de la parcelle, qu'il s'agisse de culture ou d'élevage. Je peux donc vous assurer que la Ville ne prendra aucun risque d'empoisonnement de ses citoyens.

Je vous rappelle à cette occasion la démarche similaire qui a été réalisée pour s'assurer de la parfaite compatibilité sanitaire alimentaire des

sols de chacun des vergers d'arrondissement, donc aucune place au hasard, aucun risque d'empoisonnement.

Au prochain Conseil municipal, vous aurez le loisir de voter une subvention à la Bergerie urbaine, qui présente une expérience tout à fait unique et originale en France sur la pollution des sols. Je vous en dirai davantage à cette occasion.

Par ailleurs, le cimetière de la Guillotière, qui, avec l'intégration de la rue des Pins, permettra d'étirer la masse verte depuis le parc Blandan, permettra de créer une véritable oasis dans les 3^e, 7^e et 8^e arrondissements.

Vous l'avez compris, cette renaturation présente également une invitation aux habitants de s'approprier de nouveaux espaces de nature, des espaces en lien avec notre patrimoine et l'histoire de notre ville.

Ces projets représentent notre volonté politique de renouer avec le vivant celui d'hier comme celui d'aujourd'hui et avec pédagogie.

La labellisation Refuge LPO des cimetières de la Guillotière contribue à cette sensibilisation et permet d'expliquer que les cimetières ne peuvent en aucun cas servir exclusivement aux défunts. Nous allons donc remettre du vivant parmi les morts.

Pour celui qui observe la nature, il pourra à loisir établir des correspondances avec la symbolique funéraire qui est présente.

Oui, la renaturation représente un tout, un cycle, qu'il convient de rappeler. La renaturation représente également une façon de clore un cycle, cette parenthèse de 70 ans du tout minéral, et de revenir à la conception originelle de nos cimetières, celle de cimetières-parcs.

Je rassure tout de suite l'opposition, quand je dis parcs, je ne dis pas parcs d'attractions, que l'on se comprenne bien. Je préfère préciser car certains aiment bien les raccourcis intellectuels pour faire de l'écolo bashing. Mais oui, nous sommes pour davantage de nature, de biodiversité, y compris politique, et cela, nous n'avons pas peur du changement, du challenge, de rompre avec la facilité, de proposer du sens plutôt que du béton, de la nature plutôt que des contraintes de gestion. La preuve, nous proposons d'investir 2 millions d'euros dans les cimetières pour les renaturer, du jamais vu pendant plusieurs mandats. Les cimetières comme les écoles, les crèches, les rues, les espaces publics participeront à redéployer des arbres, des espaces végétalisés et à lutter contre les îlots de chaleur urbains, en d'autres termes à faire une ville résiliente, donc vivante.

Je vous remercie de voter favorablement pour ces délibérations.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur Debray, c'est à vous, pour évoquer les aires de jeux des squares.

M. DEBRAY Tristan, rapporteur : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La ville à hauteur d'enfants, comme vous le savez toutes et tous, est un projet majeur de notre mandat. Je sais à quel point ce projet nous tient tous à cœur au sein de la majorité, à la Mairie centrale comme dans les arrondissements, et je sais à quel point Monsieur le Maire en particulier y est attaché.

Faire une ville à hauteur d'enfants, c'est avant tout repenser les espaces qui leur sont dédiés, ce qui commence donc par les aires de jeux, car, oui, nous souhaitons une ville plus ludique.

C'est donc avec lucidité que nous avons constaté partout dans la ville un vrai besoin de ludicité.

Concernant les aires de jeux précisément, et malgré quelques rares mais beaux chantiers comme le parc du Vallon ou encore le parc Blandan – il faut rendre à Gérard ce qui appartient à Gérard –, il n'y a jamais eu à notre connaissance de véritable stratégie globale de notre Ville, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Nous sommes donc en train de bâtir une nouvelle stratégie pour les aires de jeux, à l'échelle de toute la Ville de Lyon, qui en comporte 226 pour près de 1 000 structures de jeux au total.

Cette stratégie repose sur plusieurs axes.

Puisque la ville des enfants, c'est la ville de tous les enfants, pour chaque rénovation et création d'aires de jeux, nous installerons aussi des jeux inclusifs, permettant ainsi aux enfants en situation de handicap de jouer parmi tous les autres sur le même espace.

Les jeux quant à eux seront plus diversifiés, moins genrés, permettant aux enfants de développer leur imaginaire et leur créativité, laissant la place à l'eau et au végétal. Nous intégrerons les nouvelles attentes de jeux plus écologiques, plus libres et prendrons en compte la place des parents et des accompagnants.

Les matériaux utilisés seront donc davantage naturels et respectueux de l'environnement. Nous végétaliserons davantage ces espaces, en étant vigilants sur la problématique de l'ombrage, et nous étudierons également différents types de revêtements de sol.

Concernant la création de nouvelles aires de jeux, nous assurerons une répartition aussi équitable que possible entre les 9 arrondissements, afin de réduire les inégalités territoriales, parce que l'accès à ces espaces végétalisés et ludiques, c'est aussi une question de justice sociale.

Enfin, puisque la ville des enfants se construit avec les enfants, ceux-ci seront systématiquement associés à nos projets de rénovation à travers de multiples concertations aux formes diverses. Celles-ci ont d'ailleurs déjà commencé grâce à des questionnaires diffusés via les élus d'arrondissement que je remercie d'ailleurs pour leur engagement sur le terrain.

Hier, j'ai même eu l'honneur en compagnie d'autres élus de participer à la visite d'une aire de jeux à mi-chemin entre le 1^{er} et le 4^e arrondissement avec des enfants élus du Conseil d'arrondissement du 1^{er}. Ceux-ci sont donc d'ores et déjà impliqués dans la réalisation des projets qui les concernent et ce n'est que le début.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous invite toutes et tous à voter favorablement cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Debray.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE

2021/726 - Approbation d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale de Lyon (BML) et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante. Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous pour le premier rapport.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (l'ENSSIB) est installée à Villeurbanne sur le Campus de la Doua et elle a pour mission d'assurer la formation initiale des cadres des bibliothèques de l'État, ainsi que la formation continue des agents des bibliothèques des différentes fonctions publiques.

Alors, les liens entre l'ENSSIB et la Bibliothèque municipale de Lyon sont anciens. Ils ont été renforcés et formalisés depuis une dizaine d'années et font l'objet de conventions pluriannuelles.

La convention actuelle arrivant à échéance, son renouvellement est souhaité par les deux parties afin de poursuivre le partenariat, selon les mêmes axes que précédemment. C'est l'objet de ce projet de délibération que je vous invite à voter. Je précise que la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante a émis un avis favorable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 6 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons réitérer ici notre soutien au milieu culturel victime expiatoire de premier rang avec les personnels soignants mais à d'autres titres dont je vais parler d'une formidable mobilisation mondiale contre l'immonde, d'une peste d'un nouveau genre, la Covid-19.

Alors que, depuis le 19 mai, les rideaux commencent à peine à se lever, il nous paraît nécessaire de tirer les leçons de cette interminable période de déprivation culturelle.

L'art est ouverture au monde. Le confinement qui tua l'art vivant en fut la fermeture.

L'art nous élève, le confinement nous a rétrécis.

L'art nous solidarise, nous apprend et nous fait aimer l'autre, le confinement nous a séparés.

L'art a ceci de commun avec les grandes religions civilisatrices qu'il est à la fois reliant et relecture ininterrompue. C'est même en cela qu'il est le stimulant par excellence de l'intelligence collective.

S'agissant de l'homme, nous a enseigné Claude Lévi-Strauss, culture et nature se confondent. Notre culture, notre art de vivre, c'est notre nature même. Impossible donc d'y renoncer et c'est tant mieux, comme vient de nous l'apprendre cette longue période d'existence crépusculaire dont nous sortons à peine.

Profitons de ce Conseil municipal pour exprimer sans réserve notre bonheur municipal de voir ouvrir ces lieux où la foule, vaste désert d'hommes, se fait public, se fait groupe en fusion pour le meilleur et jamais pour le pire.

Bravo aux artistes, aux directeurs d'établissement, aux organisateurs qui ont consenti des sacrifices inouïs pour se conformer aux contraintes des jauges et mesures sanitaires et font aujourd'hui preuve d'une capacité d'adaptation incroyable et d'une ingéniosité au-delà de tout éloge pour donner au spectacle une nouvelle vie.

Mais nous sommes encore loin des lendemains qui chantent, car la crise sanitaire a profondément bouleversé un monde culturel dont l'équilibre était fragile. Il faut donc continuer à travailler au plus près des acteurs de la culture et répondre de manière concrète aux enjeux du déconfinement.

C'est l'occasion pour moi de lancer un appel à l'ensemble des Lyonnais et de leur dire de soutenir les acteurs de la culture, les artistes, en fréquentant jusqu'à satiété les lieux où nous aimons nous retrouver, nous divertir, partager. Allez au théâtre, au musée, au cinéma, à l'Opéra, à l'Auditorium, voir des concerts, des expos.

Qu'ils soient intermittents ou permanents, tous ceux de la culture sont les maillons forts de notre sensibilité collective, ceux qui ont le plus durement porté la croix de nos renoncements à pleinement vivre depuis plus d'un an.

En retour, nous leur devons, comme à nos personnels soignants, un supplément d'amour et de cette reconnaissance dont leur âme d'écorchés vifs ont le plus pressant besoin.

L'esprit souffle où il veut, mais plus spécialement en tous lieux, fussent-ils vains ou fades, où gît le goût de leur grandeur, où s'exprime le talent de nos créateurs. C'est peu dire que leur souffle nous a manqué, que cette interminable vacance de l'esprit des rues, de l'esprit des forums, de l'esprit des salles de spectacle et de l'esprit des lieux saints nous a laissés désorientés et dépités d'avoir à mesurer quotidiennement nos insuffisances individuelles et nos vanités, d'avoir à vérifier avec accablement la justesse de ce mot de Pascal : « Un roi sans divertissement est un homme plein de misère. »

Oserais-je paraphraser ici le plus génial Français de tous les temps, en enfonçant le clou, en précisant un peu lourdement que même un Lyonnais, en plein confinement, sans divertissement, ne vaut guère mieux qu'un roi plein de misère ?

Merci à vous, acteurs, chanteurs, joueurs, artistes, dont la vitalité rayonnante sublime le fameux vivre ensemble, qui, sans vous, ne serait rien. L'expression de vos talents si divers s'accorde si prodigieusement à la vie des cités qu'il nous sera désormais impossible d'imaginer seulement un quelconque futur sans vous, un futur qui serait sans avenir.

Nous savons désormais grâce à ce manque existentiel que fut pour nous votre silence que la vie quotidienne collective est d'abord matière d'art.

Le dialogue fécond entre institutions culturelles d'excellence et réseau associatif favorise depuis toujours à Lyon l'émergence ininterrompue d'un maillage créatif de notre territoire, offrant aux Lyonnais une programmation riche, diversifiée et accessible.

La création émergente inspire et renouvelle constamment les institutions qui lui assurent en retour un socle institutionnel stable, propice à la concrétisation des projets des artistes. En nous appuyant sur nos grandes maisons portées par des femmes et des hommes de grande qualité, comme sur la mixité associative et la création indépendante, nous serons à même de sauvegarder nos réseaux de culture.

Si vous en doutez, comme nous l'avons toujours fait, notre groupe soutiendra toutes les initiatives qui permettront de renforcer les liens d'un tissu culturel lyonnais qui rayonne dans et au-delà de notre ville et sans lequel nous savons maintenant que ce monde serait une erreur. Et, dans cette tâche, Madame Perrin-Gilbert, nous vous souhaitons pleine réussite.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Cucherat.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/744 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée d'art contemporain et la Matmut dans le cadre des projets d'accessibilité des vidéos et de création de podcasts

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, je vous cède de nouveau la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Ce projet de délibération illustre combien nous travaillons de concert avec nos institutions pour élaborer et mettre en œuvre notre politique publique culturelle, avec ici, via cette délibération, l'exemple du Musée d'art contemporain, le MAC, mené par une directrice et des équipes dont je veux souligner ici à la fois le professionnalisme et l'engagement.

Un engagement au service des artistes tout d'abord. En effet, durant ces derniers mois, où les lieux culturels, musées compris, ont été fermés au public, le MAC a ouvert des espaces de travail sous forme d'ateliers et a accueilli 7 artistes plasticiens, 3 hommes, 4 femmes, afin qu'ils puissent bénéficier de conditions de travail favorables à leur création et qu'ils puissent être soutenus dans l'épreuve du confinement.

Il en va de même avec la politique d'acquisition d'œuvres du Musée d'art contemporain. En 2021, le MAC consacrera 100 000 euros à l'acquisition d'œuvres d'artistes, pour la plupart accueillis en résidence ou en exposition ces derniers mois et dont certains sont des artistes contemporains régionaux.

Nous le savons, la commande publique constitue un important levier de soutien économique aux artistes plasticiens qui ne bénéficient pas par ailleurs du statut d'intermittent et qui ont donc été particulièrement impactés par la crise.

Mais le Musée est également au service des publics et mène tout au long de l'année de nombreuses actions de médiation culturelle avec pour objectif de rendre l'art accessible à tous et à toutes. C'est dans le cadre de cette politique d'accessibilité que nous examinons cette délibération.

Le Musée d'art contemporain produit un certain nombre de vidéos et, depuis 2020, il s'est engagé dans des opérations de sous-titrage de ses vidéos et de doublage également en langue des signes française. Et puis, en 2021, notre Musée prévoit également de lancer une série de podcasts pour raconter autrement le Musée, avec des paroles de visiteurs, des actions hors les murs, des visites des coulisses. La Matmut a manifesté le souhait d'être mécène de ces projets avec un don pécuniaire d'une valeur de 7 000 euros. C'est l'objet de cette délibération, à la fois présenter ces actions en faveur de l'accessibilité des œuvres d'art et autoriser le mécénat avec cette société, la Matmut.

Je vous invite là encore à émettre un avis favorable comme l'a fait la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 2 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe,
Chers collègues,

Je m'adresserai donc à Madame Nathalie Perrin-Gilbert. Bien sûr, nous voterons cette délibération, mais particulièrement sur la question du mécénat, puisque, dès la première Commission Culture, en début de mandat, vous aviez évoqué l'urgence de travailler une charte du mécénat. Vous aviez informé lors de la dernière Commission un report en septembre de ces travaux avec un pilotage par madame Hénoque.

Pouvez-vous nous apporter plus de précisions sur les éléments qui justifient ce cadrage du mécénat et, compte tenu des urgences qui se sont imposées à un monde de la culture éprouvé – nous allons encore en parler dans une autre délibération –, un tel chantier n'est-il pas un risque supplémentaire de réduire les moyens de la culture lyonnaise ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Quelques mots.

Peut-être n'ai-je pas été suffisamment claire en Commission, mais les travaux n'ont pas été reportés en septembre. J'ai dit que nous aurions des débuts de résultat des travaux plutôt à l'automne. Les travaux sont bien enclenchés.

En effet, une mission mécénat a été mise en place ce début d'année même. Nous n'avons donc pas perdu de temps. Elle est pilotée et présidée par madame la Première Adjointe, Audrey Hénoque. Cette mission s'est donné déjà deux premiers objectifs – il y en aura d'autres certainement –, tout d'abord en effet l'élaboration d'une charte éthique du mécénat. C'est cette charte qui devrait aboutir à l'automne. Il s'agit d'entraîner avec nous des entreprises vers des valeurs qui nous sont communes et il me semble important d'être sur cette exemplarité. Le deuxième objectif de la mission est au contraire d'amplifier, comme vous le proposez, ce mécénat, avec la mise en œuvre d'une démarche volontaire de recherche de mécènes, de manière à ce que cela puisse y compris irriguer toutes nos politiques publiques, la politique de la culture avec des établissements qui sont déjà en lien avec des mécènes, notamment nos musées, mais aussi d'autres politiques publiques qui auraient besoin de ce soutien de la part d'entreprises mécènes et partenaires et qui partagent nos valeurs.

Je ne sais si, Audrey, vous voulez compléter en quelques mots, mais voilà pour ma part ce que je pouvais préciser.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Madame Hénoque, un mot.

Mme HÉNOQUE Audrey, Adjointe : Oui, merci.

Vous avez bien résumé les choses, Nathalie, mais peut-être simplement pour rassurer Madame Palomino. L'idée de la charte est double, à la fois d'exprimer les valeurs qui tiennent à cœur de cette majorité, mais qui sont généralement d'ores et déjà partagées par nos entreprises partenaires, dont nous devons encore une fois remercier le soutien. C'est donc un rappel des valeurs. Il y a peu de chances que des entreprises soient écartées, sauf si vraiment l'objet, le cœur de leur action était à l'encontre des valeurs environnementales, sociales et de respect humain, évidemment. Le travail est encore en cours sur cette charte, sur ces aspects de valeurs.

L'autre aspect de la charte est évidemment de bien cadrer les relations entre la Ville et les mécènes pour éviter tout risque de conflit d'intérêts, d'espérer mal placés d'entreprises d'avoir un accès facilité à des marchés, par exemple, ce type de risques. Nous sommes réellement dans une logique de déontologie et de rappel des valeurs et j'espère que, vers l'automne, nous pourrions vous proposer une trame.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/778 - Approbation des tarifs de la saison 2021-2022 des Célestins, Théâtre de Lyon – Rectificatif

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame Perrin-Gilbert, je vous cède la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Il s'agit de la délibération 2021/778. Par ce projet de délibération, il nous est proposé d'approuver les différents tarifs en vigueur au Théâtre des Célestins pour la saison 2021-2022.

Les tarifs de la saison 2021-2022 s'échelonnent de 5 à 40 euros selon un certain nombre de données, avec des tarifs réduits pour les familles nombreuses, les seniors, les demandeurs d'emploi, les détenteurs de la Carte Culture, les personnes porteuses de handicaps et leur accompagnateur, les moins de 16 ans, les étudiants, etc.

Un tarif est proposé aussi pour les deux spectacles coproduits par l'Opéra et les Célestins, « Nuit funèbre », de Katie Mitchell, et les « Échos de la Fabrique », de François Hien, d'ailleurs actuellement joué au Théâtre de la Renaissance et je vous recommande ce spectacle.

Un tarif spécifique encore pour la quinzaine de la compagnie CALC (Courir à la Catastrophe), compagnie menée par Olivier Neveux et lauréate du prix Célestins 2019, avec le spectacle « En réalité », avec un tarif qui variera de 8 euros à 26 euros.

Dans un souci de diversification de ses publics, les Célestins proposent également des spectacles hors les murs, notamment au Radiant à Caluire, au TNP à Villeurbanne et au Théâtre de la Croix-Rousse, avec là également des tarifs qui varient selon les conditions sociales des publics.

Vous avez également le tarif des places pour le festival Sens interdits qui aura lieu au mois d'octobre et qui varie de 9 à 25 euros la place et pour le festival Karavel de 10 à 30 euros la place.

Un système d'abonnement est également proposé, je ne rentre pas dans le détail, parce que la délibération est exhaustive.

Je veux tout de même signaler pour terminer le principe du billet suspendu, un peu à l'image du café suspendu ou du repas suspendu, pour permettre à des publics avec de grosses difficultés financières de pouvoir bénéficier gratuitement d'une place de spectacle. La distribution de ces billets suspendus sera assurée par des associations identifiées du champ social. Nous serons bien sûr en lien avec le CCAS, la délégation de madame Runel, sur ces questions.

Je ne vais pas développer plus loin la présentation, parce que l'heure de ce Conseil a tourné, mais je voulais donner ces quelques exemples pour montrer combien notre théâtre municipal était soucieux de s'adresser à une grande diversité de publics, aussi bien par ses tarifs que par sa programmation et que par les lieux culturels qu'il investit.

Je vous propose là aussi un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Billard, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BILLARD Romain : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les délibérations sur l'approbation des tarifs des établissements culturels de certaines institutions de notre Ville sont évidemment très importantes, car elles ont un impact direct sur le porte-monnaie des Lyonnais.

La tarification est un exercice difficile pour les directions des établissements culturels, car elle a une incidence directe sur la fréquentation. En effet, quand les tarifs réduits peuvent être attractifs et favoriser l'accessibilité de l'établissement à certains publics, d'autres tarifs dits pleins peuvent au contraire en éloigner.

Je profite donc de cette délibération pour évoquer deux sujets complexes à appréhender et surtout complexes à solutionner, celui des effets de seuil et celui de la non-accessibilité sur le temps long.

Comment éviter qu'un jeune de 29 ans, habitué depuis des années à aller aux Célestins ou à l'Auditorium de Lyon, ne se coupe de cette culture quotidienne en basculant dans un tarif plein que sa situation professionnelle encore aux prémices ne permet pas de combler sur le point de vue du différentiel tarifaire ?

Comment permettre à des personnes de 45 ans, entre les deux âges de tarification réduite, avec des revenus moyens, d'accéder à ces équipements culturels, situation qui se complique quand ce couple a des enfants et que la soirée au théâtre devient un véritable budget, pour ne pas dire un luxe ?

Quand nous savons aussi que les tarifs d'entrée des grands musées et expositions sont de plus en plus conséquents et avoisinent désormais ou dépassent les 10 euros.

Je sais, pour bien connaître ce milieu culturel, que la réponse n'est pas simple, voire dans certains cas insoluble, tant les équilibres sont fragiles. Néanmoins, nous avons le devoir et l'obligation en tant qu'élus de nous atteler à cette tâche et d'y réfléchir sérieusement, sans démagogie et sans partisanerie.

En réponse à mon intervention en Commission Culture, madame Nathalie Perrin-Gilbert m'avait fait part de son souhait d'y réfléchir. C'est donc bien volontiers que nous proposons d'y réfléchir ensemble.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Billard.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/782 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts et la Fondation d'entreprise Solidarités by Crédit agricole Centre-Est dans le cadre du projet de réalisation d'une maquette tactile du plan du musée

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Il s'agit donc du rapport 2021/782. De même que je l'ai fait précédemment pour notre Musée d'art contemporain, je profite de ce projet de délibération pour souligner aussi le professionnalisme et l'engagement de l'équipe du Musée des beaux-arts, un musée remarquable, et j'invite les Lyonnais et les Lyonnaises à venir découvrir le nouveau Matisse, « Katia à la chemise jaune », acquis par le Musée, mais aussi la magnifique exposition portant sur la céramique contemporaine avec une scénographie remarquable, et également l'exposition consacrée aux trois frères Flandrin.

Nos équipes ont énormément travaillé, nous le voyons, pendant toute cette durée du confinement, et sont prêtes à recevoir le public en toute sécurité, le public et tous les publics.

Par exemple, et c'est l'objet de cette délibération, le Musée des beaux-arts s'est engagé dans une meilleure accessibilité de ses collections, mais aussi de son bâtiment, aux publics présentant des déficiences visuelles.

Ainsi, il a conçu un projet de maquette tactile composé de trois modules, une maquette de l'intégralité des bâtiments dans leur environnement urbain, qui sera installée vers la billetterie, en gratuité et donc dans une zone en libre accès, un jeu de quatre plans tactiles représentant chacun un étage et disposés à l'étage correspondant pour aider les personnes déficientes visuellement à se repérer dans les collections, et une maquette en coupe de l'escalier principal Thomas Blanchet, qui sera installée en bas de l'escalier.

La Fondation d'entreprise Solidarités by Crédit agricole Centre-Est s'est engagée à effectuer un don de 10 000 euros au profit du Musée des beaux-arts au titre de ce projet de maquettes tactiles. Tel est l'objet de la délibération.

Là aussi, je vous invite à émettre un avis favorable comme l'a fait la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

L'intervention pour le groupe Pour Lyon ayant été retirée, je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/788 - Attribution de subventions à 4 associations pour un montant de 15600 euros au titre du Fonds d'urgence Culture - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, je vous cède à nouveau la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Il s'agit du dernier rapport pour la culture de la Commission qui suscite des interventions et que, donc, je présenterai en quelques mots.

Pour mémoire, nous avons voté le 30 juillet dernier, soit un mois après notre élection, un Fonds d'urgence culture exceptionnel de 4 millions d'euros.

Par un vote en Conseil municipal, donc ici même, du 19 novembre dernier, un peu plus de 2,6 millions d'euros ont été attribués à 182 structures, c'est-à-dire des personnes morales, et un peu plus de 290 000 euros ont été attribués à 97 artistes, c'est-à-dire des personnes physiques, des sommes qui ont été perçues par les structures comme par les artistes avant la fin de l'année 2020, c'était notre objectif.

Cela signifie aussi qu'un reliquat d'environ 1 million d'euros sur les 4 millions avait été préservé pour 2021, car nous imaginions bien que les acteurs culturels continueraient à être fragilisés durant cette année 2021 et nous voulions aussi soutenir la reprise d'activité.

Lors du Conseil municipal du 26 mars dernier et pour participer à cette reprise, nous avons attribué 50 000 euros au GIP Cafés cultures, afin de soutenir la professionnalisation des artistes et favoriser leur accès au statut d'intermittent. La collectivité participe ainsi aux cachets des artistes et je pense que ce dispositif GIP Cafés cultures est particulièrement bienvenu à l'heure où les terrasses et nos restaurants rouvrent et pourront faire appel à des artistes qui seront payés en cachets et non plus simplement au chapeau.

Aujourd'hui, toujours dans le cadre du Fonds d'urgence, nous vous proposons d'apporter une subvention de 12 000 euros à l'association Studio Ganek, qui a assuré le commissariat d'exposition, l'organisation de visites guidées et la rémunération de 20 artistes plasticiens dans le cadre de l'exposition « À ciel ouvert ». C'était une manière de soutenir les artistes plasticiens, dont je parlais tout à l'heure, qui n'ont pas accès au statut de l'intermittence, mais aussi d'interpeller les publics et de continuer à faire vivre ce lien entre propositions artistiques et publics.

Je voulais dire également que l'État a soutenu cette opération à hauteur de 4 000 euros et la Région à hauteur de 500 euros.

Toujours dans l'objectif de préserver le lien entre les lieux culturels, les artistes et les publics, nous avons créé une chaîne YouTube dédiée à la création, que nous avons intitulée « Carnets de création ». Cette chaîne YouTube a été mise en ligne le 25 mars 2021. Elle accueille régulièrement désormais des captations réalisées par des professionnels. Certains lieux ont pu financer sur leur budget propre ces captations, qui montrent le travail des artistes en amont des spectacles. Je pense par exemple aux Subsistances, à la Maison de la Danse, aux Célestins, qui n'ont pas sollicité de soutien de notre part. D'autres lieux plus fragiles ont fait appel au Fonds d'urgence pour pouvoir rémunérer les équipes audiovisuelles mobilisées pour ces captations. Nous vous proposons donc d'adopter un forfait de 1 200 euros à cette fin, forfait dont pourront bénéficier le Théâtre des Clochards célestes, la MJC Confluence et la compagnie MA.

Concernant enfin la suite et la fin du Fonds d'urgence, il nous restera une enveloppe d'environ 930 000 euros. Nous en voterons la répartition ici même en septembre 2021.

En attendant, sur cette délibération, je vous propose un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe,

Comme nous l'avons évoqué, la crise sanitaire a mis à mal notre monde culturel en l'obligeant à stopper la quasi-totalité de son activité depuis près d'un an et c'est dès le premier confinement, donc au printemps 2020, que la Ville de Lyon a fait le choix de mettre en place des aides exceptionnelles. Vous avez, vous aussi, Madame Nathalie Perrin-Gilbert, et nous vous avons soutenue pour cela, poursuivi la distribution de ces aides, voté des enveloppes pour l'année 2020 et le début de l'année 2021 comme vous venez de l'évoquer.

Néanmoins, un certain nombre de questions se posent.

Où en sommes-nous des sommes versées ? Pourrions-nous avoir un point précis des structures qui ont été aidées ? Je sais que vous visitez le terrain, quel est l'état de santé actuel de ces structures ?

Certaines structures n'ont pas pu pour un certain nombre de raisons les solliciter. Comment êtes-vous en lien avec ces structures ?

Quelles suites envisagez-vous de donner à ces aides dans les mois et années à venir en fonction de l'évolution de la situation ?

À l'heure où un certain nombre d'activités culturelles peuvent actuellement, et nous nous en réjouissons tous, redémarrer – vous en avez largement parlé –, nous avons malgré tout du mal à voir un schéma d'ensemble de ces décisions. Vous avez par exemple annoncé une Fête de la musique étendue. C'est un projet intéressant. Qu'en sera-t-il de sa nécessaire articulation avec les animations d'été ? Avez-vous consulté l'ensemble des acteurs concernés sur ce sujet avant de lancer ce projet ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Je vais répondre rapidement.

L'état des lieux de ce que nous votons, vous l'avez en Conseil municipal à chaque séance, mais je serais tout à fait d'accord pour vous refaire un état complet et global lors d'une prochaine Commission Culture.

Comme je vous le disais, il nous restera à délibérer sur une enveloppe qui s'élèvera à hauteur de 930 000 euros en septembre 2021. Nous allons répartir, et c'est ce que je proposerai et présenterai en Commission Culture, cette enveloppe en quatre grandes parties :

- Une partie soutien aux initiatives innovantes et aide à la reprise. D'ailleurs, la délibération que nous votons aujourd'hui est dans ce cadre du soutien à la reprise ;

- Une partie soutien direct aux artistes, car ils sont les premiers à être touchés par la crise. Bien sûr, ce seront des artistes qui n'ont pas pu déposer un dossier lors de la première tranche du Fonds d'urgence et nous sommes en train de mettre en ligne de nouveau un appel à projets qui reprend quasiment les mêmes termes que lors de la première mise en ligne, pour que les artistes qui n'avaient pas pu bénéficier de la première enveloppe puissent se faire connaître de la Ville de Lyon ;

- Une partie soutien aux personnes morales qui n'avaient pas pu répondre en 2020, mais qui nous ont sollicités depuis et dont les dossiers seront examinés selon les mêmes règles et critères que pour la première enveloppe. Nous tenons à une égalité de traitement. Nous avons identifié une trentaine de structures qui nous ont écrit depuis le vote de la première enveloppe en novembre en nous disant, soit nous n'avions pas vu passer l'information, soit nous pensions être en suffisamment bonne santé financière, mais, au final, le premier semestre 2021 a été catastrophique et nous sommes en difficulté. Nous sommes en lien avec cette trentaine de structures ;

- Et il ne faudrait pas oublier une partie soutien à certaines de nos institutions. En 2020, seuls le Théâtre de la Croix-Rousse, la Maison de la danse, les Célestins, les Subsistances et l'ONL ont sollicité le Fonds d'urgence. Aujourd'hui, nous sommes à peu près rassurés pour le Théâtre de la Croix-Rousse, la Maison de la danse et les Subsistances, au regard de leurs résultats 2020 et de ce qui se présente sur 2021. En revanche, nous continuons d'être très inquiets pour le Théâtre des Célestins, notre théâtre municipal, et pour l'Orchestre national de Lyon, malgré une première aide que nous avons versée lors de la première enveloppe. Pourquoi sommes-nous très inquiets ? C'est parce qu'ils échappent à toutes les aides de l'État. L'État, aujourd'hui, et malgré nos multiples sollicitations, de moi-même ou de la part de Monsieur le Maire, que je remercie, à la fois de Madame la Ministre de la Culture, à la fois également du Premier ministre, que vous avez sollicité, Monsieur le Maire, nous avons des fins de non-recevoir pour le soutien à ces deux lieux, sous prétexte qu'ils sont en régie directe. Par conséquent, si vous pouvez nous aider, si les parlementaires ici présents peuvent nous aider à faire valoir le soutien nécessaire au Théâtre municipal des Célestins et à l'Orchestre national de Lyon, toutes ces aides seront les bienvenues, toutes ces interpellations seront les bienvenues, parce qu'aujourd'hui, malgré tous les effets d'annonce, le gouvernement dit zéro pour le Théâtre des Célestins et bon an mal an 80 000 euros pour l'Orchestre national de Lyon. Quand on voit les milliards qui sont annoncés dans les différents plans de relance, je ne comprends pas que seulement 80 000 euros et zéro soient consacrés par l'État à l'Orchestre national de Lyon et au Théâtre des Célestins, qui est quand même un lieu fort également de création théâtrale. Très inquiète également pour la Halle Tony Garnier. La Halle Tony Garnier non plus, de par son statut d'EPCI, n'a pas pu être éligible au fonds de solidarité. Dans un premier temps, elle avait pu percevoir des aides dans le cadre du fonds de solidarité. Par prudence et parce que les décrets nous semblaient un peu contradictoires, la Direction de la Halle avait provisionné l'aide de l'État mais ne l'avait pas dépensée. Nous avons reçu un courrier de l'État nous demandant de rembourser cette somme, ce fonds de solidarité qui nous avait été accordé il y a quelques semaines. Ce sont quand même 350 000 euros dont il s'agit. Donc, là aussi, aucune aide de l'État pour la Halle Tony Garnier. Il en va de même pour le Transbordeur. Nous allons réfléchir, notamment par rapport à la question des loyers, etc. Tout ceci est à l'étude, mais voilà au moins quatre lieux pour lesquels nous sommes très inquiets et toutes les sollicitations qui iront dans le sens de l'aide à ces lieux auprès du gouvernement sont les bienvenues.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/759 - Programmation financière 2021 au titre de la Politique de la Ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Programmation financière complémentaire 2021 au titre du Fonds Quartiers solidaires - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 328800 euros

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Girault, c'est à vous.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : Merci.

Chers collègues,

La programmation 2021 de la Politique de la Ville s'inscrit dans ce cadre contractuel, mais également dans le contexte d'une grave crise sanitaire qui s'accompagne d'une crise économique et sociale, frappant durement nos concitoyens.

Les disparités territoriales déjà observées et les inégalités sociales subies en premier lieu par les habitants des quartiers prioritaires sont désormais accentuées par cette situation d'une ampleur inédite.

Le choc de la crise a fait basculer de nombreuses familles dans une grande fragilité financière, sociale et psychologique.

La situation des associations et des acteurs qui œuvrent au quotidien dans la proximité est également de plus en plus difficile. Les ressources financières se raréfient et les besoins sociaux explosent.

Notre Ville se mobilise afin de concentrer l'ensemble de ses ressources au service de la population pour surmonter cette crise et entend soutenir l'ensemble des acteurs qui agissent pour le bien-être des Lyonnais.

L'élaboration de la programmation financière 2021 répond à la double volonté de renforcer la mobilisation des moyens de droit commun sur les objectifs du Contrat de Ville et de poursuivre la simplification des procédures à l'égard des associations.

C'est la raison pour laquelle les actions thématiques financées sur les crédits spécifiques de la Politique de la Ville seront intégrées aux programmations respectives des dispositifs thématiques correspondant aux matières culturelles, de santé et d'accès aux soins, d'emploi, d'insertion professionnelle, d'éducation et d'animation socio-éducative, de prévention de la délinquance.

Par le financement de ces actions, il s'agit de renforcer le lien social, d'améliorer la vie quotidienne des habitants, de valoriser les quartiers et leurs habitants, de favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles.

Cette programmation 2021 a été élaborée en étroite relation avec l'ensemble des Maires d'arrondissement concernés par la géographie prioritaire, les représentants des autres financeurs du Contrat de Ville et a fait l'objet d'échanges avec les conseils citoyens.

La programmation 2021 concrétise une première étape de notre mise en œuvre des orientations de notre exécutif en recherchant un équilibre entre le soutien à réaffirmer aux associations, la prise en compte accentuée des enjeux de la transition écologique et solidaire et la participation citoyenne.

Les prochaines étapes de préparation du futur Contrat de Ville qui arrive à échéance fin 2022 nous permettront d'accentuer les inflexions souhaitées aux objectifs de notre Plan de Mandat.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Girault.

L'intervention du groupe Pour Lyon ayant été retirée, je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(M. Duvernois ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/727 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale de Lyon (BML) et la Bibliothèque nationale de France (BNF) dans le cadre d'une coopération numérique pour la dématérialisation de titres de presse ancienne - Retiré

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Retiré)

2021/728 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de l'événement Silk in Lyon, Festival de la soie - Éditions 2021-2022-2023 - Approbation d'une convention-cadre

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2021/729 - Approbation d'une convention type d'accueil de bénévoles au sein de la Bibliothèque municipale/Ville de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2021/736 - Approbation d'une convention de prêt de collections entre la Ville de Lyon/CHRD et le Conseil départemental de l'Isère/Musée de la résistance et de la déportation

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2021/755 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Téléràma pour l'organisation à Lyon de l'événement Week-End Musées Téléràma du 22 au 24 mai 2021 - Rectificatif

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/756 - Approbation d'une convention de prêt entre la Ville de Lyon/Musée de l'automobile Henri Malartre et le Château de Compiègne/Réunion des musées nationaux-Grand Palais pour le prêt de deux véhicules dans le cadre de l'exposition «Vitesse» du château de Compiègne

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/757 - Approbation d'une convention de coproduction entre le Signe - Centre national du graphisme et le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique pour la production d'une exposition dédiée au graphiste Michel Lepetitdidier

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/777 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/CHRD et l'association la Caravane des Dix Mots à l'occasion de la 1^{re} biennale des langues du 27 au 30 mai 2021 - Retiré

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Retiré)

2021/779 - Adhésion des Célestins, Théâtre de Lyon à l'association doMino - Plateforme jeune public Auvergne-Rhône-Alpes

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/780 - Approbation de conventions de mises à disposition à titre gracieux au profit des associations Reboot Productions et Eloquentia Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/781 - Approbation de la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Archives municipales et Quais du Polar pour son édition 2021 des Échos du Polar

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/783 - Approbation de conventions de dépôt de deux œuvres au Musée des Beaux-Arts : l'une de la Ville de Bergues, l'autre d'une collection privée - Madame Sarah Betite

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/784 - Approbation d'un tarif de gratuité pour l'accès au Musée des Beaux-Arts de Lyon aux mécènes de la Fondation FRAME (FRench American Museum Exchange)

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/785 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Musée des Beaux-Arts et la société Gare et Connexion pour la mise en valeur de l'exposition Hippolyte Paul Auguste - Les Flandrin artistes et frères, à la gare de Lyon à Paris

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/789 - Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 42 000 euros sur l'enveloppe Fonds d'intervention culturel - Approbation d'une convention d'application

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/790 - Approbation d'une convention de partenariat entre l'association Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre (JLAT) et la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale/Médiathèque Marceline Desbordes-Valmore de Vaise

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/791 - Approbation des tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2021-2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/792 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et Radio Classique pour la captation et la diffusion de trois concerts en 2021 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon sur son antenne

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/795 - Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/796 - Approbation d'une convention de subvention entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation philharmonique sous l'égide de la fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon en 2020 et 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/802 - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention-cadre établie entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Institut français pour le développement des échanges artistiques internationaux pour les années 2019 à 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/811 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la société Pass Culture pour la participation des établissements culturels municipaux au dispositif du Pass Culture de l'État

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/814 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association Quais du Polar pour l'organisation du festival Quais du Polar du 2 au 4 juillet 2021 - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/816 - Attribution d'une subvention de 32 000 euros à l'association CMTRA pour l'organisation du festival les Jeudis des Musiques du Monde les 8, 15, 22 et 29 juillet 2021 - Approbation d'une convention - Rectificatif

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mme Dubois-Bertrand ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/834 - Approbation d'un contrat type de cession des droits patrimoniaux lors de rendez-vous culturels à la Bibliothèque municipale de la Ville de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/858 - Lancement de l'opération n° 60SECULT «Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00005

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/861 - Approbation de l'exonération du droit d'entrée aux Musées Gadagne dans le cadre d'un week-end porte ouverte - date qui sera fixée en fonction de la situation sanitaire - dédié à l'exposition permanente «Les Pieds dans l'eau Vivre avec le Rhône et la Saône» - Délibération rectificative de la délibération n° 2021/513 approuvée lors du Conseil

municipal du 28 janvier 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/896 - Approbation d'une convention de partenariat culturel entre la Métropole de Lyon, le CNRS et la Ville de Lyon pour la valorisation des fouilles archéologiques programmées du Clos de la Visitation - Lyon, 5^e arrondissement

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté)

2021/770 - Programmation financière 2021 au titre du volet culture de la Politique de la Ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 364 600 euros

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc
(Mmes de Montille, Dubois-Bertrand et Perrin-Gilbert ne prennent pas part au vote.)
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention, du 727 au 770.

Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité. Merci.

MOTION**Motion déposée par le groupe Droite, Centre et Indépendants relative à la déclinaison territoriale de la programmation pluriannuelle des investissements métropolitains**

M. LE MAIRE : Nous allons passer à l'étude de la motion qui a été déposée par le groupe Droite, Centre et Indépendants. Pour présenter cette motion, je donne la parole à Madame Croizier.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je comprends que l'heure tardive puisse inciter certains à une moindre attention, mais le sujet de la déclinaison territoriale de la programmation pluriannuelle des investissements métropolitains accordée à notre Ville et en l'espèce à nos arrondissements est essentiel.

Le 25 janvier dernier, le Conseil de la Métropole a adopté sa PPI pour un montant de 3,6 milliards sans aucune précision, que ce soit par opération ou territoriale.

Lors de notre dernier Conseil, les 25 et 26 mars, la Ville de Lyon a elle-même adopté sa programmation des investissements pour un montant de 1,25 milliard d'euros.

Or quelle est la situation ? Prenons l'exemple du 6^e arrondissement que je connais bien.

Par un mail sibyllin, votre 10^e Adjoint nous indique, je cite : « Voici les opérations retenues suite à l'arbitrage entre le Maire et le Président pour la PPI métropolitaine sur l'urbanisme et les espaces publics : Place de l'Europe, 1,5 million. »

Malgré nos demandes antérieures, aucune discussion, aucune explication sur nos dossiers n'avait été possible et la seule opération qui serait retenue montre une méconnaissance totale du dossier.

À l'ombre de quel cabinet, dans quel bureau et par qui cet arbitrage a été réalisé, ceci reste un grand mystère pour nous. Si j'osais égarer cette soirée, je dirais bien que nous aurions réalisé un marché d'assistance à la décision gratuitement.

Monsieur le Maire, vous nous rappelez régulièrement, et vous avez raison, que les électeurs vous ont choisis, certes, mais pas dans le 6^e, ni sur la circonscription métropolitaine qui comprend cet arrondissement. Là, les électeurs nous ont largement choisis, ont choisi notre programme et doivent aussi être respectés, au moins sur le fait que votre exécutif consulte les élus que les électeurs ont choisis.

Le fait est que, pour le 6^e, aucune des lignes PPI retenues par la Ville n'a sa correspondance dans une ligne de la PPI de la Métropole. En résumé, nous avons la végétalisation et l'éclairage d'un côté, sur des voiries pour lesquelles nous n'aurons aucun financement de la Métropole à part des budgets de proximité, ce qui condamne les opérations.

Sans aucune forme de procès, sans concertation ni discussion, nos opérations prioritaires ont été rayées de la carte, en particulier la poursuite de l'aménagement du cours Vitton et du cours Franklin Roosevelt, l'aménagement de la voirie pour l'accessibilité des trottoirs et la végétalisation de la rue Vendôme et de l'espace public attenant. Et il aura été retenu une opération pour laquelle la complexité juridique, administrative et urbaine rend impossible tout investissement pour ce mandat.

Je vous rappelle que ce couperet fait suite à une présentation très étrange de la PPI en ce qui concerne notre arrondissement où, en quelques jours, la majorité des lignes sur les espaces publics avait disparu chez nous, sans que l'élu concerné de votre exécutif soit lui-même prévenu d'ailleurs, puis sont réapparues oralement en commission par enchantement et par vos soins, je le reconnais, Monsieur le Maire, quand vous avez rencontré le Maire d'arrondissement.

Monsieur le Maire, dès lors, nous voulons bien croire, comme le disent certains de vos Adjoints, que le 6^e n'est pas traité différemment des autres arrondissements, mais alors, c'est l'ensemble de la Ville qui a été vraiment fort mal traitée par la Métropole. C'était d'ailleurs le sentiment exprimé par notre Président de groupe lors du débat sur le Pacte de Cohérence métropolitain.

Il est donc indispensable que la Métropole de Lyon puisse présenter sa déclinaison territoriale sur Lyon et ses 9 arrondissements et nous rassurer sur ce point.

J'espère que le vote positif de votre majorité sur cette motion sera le signe de la transparence que nous souhaitons tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Croizier.

Souhaitez-vous faire la lecture de la motion que vous avez proposée ?

Mme Croizier Laurence : Je pense avoir présenté effectivement l'ensemble de la motion. J'ajouterai simplement la dernière phrase, qui est l'objet même de la motion : « Dès lors, il apparaît nécessaire que le Maire de Lyon convoque une commission générale afin que la Métropole de

Lyon puisse présenter la déclinaison territoriale sur Lyon et ses 9 arrondissements de sa programmation pluriannuelle des investissements.» C'est donc l'objet de la motion que d'organiser une commission générale pour la présentation de la PPI métropolitaine sur la Ville de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Croizier.

Il m'importait effectivement que vous puissiez en faire vous-même la lecture et préciser le sens précis de cette motion.

Si vous me le permettez, je vais également vous donner quelques éléments d'éclairage.

Sur la nécessaire transparence et sur la transmission des informations concernant la PPI de la Métropole, bien évidemment, je partage le principe. Pour autant, il ne me semble pas approprié de convoquer la Métropole dans une commission générale, mais plutôt d'inviter la Métropole dans un format qui reste à discuter avec les élus, avec le Président, un format qui serait adapté, puisqu'à ce jour, toutes les thématiques sur lesquelles la PPI se déploie n'ont pas encore pu atterrir. Donc, dans un format qui reste à définir avec la Métropole, nous vous proposerons une présentation de cette PPI, ce qui me semble beaucoup plus approprié.

J'invite donc les élus de la majorité à rejeter la motion.

Y a-t-il d'autres explications de vote qui souhaitent être données par d'autres groupes ? Madame Croizier.

Mme CROIZIER Laurence : Nous invitons la Métropole. Le format commission générale permet que tous les élus soient présents et entendent la même chose au même moment. C'est à peu près le seul gage de transparence réel.

M. LE MAIRE : Merci.

D'autres groupes souhaitent-ils s'exprimer sur le sujet ?

Je mets donc cette proposition de motion aux voix et vous invite à la rejeter. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)

(Abstention de Mmes Bacha-Himeur et Palomino, et de M. Lévy.)

(Rejetée)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. La motion est rejetée.

VŒU

Vœu déposé par le groupe Progressistes et Républicains en vue de déclarer Lyon «zone de liberté pour les personnes LGBTQI+»

M. LE MAIRE : Un vœu a été déposé par le groupe Progressistes et Républicains. Madame Gailliout, je vous laisse la parole pour le présenter.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter ce vœu.

À l'initiative de plusieurs parlementaires européens, le Parlement a adopté jeudi 11 mars une résolution proclamant l'Union européenne zone de liberté pour les personnes LGBTQI en réaction aux zones sans idéologie LGBT décidées par une centaine de collectivités locales polonaises.

La nouvelle mesure LGBTQI Freedom Zone déclare : « Les personnes LGBTQI partout dans l'Union européenne devraient jouir de la liberté de vivre et de montrer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans crainte d'intolérance, de discrimination ou de persécution. »

Cet acte symbolique est un message simple et fort face aux obscurantistes qui tentent de restreindre les libertés et d'imposer une vision étreinte de notre société.

Depuis 2019, plus de 100 régions, comtés et municipalités de toute la Pologne ont adopté des résolutions se déclarant libres de l'idéologie dite LGBTQI ou ont adopté des chartes régionales des droits de la famille, appelant directement ou indirectement à des mesures discriminatoires contre toute autre forme de famille que celle dite traditionnelle, en particulier les familles monoparentales, de même sexe et arc-en-ciel.

En Hongrie, en Roumanie, des projets de loi, des développements juridiques tentent de restreindre le champ d'intervention d'associations promouvant les non-discriminations.

En Hongrie toujours, des amendements à la Constitution ont été adoptés en retirant la reconnaissance des personnes transgenres et non binaires.

En France, les propos du RN à Metz ou Perpignan, parlant d'idéologie LGBT ou de dérive sociétale dangereuse.

Nous assistons à une hausse de plus 33 % des actes homophobes. Le taux de suicide chez les jeunes LGBTQI est quatre fois plus important que dans le reste de la population.

La période actuelle connaît une recrudescence des violences familiales. Aussi, il est important d'affirmer et réaffirmer que, dans nos territoires, chacune et chacun est libre de sa vie, que Lyon est un espace de liberté et d'épanouissement pour toutes et tous. Et nous savons bien que, dans notre ville, malheureusement, beaucoup d'agressions homophobes ont eu lieu. Ce n'est pas dans le vœu, c'est moi qui rajoute cela, parce que je suis très touchée par cela et ce n'est pas possible de laisser ce genre de violences continuer.

Le Conseil municipal de Lyon réuni lors de sa séance du 27 mai 2021 déclare Lyon comme zone de liberté pour les personnes LGBTQI, dénonce toutes les formes de violence et de discrimination contre les personnes fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliout.

Deux amendements ont été déposés sur ce vœu par les groupes Lyon en Commun, Socialiste, la Gauche sociale et écologique et les Écologistes. Nous allons passer à leur examen avant de mettre ce vœu aux voix. Ces amendements ont été portés à la connaissance des membres du Conseil et sont en ligne sur l'espace élus. Je donne la parole à Monsieur Souvestre.

M. SOUVESTRE David : Je vous remercie.

Je vous propose, Monsieur le Maire, de présenter les deux amendements à la suite.

M. LE MAIRE : Allez-y, oui, les deux amendements à la suite.

M. SOUVESTRE David : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Effarant, dangereux, effroyable, abject, les mots nous manquent pour qualifier les zones sans LGBT qui ont écloses en Pologne. Ces zones bafouent les principes de liberté et d'égalité chers à la France, elles sont une honte pour l'Europe, elles nous ramènent aux heures les plus sombres de notre histoire.

Cette homophobie et transphobie d'État doit être dénoncée, condamnée et sanctionnée. C'est le sens de votre vœu et je vous remercie, chère Madame Gailliout.

Cependant, chers collègues, ne nous voilons pas la face, il n'y aurait pas une Europe centrale conservatrice et une Europe occidentale plus progressiste qui servirait de modèle.

Notre premier amendement, déposé par l'ensemble des groupes de la majorité vient ainsi rappeler que la France accuse un sérieux retard.

Les thérapies de conversion, véritable torture psychologique, ne sont toujours pas interdites.

La procréation médicalement assistée n'est toujours pas ouverte à toutes les femmes.

Les mutilations des personnes intersexes, véritable fléau, restent encore autorisées.

Les enfants nés de la gestation pour autrui à l'étranger, véritables fantômes de la République, ne sont pas encore protégés.

Par conséquent, si nous voulons réellement intégrer les personnes LGBTIQ dans notre société, alors qu'elles sont encore aujourd'hui des citoyennes et des citoyens de seconde zone, si nous voulons véritablement endiguer l'augmentation des actes haineux et discriminatoires à leur encontre, si nous voulons faire évoluer profondément les mentalités, les pouvoirs publics doivent légiférer pour garantir et protéger les droits des LGBTIQ.

Notre premier amendement vient ainsi rappeler que la France doit aussi balayer devant sa porte.

J'ajouterais, Madame Gailliout, pour continuer sur mon deuxième amendement, qu'un vœu adressé à nous-mêmes est selon nous un non-sens. Ce sont d'ailleurs un peu les propos et le sens du règlement intérieur du Conseil municipal.

Il me semble que votre proposition oublie des acteurs essentiels et qui pourraient permettre de faire de Lyon un espace de liberté pour les LGBTIQ.

Je pense bien évidemment au chef de l'État, à son gouvernement et à sa majorité parlementaire.

Notre deuxième amendement permet de s'adresser à celles et ceux qui ont les moyens d'agir.

Alors, Madame Gailliout, je ne souhaite pas jeter l'anathème sur vous et votre groupe politique, mais les exemples que je vous ai cités ne sont pas anodins. Ils font écho aux quatre promesses non tenues de votre mouvement politique, la République en Marche. Les tergiversations d'Emmanuel Macron et l'absence de courage politique du gouvernement entretiennent et cultivent le climat délétère que vous dénoncez dans votre vœu (*intervention inaudible due à des microcoupures*) en expliquer une des causes.

À Strasbourg, à Quimper, à Paris, aujourd'hui à Lyon, les élus locaux de la République en Marche déposent le même vœu dans les mêmes termes, mais occultent systématiquement cette réalité dérangeante que je viens de décrire.

Alors, par honnêteté intellectuelle, nous devons bien au contraire la mettre en exergue.

Charité bien ordonnée commençant par soi-même, j'invite nos collègues de la République en Marche à faire le ménage dans leur propre mouvement et à arrêter avec ce pink washing. Les associations LGBTIQ ne sont pas dupes. Les LGBTIQ ont assez souffert de cette stratégie de communication. Les droits des minorités méritent un autre traitement.

Alors, Madame Gailliout, votre vœu a le mérite d'exister. Nos deux amendements permettent de l'améliorer de façon significative et d'élever le débat.

Pour terminer mes propos, et ce sera la conclusion de mon intervention, notre collectivité agit pour la liberté des LGBTIQ et je ne citerai qu'un seul et unique exemple. Depuis février 2021, nos agentes peuvent ainsi bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence pour des examens médicaux liés à une procréation médicalement assistée. Ce droit aurait tout à fait pu être octroyé par la précédente majorité, dans laquelle vous avez siégé à l'époque. Or elle ne l'a pas fait.

Je tiens d'ailleurs à vous saluer, Monsieur le Maire et Monsieur Bosetti, pour cette nouvelle liberté que vous octroyez à nos agentes.

En espérant que vous allez toutes et tous partager notre position sur ce sujet, je vous propose donc de voter les deux amendements de la majorité et de vous associer à notre interpellation du chef de l'État et du gouvernement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Souvestre.

D'autres groupes souhaitent-ils s'exprimer pour donner une explication de vote ? Madame Gailliout.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Simplement dire que, pour ce qui nous concerne, nous voterons et nous pourrions voter les amendements. Cela ne nous pose aucun problème.

Simplement redire que nous sommes le groupe Progressistes et Républicains et nous ne sommes pas un groupe la République en Marche. Dans notre groupe, il y a des gens de la société civile, certains qui ont été en Marche. Nous n'avons pas eu cette étiquette pendant la campagne. Je souhaite donc intervenir sur ce point, parce que, dans mon groupe, il n'y a pas seulement des personnes qui sont en Marche, il y a aussi des personnes qui sont de la société civile ou d'autres groupes politiques. Je voulais simplement le préciser.

Je suis, pour ma part, d'accord avec ces amendements et cela ne me posera aucun problème de les voter.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliout.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Je mets donc le premier amendement aux voix et vous invite à voter pour. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Sur l'amendement n°1 déposé par les groupes Lyon en Commun, les Écologistes et Socialistes, la gauche sociale et écologique :

(Le groupe Pour Lyon, Mme Prin et M. Vasselin votent contre.)

Abstention de MM. Berzane, Godinot, Maes et Vivien.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants et M. Revel ne prennent pas part au vote.)

(M. Billard vote pour.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le premier amendement est adopté.

Je mets le deuxième amendement aux voix et vous invite à voter pour. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Sur l'amendement n°2 déposé par les groupes Lyon en Commun, les Écologistes et Socialistes, la gauche sociale et écologique :

(Le groupe Pour Lyon, Mme Prin et M. Vasselin votent contre.)

Abstention de MM. Berzane, Godinot, Maes et Vivien.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants et M. Revel ne prennent pas part au vote.)

(M. Billard vote pour.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le deuxième amendement est adopté.

Je mets aux voix le vœu. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Sur le vœu amendé :

(Abstention de Mme Prin et de MM. Berzane, Godinot, Maes, Revel, Vasselin et Vivien.)

(Les groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon ne prennent pas part au vote.)

(M. Billard vote pour.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le vœu est donc adopté.

Chers collègues, je vous remercie. Nous sommes arrivés au bout de l'examen de notre ordre du jour. Il est 20 heures 54. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée.

Nous nous retrouvons le 8 juillet pour le prochain Conseil municipal.
À très bientôt.

(La séance est levée à 20 heures 55.)

ANNEXES

Motion déposée par le groupe Droite, Centre et Indépendants relative à la déclinaison territoriale de la programmation pluriannuelle des investissements métropolitains

(Rejetée)

**Conseil municipal du 27 mai 2021****Motion**

(art. 28 du règlement intérieur)

**Déclinaison territoriale de la programmation pluriannuelle
des investissements métropolitains**

Dans sa séance du 25 janvier 2021, le conseil de la Métropole de Lyon a adopté sa programmation pluriannuelle des investissements pour la période 2021-2026 pour un montant de 3,6 milliards d'euros.

Toutefois si celle-ci était déclinée en 25 thématiques réparties sur 9 axes, elle ne présentait pas de précisions par opération ou par territoire.

Dans sa séance des 25 et 26 mars, le conseil municipal de Lyon a approuvé sa programmation pluriannuelle des investissements pour la même période 2021-2026 pour un montant de 1,25 milliards d'euros.

Compte tenu des compétences croisées qui lient la Ville et la Métropole,

Etant donné que les élus municipaux, élus de proximité, sont bien souvent les premiers interlocuteurs de la population,

Dès lors, il apparaît nécessaire que le Maire de Lyon convoque une commission générale afin que la Métropole de Lyon puisse présenter la déclinaison territoriale sur Lyon et ses 9 arrondissements de sa programmation pluriannuelle des investissements.

Lyon, le 19 mai 2021

Vœu déposé par le groupe Progressistes et Républicains en vue de déclarer Lyon « zone de liberté pour les personnes LGBTQI+ »

Vœu présenté

**Vœu Conseil Municipal du 27 mai 2021 :
Lyon, Zone-de Liberté pour les personnes LGBTQI+****Proposé par le groupes des élus « Progressistes & Républicains ».**Rapporteuse : Béatrice Gailliout

À l'initiative de plusieurs parlementaires européens, le **Parlement européen a adopté**, jeudi 11 mars, une résolution proclamant l'Union européenne "zone de liberté" pour les personnes LGBTQI+, en réaction aux "zones sans idéologie LGBT" décidées par une centaine de collectivités locales polonaises.

La nouvelle mesure **LGBTQI+ Freedom Zone** déclare : « Les personnes LGBTQI partout dans l'UE devraient jouir de la liberté de vivre et de montrer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans crainte d'intolérance, de discrimination ou de persécution. »

Cet acte symbolique est un message simple et fort face aux obscurantistes qui tentent de restreindre les libertés et d'imposer une vision étriquée de notre société. Depuis 2019, plus de 100 régions, comtés et municipalités de toute la Pologne ont adopté des résolutions se déclarant libres de l'idéologie dite LGBTQI+ ou ont adopté des "chartes régionales des droits de la famille" appelant directement ou indirectement à des mesures discriminatoires contre toute autre forme de familles que celle dite traditionnelle, en particulier les familles monoparentales, de même sexe et arc-en-ciel. En Hongrie, en Roumanie, des projets de lois, des développements juridiques tentent de restreindre le champ d'intervention d'associations promouvant les non discriminations. En Hongrie toujours, des amendements à la constitution ont été adoptés retirant la reconnaissance des personnes transgenres et non binaires.

En France, les propos du RN à Metz ou Perpignan parlant d'idéologie LGBT ou de dérive sociétale dangereuse. Nous assistons à une hausse de plus de 33% des actes homophobes, le taux de suicide chez les jeunes LGBTQI+ est 4 fois plus important que dans le reste de la population. La période actuelle connaît une recrudescence des violences familiales.

Aussi il est important d'affirmer et réaffirmer que dans nos territoires, chacune et chacun est libre de vivre sa vie, que Lyon est un espace de liberté et d'épanouissement pour toutes et tous.

Le conseil municipal de Lyon réuni lors de sa séance du 27 mai 2021 :

- déclare **Lyon comme « zone de liberté pour les personnes LGBTQI+ »**
- **dénonce toutes les formes de violence et de discrimination** contre les personnes fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Georges Képénékian
Groupe Progressistes et Républicains



Vœu «Lyon, Zone-de Liberté pour les personnes LGBTQI+»

Amendements n° 1 et 2 déposés par les groupes Lyon en Commun, les Écologistes et Socialistes, la gauche sociale et écologique (Adoptés)



Conseil municipal
27 mai 2021
Amendement déposé par les groupes
Lyon en Commun, les Écologistes et Socialistes, la gauche sociale et écologique

Amendement n°1

Vœu "Lyon, Zone-de Liberté pour les personnes LGBTQI+"
 porté le groupe des élu·e·s Progressistes & Républicains
 au conseil municipal du 27 mai 2021 soumis pour avis

Exposé des motifs

Le groupe Progressistes & Républicains demande à ce que le conseil municipal déclare Lyon comme "zone de liberté pour les personnes LGBTQI+", suite à la résolution du Parlement européen du 11 mars 2021.

Les groupes Lyon en Commun, les Écologistes et Socialistes, la gauche sociale et écologique considèrent que la liberté des personnes LGBTQI+ passe en premier lieu par l'octroi de droits, et par leur respect.

Amendement

Le 4^e paragraphe du délibéré

« En France, les propos du RN à Metz ou Perpignan parlant d'idéologie LGBT ou de dérive sociétale dangereuse. Nous assistons à une hausse de plus de 33% des actes homophobes, le taux de suicide chez les jeunes LGBTQI+ est 4 fois plus important que dans le reste de la population. La période actuelle connaît une recrudescence des violences familiales. »

est remplacé par

« En France, les personnes LGBTQI+, les familles homoparentales et transparentales et leurs enfants sont toujours considérés comme des citoyen.ne.s de seconde zone car elles/ils n'ont pas accès aux mêmes droits : la PMA n'est toujours pas ouverte à toutes les femmes, les mutilations des personnes intersexes sont encore autorisées, les enfants nés de la GPA à l'étranger ne sont pas protégés malgré des avancées jurisprudentielles significatives et les thérapies de conversion ne sont toujours pas bannies malgré l'appel, en 2018, du Parlement Européen aux États membres de renforcer leur législation pour les interdire.

La liberté des LGBTQI+ ne pourra pas être garantie sans des avancées législatives majeures pour protéger leurs droits.

Les propos du RN à Metz ou Perpignan parlant d'idéologie LGBT ou de dérive sociétale dangereuse. Nous assistons à une hausse de plus de 33% des actes homophobes, le taux de suicide chez les jeunes LGBTQI+ est 4 fois plus important que dans le reste de la population. La période actuelle connaît une recrudescence des violences familiales. »



**Conseil municipal
27 mai 2021
Amendement déposé par les groupes
Lyon en Commun, les Écologistes et Socialistes, la gauche sociale et écologique**

Amendement n°2

Vœu "Lyon, Zone-de Liberté pour les personnes LGBTQI+ "
porté le groupe des élu·e·s Progressistes & Républicains
au conseil municipal du 27 mai 2021 soumis pour avis

Exposé des motifs

Le groupe Progressistes & Républicains demande à ce que le conseil municipal déclare Lyon comme "zone de liberté pour les personnes LGBTQI+", suite à la résolution du Parlement européen du 11 mars 2021.

Les groupes Lyon en Commun, les Écologistes et Socialistes, la gauche sociale et écologique considèrent que la liberté des personnes LGBTQI+ passe en premier lieu par l'octroi de droits, et par leur respect. Il est proposé d'interpeler le Président de la République et le Premier Ministre afin qu'ils garantissent ces droits.

Amendement

Il est ajouté un 3^e délibéré :

« - demande au Président de la République et au 1er ministre de protéger les droits des familles homoparentales et transparentales et des personnes LGBTQI+ : ouverture de la PMA à toutes et tous, interdiction des mutilations des personnes intersexes et des thérapies de conversion, reconnaissance des enfants nés par GPA à l'étranger. »

2021/846 - Adaptation des tarifs d'entrées en piscines municipales durant l'été 2021

Amendement déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants
(Rejeté)

**Conseil municipal du 27 mai 2021**

Rapport n°2021/846

Adaptation des tarifs d'entrées en piscines municipales durant l'été 2021

Amendement n° ____

Présenté par Françoise BLANC

Exposé des motifs

Considérant l'abaissement de la fréquentation maximale (FMI) des centres nautiques, il y a lieu d'en limiter l'accès aux seuls Lyonnais également dans le cadre de l'option 2 relative à un fonctionnement dans le cadre d'une situation transitoire avec mesures sanitaires allégées.

Amendement

En page 3, après le 1^{er} paragraphe « Tarifs option 2 : situation transitoire avec mesures sanitaires allégées »,

Ajouter :

L'accès est réservé aux Lyonnais et aux associations locales d'éducation populaire ayant signé une convention-cadre avec la Ville de Lyon.